

HEC MONTRÉAL

La décroissance comme défense du sauvage

par

Hugo Barthelet

Yves-Marie Abraham

HEC Montréal

Directeur de recherche

Sciences de la gestion

(Spécialisation Gestion de l'innovation sociale)

Mémoire présenté en vue de l'obtention
du grade de maîtrise ès sciences en gestion
(M. Sc.)

janvier 2026

© Hugo Barthelet, 2026

Résumé

Alors que la crise de la biodiversité fait planer la menace d'une disparition de la nature sauvage sur Terre, l'IPBES indique qu'une transformation sociale est nécessaire pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'effondrement de la biodiversité. La décroissance offre une perspective de transformation sociale cohérente avec les recommandations de l'IPBES. Dans ce mémoire, j'ai donc cherché à comprendre comment envisager la protection de la nature dans une perspective de décroissance. En m'appuyant sur la pensée de Virginie Maris, j'ai d'abord analysé les discours concernant la nature dans les principales synthèses récentes de la décroissance. J'ai pu constater que la protection active de la nature sauvage n'était pas un sujet central dans les théories de la décroissance, qui n'en propose d'ailleurs pas une approche homogène. Certains auteurs décroissants développent même des discours plutôt contradictoires sur la nature. Pourtant, il semble possible d'envisager un projet de décroissance émancipateur, prônant une sortie du capitalisme par l'autolimitation ainsi que par la reprise en main collective et locale de la production, qui soit compatible et même complémentaire avec une protection de la nature sauvage. J'en propose une perspective dont j'analyse la mise en place potentielle au Québec, par l'étude de cas du dispositif de l'aire protégée d'utilisation durable (APUD). Ce mémoire met en lumière la nécessité pour les décroissants et les décroissantes de penser la nature sauvage et sa protection active. Du point de vue militant, il démontre le potentiel, mais aussi les limites de l'APUD comme levier pour une reprise en main citoyenne du territoire, dans une perspective de décroissance émancipatrice et respectueuse de la part sauvage du monde.

Mots clés : décroissance, nature, conservation de la biodiversité, écologie politique, territoire et milieux de vie, aire protégée d'utilisation durable

Abstract

As the biodiversity crisis threatens the very existence of wildlife on Earth, the IPBES indicates that social transformation is needed to address the underlying causes of biodiversity collapse. Degrowth offers a perspective for social transformation that is consistent with IPBES recommendations. In this thesis, I sought to understand how to approach nature conservation from a degrowth perspective. Drawing on the thinking of Virginie Maris, I first analysed the discourse on nature in the main degrowth syntheses published over the last few years. I found that the active protection of wildlife was not a central theme in degrowth theories, which do not offer a consistent approach to the issue. Some degrowth authors even develop rather contradictory discourses on nature. However, it seems possible to conceive an emancipatory degrowth project, advocating a move away from capitalism through self-limitation as well as collective and local control of production, which is compatible and even complementary with the protection of wildlife. I propose such a perspective and analyse its potential implementation in Quebec, using the case study of the protected area known as the *aire protégée d'utilisation durable* (APUD). This thesis highlights the need for degrowth advocates to consider wildlife and its active protection. From an activist perspective, it demonstrates the potential, but also the limitations, of the APUD as a lever for citizens to take back control of their territory, in an emancipatory degrowth perspective that would account for the necessary existence of wildness.

Key words : degrowth, nature conservancy, biodiversity, political ecology, living environment, aire protégée d'utilisation durable

Remerciements

Si la rédaction d'un mémoire est un exercice parfois très solitaire, son aboutissement est immanquablement le fruit du collectif. En effet, sans les remarques avisées, les relectures attentives et les généreux conseils d'Yves-Marie Abraham, mon directeur de recherche, le processus d'écriture de ce document n'aurait pas été un chemin sinueux, mais carrément une sortie de route. En plus de m'avoir guidé tout au long de ce processus, je lui dois aussi de m'avoir enseigné la décroissance dans le cadre du cours *La décroissance soutenable : théorie et pratique* à HEC Montréal. À l'évidence, ce cours s'est révélé crucial dans la suite de mon parcours universitaire (et de vie !), ce dont témoigne ce mémoire. Je tiens aussi à souligner le rôle des enseignants et des enseignantes qui auront marqué mon cheminement scolaire et académique, et plus particulièrement celles et ceux de la spécialisation en Gestion de l'innovation sociale de HEC Montréal, qui m'ont appris les méthodes et la rigueur de la recherche scientifique, tout en contribuant à m'ouvrir l'esprit et à nourrir ma curiosité.

Je veux aussi souligner la contribution du Centre de Recherche en Innovation Social (CRISES), que ce soit par son soutien financier ou par l'accès à son réseau de chercheurs et de chercheuses, mais aussi d'étudiants et d'étudiantes s'intéressant au sujet crucial de la transformation sociale. À l'évidence, ce mémoire s'est construit sur une multitude de discussions, d'échanges et de débats, que ce soit avec les membres du CRISES, avec mes camarades de maîtrise et d'engagements, avec les acteurs de terrain qui m'ont généreusement donné de leur temps, et avec toutes les personnes, amies ou inconnues, qui m'ont inspiré mes réflexions.

Au-delà des enjeux académiques, la rédaction d'un mémoire est aussi une épreuve sur le plan émotionnel, je souhaite donc remercier mes proches qui m'ont soutenu, rassuré ou parfois juste changé les idées. À Laura Lou, à mes amis.es, à ma famille, parfois loin des yeux, mais toujours proches du cœur, je dis un grand merci. Enfin, je réserve une pensée toute particulière à mes parents qui m'ont supporté et encouragé tout au long de ces années. Ce sont eux les premiers qui ont attisé mon attachement à la nature qui motive ce travail.

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Remerciements.....	iii
Table des matières	iv
Liste des abréviations.....	viii
Avant-propos.....	ix
Introduction L’utopie ou la mort ?	1
Chapitre 1 La décroissance, une approche holistique pour un monde en crise.....	5
1.1 Qu’est-ce que la décroissance ?	6
1.2 La décroissance n’est pas une réduction, c’est une transformation.....	8
1.3 Un aperçu des différentes visions de la décroissance	8
1.3.1 Les critiques de la croissance.....	9
1.3.2 Les courants de la décroissance.....	16
1.4 La décroissance, une réponse pertinente à la crise de la biodiversité ?	19
Chapitre 2 Penser la protection de la nature à l’aube de la sixième extinction de masse.....	24
2.1 Quelle nature protéger ?.....	24
2.2 L’idée de nature en Occident : de la construction d’un dualisme à sa remise en cause	26
2.3 Petite histoire de la protection de la nature et de ses approches	28
2.3.1 Le préservationnisme.....	30
2.3.2 Le conservationnisme.....	31
2.3.3 La conservation de la biodiversité.....	32
2.4 Les écueils en matière de protection de la nature	33
2.4.1 Absorption technique.....	34
2.4.2 Absorption économique.....	35

2.4.3 Absorption bureaucratique.....	37
2.4.4 Le mirage de la réconciliation.....	38
2.5 Penser et protéger la part sauvage du monde.....	40
Chapitre 3 La protection de la nature dans les théories de la décroissance.....	42
3.1 Méthodologie : l'analyse critique du discours.....	42
3.1.1 Choix des textes.....	42
3.1.2 Outils et processus d'analyse.....	44
3.2 La protection de la nature dans : <i>La décroissance</i>	47
3.2.1 Conception de la décroissance La décroissance comme art de vivre.....	47
3.2.2 Conception de la nature Une nature à jardiner et une nature à contempler.....	49
3.2.3 Approche de la protection de la nature Une vision ambiguë de la protection de la nature.....	52
3.2.4 Commentaire Flou conceptuel et solidité de principe.....	55
3.3 La protection de la nature dans <i>Moins pour plus</i>	58
3.3.1 Conception de la décroissance La décroissance comme espoir.....	58
3.3.2 Conception de la nature Un animisme salvateur ?.....	62
3.3.3 Approche de la protection de la nature Une politisation de la conservation de la biodiversité.....	65
3.3.4 Commentaire Décroissance et protection de la nature, un dialogue nécessaire.....	67
3.4 La protection de la nature dans <i>Ralentir ou Périr</i>	70
3.4.1 Conception de la décroissance Une économie de la décroissance.....	70
3.4.2 Conception de la nature De l'économie écologique à la sympathie écologique.....	73
3.4.3 Approche de la protection de la nature Conservation de la société naturelle.....	76
3.4.4 Commentaire La décroissance pour dépasser les limites de la conservation de la biodiversité et du développement durable ?.....	78
3.5 La protection de la nature dans <i>Guérir du mal de l'infini</i>	83
3.5.1 Conception de la décroissance Produire moins, partager plus, décider ensemble.....	83

3.5.2 Conception de la nature Contre l'injustice, une éthique de la nature.....	86
3.5.3 Approche de la protection de la nature Une approche humaniste du préservationnisme.....	89
3.5.4 Commentaire Protéger la nature en défendant un monde vécu ?.....	90
3.6 La protection de la nature dans <i>The future is degrowth</i>	93
3.6.1 Conception de la décroissance Un guide pour un monde au-delà du capitalisme.....	94
3.6.2 Conception de la nature La nature comme objet de luttes intersectionnelles.....	99
3.6.3 Approche de la protection de la nature Pour l'émancipation, contre l'absorption.....	102
3.6.4 Commentaire L'intégration de la décroissance et de la protection de la nature sauvage, un potentiel à investir.....	104
3.7 Discussion Quel écologisme pour la décroissance ?.....	106
3.7.1 Un écologisme qui ne se focalise pas sur la nature.....	106
3.7.2 La décroissance, une écologie plus politique que scientifique ?.....	108
3.7.3 Vers une perspective décroissante de la protection de la nature.....	111
Chapitre 4 Le potentiel de l'aire protégée d'utilisation durable comme outil de protection de la nature et de décroissance au Québec.....	114
4.1 Une décroissance émancipatrice pour les humains comme pour la nature.....	114
4.1.1 Méthodologie : l'analyse critique du discours.....	117
4.2 Les aires protégées, outil incontournable de la protection de la nature.....	120
4.1.1 La classification des aires protégées.....	122
4.2 Une pièce manquante dans le réseau de conservation québécois.....	124
4.2.1 Genèse de l'aire protégée d'utilisation durable.....	125
4.2.2 Une première vision québécoise des aires protégées polyvalentes favorable à l'industrie.....	127
4.3 L'aube des aires protégées d'utilisation durable.....	129
4.3.1 L'APUD, un statut à définir.....	129
4.3.2 L'APUD selon le MELCCFP.....	133

4.3.3 L'APUD selon Denis Blouin de l'Université Laval.....	135
4.3.4 Les projets pilotes d'APUD.....	139
4.4 Discussion Potentiel et limites des APUD dans une perspective de décroissance	148
Conclusion Protéger la nature sauvage, pour la suite du monde.....	158
Contributions et limites.....	161
Pistes de recherche.....	163
Bibliographie.....	165
Annexe : cartes et figures.....	175

Liste des abréviations

APP : Aire protégée polyvalente

APUD : Aire protégée d'utilisation durable

FédéCP : Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

MELCCFP : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

OBNL : Organisme à but non lucratif

PIB : Produit intérieur brut

RN : Ressources naturelles

RNCREQ : Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

SÉPAQ : Société des établissements de plein air du Québec

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

Avant-propos

J'ai grandi en arpentant les montagnes des Vosges, du Jura et des Alpes. La marche m'a façonné par ses enseignements. L'humilité, d'abord. Une fois que l'on a troqué sa carapace technologique d'Occidental moderne pour des souliers de randonnée et une toile de tente, on reprend vite conscience de notre fragilité face aux éléments et de notre dépendance aux bons vouloir de la nature. C'est elle qui laisse sur notre chemin une source claire, l'ombre d'un taillis ou un buisson chargé de myrtilles. On constate aussi l'insidieuse expansion du tout-marchand sur ces paysages, alors que les noms des villages ne résonnent plus désormais qu'en leur qualité de « station » pour les sports d'hiver. Je crois que les noms et les images qu'ils véhiculent ont une importance. Rotenbachkopf, Crêt de la Neige, Aiguille Verte...nommer les montagnes, c'est leur reconnaître une identité et souligner la singularité, mais aussi l'incommensurabilité de chaque entité naturelle qui nous entoure : arbre, forêt, vallée et tout le système complexe d'interdépendances qui leur permet d'exister. D'ailleurs, en les parcourant, on découvre aussi les glaciers dont les eaux alimentent les villes et les barrages plus bas dans la vallée et on constate leur recul alarmant. C'est ainsi que mon temps en montagne m'a permis de constater très sensiblement la réalité des changements climatiques. Là où il y avait des glaciers, il ne reste que des moraines. Là où l'on s'aventurait sans crainte, le dégel du pergélisol fait peser la menace de chutes de pierres comme une épée de Damoclès. Des lacs s'assèchent, des forêts roussissent et certains oiseaux ont cessé de chanter.

Une ferme d'alpage au pied du Mont Ruan dont le glacier alimente la vallée du Giffre



Travaillé par une inquiétude viscérale face au funeste futur que j'avais d'ores et déjà touché du doigt, j'ai poursuivi des études universitaires à la recherche d'une manière de comprendre ou d'agir et peut-être juste de garder espoir. C'est cette recherche qui m'a menée jusqu'aux théories de la décroissance. Celles-ci me permettaient enfin de comprendre les mécaniques qui alimentaient aussi bien les crises écologiques, sociales et politiques, que les raisons de notre inaction collective : nous sommes pris dans cette course folle à la croissance pour la croissance. Si ces théories m'ont donné de l'espoir ainsi qu'un horizon désirable vers lequel m'activer, certaines questions me taraudaient toujours quant aux manières de protéger la nature sauvage qui subsiste encore sur notre belle planète.

Une autre découverte liée à mon parcours académique fut celle d'un autre continent, d'un autre pays et d'un autre rapport à la nature. Moi qui étais habitué aux montagnes françaises, je découvrais l'immensité des paysages québécois, de la forêt boréale et du fleuve Saint-Laurent. Cette petite expérience aux portées anthropologiques m'a permis de constater toute la différence qui pouvait exister dans l'accès à la nature au sein de deux sociétés qui ne semblent pourtant pas si éloignées culturellement. En France, bien que la nature porte la marque de plusieurs siècles d'occupation et d'activité humaine, notamment pastorale, la haute montagne conserve une dimension sauvage liée à son faible aménagement. On y suit des sentiers tracés par des générations de marcheurs, traversant des éboulis chancelants, longeant des vires exposées et se perdant dans des pas rocaillieux. On y accède sans restriction, hormis celle de se plier aux exigences du lieu et des conditions météorologiques. Dans la Belle province, la nature sauvage semble constamment nous environner pourtant elle paraît parfois presque inaccessible. L'accès au territoire est souvent défendu par une forme de propriété, étatique ou privée. Les sentiers sont généralement barricadés derrière les guichets d'accueil des parcs nationaux et autres ZECs et leurs frais d'entrée. Pour celui ou celle qui parvient à accéder au territoire en dehors de ces cadres policés, le Québec offre l'expérience d'une nature sauvage dont la puissance et l'autonomie sont indéniables. Les tempêtes hivernales, le froid mordant, les grands prédateurs et les rivières impétueuses suivent leur cours sans se soucier des humains. Enfin, onze Nations autochtones habitent le territoire que nous appelons « Québec ». Les relations qu'elles entretiennent avec le monde qui les entoure sont d'une nature difficilement compréhensible avec une perspective occidentale.

Cette expérience m'a convaincu qu'il se jouait dans notre rapport à la nature, qu'il soit spirituel, conceptuel ou matériel, quelque chose de fondamental pour comprendre la crise écologique en

cours et pour contrer notre inaction. Or, il me semblait que les théories de la décroissance ne me donnaient pas toutes les clés pour comprendre cette dimension de la crise écologique. Je me suis alors plongé dans les ouvrages des penseurs et des penseuses de la nature : Philippe Descola, Catherine et Raphaël Larrère, Baptise Morizot, Bram Büscher et Robert Fletcher et finalement Virginie Maris. La richesse et la complexité des thèses défendues par ces auteurs, et notamment cette dernière, m'ont donné envie de mettre en perspective les discours de la décroissance avec ses théories, pour comprendre en quoi ils pouvaient se compléter, se corriger ou s'opposer. C'est là l'origine du travail que vous vous apprêtez à lire.

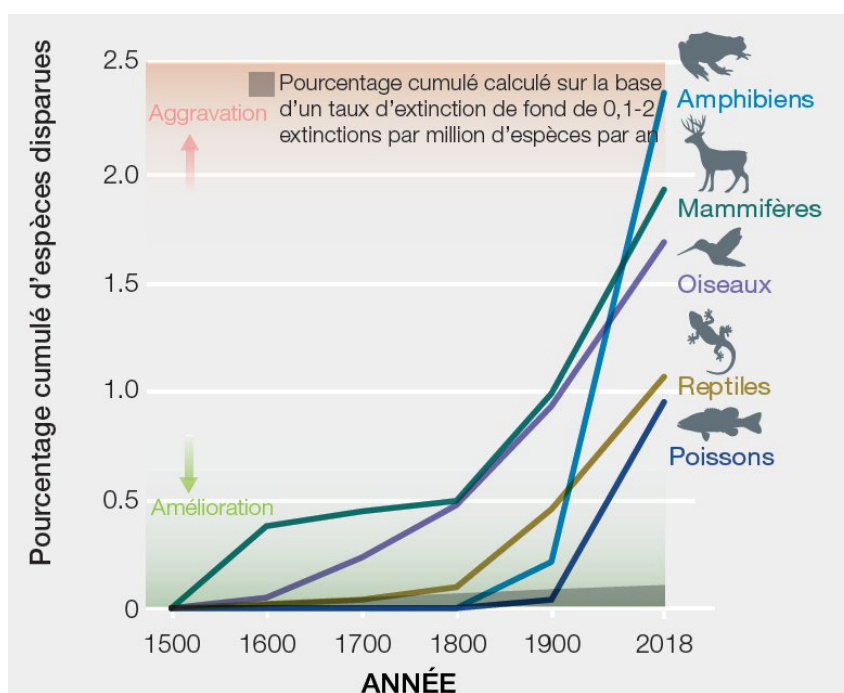


Le loup est presque emblématique de notre rapport problématique avec le reste du monde vivant. Cet animal dont les besoins territoriaux se heurtent à l'expansion de l'empire humain partout sur la planète souffre généralement de notre voisinage conflictuel

Introduction | L'utopie ou la mort ?

En 2019, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) publiait le *Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité* qui révélait l'ampleur de la crise de la biodiversité. Les travaux des experts.es montraient que 25% des espèces des groupes animaux ou végétaux évalués étaient menacées d'extinction au niveau mondial. Pire, l'IPBES estime que ces taux d'extinctions risquent d'augmenter alors qu'ils sont déjà des dizaines, voire des centaines de fois plus élevés que la moyenne des dix derniers millions d'années. En fait, le nombre d'espèces éteintes a déjà explosé (voir fig.1).

Fig. 1 : Pourcentages cumulés d'espèces disparues entre 1500 et 2018 (IPBES, 2019 : 26)



Les données plus récentes du *Living Planet Report 2024* de la WWF font état d'une baisse moyenne de 73% des populations d'animaux sauvages à travers le monde entre 1970 et aujourd'hui. La gravité du constat est telle que certains.es dans la communauté scientifique parlent carrément d'une « 6^e extinction de masse » (Cowie, Bouchet et Fontaine, 2022; Kolbert, 2014). Le Québec n'est pas épargné par cette réalité. D'après les données gouvernementales (MELCC, 2022), des centaines d'espèces fauniques et floristiques sont menacées ou susceptibles d'être menacées, tandis que des espèces comme le carcajou sont suspectées d'avoir disparu de la province. La diminution des populations de plusieurs espèces emblématiques, comme le chevalier cuirré, un poisson endémique du Québec, ou le caribou montagnard de la Gaspésie, a atteint des seuils critiques. Les ravages les plus frappants sont ceux subits par la

forêt. L'introduction de parasites comme l'agrile du frêne ou le chancre du noyer ont décimé respectivement les populations de frêne rouge et de noyer cendré. Plus largement, sous l'effet des coupes forestières et des incendies à répétition, la part de la forêt boréale composée de peuplements de plus de cent ans est passée de 50% à seulement 15 à 20% en l'espace d'un siècle (Gravel, 2022). Ces forêts matures maintenant disparues formaient des écosystèmes plus complets, plus complexes, mais aussi plus résilients que les plantations forestières qui les ont remplacées (Gilhen-Baker *et al.*, 2022). Or, cet anéantissement de la vie sauvage nous concerne doublement.

En premier lieu, l'IPBES (2019) constate que ce sont des activités humaines qui causent le déclin de la nature. Plus spécifiquement, ce déclin est provoqué par les changements d'utilisation des terres et des mers (déforestation, expansion agricole et urbaine, développement d'infrastructures), l'exploitation directe des organismes vivants (pêche, exploitation forestière, chasse et collecte), les changements climatiques anthropiques, la pollution sous toutes ses formes et l'introduction d'espèces envahissantes. Ces causes directes sont les symptômes de dynamiques socioculturelles et notamment de nos modes de production et de consommation, de l'expansion de l'activité économique au détriment de la nature, de l'explosion du volume du commerce mondial ou de l'accaparement des terres gérées par les communautés locales et autochtones (*Ibid.* : 12-15). Plus fondamentalement, l'IPBES (2024b : 5) estime que le déclin de la nature est le fruit de trois « causes sous-jacentes », à savoir : « a) la déconnexion et la domination vis-à-vis de la nature et d'autres personnes ; b) la concentration du pouvoir et de la richesse ; c) la priorisation des gains matériels, individuels et à court terme ». On comprend donc que les responsabilités ne sont pas également partagées par l'ensemble de l'humanité. Toutefois, il est indubitable que ce sont bien certaines formes d'organisation sociale qui sont la cause d'une disparition rapide de la vie sauvage.

Par ailleurs, l'effondrement de la biodiversité menace nos conditions de subsistance (IPBES, 2019 : 10-12). En effet, la nature est garante de notre qualité de vie, puisqu'elle contribue à notre bonne santé, à nous assurer des capacités de production agricole et halieutique suffisantes pour nous nourrir ainsi qu'à la possibilité de produire des biens matériels et de l'énergie. L'exemple le plus évident est celui des pollinisateurs, ces animaux, souvent des insectes comme les abeilles, les bourdons, les mouches ou les papillons, sur lesquels repose la fécondation et donc la production de l'immense majorité des plantes dont l'humanité se nourrit. De plus, elle participe à la vie spirituelle de nombreuses communautés et individus. Ces contributions sont

tout aussi essentielles qu'elles sont irremplaçables (*Ibid.* : 10). Que ce soit par amour pour la vie, par devoir moral ou par pragmatisme, une chose est sûre, il est urgent d'agir.

Que faire alors pour inverser cette tendance mortifère ? Les plus récents travaux de l'IPBES (2024b) plaident en faveur d'un « changement transformateur » qui s'attaquerait directement aux causes sous-jacentes que j'ai déjà énumérées. Quatre principes clés sont identifiés pour guider ce processus de changement transformateur : l'équité et la justice, le pluralisme et l'inclusion, le maintien de relations respectueuses et réciproques entre la population humaine et la nature, et enfin l'apprentissage et l'action adaptatifs. L'IPBES affirme donc la nécessité d'une transformation sociale face à la crise écologique en cours. Pour qu'elle soit soutenable écologiquement, celle-ci devrait cibler tout particulièrement la structure économique dominante dans les sociétés industrielles :

Les stratégies de changement transformateur comprennent la transformation des paradigmes économiques et financiers dominants afin qu'ils donnent la priorité à la nature et à l'équité sociale par rapport aux intérêts privés. [...] Une réduction ciblée et juste de la consommation et de la production, conjuguée à une culture de suffisance, peut aider à ramener les empreintes mondiales à des niveaux durables dans tous les pays. (IPBES, 2024b : 8)

Toutefois, au-delà de ces grands principes, l'IPBES ne dégage pas de vision claire du « changement transformateur », proposant plutôt de s'appuyer sur un ensemble de visions complémentaires permettant d'envisager, d'accélérer et d'orienter la transformation sociale vers un monde durable et juste (IPBES, 2024a : 4). Pourtant, et de son propre aveu, la plupart des visions transformatrices mises de l'avant par l'IPBES « ne changent pas le statu quo » (*Ibid.* : 4). Ce constat contraste avec l'idée même d'un changement véritablement « transformateur ».

De plus, les changements nécessaires sont freinées par une série d'obstacles structurels : les rapports de dominations qui traversent les sociétés humaines, les inégalités économiques et politiques, les modes de production et de consommation qui prévalent dans les sociétés industrielles, l'accès restreint à des technologies propres et l'inadéquation des institutions gouvernementales pour relever les défis d'une transformation sociale globale (*Ibid.* : 3, 5). Pour prétendre sérieusement construire une société qui ne menace plus d'anéantir la nature, il est donc impératif de proposer une vision qui dépasse les différents obstacles précités.

Bien que l'IPBES n'en fasse pas sa perspective de référence pour imaginer le changement transformateur, il me semble toutefois qu'il existe bel et bien un projet politique qui respecte à la fois les principes d'équité, de justice, de pluralisme d'inclusion, de maintien de relations respectueuses et réciproques entre la population humaine et la nature, et d'adaptation, tout en contestant le statu quo et en s'attaquant aux différents freins au changement. Ce projet, c'est la décroissance.

Dans mon premier chapitre, je commencerai donc par présenter la décroissance, afin de montrer sa pertinence comme perspective de transformation sociale pour faire face à la crise de la biodiversité. Une fois cette pertinence établie, je tenterai de répondre à la question suivante : comment envisager la protection de la nature dans une perspective de décroissance ?

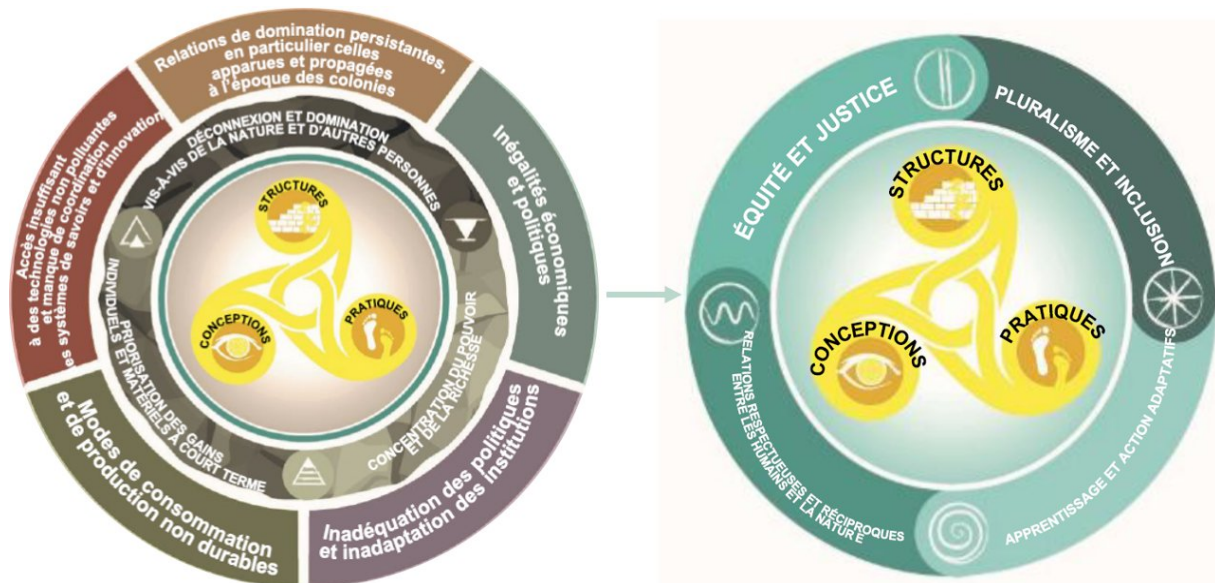
Pour cela, je m'appuierai sur un cadre théorique tiré de *La part sauvage du monde* (Maris, 2018) qui offre une conceptualisation de l'idée de nature ainsi que des manières d'envisager sa protection. Ce cadre théorique sera l'objet de mon deuxième chapitre. Dans le chapitre suivant, j'utiliserai ce cadre théorique pour analyser les discours tenus au sujet de la nature au sein d'un corpus composé de cinq synthèses sur la décroissance. En conclusion de cette analyse, je pourrai formuler une première réponse à ma question de recherche, en dessinant les contours d'une vision décroissante de la protection de la nature.

Finalement, dans un quatrième et ultime chapitre, j'essayerai de comprendre comment cette vision peut se matérialiser au Québec, par l'étude de cas de l'aire protégée d'utilisation durable (APUD), un dispositif de protection du territoire relativement novateur dans la province. À l'issue de ce travail, je pourrai conclure en fournissant des éclairages théoriques et pratiques sur la manière d'envisager la protection de la nature dans une perspective de décroissance

Chapitre 1 | La décroissance, une approche holistique pour un monde en crise

Comment arrêter le saccage de la nature ? Comment stopper le massacre de millions de vies et l'anéantissement pur et simple d'espèces entières que documentent les scientifiques depuis plusieurs décennies maintenant ? D'après l'IPBES (2024b), il faut mener un changement transformateur, une transformations des conceptions, des structures et des pratiques dominantes dans nos sociétés industrielles. Cette transformation doit permettre de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'érosion de la biodiversité, à savoir la déconnexion et la domination vis-à-vis de la nature et des autres personnes, la concentration des pouvoirs et de la richesse, ainsi que la priorisation des gains matériels et individuels à court terme. Cette transformation doit aussi permettre de construire des sociétés justes, inclusives, adaptatives où se déploient des relations respectueuses et réciproques entre les humains et la nature (voir fig. 2).

Fig. 2 : Le changement transformateur vers des sociétés soutenables sur le plan de la biodiversité
(adapté de IPBES, 2024b : 17, 20)



Toutefois, l'IPBES (*Ibid.*) laisse en suspens une question cruciale : quelle perspective de transformation sociale permet d'envisager un changement transformateur vers des sociétés durables et justes en harmonie avec la nature ?

C'est à cette question que je tenterai de répondre dans ce chapitre. En effet, après avoir présenté la décroissance ainsi que les différents courants de pensée qui irriguent et qui animent ce mouvement, je tâcherai de démontrer qu'il constitue une perspective de transformation sociale pertinente pour faire face à la crise de la biodiversité mondiale. Cette démonstration constitue le point de départ de la réflexion de ce mémoire, puisqu'elle implique la nécessité de clarifier comment la protection de la nature est conçue dans une perspective de décroissance.

1.1 Qu'est-ce que la décroissance ?

Avant d'être un concept, ou un projet politique, le terme de *décroissance* est un slogan politique provocateur, un « mot obus » (Ariès, 2005) ! Lancé dans une conversation, ce mot aurait le pouvoir d'amorcer une réflexion qui nous permet de retrouver le sens des limites (Latouche, 2022 : 3), en attaquant frontalement le capitalisme et la société de consommation « dans leur idéologie et leur imaginaire, sans se limiter à leurs conséquences » (Ariès, 2005). Cette arme sémantique est forgée par l'impératif d'agir face aux quatre crises majeures de la civilisation industrielle : la crise environnementale (dérèglement climatique et effondrement de la biodiversité), la crise sociale (montée des inégalités), la crise politique (désaffection et dérive de la démocratie), et la crise de la personne humaine (aliénation et sentiment de perte de sens¹). Toujours selon Paul Ariès (*Ibid.*) : « Le mot d'ordre de la décroissance est donc une tentative pour amorcer une sortie à cette quadruple crise. »

Comment ce slogan subversif est-il devenu proposition politique ? Le premier constat qui appuie la nécessité d'une décroissance est simple : il ne peut pas exister de croissance infinie sur une planète finie. Cette réalisation n'est pas nouvelle. Dès 1972, le rapport *Limits to growth*, ou *Halte à la croissance ?* dans sa traduction française (Meadows *et al.*, 1972), montre que la poursuite à long terme de la croissance économique mène la société humaine à l'effondrement soit par un épuisement des ressources, soit par la saturation des exutoires à notre pollution. En outre, si les défenseurs du « développement durable » ou de la « croissance verte » cherchent à entretenir l'espoir d'un progrès technique salvateur qui requerrait la poursuite de la croissance économique, l'histoire montre qu'à ce jour nous n'avons jamais généré une croissance verte et les prévisions quant à la possibilité de réaliser une telle chose dans un futur proche sont très pessimistes (Hickel et Kallis, 2019; Mossé et Ramos, 2021; Parrique *et al.*, 2019). En outre, ce

¹ Si Paul Ariès (2005) considère que la personne souffre d'une perte de sens, Yves-Marie Abraham (2019) suggère que nous souffrons plutôt du trop-plein « d'un sens imposé par la course à la production de marchandises ».

que rappellent les objecteurs.trices de croissance, c'est que celle-ci n'est pas seulement impossible, elle n'est pas souhaitable (Abraham, Levy et Marion, 2015). Et pour cause, en s'appuyant sur l'héritage foisonnant des critiques de la croissance économique, le mouvement pour la décroissance souligne en quoi elle est synonyme d'injustice et d'aliénation par le système capitaliste ou par la « mégamachine technocapitaliste » (Abraham *et al.*, 2015; Schmelzer, Vetter et Vansintjan, 2022 : 73-152). Ce concept de « mégamachine » est proposé par l'historien Lewis Mumford (1973) pour désigner l'association entre les systèmes technos-industriels et économico-politiques. D'après lui, il découlerait de cette association une organisation sociale hautement centralisée et technicisée, fonctionnant comme une immense machine au sein de laquelle les humains deviennent les rouages d'un système bureaucratique et technologique. Dans sa version la plus radicale, la décroissance propose non seulement de s'émanciper de la course à la croissance, mais aussi de cette mégamachine pour reconquérir un « monde vécu » (Abraham, 2024a) : un monde dont l'échelle et l'organisation sociale soient telles que « les individus sociaux y voient, comprennent et maîtrisent l'aboutissement de leurs actes » (Gorz, 1992 : 18). Dans cette perspective, la décroissance devient un véritable projet d'*écologie politique* au sens d'André Gorz (*Ibid.*), à qui l'on attribue d'ailleurs la première utilisation du terme de décroissance dans le débat public, dès 1972. Toutefois, depuis le début des années 1970, la crise écologique n'a cessé de s'aggraver à tel point que :

Pour la plupart [des objecteurs.trices de croissance] cependant, la décroissance n'est plus une option. Elle est leur (notre) horizon. La question est de savoir si cette décroissance sera subie, conséquence brutale et incontrôlable du dépassement des limites biophysiques de la planète, ou si elle sera choisie et assumée collectivement, dans le but d'éviter aux humains, en particulier aux plus démunis d'entre eux, les effets désastreux d'un tel dépassement. Militer en faveur de la « décroissance soutenable », c'est croire qu'il est encore possible de mettre en œuvre cette décroissance choisie. (Abraham *et al.*, 2015 : 25)

La décroissance est donc à la fois une contestation et un espoir. C'est la contestation de l'hégémonie de la pensée économiste et du rouleau compresseur de la croissance de la production de marchandise, mais c'est aussi l'espoir de choisir collectivement une (ou des) voie(s) alternative(s). C'est ce que souligne Stefania Barca avec élégance :

Dans un monde constamment frappé par le déluge de la dégradation écologique, de l'appauvrissement et des mesures d'austérité, ainsi que par la chaleur implacable de la surconsommation, de la surproduction et de la financiarisation de tout, ouvrir un parapluie et créer un espace où différents mouvements peuvent se réunir et discuter (ou mettre en pratique)

les alternatives qu'ils souhaitent, c'est exactement ce que le terme « décroissance » a fait au cours de la dernière décennie, en particulier en Europe. (Barca, 2018 : 379, traduction libre)

1.2 La décroissance n'est pas une réduction, c'est une transformation

Appeler à rompre avec la course à la croissance n'équivaut pas à vouloir la remplacer par une course à la décroissance. Oui, la décroissance de l'économie est une étape nécessaire, une sorte de régime pour les économies obèses de certains pays riches (Parrique, 2022 : 189-195), mais l'objectif ultime demeure celui de se *libérer* de la croissance, de parvenir à l'« a-croissance » (Lepesant, 2015). Toutefois, on comprend facilement pourquoi ce terme n'a pas été retenu, au vu de sa similarité orale avec le concept auquel il prétend s'opposer.

Contrairement à la caricature qu'en font ses opposants.es, la décroissance n'est donc pas le souhait absurde d'une dépression économique dans le cadre du système capitaliste. C'est une revendication de transformation sociale. Cette transformation aurait effectivement pour objectif de réduire notre métabolisme social, c'est-à-dire le flux de matières et d'énergie entre la nature et nos sociétés, dans le but de renouer avec une utilisation écologiquement soutenable des ressources de notre planète (Pineault, 2024). Cependant, quoique cet objectif soit nécessaire, il n'est pas suffisant. En fait, il s'agit surtout de changer la structure de ce métabolisme social :

La décroissance n'appelle pas à faire la même chose en moindres quantités. L'objectif n'est pas de dégraisser l'éléphant, mais de le transformer en escargot. Dans une société décroissante, tout sera différent : les activités, les formes et les utilisations d'énergie, les rapports entre les individus, les rôles genrés, la répartition du temps entre travail rémunéré et non rémunéré, les rapports avec le monde non-humain. (D'Alisa, Demaria et Kallis, 2015a : 30)

Si les théoriciens.nes du mouvement s'entendent sur la nécessité de cette transformation sociale, les manières de l'envisager sont diverses. De toute façon, l'objectif n'est pas de remplacer un dogme par un autre (Beau-Ferron, 2015 : 164-165). Comme le dit Serge Latouche (2022 : 50) : « la décroissance n'est pas une voie alternative, mais une matrice des possibles alternatifs ».

1.3 Un aperçu des différentes visions de la décroissance

Pour décrire les assises théoriques et les courants qui traversent la décroissance, on peut s'appuyer sur le travail de Mathias Schmelzer, Andrea Vetter et Aaron Vansintjan (2022 : 73-162). Les trois auteurs proposent une catégorisation méthodique des critiques de la croissance d'une part et des courants de la décroissance d'autre part.

1.3.1 Les critiques de la croissance

Critique écologique

Commençons par la *critique écologique de la croissance*. Celle-ci pourrait se résumer par l'idée que « la croissance infinie n'est pas possible sur une planète finie ». Au-delà de ce qui est aujourd'hui un lieu commun, cette critique dénonce deux choses :

D'une part, elle montre que la croissance économique n'est pas soutenable, pas plus qu'elle ne peut être rendue soutenable, que ce soit par une modulation de la croissance (comme une croissance « verte », « qualitative » ou « intelligente »), par le progrès technologique (gains d'efficacité, digitalisation, etc.) ou par un simple changement des sources d'énergie ou de ressources (via les énergies renouvelables ou le recyclage). D'autre part, la critique écologique de la croissance analyse les raisons de cette insoutenabilité structurelle du système économique capitaliste, productiviste et axé sur la croissance. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 76)

Cette critique est principalement portée par des économistes hétérodoxes ou des économistes écologiques, dans la lignée des travaux de Nicholas Georgescu-Roegen, l'un des pères fondateurs de la cette discipline. Elle inclut aussi les travaux sur le « métabolisme social » qui analyse des flux de matières entre la nature et la société, ainsi que les structures techniques et sociales qui guident ces flux. En revanche, les auteurs remarquent que parmi les critiques écologiques de la croissance qui sont reprises par les décroissants.es, « le mouvement pour la conservation classique, motivée par un malaise romantique face à la destruction d'une nature vierge [...] est moins important » (*Ibid.* : 86).

Critique culturelle

La *critique culturelle de la croissance* est marquée, elle, par un certain romantisme. En son cœur, elle dénonce la manière dont notre subjectivité est façonnée par les sociétés de croissance (*Ibid.* : 95). Cette critique s'attaque à l'intériorisation des logiques de croissance en montrant d'abord qu'elles sont contingentes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas naturelles, mais bien le résultat d'une détermination culturelle et sociale. Par ailleurs, cette critique cherche à montrer comment les logiques de la croissance provoquent l'aliénation des individus, les privant de vivre pleinement toutes les facettes et les potentialités de la vie humaine. En effet, dans les sociétés capitalistes, la diversité des aspirations humaines est réduite à la satisfaction des besoins du sujet économique : l'Homo Economicus, animé uniquement par la volonté égoïste de maximiser son utilité (la satisfaction procurée par l'action économique).

Pour critiquer cette aliénation, le mouvement pour la décroissance pioche dans un courant de pensée que Schmelzer *et al.* (*Ibid.* : 96) appellent l'« humanisme écologique ». Elle regroupe des auteurs comme Henry David Thoreau, Leon Tolstoï, Mahatma Gandhi, Ernst Friedrich Schumacher, Ivan Illich, Kirkpatrick Sale, Murray Bookchin ou Aldo Leopold. Ce qui unit leur pensée ?

Combiner la célébration de la diversité, de l'unicité et de l'interdépendance de l'expérience humaine avec une critique de la modernité et la promotion d'une conscience écologique. Cela inclut des penseurs qui sont souvent, mais pas toujours, critiques à l'égard du capitalisme. Il est important de noter qu'une grande partie de cette pensée s'oppose à l'idée de l'individu comme être isolé. Au contraire, s'appuyant sur une évaluation - souvent très poétique - de l'expérience humaine, ces penseurs ont tendance à souligner l'interdépendance des êtres humains et des écosystèmes. Cependant [...] cette approche est souvent contrebalancée par la reconnaissance de l'importance de la liberté et de l'autonomie et par le rejet de l'autorité et des hiérarchies sociales. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 96)

Face à la modernité et à son mode de vie fondé sur l'individualisme et le consumérisme, les penseurs de l'« humanisme écologique » insistent sur la désirabilité de la simplicité, d'une décentralisation politique, et du maintien de l'économie, tout comme des technologies, à une échelle humaine. Néanmoins, Schmelzer *et al.* (*Ibid.* : 97) mettent en garde contre les dérives de cette approche, quand elle vire sans discernement dans le romantisme ou l'anti-modernisme, ou qu'elle ne remet pas en question le capitalisme ou le colonialisme. Et pour cause, elle peut alors justifier les fantasmes réactionnaires d'un passé idéalisé ou d'une nature sauvage précoloniale vierge de tout stigmate humain (l'idée de *wilderness* dans sa construction coloniale (Plumwood, 1998)).

Néanmoins, certains des penseurs précités étaient bien plus progressistes que leurs contemporains. Ainsi, l'« écologie sociale » de Murray Bookchin (1982) continue d'inspirer dans les milieux progressistes. Sa perspective écologique, à la fois anarchiste et anthropocentrique, insiste sur le lien entre les structures de domination sociale et les logiques de domination des humains sur la nature. La *critique culturelle* reprise par le mouvement de la décroissance s'inscrit généralement dans cette lignée idéologique. Elle invite à dépasser la conception de l'humain comme Homo Economicus pour lui préférer des perspectives comme celle du « soi-relationnel » (ou *relational-self*) : « un sujet qui chercherait à abattre les hiérarchies et qui se considère non pas autonome, mais fondamentalement connecté avec d'autres êtres vivants » (Schmelzer *et al.*, 2022 : 105). Dès lors, l'émancipation humaine ne

requiert plus la poursuite sans fin de l'abondance individuelle, mais plutôt des formes d'organisations sociales fondées sur la « convivialités », qui permettent la bonne coexistence, la dépendance mutuelle et des formes de travail non aliénantes grâce à une gestion démocratique de nos vies, de nos économies et de nos relations avec la nature.

Critique féministe

D'autres formes de critiques de la croissance économique s'attaquent aux rapports de domination entre humains, tout en montrant la concomitance de ces dominations avec celle des humains sur la nature. C'est notamment le cas de la *critique féministe de la croissance économique* (*Ibid.* : 117). Les travaux féministe et écoféministe dénoncent l'exploitation des femmes comme condition nécessaire à la croissance. Cette exploitation est justifiée par une hiérarchisation entre une sphère de la *production* jugée supérieure à celle de la *reproduction*. Pourtant, cette dernière regroupe « toute la sphère des activités essentielles à la reproduction de notre vie comme le travail domestique, la sexualité, la procréation » (Federici, 2019). Ainsi, bien qu'il soit un préalable à une quelconque activité productive, ce travail reproductif n'est pas comptabilisé ni rémunéré dans l'économie capitaliste, puisqu'il demeure hors marché. De ce fait, ce travail « gratuit » généralement fourni par les femmes ou par la nature devient invisible, ce qui contribue à perpétuer son exploitation. Or, ce n'est qu'en maintenant la gratuité (ou la rémunération minimale) de ce travail que les entreprises peuvent dégager le profit qui alimente leur croissance.

Cette hiérarchisation entre les sphères de production et de reproduction n'est pas le fruit du hasard. On la retrouve, implicitement, à la base des sciences naturelles européennes :

Les penseurs des Lumières comme Francis Bacon, par exemple, prônaient l'image de l'explorateur-scientifique masculin arrachant les secrets d'une nature (considérée comme « féminine ») de son sein, et présentaient cette dernière comme un sujet dûment asservi à l'homme. Le « modèle-maître » de la modernité occidentale, à l'origine des inégalités mondiales et des crises environnementales, s'est développé dans le contexte de dualismes apparemment naturels, irréconciliables et hiérarchiquement séparés – homme/femme, esprit/corps, civilisé/sauvage, humain/nature – qui « correspondent directement et naturalisent respectivement les oppressions liées au genre, à la classe, à la race et à la nature ». (Schmelzer *et al.*, 2022 : 122)

Afin d'abolir l'ensemble de ces hiérarchies qui structurent le dualisme occidental, les militantes écoféministes réclament généralement une revalorisation de la sphère de la reproduction et une réorganisation du travail pour qu'il soutienne la vie plutôt que la croissance économique. Cette

convergence avec la décroissance s'incarne particulièrement dans les propositions écoféministes les plus radicalement anticapitalistes, comme la « perspective de subsistance » :

La subsistance est l'opposé de la production de marchandises. La production de marchandises est le but de la production capitaliste. En d'autres termes, toute production doit être transformée en marchandise. [...] La production de subsistance obéit à un but entièrement différent, à savoir la satisfaction directe des besoins humains. Pour nous, il est tout à fait essentiel qu'il s'agisse d'une production et d'une reproduction directe de la vie. C'est pour cela que nous parlons de « production de la vie » plutôt que de production de marchandises. (Mies, 2005)

Pour Maria Mies (2005), c'est en abandonnant la production de marchandises pour se consacrer à la « production de la vie » que l'on pourrait (re)trouver « cette diversité, cette symbiose entre diverses formes de vie – animaux, plantes et personnes – vivant tous dans un même espace, tous avec leur vitalité et leur 'bonne vie' ».

Critique Nord-Sud

La *critique Nord – Sud de la croissance* partage évidemment une partie de ces constats, notamment la critique des dualismes « esprit/corps, civilisé/sauvage et humain/nature » qui ont permis de justifier la colonisation, l'exploitation, ainsi que l'esclavage d'une partie de la population humaine, considérée comme inférieure. Par conséquent, dans la pensée décoloniale l'exploitation des humains et de la nature dans les territoires colonisés serait avant tout le fruit d'une certaine vision du monde, celle de l'Occident moderne, qu'il faudrait renverser au profit de perspectives issues du Sud global :

Dans une perspective post-développementaliste, les alternatives au développement se trouvent principalement dans les traditions et les pratiques de subsistance des communautés locales et dans les mouvements du Sud qui s'opposent aux idéologies du développement. D'après *The Red Deal: Indigenous Action to Save Our Earth* : « Nous avons besoin d'une révolution des valeurs qui nous recentre sur les relations avec autrui et avec la terre plutôt que sur les profits. » Cette révolution des valeurs est portée par des mouvements autonomes tels que les Zapatistes, les luttes autochtones pour l'autodétermination, les luttes afro-diasporiques, les mouvements paysans tels que *La Via Campesina* et le *Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem Terra* (Mouvement des travailleurs sans terre) au Brésil, ainsi que les mouvements s'opposant aux conflits de distribution écologique. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 138)

Cette révolution des valeurs se retrouve aussi dans la philosophie du *buen vivir*, à laquelle les théories de la décroissance se réfèrent souvent. En plus de constituer une proposition concrète

d'alternative au développement, cette philosophie, qui mise sur l'équilibre et l'harmonie de la communauté au sens large (humaine et non-humaine, matérielle et spirituelle) a l'avantage d'être est d'ores et déjà inscrite dans la constitution de deux pays : l'Équateur et la Bolivie.

Schmelzer *et al.* (*Ibid.* : 140) rappellent également que la critique Nord-Sud dénonce les dérives du « colonialisme vert ». Celui-ci résulte notamment d'une tentative de protection et de valorisation de la nature par le biais des logiques capitalistes. C'est par exemple le cas des compensations carbone qui permettent à une entreprise de « compenser » ses émissions en achetant une parcelle de forêt (ou d'un autre réservoir de carbone naturel) afin de la protéger. Or ces dispositifs engendrent une nouvelle vague d'accaparement des terres, principalement dans le Sud global (*land* ou *green grabbing*), ce qui perpétue les dynamiques de la colonisation ainsi que les inégalités entre le Nord et le Sud. En effet, ils privent les communautés locales de l'accès à leur territoire et donc à leurs moyens de subsistance, tout en servant de gage pour que les entreprises du Nord global puissent poursuivre leurs activités écocidaires. Plusieurs luttes et mouvements sociaux ont vu le jour pour s'opposer à cet accaparement des terres. Pour Schmelzer *et al.* (*Ibid.* : 144-145), c'est par l'alliance avec ces mouvements que la décroissance peut envisager de mener les transformations sociales nécessaires pour rompre avec le « mode de vie impérial » qui consiste (et nous oblige) à vivre aux dépens des autres, qu'ils ou elles soient humains ou non-humains.

Critique du capitalisme

Une quatrième critique, sous-jacente aux précédentes, est la *critique du capitalisme*. Le capitalisme, c'est une structure sociale et un système économique dans lesquels le capital est investi dans le but de gagner plus d'argent (Marx, 1867). Cette circulation bien particulière de la monnaie est résumée par Marx avec la formule A-M-A' : une somme d'argent initial (A), est investie pour produire des marchandises (M) qui sont vendues sur le marché pour en retirer une plus grande somme d'argent (A'). Seulement, comme la vente de marchandise se fait dans le cadre d'un marché compétitif, les profits réalisés doivent être réinvestis dans l'appareil productif afin de générer des gains de productivité, ce qui crée un système dans lequel le capital s'accumule de façon continue (Schmelzer *et al.*, 2022 : 108). Le propre de ce modèle c'est donc que la production n'a pas pour objectif de répondre à des besoins, mais bien d'accumuler des profits.

Ce n'est pas tout. Selon l'analyse marxiste la plus élémentaire, ce système d'accumulation continue ne peut exister sans l'exploitation du travail salarié d'une part, et l'accaparement violent d'un capital de départ d'autre part. En effet, l'une des conditions de base de l'existence du capitalisme c'est la propriété privée des moyens de production. Or, l'Histoire nous révèle que l'*appropriation primitive* des moyens de production par la bourgeoisie consiste en fait dans le vol des moyens d'existence d'une grande partie de l'humanité, que ce soit par le phénomène des enclosures ou par le processus de colonisation (Hickel, 2022 : 41-73). Les dépossédés.es se trouvent alors dans l'obligation de vendre leur force de travail pour survivre. La classe possédante tire littéralement profit de ce rapport de force inégal pour obtenir plus de travail de ses employés.es que ce qu'elle ne les paye. C'est l'exploitation de ce *sur-travail* qui permet aux possédants de réaliser des profits lors de la vente des marchandises (Thier, 2020). Ces profits sont aussi rendu possible par l'exploitation du travail de reproduction fourni largement (et gratuitement ou à bas coûts) par les femmes et par la nature (Federici, 2019).

Or, la croissance économique constitue la matérialisation de ce processus d'accumulation par exploitation (Schmelzer *et al.*, 2022 : 109-111). Promouvoir la décroissance, c'est aussi une manière de s'opposer à la perpétuation de ce système injuste. En outre, ces analyses montrent que pour perdurer, le capitalisme « dépend de l'appropriation et de la colonisation continue d'un extérieur non-capitaliste » (*Ibid.* : 106). Cet impératif peut « être compris géographiquement (à travers le colonialisme), socialement (à travers le travail de reproduction et les sphères de la vie qui échappent encore à la marchandisation) ainsi qu'en relation avec la nature » (*Ibid.* : 106). Pour que la croissance se poursuive, une part toujours plus importante de la nature doit donc être transformée en marchandises, aggravant ce que Karl Marx (1894) décrivait déjà comme : « une rupture irréparable dans le processus interdépendant du métabolisme social, un métabolisme dicté par les lois naturelles de la vie elle-même ». Pour Schmelzer *et al.*, cette « rupture métabolique » justifie à elle seule de contester les logiques du capitalisme, puisque ce système « détruit plus vite qu'il ne crée ou ne réorganise » (Schmelzer *et al.*, 2022 : 111).

Critique de l'industrialisme

La *critique de l'industrialisme* pose la question de la technique, c'est-à-dire de l'ensemble des moyens et des procédés utilisés pour atteindre nos fins, dans les sociétés industrielles. Et pour cause, le mode de gestion des appareils technologiques modernes deviendrait inévitablement autoritaire et aliénant, jusqu'à restreindre nos capacités d'autodétermination. Par conséquent,

les macrosystèmes techniques ne seraient pas désirables dans le cadre d'un projet de société réellement émancipateur. Ces critiques portent avant tout sur les « technologies complexes » qui permettent la production industrielle. Selon Schmelzer *et al.* (*Ibid.* : 128) les caractéristiques de ces techniques sont qu'elles nécessitent des chaînes d'approvisionnement mondiales, des infrastructures imposantes, ainsi qu'une hiérarchie et des expertises pointues pour pouvoir fonctionner. Plus fondamentalement, elles nécessitent que la société s'adapte à elles, la machine devenant un modèle pour la société et pour le développement humain (Mumford, 1973). Il en découle l'application en toute chose d'une logique rationaliste et utilitariste, ainsi que la généralisation de l'objectif d'accroissement de la productivité à toutes les sphères de la vie (Schmelzer *et al.*, 2022 : 128).

Ce productivisme alimente la croissance, tandis que les gains de puissance augmentent notre pouvoir de destruction. La démocratie est également mise à mal, puisque les citoyennes et les citoyens ne peuvent pas appréhender facilement ces systèmes complexes. Le pouvoir devient alors technocratique et dépolitisé : son seul cap devient l'augmentation de la productivité. Pire, Ivan Illich (2004) montre comment la production hétéronome (par le recours à des biens et des services fournis de façon industrielle) finit par devenir contre-productive lorsqu'elle s'impose au détriment de la production autonome. En effet, quand elle atteint une situation de « monopole radicale », une technique va avoir tendance à produire le résultat inverse de celui qu'elle vise. Un exemple typique est celui de l'automobile. Quand celle-ci devient incontournable et que l'on construit une société adaptée à ce mode de transport, on finit par avoir des embouteillages. Ce qui devait nous permettre des déplacements rapides provoque l'immobilité. Le contre-projet d'Ivan Illich (1973) c'est la société *conviviale*, une société dans laquelle les outils permettent l'émancipation des celles et ceux qui les manient, en renforçant l'autonomie individuelle et collective et en ne suscitant « ni esclave, ni maître ». Aujourd'hui, cette philosophie prend notamment la forme des *low-tech* qui sont plébiscitées au sein du mouvement décroissant (Murray, 2015; Schmelzer *et al.*, 2022 : 135).

Critique socio-économique

Moins radicale que les précédentes, la *critique socio-économique* de la croissance à l'avantage d'être facilement accessible selon Schmelzer *et al.* (2022 : 88). Celle-ci conteste l'idée largement répandue que la croissance économique est synonyme d'amélioration de la qualité de vie. Et pour cause, au moins dans les pays du Nord global, les données empiriques montrent que la qualité de vie dépend de facteurs qui ne nécessitent pas de croissance économique,

comme « une plus grande égalité, une plus forte participation démocratique, une augmentation du temps libre ou la revalorisation du travail du soin (ou *care*) » (*Ibid.* : 87). En fait, les études montrent que passé un certain niveau de revenu, les coûts sociaux et environnementaux de la croissance excèdent ses bénéfices, que ce soit au niveau individuel ou sociétal. Cet état de fait permet d'envisager la décroissance non pas comme une menace, mais bien comme une opportunité de garantir le bien-être et une bonne vie pour tous et toutes. Ce serait la preuve qu'il est possible de prospérer sans croissance. Toutefois, les décroissants et les décroissantes reconnaissent qu'au sein d'un système capitaliste dont les institutions économiques et sociales sont organisées autour de la croissance, l'absence de cette dernière provoque nécessairement une crise. Or, puisque les taux de croissance déclinent tendanciuellement dans les pays du Nord, et que les conditions de vie ne semblent plus s'améliorer, la critique socio-économique de la croissance peut servir de justification pour envisager une décroissance, non pas au nom de l'écologie, mais de l'amélioration du bien-être, au-delà des limites imposées par la croissance.

Des critiques qui se combinent et se complètent

Les critiques sur lesquelles se fonde la décroissance ne sont pas nouvelles, pas plus que les systèmes d'oppressions qu'elles dénoncent. En revanche, « c'est leur combinaison qui est originale et qui confère à la décroissance sa spécificité dans le débat public » (Abraham *et al.*, 2015 : 3). Cette combinaison est d'ailleurs cruciale pour Schmelzer *et al.* (2022 : 73-76) qui insistent sur la nécessité de l'intégration de l'*ensemble* de ces critiques à la formation d'une perspective de décroissance réellement émancipatrice. En effet, comme le rappellent les trois auteurs, une critique de la croissance qui n'intégrerait pas les perspectives féministe, décoloniale ou anticapitaliste peut mener à se concentrer sur de fausses causes telles que la croissance démographique ou la « nature humaine », qu'ils estiment être trop souvent fustigés par les environmentalistes occidentaux. En omettant l'un ou l'autre de ces éléments, la décroissance s'exposerait à une récupération par la droite populiste ou écofasciste, avec qui elle peut partager certains thèmes, comme la critique du système monétaire, ou la défense de solutions ancrées localement ou s'inspirant de modes de vie traditionnels.

1.3.2 Les courants de la décroissance

Partant de la synthèse des critiques précédentes, les différents théoriciens et théoriciennes de la décroissance développent des visions et des projets de société distincts, mettant l'accent sur certaines propositions plutôt que d'autres. Schmelzer *et al.* (2022 : 155-162) proposent une

description de ces courants qui traversent la décroissance, qu'ils et elle divisent en cinq catégories.

Le courant institutionnel

Commençons par le *courant institutionnel*. Celui-ci « se fonde principalement sur les critiques écologiques et socio-économiques de la croissance » (*Ibid.* : 156). Il est le courant le plus susceptible de jouer un rôle de gouvernement, puisqu'il vise surtout à réformer les institutions qui dépendent ou qui génèrent de la croissance. Ces réformes sont envisagées par le biais de « politiques de suffisance », visant à faciliter les changements de mode de vie individuels, à orienter l'activité du marché dans une direction plus juste et écologique, ainsi qu'à rendre les institutions sociales essentielles indépendantes de la croissance. Ces politiques sont souvent inspirées de l'économie écologique et se cantonnent souvent à la sphère macro-économique. Elles peuvent inclure l'application d'écotaxes, le changement d'indicateur économique, ou l'instauration d'un salaire maximum par exemple. Ce courant considère la politique électorale (nationale ou locale) comme un vecteur de transformation sociale, tout en misant sur le rôle et la participation des entreprises, des associations et de la société civile.

Le courant pour la suffisance

À l'opposé de ces influences économiques, le *courant pour la suffisance* vise à réduire radicalement la consommation des ressources. Du point de vue collectif, cette réduction passerait par la création d'économies de subsistance locales et décommercialisées. À l'échelle individuelle, elle serait le résultat du choix de la simplicité volontaire et de l'autoproduction. Ce courant se concentre donc sur des pratiques qui existent déjà, en dehors du marché capitaliste, de la société de consommation et de la « civilisation industrielle ». En effet, ce courant s'appuie principalement sur les critiques culturelle et anti-industrielle de la croissance. Ces critiques s'accompagnent également d'un regard « pessimiste ou catastrophiste » sur la crise écologique, ancré dans la critique écologique de la croissance (*Ibid.* : 157-158). De ce fait, les partisans.es de la suffisance tablent aussi sur la détermination d'un budget écologique égal pour chaque individu à l'échelle mondiale, qui doit permettre de borner les efforts d'(auto)limitation dans un esprit de justice globale. La transformation sociale y est envisagée avant tout comme une bataille culturelle visant à rendre désirables les modes de vie post-capitalistes et la suffisance.

Le courant postcapitaliste altermondialiste

Dans une perspective plus systémique, le *courant postcapitaliste altermondialiste* fait de l'analyse des rapports de domination, et de leurs dynamiques historiques au sein du capitalisme, son principal angle d'attaque contre la croissance. À l'évidence, la synthèse des critiques anticapitalistes et Nord-Sud joue un rôle fondamental dans l'élaboration de ces théories. Dans cette perspective, une décroissance réellement émancipatrice implique de mener des changements structurels dans nos sociétés afin « de mettre fin à la domination du marché, de socialiser les secteurs clés de l'économie et de réduire les relations sociales de domination » (Schmelzer *et al.*, 2022 : 161). Ces changements incluent la démocratisation de la production, la collectivisation des moyens de production et la restructuration voire le démantèlement de certains secteurs industriels jugés néfastes. Ce courant envisage donc la décroissance comme une forme de « socialisme sans croissance », ravivant en pratique l'alliance entre écologisme et socialisme (Kallis, 2019). Pour mener à bien cette transformation sociale, ce courant veut s'appuyer sur les mouvements sociaux, en soutenant notamment les luttes (éco)territoriales dans le Sud global.

Le courant communaliste ou pour les économies alternatives

Si le courant postcapitaliste altermondialiste se focalise sur les changements structurels, le *courant communaliste ou pour les économies alternatives* s'intéresse plutôt aux expérimentations d'alternatives concrètes au capitalisme. Ces initiatives vont des réseaux de l'économie solidaire jusqu'aux mouvements paysans, au Nord comme au Sud. Ainsi, partant de la critique anticapitaliste, ce courant envisage la communalisation comme une manière concrète de renverser les logiques capitalistes d'appropriation, d'accumulation, de marchandisation, d'exploitation et de compétition. Il s'oppose donc à l'enclosure des biens communs, tout en cherchant à étendre les formes de propriété commune et les principes de gestion communaliste. Mises ensemble, ces initiatives citoyennes permettraient de construire une contre-hégémonie anticapitaliste, démocratique et ancrée dans le local. Cette logique rejoint des perspectives comme le municipalisme libertaire de Murray Bookchin par exemple. Ce courant imagine donc la transformation sociale comme un mouvement de la base, qui se matérialise dans des initiatives concrètes pour expérimenter ou défendre des modes de vie et de production non-capitalistes fondés sur la solidarité, la gestion collective et la mise en commun.

Le courant féministe

Le *courant féministe* serait un courant souvent négligé au sein du mouvement pour la décroissance, selon Schmelzer *et al.* (2022 : 160). Pourtant, les critiques féministes de la croissance abordaient la plupart des enjeux aujourd'hui centraux pour la décroissance, et ce dès les années 1970. C'est notamment le cas de la « perspective de subsistance » (Mies et Bennholdt-Thomsen, 2023) qui mit en évidence les liens entre l'exploitation des femmes, de la paysannerie du Sud global et de la nature au sein du capitalisme. À l'opposé du système économique capitaliste axé sur l'accroissement de la production de marchandises, ce courant féministe aspire « à dépasser la séparation entre production et reproduction » et plus largement à « placer les activités de reproduction et de soin (*care*) au centre de l'économie » (Schmelzer *et al.*, 2022 : 160). Pour mener à bien une transformation sociale fondée sur le soin, le courant féministe de la décroissance appelle à des réformes institutionnelles, mais aussi à une transformation « des pratiques, des subjectivités et des épistémologies » (Schmelzer *et al.*, 2022 : 161).

1.4 La décroissance, une réponse pertinente à la crise de la biodiversité ?

Revenons au diagnostic de l'IPBES. Après avoir constaté le déclin dramatique de la biodiversité mondiale, le groupe d'experts.es a établi qu'il était causé par des activités humaines (IPBES, 2019). Ces activités reposent sur des conceptions, des structures et des pratiques sociales qui engendrent la déconnexion et la domination vis-à-vis de la nature et des autres personnes, la concentration des pouvoirs et de la richesse, ainsi que la priorisation des gains matériels et individuels à court terme. Par conséquent, pour mettre un terme au massacre de la biodiversité, l'IPBES recommande de mener une transformation sociale afin de construire des sociétés justes, inclusives, adaptatives où se déploient des relations respectueuses et réciproques entre les humains et la nature (IPBES, 2024b).

C'est exactement ce que propose la décroissance. En effet, ce projet politique propose une transformation des activités, des formes et des utilisations d'énergie, des rapports entre les individus, des rôles genrés, et des rapports avec le monde non-humain qui ont cours dans la société (D'Alisa, Demaria, *et al.*, 2015a : 30). Ce mouvement propose en fait une vision globale d'une transformation sociale qui correspond assez explicitement aux objectifs énoncés par l'IPBES.

Justice et équité

La décroissance n'est pas seulement une réponse à la crise écologique. C'est aussi une réaction à la montée des inégalités au sein des sociétés capitalistes et entre les différentes nations qui cohabitent sur notre planète (Ariès, 2005). En mobilisant les critiques anticapitalistes, socio-économiques, féministes et Nord-Sud de la croissance, le mouvement dénonce l'exploitation capitaliste et la domination exercée conjointement sur les femmes, sur le Sud global et sur la nature dans les sociétés de croissance (Schmelzer *et al.*, 2022 : 73-150). Ainsi, les politiques de décroissance sont soutenues parce qu'elles permettraient d'améliorer la qualité de vie indépendamment de la croissance économique, notamment par la réduction des inégalités socio-économiques (*Ibid.* : 87). Elles permettraient également de revaloriser le travail de reproduction et de soin, qui repose majoritairement sur les femmes et plus particulièrement sur les femmes du Sud global (*Ibid.* : 87). Enfin, les politiques de décroissance constituent un rejet du mode de vie impérial afin de libérer des ressources, ainsi que de l'espace écologique et conceptuel, pour permettre aux populations du Sud global de s'autodéterminer et de mener une vie digne dans un esprit de justice globale (Escobar, 2015; Schmelzer *et al.*, 2022 : 141-145).

Inclusion et pluralisme

En intégrant des critiques issues des mouvements féministes et décoloniaux, la décroissance constitue un projet politique qui intègre des perspectives plurielles. Ainsi, les alternatives à la croissance économique se trouvent principalement dans les traditions et les pratiques de subsistance des communautés locales (Schmelzer *et al.*, 2022 : 138), dans des philosophies centrées sur l'inclusion, l'interconnexion et l'harmonie de la communauté, comme l'*Ubuntu* ou le *buen vivir* (Gudynas, 2015; Ramose, 2015) ou sur des perspectives féministes comme celle de la subsistance (Mies *et al.*, 2023).

D'ailleurs, la décroissance n'est pas un dogme, elle « n'est pas une voie alternative, mais une matrice des possibles alternatifs » (Latouche, 2022 : 50). Elle dessine une vision du monde qui peut et doit être investie selon des perspectives multiples, adaptées aux situations locales.

Apprentissage et action adaptative

Justement, cette qualité de la décroissance comme matrice des possibles alternatifs plutôt que comme voie alternative unique garantit son adaptabilité. En fait, la décroissance défend l'autodétermination des communautés locales libérées de l'impératif de la croissance. En tant que projet d'écologie politique, elle appelle à reconquérir un « monde vécu » dont l'échelle et

l'organisation sociale soient telles que « les individus sociaux y voient, comprennent et maîtrisent l'aboutissement de leurs actes » (Gorz, 1992 : 18). Cette perspective se traduit par la revendication d'une relocalisation de l'activité économique et par la défense de la communalisation comme démarche d'autonomisation collective (Abraham, 2019 : 246-247; Latouche, 2022 : 54).

Elle mise alors sur les savoirs et les pratiques vernaculaires autant que sur l'expertise scientifiques, dans une stratégie appelée « science post-normale », qui visent à intégrer toutes les personnes parties prenantes d'un problème dans sa résolution (et pas seulement des experts), afin d'assurer la qualité de la réflexion scientifique (D'Alisa et Kallis, 2015).

Relations respectueuses et réciproques entre les humains et la nature

Enfin, la décroissance propose une transformation de nos relations à la nature (D'Alisa, Demaria, *et al.*, 2015a : 30). En s'appuyant sur des perspectives comme celles de l'écologie sociale de Murray Bookchin (1982), et sur les critiques féministe et décoloniale du dualisme moderne (Schmelzer *et al.*, 2022 : 122, 137-138), la décroissance s'attaque aux structures de domination qui affectent simultanément la nature et certains groupes d'êtres humains.

Par la critique de l'industrialisme, la décroissance défend aussi le caractère sauvage de la nature. Selon la logique industrielle, la nature devrait être dominée, contrôlée et rationalisée afin de libérer l'humanité de sa dépendance et de sa vulnérabilité aux aléas naturels et donc d'assurer le progrès social. C'est l'idée cartésienne qui voit à travers la technique le déploiement de la puissance de la rationalité humaine capable de « nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes, 1824 [1637]). Pour des penseurs critiques, cette volonté de contrôle est non seulement vouée à l'échec, mais elle constitue aussi une crise qui s'auto-alimente, car « toute tentative de briser la contrainte de la nature en brisant la nature ne fait que succomber plus profondément à cette contrainte. Telle a été la trajectoire de la civilisation européenne » (Horkheimer et Adorno, 1996). Pour Schmelzer *et al.* (2022 : 128-129) la décroissance veut rompre avec cette trajectoire de rationalisation. Cela implique de renoncer à médier nos relations avec la nature par des systèmes technoscientifiques toujours plus élaborés.

Renoncer à la croissance, c'est aussi renoncer au projet de domination de la nature, pour commencer à *faire avec*. L'abandon de ce projet pourrait alors permettre d'entamer un

processus plus large d'abolition des hiérarchies et des dominations au sein de nos communautés, aussi bien envers leurs membres humains que non-humains.

La seule option crédible ?

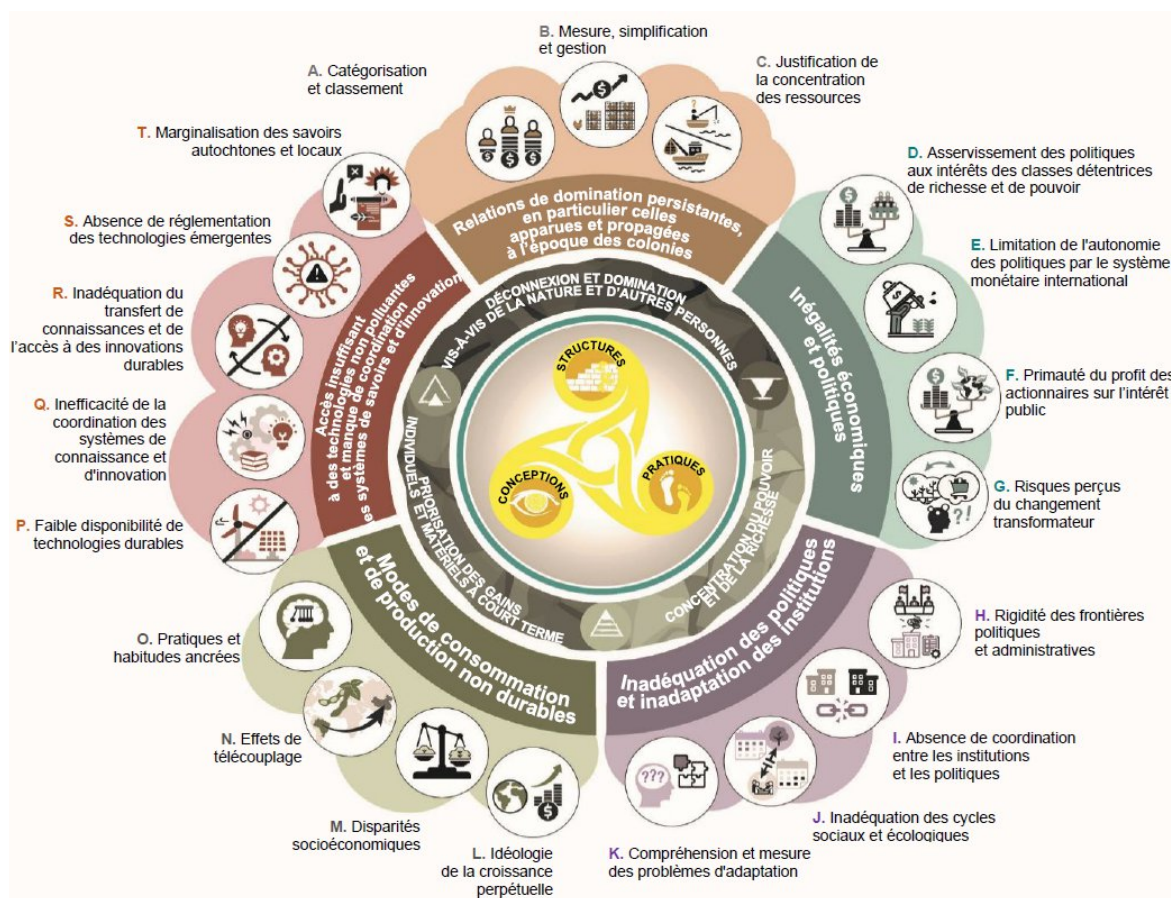
La décroissance apparaît donc comme un projet politique cohérent avec les objectifs du « changement transformateur » nécessaire pour faire face à la crise de la biodiversité selon l'IPBES (2024b). Toutefois ce n'est pas la seule vision d'un monde juste et durable. Le paradigme dominant dans les instances gouvernementales et internationales demeure celui du développement durable, qui mise plutôt sur notre capacité à « verdir » la croissance économique. Comme je l'ai déjà évoqué, cette possibilité est aujourd'hui largement contestée, particulièrement du point de vue de la biodiversité. (Hickel *et al.*, 2019; Mossé *et al.*, 2021; Parrique *et al.*, 2019) S'il est imaginable, bien que peu probable, d'atténuer la crise climatique par des innovations techniques permettant de décarboner notre production industrielle ou d'absorber le carbone atmosphérique, le maintien de la biodiversité sur Terre nécessite la préservation d'écosystèmes et d'habitats intacts et interconnectés, l'arrêt de la surexploitation des espèces animales et végétales, la fin du déversement de polluants toxiques dans l'eau, l'air et la terre, ou encore le respect des processus et du temps long de la nature. Aucune solution technique ne peut répondre à ces exigences, si elle ne s'accompagne pas d'une diminution de l'intensité de l'utilisation des ressources naturelles et de la production de polluants. Par conséquent, la manière la plus simple et la plus évidente de protéger la vie sauvage serait de réduire l'activité économique. Or, c'est l'objectif primordial de la décroissance.

En fait, ce qui distingue la décroissance comme perspective de transformation sociale dans le contexte de l'effondrement de la biodiversité, c'est qu'elle s'attaque à l'ensemble des causes sous-jacentes de la perte de biodiversité identifiées par l'IPBES, tout en relevant les défis et les obstacles qui s'opposent à un changement transformateur (voir fig. 3) (IPBES, 2024b : 15-20).

En effet, la décroissance évite l'écueil de l'accès insuffisant à des technologies non polluantes parce qu'elle ne mise pas sur le « progrès technique » mais plutôt sur des techniques conviviales, des *low-techs* et accessibles à tous et toutes. Elle propose aussi une alternative à nos modes de consommation et de production non-durables en misant sur la relocalisation de l'économie, le rejet de la marchandisation du monde et la mise en commun des moyens et des efforts d'(auto)production. En contestant la structure sociale du capitalisme, les logiques coloniales et patriarcales et en s'inspirant de perspectives féministes et décoloniales, la

décroissance s'attaque aux inégalités économiques et politiques ainsi qu'aux relations de dominations persistantes, ce qui inclue celles propagées par la colonisation. Finalement, la décroissance est critique de l'Etat et propose des institutions politiques alternatives comme l'assemblée municipale communaliste, ce qui permet de dépasser l'inadéquation des institutions politiques actuelles (Abraham, 2024a; Ariès, 2015; Schmelzer *et al.*, 2022 : 204).

Fig. 3 : Les défis et les obstacles qui entravent le changement transformateur (IPBES,2024b : 20)



Une conception de la protection de la nature qui reste floue.

Si la décroissance offre une perspective pertinente pour envisager la transformation sociale dans un contexte de crise de la biodiversité, il est peu question de la protection de la nature dans le survol des théories de la décroissance que j'ai proposé jusqu'ici. À première vue, c'est comme si la rupture avec la course à la croissance et l'idéologie capitaliste allait suffire et que la protection de la biodiversité s'opèrerait d'elle-même. En effet, il semble que les décroissants

et les décroissantes ne parlent que peu de la nature de manière directe, et ils n'explicitent guère comment ils entendent la protéger. Cette question m'apparaît pourtant d'autant plus cruciale que la crise devient violente, ce que je pense avoir démontré. Dans la suite de ce mémoire, je tenterai donc de répondre à la question suivante : comment envisager la protection de la nature dans une perspective de décroissance ? Pour y répondre, il faut commencer par s'entendre sur ce que nous appelons « nature » et sur les possibilités qui nous sont offertes de la protéger. C'est ce que nous ferons au prochain chapitre.

Chapitre 2 | Penser la protection de la nature à l'aube de la sixième extinction de masse

Pour comprendre comment la protection de la nature est envisagée à l'heure où se répand le récit de l'Anthropocène, qui marquerait « la fin de la nature »² et l'adoubement de l'Homme comme pilote du système Terre, je m'appuierai sur le travail de la philosophe Virginie Maris, consigné dans *La Part sauvage du monde: Penser la nature dans l'Anthropocène* (2018). En effet, voilà bien la problématique soulevée dans cet ouvrage : comment (re)définir les limites de l'empire humain, dans une ère où la Terre tout entière est perçue comme disponible, habitable et appropriable ? La réponse que Virginie Maris propose à cette question jette les fondations théoriques pour la suite de mon travail. Ce chapitre constitue donc le cadre théorique que j'utiliserai pour analyser la manière dont la protection de la nature est évoquée parmi les grandes synthèses récentes sur la décroissance.

En suivant la trame de *La part sauvage du monde*, je reviendrai d'abord sur l'idée de nature et sur l'évolution de sa conception en Occident. Par la suite, je présenterai les trois grandes approches historiques de la protection de la nature identifiées par l'autrice : le *préservationnisme*, le *conservationnisme* et la *conservation de la biodiversité*. Enfin, je détaillerai les différents écueils qui menacent la protection de la nature à l'heure actuelle. Je conclurai en rappelant la thèse qui traverse le travail de la chercheuse : il est nécessaire de penser et de protéger la nature sauvage, dans toute son extériorité, son altérité et son autonomie.

² La « fin de la nature » est une expression de Bill McKibben (1989), reprise par Virginie Maris (2018 : 73-116) pour qui elle constitue un des éléments clés du discours de l'Anthropocène : puisque les activités humaines affectent la planète tout entière, il n'y a plus de « Nature » extérieure à nous, et l'humanité peut donc piloter le système planétaire dans son ensemble. Pour Paul Crutzen (2011) « dans cette nouvelle ère, la Nature c'est nous ».

2.1 Quelle nature protéger ?

Revenons d'abord sur l'idée même de nature. Son étymologie lui confère deux caractéristiques fondamentales : la nature est un *processus* et elle est *autonome*, c'est-à-dire qu'elle se déploie de manière dynamique, par et pour elle-même (Maris, 2018 : 30). Nonobstant, ce terme demeure polysémique. En effet, selon Virginie (*Ibid.* : 19-21) il désigne trois réalités distinctes :

- la *nature-totalité*, qui comprend tout ce qui a été, est et sera. C'est un sens surtout philosophique et scolastique, aujourd'hui désuet ;
- la *nature-normalité*, qui renvoie au fonctionnement normal des choses. Cette notion peut être appréhendée statistiquement : est naturel ce qui est commun et ordinaire, elle peut aussi être appréhendée dans un sens fonctionnel : est naturel ce qui fonctionne comme il faut, sans perturbation ;
- la *nature-altérité*, qui se réfère à la « part sauvage du monde », celle que nous, les humains, n'avons pas créée. Cette conception se définit en opposition aux humains, à la culture ou à l'artifice.

C'est sur le concept de *nature-altérité* que porte le travail de Virginie Maris. Pour elle, cette nature est caractérisée par trois attributs : l'extériorité, l'altérité et l'autonomie. L'*extériorité* de la nature s'affirme contre l'idée de la soumission du monde à l'humain et à sa puissance d'agir. Pour Virginie Maris (*Ibid.* : 201) « penser l'extériorité de la nature c'est accepter de se donner des limites, de borner notre empire ». La frontière entre nature et culture doit toutefois être pensée non pas comme un dualisme hiérarchique entre une humanité vertueuse et la barbarie sauvage, mais plutôt comme une dialectique, « un espace d'échange, de dialogue, de réflexivité ». La chercheuse reconnaît que ceux qui défendent et dressent des frontières aujourd'hui le font souvent pour les « plus mauvaises raisons » : le repli sur soi et l'exclusion. Cependant, elle rappelle qu'il est aussi possible de les penser comme un moyen de reconnaître à la fois sa propre identité et l'altérité d'autrui, garantissant ainsi la multiplicité et la diversité du vivant (*Ibid.* : 202). Alors que les dynamiques de la mondialisation et le discours de l'Anthropocène créent « un monde plat et sans limites, la part sauvage du monde instaure des plis, des enclaves, des refuges et du relief ». Dès, lors, « Il nous faut inventer des frontières mentales, mais aussi territoriales qui soient autant d'outils dialectiques [...] garantissant la souveraineté du monde sauvage et le protégeant de l'exploitation et de l'aliénation » (*Ibid.* : 202).

La notion d'*altérité* permet de se pencher plus avant sur ce qui compose ce monde extérieur que nous n'avons pas créé (*Ibid.* : 204). Celui-ci n'est pas homogène, mais plutôt un fourmillement d'altérités, « car ce monde qui n'est pas le nôtre est peuplé d'une multitude d'êtres qui produisent à leur façon leurs propres mondes » (*Ibid.* : 204). La nature sauvage n'est pas un tout uniforme, pas plus que la société n'est une substance indifférenciée où se dissolvent les individualités. De la même façon que nous pensons le multiculturalisme, nous devrions penser un « multinaturalisme » qui tiendrait compte de la diversité des perspectives, des intentions et des points de vue conscients des êtres vivants autres qu'humains. Il s'agit aussi de reconnaître comment ces mondes subjectifs s'enchâssent pour créer des structures persistances, que l'on appelle des écosystèmes, des systèmes qui s'instituent selon des logiques qui nous sont entièrement ou partiellement étrangères (*Ibid.* : 206).

Finalement, il ne s'agit pas seulement d'admettre l'extériorité et l'altérité de la nature. Il faut aussi lui reconnaître son *autonomie* (*Ibid.* : 207). La nature est autre, mais elle n'est pas moins. Par conséquent, elle ne devrait pas simplement être asservie à la satisfaction de nos intérêts. Sur le plan de la morale, les éthiques animales montrent la voie pour contester la réification de la vie sauvage, en lui concédant des finalités propres et une valeur qui ne serait pas instrumentale (*Ibid.* : 208). Dans une perspective plus politique, inspiré du travail de Sue Donaldson et Will Kymlicka, il est possible d'envisager nos relations avec les autres animaux dans un cadre analogue à celui censé régir les relations internationales entre communautés humaines autonomes (*Ibid.* : 209). Il deviendrait alors impératif de protéger leurs intérêts territoriaux ainsi que de respecter leur autonomie individuelle. Cela nous engagerait à reconnaître et à garantir leur capacité à vivre et à relever leurs défis, et même à façonner leurs communautés. Pour les humains, cette perspective anti-impérialiste implique donc de se comporter avec la nature sauvage non plus comme des pillards ou des gestionnaires, mais plutôt comme des visiteurs, des partenaires, voire des alliés, dans l'éventualité d'une crise qui nécessiterait une assistance mutuelle. Cette analogie peut se heurter à la difficulté de concilier les intérêts divergents d'un monde sauvage structuré tout autant par la coopération que par la prédation, le parasitisme et la compétition. Il n'en reste pas moins qu'à l'échelle écosystémique, la résilience, la diversité et la capacité des communautés biotiques interspécifiques à conserver une forme d'identité par l'auto-organisation totale soutient l'idée de reconnaître à ces communautés qui composent le monde sauvage une souveraineté et une autonomie (*Ibid.* : 211).

2.2 L'idée de nature en Occident : de la construction d'un dualisme à sa remise en cause

Cette conception dialectique de la nature, mise de l'avant par Virginie Maris, ne va pas de soi. L'évolution de l'idée de nature en Occident consiste plutôt en l'établissement progressif d'un dualisme, c'est-à-dire d'une séparation étanche et hiérarchique entre le monde humain (ou la culture) et la nature. Virginie Maris nous raconte cette évolution (*Ibid.* : 15-71).

Le concept de nature-altérité apparaît d'abord avec Aristote, qui théorise l'existence d'un monde autonome : la nature (*physis* en grec) qui serait séparée à la fois des humains et des dieux. Il lui insuffle une extériorité, puisqu'il reconnaît aux entités naturelles une « altérité radicale » et une existence propre, valant pour elle-même, en dehors des affaires humaines. Aristote devient ainsi le premier naturaliste, l'initiateur du *grand partage* entre nature et culture qui va structurer toute la pensée occidentale.

Avec l'avènement du christianisme, la part sauvage du monde devient alors la *natura creata*, une nature chaotique, déchue, imparfaite, inférieure et séparée de la *natura creans*, le principe créateur, indivisible et parfait, c'est-à-dire Dieu. L'humain, qui participe du divin par son âme et de la nature par son corps, fait le lien entre ces deux règnes. Toutefois, avec la multiplication des catastrophes naturelles, comme les éruptions volcaniques, les inondations, et les épidémies, la *natura creata* est peu à peu perçue comme l'instrument divin destiné à éprouver la foi des fidèles ou à punir leurs péchés. Sous l'influence du christianisme, il s'instaure en Occident, une hiérarchie entre l'humain et la nature, la seconde étant résolument inférieure au premier, sans réelle valeur propre. Si elle conserve une forme d'autonomie et de mystère, c'est seulement en étant renvoyé à une volonté divine. Elle fait alors surtout l'objet de crainte.

Le développement des techniques et des sciences à l'époque moderne permet de surmonter cette crainte. Chemin faisant, la nature est vidée de toute son autonomie. Par la puissance de la connaissance et de la maîtrise technique, la nature est finalement asservie pour permettre l'amélioration de la destinée humaine. C'est en tout cas la vision de Descartes par exemple, qui prête à la science le pouvoir de « nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature » qu'il considère comme « une chose étendue, flexible et muable » (Descartes, 1641 dans *Ibid.* : 44). La rationalisation scientifique de la nature va transformer la différenciation et la hiérarchie déjà établies entre humains et nature en un véritable dualisme, qui se construit autour d'une série « d'oppositions strictes entre supérieur et inférieur qui découlent toutes du dualisme essentiel qu'est celui de la substance pensante et de la substance étendue : culture/nature, humain/animal,

homme/femme, travail intellectuel/travail manuel, esprit/corps, maître/esclave, public/privé » (*Ibid.* : 45). Cette logique dualiste structurante procède aussi à une essentialisation et à une uniformisation des parties opposées. L'infinie diversité des formes de vie est absorbée dans l'idée de la nature comme une vague substance étendue. La nature peut désormais être façonnée et instrumentalisée à merci.

Dès le début du XVIII^e siècle, le romantisme se déploie en réaction au rationalisme des modernes. Toutefois, la séparation dualiste entre nature et culture n'est pas contestée, mais plutôt inversée par ce mouvement culturel qui exalte la nature sauvage, le sensible et les sentiments. Face à l'avènement du capitalisme bourgeois puis de l'industrialisation, les romantiques s'emploient à ré-enchanter le monde. La nature sauvage devient un contrepoint radical à la modernité et à ses dérives, mais pour cela, elle doit être sublime, admirable, grandiose. La nature gagne en grandeur, mais perd en altérité. En effet, elle n'est pas pensée pour elle-même, mais bien comme un miroir reflétant les valeurs humaines ou l'âme du poète.

Les progrès fulgurants de la biologie à partir du XIX^e siècle ont finalement permis d'amorcer une ultime mutation dans la perception occidentale de la nature. L'introduction par Charles Darwin de la théorie de l'évolution constitue une véritable révolution, puisque la nature a désormais une histoire. Elle n'est plus la toile de fond immuable du développement des sociétés humaines, mais elle est animée par ses propres dynamiques et ses propres mécanismes. Cette découverte conteste l'idée d'un monde créé par Dieu pour satisfaire les aspirations humaines. De plus, la théorie de l'évolution démontre l'existence d'une continuité entre humains et non-humains, ainsi que l'interdépendance entre les êtres vivants et leur milieu de vie. Ces constats vont être confirmés par les découvertes des siècles suivants en génétique, en biologie et en écologie. L'humanité est déchue de son statut privilégié. La pertinence même du concept de nature-altérité, conçue comme extérieure et autonome, vacille face à la mise en évidence de la continuité et de la connexion intime entre l'humain et le monde naturel.

Seulement, si les sciences naturelles battent en brèches les fondements religieux et théoriques du dualisme, dans les faits, l'exploitation et l'instrumentalisation de la nature se poursuivent, au point de ne plus simplement menacer son extériorité, son altérité ou son autonomie, mais bien son existence. Par conséquent, la conscience de la vulnérabilité des milieux naturels et de la dépendance des sociétés humaines envers la nature fait son chemin en politique. Au cours des 150 dernières années, la nécessité de protéger la nature s'impose peu à peu, justifiant par le

fait même de conserver un concept de nature. Ce mouvement pour la protection de la nature est traversé par différents courants selon l'importance relative accordée à son admiration (préservationnisme), son instrumentalisation (conservationnisme) ou son intégration (conservation de la biodiversité).

2.3 Petite histoire de la protection de la nature et de ses approches

Dès le XVIII^e siècle, les risques environnementaux associés au développement économique des sociétés européennes sont mis en évidence (*Ibid.* : 53-60). De premières voix s'élèvent pour défendre la nature, mais elles demeurent marginales. Toutefois, au tournant du XIX^e siècle, l'extension planétaire des empires coloniaux atteint son paroxysme et la révolution industrielle s'impose fermement en Occident. Les dommages collatéraux qui accompagnent ce que Virginie Maris appelle la modernité deviennent difficiles à nier. Dans le même temps, les promesses de progrès matériel et intellectuel de la modernisation ne sont pas tenues pour une grande partie de l'humanité. Il devient évident que seule une petite élite a vocation à bénéficier des fruits du progrès, aux dépens des peuples colonisés, des ouvriers, des femmes, et de la nature. Cette dernière porte les traces de l'exploitation : érosion des sols, mutilation des paysages, extinction d'espèces, expansion urbaine et disparition du monde paysan, qui servait traditionnellement d'interface entre l'urbain et le sauvage. La ruée extractiviste sur le Nouveau Monde est particulièrement symptomatique des ravages perpétrés au nom du progrès. Des milieux faiblement anthropisés sont défrichés et surexploités, que ce soit pour augmenter les surfaces agricoles ou pour exploiter les minéraux. Certaines espèces comme le bison sont chassées jusqu'à quasi-extinction (voir fig. 4). Même si l'expansion coloniale, couplée à un certain aveuglement, permettait de croire que toutes ces ressources étaient inépuisables, la nature commence à montrer ses limites. Elle apparaît désormais vulnérable, et il devient impérieux de la protéger des assauts de la civilisation industrielle. Dans un premier temps, deux approches de la protection de la nature vont coexister, parfois concurrentes, parfois intriquées. D'une part la protection du caractère naturel de certains sites jugés remarquables, et d'autre part la gestion durable des ressources naturelles.

Fig. 4 : Une pile de crânes de bisons, décimés sur ordre du gouvernement américain pour forcer la sédentarisation des Nations des prairies, 1892, © Burton Historical Collection



2.3.1 Le préservationnisme

Une première approche de la protection de la nature est qualifiée de *préservationniste* par Virginie Maris (*Ibid.* : 55). Elle découle d'une vision romantique de la nature sauvage, dont la majesté suscite l'admiration. Aux États-Unis, les préservationnistes se revendiquent du transcendantalisme, un courant philosophique qui repose sur la croyance en une bonté inhérente des humains et de la nature, malheureusement corrompue par la société et ses institutions, politiques et religieuses. Contre cette corruption, les transcendentalistes encensent l'autonomie de l'individu, la force de la communauté et l'expérience transcendante de la nature. Celle-ci est perçue comme un refuge hors de la société, un espace où il devient possible d'appréhender le monde pour ce qu'il est vraiment, sans influences extérieures. Par ailleurs, au point de vue spirituel, les transcendentalistes considèrent que le divin est immanent en chaque être. S'isoler dans la nature est alors une manière de se connecter au grand tout universel et bienveillant : l'Over-soul.

Ce mouvement articule donc l'héritage du romantisme avec une critique de la société industrielle, consumériste et capitaliste. À mesure que cette société industrielle se déploie, le sauvage gagne en superbe par comparaison avec les territoires urbanisés et industrialisés. La nature sauvage devient un contrepoin salvateur à la domination de la rationalité instrumentale moderne, dont il faut la préserver. Aux États-Unis, et dans les pays anglo-saxons, le projet

préservationniste va se cristalliser autour de la protection du *wilderness*, c'est-à-dire de la nature sauvage conçue comme un « lieu où la terre et sa communauté de vie ne sont point entravées par l'Homme, où l'Homme lui-même n'est qu'un visiteur de passage » (Wilderness Act dans *Ibid.* : 55). Pour limiter l'intervention humaine sur cette nature sauvage, des parcs nationaux et des réserves naturelles sont créés afin de protéger des sites naturels jugés remarquables. L'exemple canonique est celui de Yellowstone, qui devient un parc national en 1872. En Europe, les efforts se focalisent plutôt sur des sites patrimoniaux, comme la forêt de Fontainebleau promulguée « réserve artistique » dès 1861. Il faut tout de même préciser que, pour des représentants éminents du courant préservationniste comme Henry David Thoreau ou John Muir, les réserves naturelles sont vues comme le moyen le plus direct de protéger la nature, quoique l'objectif ultime demeure une véritable révolution des consciences. Toujours est-il que le mouvement préservationniste se constitue d'emblée comme une communauté, organisée à l'échelle internationale, principalement constituée de naturalistes, de scientifiques et même d'artistes, bref de l'élite culturelle et scientifique des pays occidentaux.

Looking Down the Yosemite Valley, California, peinture romantique d'Albert Bierstadt



2.3.2 Le conservationnisme

Simultanément, une deuxième approche de la protection de la nature voit le jour. Virginie Maris l'appelle *conservationnisme* (*Ibid.* : 56). Cette approche se fonde sur des conceptions morales propres à la modernité, comme l'utilitarisme, qui considère qu'un comportement est juste

quand il permet de maximiser le bien-être global. Les conservationnistes ajoutent une dimension temporelle à ce principe éthique. La nature doit donc être conservée dans un état écologique satisfaisant afin de garantir « le plus grand bien du plus grand nombre le plus longtemps possible », selon la formule attribuée à Gifford Pinchot (*Ibid.* : 56). Cette maxime préfigure ce qui va devenir le développement durable. L'environnementalisme est alors conçu comme une gestion optimale des ressources vivantes, évitant aussi bien leur gaspillage que leur surexploitation, tout en préservant leur capacité de régénération naturelle, afin de perpétuer leur exploitation le plus longtemps possible. Cette approche de la conservation se manifeste par l'institution de « bonnes pratiques », incitées par des mécanismes comme les subventions. Ces bonnes pratiques peuvent être supervisées par des agences dédiées, qui sont en mesure d'établir des quotas ou d'instaurer des moratoires sur l'exploitation des ressources. En fait, ces méthodes sont anciennes, au moins en ce qui concerne la foresterie. En France, l'ordonnance de Colbert, entérine la création du métier de garde forestier dès 1669, et vise déjà la régénération des forêts, pour répondre aux besoins de la construction navale notamment. Toutefois, il ne faut pas caricaturer le conservationnisme comme une simple poursuite aveugle de l'exploitation de la nature dans les limites de la soutenabilité. Pour Gifford Pinchot, premier chef forestier des États-Unis et grand promoteur de l'approche conservationniste, les « ressources » de la nature doivent être envisagées de manière très large : elles ne se limitent pas aux biens d'usage, mais incluent aussi un éventail de relations favorables entre les humains et les forêts, liées au gibier, aux loisirs, à la culture ou encore aux legs constitués pour les générations futures. Pour lui, la forêt est indubitablement un bien commun qui doit être administré publiquement pour que son exploitation bénéficie à tous et toutes, dans un esprit de justice sociale.

2.3.3 La conservation de la biodiversité

Pendant plus d'un siècle, la protection de la nature est traversée par cette dualité entre préservationnisme et conservationnisme. Cependant, une inflexion s'opère dans les années 1980, alors qu'un champ scientifique s'organise autour du problème de l'érosion de la diversité biologique. Ce champ, c'est la biologie de la conservation. La notion de *biodiversité*, qui recouvre tout à la fois la diversité génétique, la diversité spécifique et la diversité des écosystèmes, remplace le concept de nature. Émerge alors ce que Virginie Maris appelle la *conservation de la biodiversité* (*Ibid.* : 57-58). Sur le plan des méthodes, cette nouvelle approche propose une sorte de synthèse du préservationnisme et du conservationnisme, tout en dépassant le dualisme entre nature/culture dont ces approches étaient tributaires. Désormais, ce

qui importe ce n'est plus de préserver une nature patrimoniale de l'influence humaine ou d'éviter la surexploitation des ressources naturelles au nom de la justice sociale. La conservation de la biodiversité se recentre plutôt sur la qualité des relations entre l'humanité et le reste du vivant. L'acceptabilité de la présence humaine dans un milieu naturel donné est évaluée selon que celle-ci permette ou compromette le maintien de la biodiversité. La valorisation de la diversité biologique se transpose en une valorisation de la diversité culturelle et de la variété des modes de relations avec le vivant. Toutefois, ce recentrement peut aussi devenir une forme d'anthropocentrisme, puisqu'en protégeant la biodiversité, le mouvement pour la protection de la nature cherche souvent avant tout à nous protéger nous-mêmes de notre propre puissance de destruction. En pratique, cette approche intégrative s'intéresse tout à la fois aux aires protégées et à la gestion durables des ressources naturelles. Aujourd'hui, elle guide la plupart des conventions internationales sur la biodiversité, depuis la Convention sur la diversité biologique de 1992, jusqu'aux conférences des parties (COP) sur la biodiversité.

2.4 Les écueils en matière de protection de la nature

Ces diverses approches et leur mise en place ont connu des résultats contrastés. Si certains écosystèmes ou certaines espèces ont pu bénéficier d'une forme de protection, celle-ci s'est parfois faite aux dépens de certaines communautés locales, notamment des peuples autochtones, violemment dépossédés de leurs terres pour y établir des parcs nationaux (Blanc, 2020; Guha, 1989; Plumwood, 1998). Par ailleurs, la protection de certaines parcelles de nature a parfois servi à légitimer la poursuite de sa destruction partout ailleurs (Chapelle, 2013; Gimmi *et al.*, 2011). Plus fondamentalement, pour Virginie Maris (2018 : 119), la limite des différentes approches de la protection de la nature que j'ai décrites précédemment, c'est qu'elles ne permettent pas de réinsuffler toute son extériorité, son altérité, et son autonomie au concept même de nature-altérité. En effet, bien que la vision occidentale d'un *grand partage* entre nature et culture soit souvent pointée du doigt comme la cause fondamentale de l'exploitation et de la destruction d'une nature considérée comme inférieure, malléable et disponible (White, 1967), Virginie Maris (2018 : 63-64) conteste cette affirmation et réaffirme la nécessité de pensée une nature extérieure aux affaires humaines.

En effet, la chercheuse affirme que le *grand partage* ne peut être la (seule) cause de la destruction de la nature. Et pour cause, la réalité historique ne corrobore pas cette préconception. D'abord parce que le concept de nature-altérité remonte au moins à Aristote et que l'on peut difficilement défendre l'idée d'un saccage continue de la nature en Occident

depuis l'époque de la Grèce antique jusqu'à aujourd'hui. De plus, la théorie de l'évolution, qui démontre la continuité entre humains et non-humains, précède de près d'un siècle la « grande accélération », qui marque la rupture métabolique des sociétés industrialisées, caractérisée par l'explosion de la production de marchandises et l'amplification brutale des impacts environnementaux des activités humaines. En outre, la chercheuse souligne qu'il est réducteur d'imputer la destruction complète des écosystèmes à une simple représentation du monde :

Attribuer la crise environnementale à une ontologie dualiste propre à la civilisation occidentale, c'est passer sous silence les dynamiques et les rapports de force bien concrets qui la sous-tendent. Le pillage de la Terre est peut-être rendu possible parce que certains considèrent la nature comme un panier de ressources à leur disposition, mais il l'est surtout parce qu'ils ont les moyens et le pouvoir d'imposer leurs valeurs et leurs représentations. (Maris, 2018 : 64)

De surcroît, les frontières théoriques et les hiérarchies entre les couples dichotomiques de nature et de culture, de domestique et de sauvage, d'artificiel et de naturel ne sont pas toujours évidentes dans la pratique (*Ibid.* : 63-71). Les cas des animaux de compagnie ou d'élevage, des OGM ou encore des espèces non-indigènes sont autant d'exemples qui brouillent les lignes du dualisme. Preuve de la fluidité des valences axiologiques, le prestige d'un objet culturel n'est pas toujours plus élevé que celui d'un objet naturel, les produits naturels sont souvent considérés plus sains que les produits artificiels et les humains sont aussi capables de maltraiter leurs congénères qu'ils peuvent prendre soin de leurs animaux domestiques et inversement.

En réalité, pour Virginie Maris (*Ibid.* : 67-68, 117-195), la modernité ne menace pas la nature parce qu'elle cherche à s'en séparer, mais bien parce qu'elle cherche à l'annihiler pour réaliser son projet de maîtrise totale du monde par la raison humaine :

si les modernes séparent la nature de la culture, c'est pour mieux acculturer la nature, et donc finalement l'absorber dans des modalités qui lui sont étrangères, niant tout à la fois son extériorité, son altérité et son autonomie. (Maris, 2018 : 68)

Cette absorption nécessite de penser la nature comme une étendue inerte, malléable et disponible, à l'opposé de ce qu'elle est véritablement : un ensemble historique et dynamique. Or, ce danger d'annihilation par absorption demeure prégnant, même dans le cadre historique de la protection de la nature tel que décrit précédemment, et particulièrement dans le cadre dominant actuel de la conservation de la biodiversité (*Ibid.* : 116).

2.4.1 Absorption technique

Le premier risque d'absorption est technique (*Ibid.* : 121-141). Il est particulièrement prononcé dans le cas d'une protection de la nature interventionniste, dans une logique conservationniste ou de conservation de la biodiversité. En effet, pour assurer le maintien de la naturalité d'un site, les gestionnaires de la conservation disposent aujourd'hui d'une panoplie d'outils qui se situent sur un large éventail allant du laisser-faire à la résurrection d'espèces en laboratoire. Les débats techniques et scientifiques font rage autour de l'efficacité ou des risques de ces différentes méthodes. Toutefois, au cœur de ces controverses, ce qui se joue vraiment c'est la définition même de la nature, car cette technicisation confine la nature à un spectre unidimensionnel formé par la dichotomie naturel/artificiel. Le concept de nature-altérité s'efface, remplacé par un débat sur le degré d'artificialisation tolérable dans le cadre de la protection de la nature. Or, d'après Virginie Maris, ce débat a principalement fait émerger un regain d'intérêt pour une « nature ordinaire » (*Ibid.* : 136). Ce terme désigne une nature qui n'est ni grandiose ni inaccessible, mais qui inclut plutôt des espèces qui sont abondantes et qui nous entourent au quotidien. De ce fait, cette nature présente généralement un plus haut degré d'artificialisation. La chercheuse a elle-même contribué à promouvoir la protection de cette nature ordinaire dans son ouvrage *Philosophie de la biodiversité* (2010).

Cependant, elle constate que ce regain d'intérêt s'est produit au détriment d'une nature plus sauvage et plus inaccessible. Or, si l'idée de nature est résumée à un gradient allant du naturel à l'artificiel, le désintérêt progressif pour son extrémité la plus naturelle menace de réduire l'éventail des techniques de protection lui-même. En effet, si la conservation de la biodiversité focalise l'attention et les ressources sur la gestion des services écosystémiques, des socioécosystèmes ou des écosystèmes urbains et périurbains, il reste nécessaire de garder à cœur la protection de territoires dans lesquels les processus naturels se maintiennent et évoluent indépendamment des interventions humaines et surtout indépendamment des bénéfices que les humains peuvent en tirer. Bref, il faut aussi protéger la nature sauvage pour elle-même.

La continuité évolutive et historique des milieux naturels demeure un des éléments au cœur de la naturalité. Or, cette continuité s'inscrit dans le temps long, aux antipodes de la temporalité de l'agir technologique. Par conséquent, la protection de la nature n'est pas un problème d'ingénierie ou de technologie. En fait, elle nécessite même une résistance à l'importation des logiques d'ingénieur et de contrôle dans les milieux naturels. Au contraire, elle devrait viser à exporter l'inventivité et la spontanéité de la nature dans notre monde manufacturé et géré avec

autorité. En fin de compte, il ne faut pas perdre de vue que les causes de la destruction de la nature sont bien notre déchainement technologique, qui provoque et nécessite la surexploitation des ressources, la fragmentation des habitats naturels et l'utilisation des énergies fossiles, rendant la matrice de vie beaucoup moins propice à l'adaptation et à la survie des espèces avec qui nous partageons la planète.

2.4.2 Absorption économique

L'absorption économique représente le deuxième risque d'annihilation du concept de nature-altérité (*Ibid.* : 145-167). Celui-ci découle principalement d'une stratégie initiée par certains scientifiques et conservationnistes face au constat sans appel que le développement économique représentait la principale menace pour les milieux naturels. L'idée était de démontrer que la protection de la nature n'était pas un manque à gagner, mais bien un atout, même du point de vue économique. Cette stratégie a accouché d'une grande démarche de requalification de la nature dans des termes audibles pour les partisans de la croissance et du profit. Cette absorption prend le nom d'« internalisation » dans la sphère économique.

La part sauvage du monde disparaît alors au profit d'une vision mécaniste de la nature (une rivière produit des poissons) et d'une vision économiciste du monde (une rivière produit des profits). La nature devient un « capital naturel », elle offre des « services écosystémiques ». Elle n'est plus gérée avec une mentalité d'ingénieur, mais de comptable. Il s'agit de maintenir un certain niveau de capital naturel, au moyen de systèmes de compensation écologique par exemple : la destruction d'un écosystème est tolérée si un autre écosystème est protégé ou réhabilité en contrepartie. Pour certains, le capital naturel peut même être remplacé par du capital technologique à condition qu'il fournisse les mêmes services. Au-delà du biais complètement anthropocentrique de cette vision du monde, l'évaluation monétaire du capital naturel et des services écosystémiques se heurte à plusieurs difficultés méthodologiques.

Contrairement aux postulats de la comptabilité verte, les valeurs de la nature, même du seul point de vue des communautés humaines, sont multiples, irréductibles à de simples estimations économiques et incommensurables. Un hectare de forêt à Chibougamau n'est pas équivalent à un hectare de tourbière à Blainville. Un même territoire peut représenter simultanément un terrain de jeux pour des amateurs de plein air, un site patrimonial chargé d'histoire, un lieu d'importance spirituel et une manne de profit potentielle pour une entreprise forestière. C'est

le cas du Pipmuacan (fig. 5). En outre, certains milieux sont tout simplement irremplaçables, c'est en tout cas la prémisse même du projet de protection de la nature dans son ensemble.

En définitive, défendre la nature sur le terrain du profit, c'est se contraindre à jouer dans le camp adverse et se priver des arguments les plus convaincants pour protéger la part sauvage du monde. En outre, il paraît naïf, voire inconséquent de prétendre résoudre la crise environnementale en ayant recours aux logiques économicistes qui en sont à l'origine, ou en faisant reposer le financement de la protection de la nature sur ses destructeurs les plus directs.

Fig. 5 : Les Innus de Pessamit se mobilisent pour défendre le Pipmuacan, leur Nitassinan (territoire) et l'habitat de Atik^u (caribou) face à l'expansion de la villégiature et des coupes forestières



2.4.3 Absorption bureaucratique

Le dernier risque d'absorption qui pèse sur la nature-altérité serait un risque plus symbolique, celui de l'absorption bureaucratique (*Ibid.* : 169-186). Ce risque résulte de l'évolution des sciences de la biodiversité à l'ère des données massives (ou *big data*). Virginie Maris relève deux ruptures dans la manière de pratiquer ces sciences : d'une part la prévalence des outils statistiques sur l'interprétation, et d'autre part la fragmentation des acteurs impliqués dans le processus. Pour l'autrice, ces ruptures représentent un changement de paradigme non pas tellement sur la manière de faire de la science, mais plutôt sur l'objet même des sciences.

En effet, les objets d'études sont délimités par les outils statistiques utilisés. Ainsi, ce qui ne peut pas être mis en données ou analysé par corrélation, devient invisible. La standardisation des relevés implique aussi une perte d'informations, notamment sur les relations particulières d'un individu avec son environnement biotique et abiotique, oblitérant toute la dimension proprement écologique des observations. Par ce processus, les vies deviennent des entrées statistiques et la crise devient virtuelle. Les scientifiques qui étudient des jeux de données pouvant provenir de partout dans le monde examinent alors des problèmes de plus en plus abstraits. La biologie a un nouvel objet : la biodiversité globale. Pourtant, les défenseurs de la nature, des premiers préservationnistes jusqu'aux scientifiques de la conservation de la biodiversité, nous exhortent à repenser notre rapport au monde pour amorcer un changement transformateur. Bien qu'il paraisse alors essentiel de percevoir, de ressentir et d'éprouver la réalité matérielle de la crise écologique, la mise en données d'une biodiversité globale fictive représente une manière dangereusement efficace de vider la nature de toute son altérité et son autonomie en l'intégrant aux systèmes d'information.

En outre, la course aux données participe au problème. Elle implique de déranger la nature avec des méthodes de plus en plus technologiques, parfois envahissantes et souvent consommatrices de ressources. Si cette surveillance est faite au nom de la protection de la nature sauvage, il paraît essentiel de se questionner sur l'adéquation entre les moyens et les fins. En définitive, cette entreprise de surveillance semble surtout découler d'une volonté de tout savoir, qui n'est qu'une autre expression de désir de contrôle qui constitue la matrice de la crise écologique actuelle. Pour Virginie Maris : « respecter le sauvage implique aussi d'accepter qu'il nous échappe », de lui conserver une part d'extériorité (*Ibid.* : 186).

2.4.4 Le mirage de la réconciliation

Au-delà de cette triple absorption, Virginie Maris met en garde contre ce qu'elle appelle la « réconciliation », ou encore l'« écologie gagnante-gagnante » (*Ibid.* : 189-195). L'idée derrière ces concepts, c'est que la conservation de la biodiversité devrait mieux prendre en compte les interactions positives entre les communautés humaines et la nature. Ces interactions devraient être reconnues, développées et encouragées. Pour les plus fervents partisans de la réconciliation, les défenseurs de la nature sauvage passent à côté de ces cobénéfices en s'évertuant à conserver des parcelles de nature hors de l'influence humaine.

Toutefois, Virginie Maris remet en question la viabilité d'une conservation qui se focaliserait uniquement sur la réconciliation et les cobénéfices entre humains et non-humains. Dans le cadre de nos sociétés d'« hyperabondance », la chercheuse affirme qu'il est temps « de remettre en cause l'extension de l'empire humain » et plus seulement de « transformer les tyrans mortifères en souverains bienveillants » (*Ibid.* : 189). En fait, même si l'écologie peut se donner comme objectif de découvrir et de promouvoir des façons de vivre qui soient mutuellement bénéfiques pour les humains et pour les autres espèces, le maintien et l'extension d'une nature authentiquement sauvage demeure un enjeu capital, pour au moins deux raisons, selon Maris.

En premier lieu, il faut reconnaître que l'histoire récente suggère que protéger la vie sauvage en misant sur la cohabitation entre humains et non-humains représente un pari plutôt risqué. En effet, l'humanité a un impact démesuré sur les écosystèmes partout à travers la planète. Les huit milliards de primates que nous sommes accaparent un quart de la production primaire nette³ de la planète chaque année (Krausmann *et al.*, 2013 dans *Ibid.* : 192). En outre, en raison de facteurs anthropiques, le taux d'extinction des espèces sauvages était 50 à 1000 fois supérieur au taux naturel au cours du dernier siècle. Ce constat statistique ne doit pas être dépolitisé. La responsabilité de ce parasitisme ne repose pas de manière équivalente sur toutes les sociétés humaines, pas plus qu'elle n'est imputable également à chaque individu. Virginie Maris fustige précisément « un mode de vie, une soif d'appropriation, d'extension et d'accumulation propres aux sociétés de croissance » (*Ibid.* : 192). Toutefois, la perpétuation de ce mode de vie, alors même que la crise écologique est aujourd'hui incontestable, impose une certaine humilité dans nos prétentions à interagir positivement avec la nature.

Par ailleurs, l'existence d'un monde vraiment sauvage est essentielle pour éviter le « syndrome de la référence glissante ». Cette idée est mise en évidence par le biologiste Daniel Pauly qui constate que « chaque génération de biologistes halieutiques accepte comme référence la taille et la composition du stock de poisson au début de sa carrière et évalue les changements à l'aune de cette référence. Le résultat est un glissement de la ligne de référence » (Pauly, 1995 dans *Ibid.* : 193). Ce syndrome, qui peut être généralisé aux autres domaines de la biologie, doit nous servir de mise en garde quant à l'importance d'un référentiel fiable. En effet, même dans la

³ La production primaire nette est la quantité de matière organique produite par les végétaux (les producteurs primaires), après déduction de l'énergie que les plantes ont utilisée pour leur propre respiration et leur entretien. C'est la matière réellement disponible pour les consommateurs (herbivores) et les décomposeurs.

perspective de construire une cohabitation gagnante-gagnante, une part de nature sauvage en libre évolution est nécessaire afin de conserver un témoin du fonctionnement normal de la nature, sans influence humaine. Sinon, comment pourrait-on affirmer que les non-humains retirent également des bénéfices de la réconciliation ? En définitive, la nature sauvage demeure un point de référence essentiel. Même pour l'écologue Aldo Leopold, théoricien de l'idée d'une « communauté biotique » harmonieuse, incluant humains et non-humains :

Une science de la Terre a besoin avant tout d'un point de référence de normalité, d'une image de la façon dont la Terre se maintient en santé par elle-même. Nous disposons pour cela de deux normes possibles : la première peut être trouvée là où la physiologie de la Terre demeure intacte en dépit de siècles d'occupation humaine. L'autre, plus parfaite, est la nature sauvage. (Leopold, 1941 dans *Ibid.* : 195)

2.5 Penser et protéger la part sauvage du monde

Afin de conclure cette synthèse de *La part sauvage du monde* (2018), et de parachever mon cadre théorique, je reviendrai sur ce qui est, selon moi, la thèse de l'ouvrage. Partant du constat que la vie sauvage s'effondre à une vitesse sans précédent et que le récit d'une humanité maîtresse du système Terre se déploie concomitamment, Virginie Maris propose d'agir sur le plan conceptuel, en réhabilitant le concept de « nature », au sens de nature-altérité. En effet, elle considère qu'il est essentiel de conserver une séparation, *a minima* théorique, entre le monde humain et un extérieur sauvage. Cette séparation doit d'abord servir à reconnaître ce qui doit être protégé. Pensée avec précaution, la frontière entre notre monde humain et l'altérité radicale du (ou des) monde(s) sauvage(s) peut aussi devenir un lieu de partage et d'échange, un lieu où se négocient les identités, une garantie de la diversité du vivant et une protection contre l'exploitation et l'aliénation. Cependant, cette séparation ne peut être positive qu'à la condition qu'elle ne soit pas le prétexte à une hiérarchisation d'un pôle ou de l'autre. En effet, pour penser la nature à l'heure où plane la menace de son annihilation, il est essentiel de lui reconnaître toute son autonomie, son extériorité et son altérité.

Sur le plan matériel, et bien qu'elle reconnaisse l'importance et le mérite d'une entreprise de réconciliation des humains avec le reste des êtres vivants, Virginie Maris rappelle que la préservation d'une « part sauvage du monde » est nécessaire. Cet impératif implique de fixer les limites de notre empire humain, afin de laisser à la nature sauvage assez de place pour exister et exprimer ses dynamiques. En fin de compte, c'est bien le caractère expansionniste de nos sociétés de croissance que la chercheuse pointe du doigt. Toutefois, force est de constater

qu'elle ne propose pas vraiment d'angle d'attaque de ce problème pourtant sous-jacent, ni de projet politique très clair pour s'affranchir de cette logique expansionniste.

En revanche, c'est exactement ce que propose la décroissance. Je rappellerai toutefois que plusieurs courants coexistent au sein de ce mouvement, ce qui soulève les questions suivantes : comment se positionnent ces différents courants par rapport à la nature et à sa protection ? Et plus spécifiquement par rapport à la « part sauvage du monde » ? Y a-t-il convergence sur leur conception de la nature ou sur leurs propositions pour la protéger ? Sinon, sur quels aspects y a-t-il divergence(s) ? Plus largement, comment les promoteurs de la décroissance envisagent-ils de protéger activement la nature ? C'est le sujet du chapitre suivant.

Chapitre 3 | La protection de la nature dans les théories de la décroissance

Comment envisager la protection de la nature dans une perspective de décroissance ? Pour tenter de répondre à cette question, j'ai décidé d'analyser les principales synthèses sur la décroissance qui ont été produites au cours des dernières années. Je partirais de deux hypothèses, tirées du premier survol de la littérature décroissante que j'ai présenté au premier chapitre de ce mémoire. Ma première hypothèse est que les théories de la décroissance n'offrent pas une perspective unique et homogène pour envisager la nature et sa protection. La seconde est que la question de la protection de la nature n'occupe en fait qu'une place mineure dans les théories de la décroissance. Pour confirmer ou infirmer ces hypothèses, je prendrai appui sur le cadre théorique offert par *La part sauvage du monde* (Maris, 2018). Après avoir décrit ma méthodologie, je présenterai l'analyse successive des différentes synthèses retenues. Enfin, je proposerai une première réponse à ma question de recherche, en décrivant et en comparant la manière dont la protection de la nature est envisagée au sein de mon corpus décroissant.

3.1 Méthodologie : l'analyse critique du discours

Pour caractériser la place et la manière d'aborder le concept de nature dans les synthèses de la décroissance, j'aurai recours à une analyse critique du discours (Fairclough, 1995). J'ai fait le choix d'une approche critique, puisque je cherche avant tout à mettre en évidence les implications et l'idéologie sous-jacentes des discours à l'étude. Pour ce faire, je vais aborder les textes de façon analytique, en comparant successivement les discours à l'étude avec la classification des approches de protection de la nature et ses différents écueils, tels qu'identifiés par Virginie Maris (2018). Cette dernière relève trois approches : le préservationnisme, le conservationnisme et la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, elle décrit trois risques d'absorption de la nature-altérité : l'absorption technique, l'absorption économique et l'absorption bureaucratique. Enfin elle souligne les limites du seul pari de la cohabitation harmonieuse entre les humains et le vivant autre qu'humains, comme remède à la destruction de la nature.

3.1.1 Choix des textes

Pour constituer le corpus de texte que j'allais analyser, j'ai sélectionné quelques-unes des synthèses publiées récemment sur le sujet en français ou en anglais. J'ai pu vérifier la pertinence de ma sélection en la comparant avec la liste d'ouvrages suggérés par Timothée Parrique dans *Ralentir ou périr* (2022 : 174-176). Parmi les synthèses que j'avais identifiées, j'ai fait le choix

d'écarté *Décroissance : Vocabulaire pour une nouvelle ère* (D'Alisa, Demaria et Kallis, 2015b) car c'est un ouvrage collectif qui regroupe des textes de nombreux auteurs dont les points de vue divergent. Comme les auteurs abordent à tour de rôle des sujets bien distincts, ce livre n'offre pas une vision globale et uniforme de la décroissance. Ce n'est d'ailleurs pas son objectif. J'ai aussi retiré de mon corpus final les livres *Décroissance, Fake or Not ?* (Liegey et Brockman, 2022), *Degrowth* (Kallis, 2018), *Managing without growth* (Victor, 2008) et *Prosperity without growth* (Jackson, 2011) puisque le sujet de la nature y était au mieux effleuré, par le biais de quelques statistiques sur la crise écologique ou par la mention des contraintes environnementales. Par ailleurs, leurs visions de la décroissance recoupaient celles d'auteurs que j'analyse dans ce mémoire, qui proposent des réflexions plus poussées au sujet de la protection de la nature.

Finalement, j'ai retenu un corpus de cinq synthèses qui recouvrent l'ensemble des courants de la décroissance identifiés par Schmelzer *et al.* (2022 : 73-162). Ce corpus est le suivant, par ordre de parution et en précisant les courants de la décroissance dans lesquels ils s'inscrivent :

- *Guérir du mal de l'infini* (2019) de Yves-Marie Abraham, qui s'inscrit dans le courant communaliste ou pour les économies alternatives tout en reprenant des éléments du courant féministe sur le thème bien particulier de la nature.
- *Moins pour plus. Comment la décroissance sauvera le monde* (2022) de Jason Hickel, qui s'inscrit dans le courant postcapitaliste altermondialiste.
- *The future is Degrowth. A guide to a World beyond Capitalism* (2022) un ouvrage co-écrit par Mathias Schmelzer, Andrea Vetter et Aaron Vansintjan, et qui s'inscrit surtout dans le courant féministe et le courant postcapitaliste altermondialiste.
- *Ralentir ou périr* (2022) de Timothée Parrique, qui s'inscrit dans le courant institutionnel.
- *La décroissance* (2022), qui est la 2^e édition de l'ouvrage de Serge Latouche, et qui s'inscrit dans le courant pour la suffisance.

Je veux souligner d'emblée le peu de diversité démographique parmi les auteurs de mon corpus qui sont presque tous des hommes blancs originaires de ou vivant en Europe occidentale ou en Amérique du Nord, qui occupent des postes de recherche dans des universités. En effet, c'est un problème dans le cas de l'étude d'un concept aussi déterminé culturellement que celui de

nature (Descola, 2015; Ducarme, Flipo et Couvet, 2021). Toutefois, ces caractéristiques sont en fait assez représentatives de la démographie des auteurs dont les ouvrages font référence dans le domaine d'étude de la décroissance (Parrique, 2022 : 155-189).

3.1.2 Outils et processus d'analyse

Pour procéder à l'analyse du discours des auteurs de mon corpus, j'ai consigné leurs propos et leurs idées dans deux tableaux résumés disponibles en annexe. Le tableau 1 est un outil de synthèse, tiré de ma caractérisation de la décroissance au chapitre 1 de ce mémoire. Il me sert à rendre compte de la vision de la décroissance présentée dans chacun des textes à l'étude, par une lecture linéaire, c'est-à-dire texte par texte.

Tableau 1 : Synthèse des visions de la décroissance

Texte à l'étude Vision de la décroissance	<i>Guérir du mal de l'infini</i>	<i>Moins pour plus</i>	<i>The future is degrowth</i>	<i>Ralentir ou périr</i>	<i>La décroissance</i>
1. Définition de la décroissance					
2. Justification de la nécessité de la décroissance (La décroissance contre quoi)					
3. Objectif de la décroissance (Pourquoi la décroissance)					
4. Comment faire la décroissance					

Les tableaux 2 et 3 sont des outils d'analyse, qui permettent une lecture comparée du discours des auteurs de mon corpus avec la théorie de Virginie Maris sur le concept de nature et de sa protection. Le tableau 2 reprend sa classification des courants de la protection de la nature et leurs principales caractéristiques : le paradigme dans lesquels ils s'inscrivent, les principes normatifs qui les guident, la conception de la nature sur lesquels ils se fondent, leurs objectifs

et les politiques qu'ils utilisent. J'ai pu ensuite consigner tous les passages des différents livres que j'ai analysé qui reprenaient ou critiquaient l'un ou l'autre de ces éléments.

Tableau 2 : Analyse des visions de la nature dans les textes de la décroissance

		Paradigme	Principe normatif	Conception de la nature	Objectifs	Politiques principales
Courants de la protection de la nature (Maris, 2018)	Préservationnisme	Romantisme	Esthétisme	<i>Wilderness</i> - dualiste	Préservation d'une nature sauvage	Création de réserves naturelles
	Conservationnisme	Utilitarisme	Bien-être	Ressources naturelles (RN) - dualiste	Gestion optimale (durable et juste) des RN.	Instauration de quotas, super- vision de l'utilisation des RN, encourage- ment des bonnes pratiques
	Conservation de la biodiversité	Ecologie scientifique	Diversité	Biodiversité - Centré sur les relations entre humains et nature	Maintenir ou accroître les différents formes de diversité biologique.	Synthèse des deux précédentes approches suivant le contexte
Synthèses de la décroissance	<i>Guérir du mal de l'infini</i>					
	<i>Moins pour plus</i>					
	<i>The future is degrowth</i>					
	<i>Ralentir ou périr</i>					
	<i>La décroissance</i>					

Le tableau 3 reprend les différents écueils de la protection de la nature identifiés par Virginie Maris. Là encore, il me permet de consigner toutes les passages des différents textes à l'étude qui se rattachent à l'un ou l'autre de ces écueils. Je préciserai toutefois que ces tableaux sont des simplifications, par soucis de lisibilité, et que j'ai utilisé des définitions bien plus complètes des différents critères que j'ai présenté dans mon chapitre précédent.

*Tableau 3 : Analyse des écueils propre à la conceptualisation de la nature
dans les textes de la décroissance*

	Ecueils concernant le concept de nature (Maris, 2018)	Absorption technique	Absorption économique	Absorption bureaucratique	Limites de la cohabitation
Synthèses de la décroissance	<i>Guérir du mal de l'infini</i>				
	<i>Moins pour plus</i>				
	<i>The future is degrowth</i>				
	<i>Ralentir ou périr</i>				
	<i>La décroissance</i>				

Le fruit de la lecture de ces tableaux est consigné dans les parties suivantes, qui constituent la présentation de mes données ainsi que mon analyse des visions de la nature véhiculés dans les théories de la décroissance. Pour chacun des textes, mon analyses est présentée en quatre temps puisque je décris d'abord 1) la conception de la décroissance qui y est proposé, puis 2) la conception de la nature adoptés par le ou les auteur(s), avant de 3) analyser l'approche de la protection de la nature dans laquelle s'inscrivent les propositions de ou des auteur(s), pour finalement 4) proposer un commentaire sur la manière dont cette analyse renseigne sur la relation entre décroissance et protection de la nature.

3.2 La protection de la nature dans : *La décroissance*

Serge Latouche est un professeur d'économie devenu au fil de sa carrière l'un des principaux promoteurs de la décroissance dans le monde (occidental). Depuis 2006 et la parution du livre *Le pari de la décroissance*, il a publié de nombreux ouvrages sur le sujet. Parmi ceux-ci, *La décroissance* (2022), dans la collection *Que sais-je ?*, propose la synthèse personnelle de l'auteur la plus récente sur ce concept. Elle part de l'origine du terme et nous entraîne jusqu'à ses propositions pour « réussir la transition » vers des sociétés débarrassées de la croissance économique. Ainsi, il critique d'abord l'imposture et l'absurdité de l'idéologie de la croissance. Il remet aussi en cause le productivisme, posant les bases d'une révolution de notre système de valeur. Une fois amorcé ce travail de « décolonisation de nos imaginaires » bornés par le consumérisme, Serge Latouche nous présente huit principes pour une décroissance qui constituerait un art de vivre bien, avec sobriété et en accord avec le monde, « un art de vivre avec art ».

3.2.1 Conception de la décroissance | La décroissance comme art de vivre

Dès l'introduction de son livre, Serge Latouche affirme que le projet de la décroissance a deux origines : d'une part la « critique culturaliste de l'économie, voire de la modernité », et d'autre part « la prise de conscience de la crise écologique » (Latouche, 2022 : 12-13). La décroissance serait donc avant tout une critique du binôme de ce que l'auteur appelle la « société de consommation » et la « société thermo-industrielle », qui forment les deux piliers d'une sorte de foi ou de religion : celle du progrès et du développement (*Ibid.* : 4, 5, 13, 23).

Pour l'économiste, la croissance économique est donc indésirable avant même d'être impossible. Il mobilise largement les critiques culturelle et anti-industrielle de la croissance économique (voir section 2.3.1) pour souligner les injustices et l'aliénation qui règnent dans nos sociétés de croissance (*Ibid.* : 12-16, 23-49). Or, selon Serge Latouche : cette organisation sociale fondée sur la croissance économique est contingente. Elle serait le résultat d'une idéologie, héritée de la modernité, qui conceptualise et met en pratique le double projet de « l'artificialisation du monde liée à l'émergence de l'imaginaire technoscientifique et la marchandisation du monde liée à l'émergence de l'imaginaire économique » (*Ibid.* : 23-24).

En plus de nous imposer un mode de vie hétéronome fondé sur le consumérisme, et de réduire l'expérience humaine au comportement égoïste d'un *Homo œconomicus* unidimensionnel, maximisant machinalement son utilité, la société de croissance serait par ailleurs tout simplement insoutenable. C'est en tout cas ce qu'explique Serge Latouche (*Ibid.* : 36), arguant que l'impératif productiviste de la croissance économique mène nécessairement à la surexploitation des « ressources naturelles » et au déversement massif de polluants dans notre environnement. Cette pollution affecte le climat, l'eau, les sols, la biodiversité et, en fin de compte, elle menace la santé humaine et nos systèmes alimentaires (*Ibid.* : 36).

Pour sortir de cette société injuste et insoutenable, l'économiste propose une série de réorganisations et de transformations sociales, en rupture avec les logiques du productivisme et du consumérisme (*Ibid.* : 51-57). Sur le plan axiologique, il invite à la « réévaluation », c'est-à-dire à une remise en question à la fois des *valeurs* (compétitivité, solidarité, coopération, etc.) et de *ce qui a de la valeur* (l'argent, les biens positionnels, l'art, etc.). De façon plus tangible, il propose également des mesures de redistribution des ressources et du temps de travail, ainsi qu'une réduction de la production et de la consommation, la favorisation de la réutilisation, de la réparation et du recyclage de nos objets et finalement une relocalisation de la vie politique et économique à l'échelle biorégionale. Une biorégion désigne « un territoire doté d'une forte autonomie écologique - la faune et la flore, le climat, le relief et l'hydrographie formant un ensemble homogène - en cohérence avec la population, sa culture et son histoire » (*Ibid.* : 107).

Pour mettre en œuvre cette production à la fois relocalisée et réduite, Serge Latouche suggère de s'appuyer sur ce qu'Ivan Illich (1973) appelle les « outils conviviaux » : des outils qui peuvent être modernes, mais qui doivent être au service des membres de la collectivité et qui peuvent être contrôlés par toutes et tous, et non pas seulement par un corps de spécialistes. Lecteur de Polanyi, il propose également la démarchandisation des « marchandises fictives »⁴ que sont la terre, le travail et la monnaie, afin de lutter contre « l'esprit du capitalisme ». Finalement, il veut mettre de l'avant deux institutions productives qui seraient à la fois résilientes et cohérentes avec sa vision de la décroissance, à savoir « la petite exploitation paysanne familiale auto-suffisante » en milieu rural et l'« atelier artisanal » en milieu urbain.

⁴ Voir Polanyi, Karl (2009 [1944]). « Sociétés et systèmes économiques » et « le marché autorégulateur et les marchandises fictives : Travail, terre et monnaie », dans *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de nos temps*, Gallimard, coll. Tel, p. 467.

Comme synthèse de ces propositions, et pour envisager des utopies concrètes en dehors du dogme de la croissance, Serge Latouche propose donc une marche à suivre en huit étapes :

la conception de la rupture d'avec la société de croissance, et donc la sortie du productivisme, peut prendre la forme d'un « cercle vertueux » de sobriété en « 8R » : réévaluer, reconceptualiser, restructurer, relocaliser, redistribuer, réduire, réutiliser, recycler. Ces 8 objectifs touchent les points sensibles interdépendants contrastants avec la logique productiviste et consumériste. [...]

Oser la décroissance au Sud, c'est tenté d'enclencher un mouvement en spirale pour se mettre sur l'orbite du cercle vertueux des « 8R ». Cette spirale introductive à la décroissance au Sud pourrait s'organiser avec d'autres « R », à la fois alternatif et complémentaire des précédents comme rompre, renouer, retrouver, réintroduire, récupérer, etc. Rompre avec la dépendance économique et culturelle à l'égard du Nord. Renouer avec le fil d'une histoire interrompue par la colonisation, le développement et la mondialisation. Retrouver et se réapproprier une identité culturelle propre. Réintroduire les produits spécifiques oubliés ou abandonnés et les valeurs « anti-économiques » liées au passé. Récupérer les techniques et savoir-faire traditionnels. (Latouche, 2022 : 51, 71)

En définitive, au-delà des enjeux écologiques, économiques et sociaux, Serge Latouche défend surtout la décroissance au nom de ce qu'on pourrait appeler la *vie bonne*, en philosophie. S'émanciper de la croissance permettrait de renouer avec un « futur soutenable » certes, mais aussi et surtout avec des « aspirations refoulées ». Ainsi, « la décroissance n'est pas *l'alternative*, mais une matrice d'alternatives au capitalisme mondialisé, qui rouvre l'aventure humaine à la pluralité de destins et à l'espace de la créativité » (*Ibid.* : 93). Toutefois, ces alternatives auraient en commun de valoriser une sobriété heureuse et digne, et puisque l'objecteur de croissance est aussi nécessairement un artiste qui tire une partie de son bonheur de la jouissance esthétique, la décroissance doit être « un art de vivre bien » (*Ibid.* : 123) :

Plus simplement, il s'agit de ressusciter la faculté d'émerveillement devant la beauté du monde qui nous a été donnée, que le productivisme saccage par sa prédation et que le consumérisme s'efforce de détruire par la banalisation marchande. (Latouche, 2022 : 122)

3.2.2 Conception de la nature | Une nature à jardiner et une nature à contempler

Pour Serge Latouche (2022 : 12-13) la décroissance découle donc en partie d'une « prise de conscience de la crise écologique ». Toutefois, s'il fustige la destruction de la nature par le productivisme (*Ibid.* : 36), l'économiste n'aborde que très peu le sujet de la nature pour elle-même. Il se concentre plutôt sur la surexploitation des « ressources naturelles » et « la pollution

de l'air, de l'eau et de la terre » (*Ibid.* : 36) ou encore sur le plaisir esthétique que procure la nature (*Ibid.* : 122-123). En fait, le rapport qu'entretient l'auteur avec la nature est plutôt ambigu. Il se dessine à travers une série d'objectifs qu'il fixe vis-à-vis de cette dernière.

Le premier de ces objectifs, c'est avant tout de garantir l'équité et la durabilité de l'accès aux ressources naturelles et à ce que les partisans du développement durable qualifieraient de *services écosystémiques*. On notera par exemple que l'auteur aborde les effets de la pollution essentiellement par la perspective de l'impact sur la santé et sur les activités humaines comme l'agriculture (*Ibid.* : 36). Pour Serge Latouche, le rejet de la croissance se justifie sur le plan de l'écologie parce qu'elle serait « insoutenable tant du point de vue de l'équité dans les droits de tirage sur la nature que du point de vue de la capacité de charge de la biosphère » (*Ibid.* : 40).

Bien qu'il implique la nature, ce premier objectif est donc parfaitement anthropocentré. Toutefois, l'auteur formule un deuxième objectif qui concerne plus directement la nature cette fois : celui de garantir un « équilibre des écosystèmes ». En effet, si *La décroissance* constitue un plaidoyer pour une « sobriété heureuse », il faut bien établir les limites de cette sobriété. Que peut-on consommer ? Que devrions nous refuser ? Pour l'auteur, la réponse est claire :

Même si le recul de certaines consommations et de certaines productions est nécessaire et souvent souhaitable pour la santé physique et mentale [...] il n'y a pas de raisons de se condamner à l'ascétisme, si ce n'est pas nécessaire à l'équilibre des écosystèmes. (Latouche, 2022 : 80)

D'ores et déjà, on voit se dessiner une complémentarité entre ces deux premiers objectifs, qui va se confirmer dans la manière dont l'économiste envisage leur mise en application. Pour lui, le partage équitable de l'accès aux ressources naturelles passe d'abord par la juste répartition d'un « droit de tirage sur les ressources naturelles » au sein de l'humanité, notamment entre le Nord et le Sud (*Ibid.* : 54). Cette redistribution serait principalement soutenue par une relocalisation de l'activité économique qui permettrait aux pays du Sud, déjà frugaux, de bénéficier de l'utilisation de leurs propres ressources naturelles, pendant que le Nord devrait retrouver le sens des limites en se contentant essentiellement des ressources disponibles sur son territoire (*Ibid.* : 54).

Pour l'auteur, cette relocalisation se ferait préférablement à l'échelle d'une « biorégion », qu'elle soit urbaine ou rurale, c'est-à-dire sur « un territoire doté d'une forte autonomie écologique - la faune et la flore, le climat, le relief et l'hydrographie formant un ensemble homogène - en cohérence avec la population, sa culture et son histoire » (*Ibid.* : 107). Cette

échelle aurait l'avantage de correspondre assez bien à la dimension d'une démocratie selon Rousseau, à savoir « un État très petit, où le peuple soit facile à rassembler, et où chaque citoyen puisse aisément connaître tous les autres » (*Ibid.* : 107). Au-delà de cette relocalisation, les mécanismes de mise en application et de détermination de ce « droit de tirage sur les ressources naturelles », et notamment les institutions chargées de son bon respect, ne sont pas explicités.

Ce flou est partiellement levé par le deuxième objectif que j'ai relevé : la garantie de « l'équilibre des écosystèmes » (*Ibid.* : 80). Pour Serge Latouche cette garantie passe par la réduction de l'empreinte écologique globale des sociétés, en se détournant du productivisme. De ce fait, la notion d'« équilibre des écosystèmes » semble devoir déterminer autant les limites de la sobriété choisie que celles des droits de tirage à répartir. Pourtant, cette notion est elle-même assez floue, voir contestable du point de vue de la biologie (Maris, 2018). D'ailleurs, l'auteur ne précise jamais quelle métrique ni quel référentiel serviraient à évaluer le niveau d'équilibre d'un écosystème.

Avant d'analyser plus avant les enseignements de ces premières propositions, il faut tout de même mentionner que Serge Latouche aborde aussi la nature en pensant notre rapport au monde. Parallèlement à ces réflexions sur l'utilisation des ressources naturelles, l'auteur critique la cosmologie de la modernité pour son mépris des interdépendances entre les humains et la nature. Il rappelle que :

L'homme⁵ n'a émergé du cosmos et ne peut survivre qu'en symbiose avec l'écosystème terrestre qui est sa matrice. Pour cela, il doit nécessairement se métaboliser avec son environnement. [...] Toutes les sociétés, toutes les cultures -sauf la nôtre-, ont reconnu cette interdépendance avec la nature et célébré le cycle de la vie. La modernité seule a mis en œuvre un projet prométhéen de reconstruction et d'artificialisation du monde. (Latouche, 2022 : 23)

Non seulement Serge Latouche réfute cette conception du monde, il propose même sa réévaluation comme stratégie fondamentale de rupture avec la société de croissance, dans son « cercle vertueux de sobriété en 8R » (*Ibid.* : 52). Justement, c'est en développant cette idée que l'auteur va livrer le fond de sa pensée sur sa façon de concevoir la nature et les relations que nous devrions entretenir avec elle. Voici ce qu'il dit :

⁵ Bien que j'eusse personnellement choisi de parler de l'humanité ou des êtres humains plutôt que de l'*homme*, je reprends ici les mots et la graphie de Serge Latouche puisque que je le cite.

Le point de départ est le changement radical de valeurs par rapport à celles de la société de croissance. Et quelles sont les valeurs véhiculées par la société de croissance ? Il suffit d'allumer son poste de télévision, et on le voit tout de suite : gagner de l'argent, le plus possible, par tous les moyens, éventuellement en écrasant les autres au nom de la concurrence ou de la recherche de compétitivité. Et aussi, bien sûr, en détruisant la nature sans pitié et sans limites. La société de croissance repose sur la guerre économique, guerre de tous contre tous, et de tous contre la nature. [...] Il est clair qu'il faudrait introduire dans la société un peu plus d'altruisme, un peu plus de coopération, et modifier totalement nos rapports avec la nature; il conviendrait de se comporter en bon jardinier plutôt qu'en prédateur. [...] En fait c'est un véritable changement anthropologique qui serait nécessaire : ne plus se penser comme un individu isolé mais comme toujours immergé dans l'interdépendance sociétale et même *cosmique*. (Latouche, 2022 : 52)

Il propose donc comme objectif de « modifier nos rapports avec la nature », voire d'amorcer un « changement anthropologique », et indique deux voies à suivre : « se comporter comme un bon jardinier » et penser notre immersion dans l'interdépendance cosmique.

Finalement, dans la conclusion de son ouvrage, Serge Latouche (*Ibid.* : 122-123) nous enjoint à « ressusciter la faculté d'émerveillement devant la beauté du monde qui nous a été donné », afin de trouver dans l'art et dans la nature les sources d'un « réenchancement du monde » qui donnerait du sens au combat qu'il nous invite à mener contre la société productiviste et contre le consumérisme, pour vivre mieux. S'inspirant de Jacques Godbout, l'économiste suggère que ce sens pourrait bien se retrouver seulement dans une « philosophie animiste ». L'auteur présente alors la *cosmopoétique* de Henry David Thoreau comme un exemple de voie possible pour « se fondre dans l'harmonie naturelle » avec art, car nous l'avons vu, pour Serge Latouche « l'objecteur de croissance est aussi nécessairement un artiste » (*Ibid.* : 123).

3.2.3 Approche de la protection de la nature | Une vision ambiguë de la protection de la nature

Le rapport que Serge Latouche entretient avec la nature est assez inclassable. Cette ambiguïté pourrait découler d'un certain manque de profondeur de la réflexion présentée sur le sujet dans son ouvrage *La décroissance*. En effet, la nature n'est pas un enjeu majeur de son livre. Au-delà du portrait statistique du dépassement des limites biophysiques par la course à la production de marchandise, les réflexions sur la nature sont saupoudrées sur une poignée de pages, dont aucune ne lui est vraiment dédiée.

Par conséquent, l'auteur véhicule tout aussi bien une vision assez utilitariste de la nature, mettant l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles, qu'il reprend des éléments très romantiques, louant la beauté transcendante de la nature et son pouvoir salvateur de réenchanter le monde. Ainsi, Serge Latouche aborde la nature en termes de ressources et utilise un certain nombre de métaphores tirées de l'économie pour l'évoquer. Il élabore par exemple des analyses de « stocks » planétaires dans *L'Absurdistan ou l'insoutenable de la croissance* (*Ibid.* : 36-41). En outre, il veut penser l'Homme comme « un bon jardinier » qui aurait donc le pouvoir et le devoir de gérer une nature nécessairement domestiquée ou domesticable. Paradoxalement, et alors même qu'il critique le rapport des modernes à la nature, il prend donc une série de positions en continuité avec leur vision du monde. Alors même qu'il rappelle notre interdépendance avec le « cosmos », il présente les ressources naturelles comme « des biens mis par la nature à la disposition de l'ensemble des hommes » (*Ibid.* : 53), évacuant du même coup l'enjeu de l'autonomie de la nature et la question du contre-don, du partage et de la réciprocité entre les humains et le reste du vivant. Autant d'éléments qui me paraissent essentiels dans une perspective d'intégration cosmique. Enfin, la mobilisation de la notion d'« équilibre des écosystèmes » illustre par son imprécision le manque de profondeur de l'ouvrage sur le sujet de la nature. D'abord parce qu'elle ignore les dynamiques évolutives et historiques pourtant centrales dans la naturalité (Maris, 2018). Ensuite parce qu'elle n'est assortie d'aucune définition ni d'aucun référentiel, ce qui la rend inutilisable. Pourtant, cette idée constitue à mon avis la clé de voute de la réflexion écologique présentée dans *La décroissance*.

D'entrée de jeu, on peut noter un rapprochement évident entre les perspectives les plus centrales de Serge Latouche sur la nature et l'approche des conservationnistes. Pour lui comme pour eux, l'essentiel serait de garantir la justice sociale par le partage d'une nature abordée en termes de « ressources » et de « services », tout en s'assurant de conserver la fonctionnalité des écosystèmes sur le long terme, par souci pour les générations futures. En effet, les conservationnistes promeuvent une exploitation et une gestion optimale de la nature, afin d'en retirer une utilité maximale (au sens économique du terme), tout en veillant à ne pas entamer ses capacités de régénération. Cette contrainte pourrait correspondre à ce que Serge Latouche appelle « l'équilibre des écosystèmes ». Toutefois, comme il ne définit pas ce concept, cet équilibre pourrait aussi s'envisager en termes de quantité de biodiversité ou de degré de naturalité. Ceci dit, l'entreprise conservationniste d'une gestion optimale de la nature correspond plutôt bien avec la vision de l'Homme comme un « bon jardinier » tel que l'envisage

Serge Latouche. Finalement, la distribution de « droits de tirage sur les ressources naturelles » que décrit le professeur d'économie n'est jamais qu'un système de quotas, une des méthodes de prédilection des conservationnistes pour assurer la protection de la nature.

Néanmoins, qualifier Serge Latouche de conservationniste serait expéditif. Ce dernier invoque par exemple la nécessité de changer notre rapport à la nature. Sur ce point comme sur d'autres, il fustige les idées de la modernité. Pour le coup, cette perspective s'oppose à la conception utilitariste de la nature des conservationnistes qui concorde parfaitement avec l'axiologie dominante dans l'Occident moderne. Selon Virginie Maris, le conservationnisme se caractérise d'ailleurs par sa continuité avec la modernité. En fait, les aspirations à d'autres rapports à la nature sont plutôt portées par les préservationnistes ou par les tenants de la conservation de la biodiversité. Les premiers dans une perspective romantique aspirent, comme le réclame Serge Latouche, à réenchanter un monde meurtri par l'industrialisation. Les seconds veulent plutôt reconnaître les interdépendances entre les humains et le reste de la nature, preuves scientifiques à l'appui. Là encore, Serge Latouche partage cette revendication. En définitive, l'économiste français adopte tour à tour des positions assez contradictoires. Il revendique un changement de perspective sur la nature tout en reprenant un lexique et une vision parfaitement conventionnels. Avec un peu de taquinerie, on pourrait dire que ses positions traduisent une certaine colonisation de l'imaginaire par l'ontologie occidentale moderne.

Toujours est-il que ce positionnement ambigu expose l'auteur à plusieurs des écueils conceptuels qui menacent l'idée de nature selon Virginie Maris. En effet, les analyses de l'auteur, majoritairement anthropocentrées, présentent la nature ou bien en termes de ressources ou bien comme une source de jouissance esthétique. Les humains, quant à eux, sont considérés comme les jardiniers de cette nature homogène et indifférenciée qui serait « à la disposition de l'ensemble des hommes ». Serge Latouche prive ainsi le concept de nature de son altérité, de son autonomie, voire de son extériorité. Celle-ci est envisagée uniquement du point de vue des humains, comme un tout malléable et disponible. Or, sans un concept de nature sauvage, une idée comme celle d'«équilibre des écosystèmes» devient dangereuse, puisqu'elle menace la nature de ce que Virginie Maris appelle l'absorption technique. Le syndrome de la référence glissante pourrait également devenir un enjeu.

Ce qui est notable en revanche, c'est qu'en dépit de ces écueils conceptuels, certaines positions revendiquées par Serge Latouche et qui ne concernent même pas directement la nature,

constituent intrinsèquement des pare-feux face aux dangers d'absorption économique et bureaucratique qui menacent la nature. En effet, Serge Latouche envisage la décroissance par la critique des imaginaires économique et technoscientifique et de leur déploiement global. Il s'oppose donc à la marchandisation et à la rationalisation du monde. Ainsi, bien qu'il évoque les ressources naturelles, Serge Latouche ne cautionne pas pour autant les systèmes de compensations écologiques et de comptabilité verte du développement durable, au contraire ! Par ailleurs, en appliquant son idée phare de relocalisation aux sciences de la conservation, on briserait nécessairement la dynamique de virtualisation de la crise par la mise en donnée d'une biodiversité mondiale désincarnée décriée par Virginie Maris.

3.2.4 Commentaire | Flou conceptuel et solidité de principe

L'analyse de la manière dont Serge Latouche aborde la nature dans *La décroissance* au moyen de mon cadre théorique tiré de *La part sauvage du monde* me permet plusieurs apprentissages sur les rapports entre théories de la décroissance et de la conservation de la nature.

D'abord, mon cadre d'analyse me permet de reconnaître certaines contradictions dans le discours du « pape de la décroissance ». Outillé par la lecture de Virginie Maris, on repère facilement les incohérences et les imprécisions des recommandations de l'économiste au sujet de la nature. Certains de ses concepts clés comme l'« équilibre des écosystèmes » ne sont pas utilisables, et il semblerait qu'il doive lui-même « réévaluer » sa conception des rapports à la nature. Crucialement, du point de vue de la protection de la nature une question en particulier reste sans réponse : faut-il penser une limite à l'empire humain, et si oui, comment ?

Selon moi, ces incohérences sont d'abord le symptôme d'un certain manque de profondeur dans la réflexion que Serge Latouche propose à ce sujet. S'il fait montre d'une inquiétude viscérale pour l'avenir de la planète et qu'il est capable de présenter un portrait statistique clair de la catastrophe en cours, les enjeux plus fondamentaux comme l'identification de l'objet même désigné par le terme de « nature » sont clairement ignorés. Il semblerait d'ailleurs que je ne sois pas seul à trouver que les synthèses de Serge Latouche manquent de précision (Parrique, 2025).

Outre un potentiel manque d'intérêt pour le sujet, un autre élément qui pourrait expliquer l'impression de flou autour de la question de la nature dans l'ouvrage de Serge Latouche, ce sont ses influences idéologiques. Si je me réfère à la catégorisation des courants de la

décroissance de Schmelzer *et al.* (2022), Serge Latouche incarne parfaitement le *courant pour la suffisance* (voir section 2.3.2). En effet, l'auteur fait la synthèse des critiques culturelle et écologique de la croissance, tout en vilipendant la civilisation industrielle. Ce mélange des genres peut expliquer certaines contradictions de son discours. En effet, son analyse des limites écologiques de la croissance repose sur des travaux d'économie hétérodoxe, une discipline qui emprunte au rationalisme des modernes, dont l'universitaire français fait inlassablement la critique, lui qui considère qu'« en substituant le rationnel technique et surtout économique au sacré, nous avons perdu le sens voir le bon sens » (Latouche, 2022 : 38). Et pour cause, l'esprit de la modernité est au centre des critiques culturelles que l'auteur reprend à son compte. C'est ainsi que son approche de l'écologie présente une dimension conservationniste, quand le reste de son propos traduit plutôt un certain romantisme qui le rapproche des préservationnistes. Il se réclame d'ailleurs de Henry David Thoreau. La critique culturelle, qui fait la part belle à l'anthropologie, l'amène même à questionner nos rapports avec la nature et à constater que « toutes les cultures -sauf la nôtre-, ont reconnu cette interdépendance». Néanmoins, comme sa réflexion manque de mordant au sujet de la nature, elle aboutit mollement sur sa vision caricaturalement cartésienne positionnant l'humanité comme le « bon jardinier » d'une nature « à la disposition de l'ensemble des hommes ».

Toutefois, bien qu'imprécis, ce discours est arrimé à une pensée décroissante critique du productivisme, du capitalisme, de l'économisme et de l'imaginaire technoscientifique. De ce fait, Serge Latouche défend des choix de société radicaux, qui concordent avec une possible protection de la part sauvage du monde. Si la décroissance doit permettre de nous libérer « du totalitarisme productiviste et de la chape de plomb de l'impérialisme économique » (Latouche, 2022 : 50) par ricochet, elle devrait contrecarrer les velléités d'absorption économique et bureaucratique de la nature. De façon générale, les écrits de Serge Latouche visent à décoloniser nos imaginaires de la pensée expansionniste et de la soif d'accumulation qui ont mené à la colonisation continue de la part sauvage du monde (Maris, 2018 : 192). Par conséquent, force est de reconnaître que ce que les propos de Serge Latouche au sujet de la nature lui enlève en autonomie et en altérité, son projet de société devrait permettre de le garantir.

L'analyse de *La décroissance* (Latouche, 2022) permet de constater que des propositions décroissantes qui ne sont pas nécessairement motivées par l'idée de défendre la nature, permettent tout de même de répondre à plusieurs des préoccupations cruciales pour sa protection. Nonobstant les enjeux de conceptualisation de la nature et de sa protection, la remise

en cause de la trajectoire de nos sociétés et des valeurs qui les guident demeure une avenue cohérente pour faire face à la destruction de la nature engendrée par l'illimitation de nos sociétés de croissance. Or, si Virginie Maris attribue la responsabilité du chaos à la croissance, elle ne s'attarde pas nécessairement sur les manières de traiter le problème à sa racine. On voit donc apparaître une complémentarité entre ses réflexions et celles des objecteurs.trices de croissance.

3.3 La protection de la nature dans *Moins pour plus*

Jason Hickel est un anthropologue né en Eswatini (ex-Swaziland) et d'abord spécialisé dans les questions d'inégalités mondiales. C'est d'ailleurs le sujet de son premier livre *The Divide* (Hickel, 2018). La critique du colonialisme et du développement constitue ainsi le socle de sa pensée, qui s'enrichira par la suite d'une critique de l'absurdité de la croissance infinie, ainsi que d'une prise de conscience de la gravité de la crise écologique. C'est en faisant la synthèse de ces idées que l'auteur en vint à la décroissance, dont il présente sa conception dans *Moins pour plus : Comment la décroissance sauvera le monde*. Ce livre a une structure classique pour un ouvrage du genre, puisqu'il est divisé en deux grandes parties, la première focalisant sur la critique du capitalisme et de la croissance, tandis que la seconde est dédiée à la présentation de la décroissance comme solution. En son cœur réside un message d'espoir : la décroissance pourrait bien être une aubaine pour résoudre durablement nos enjeux écologiques et sociaux. Encore plus fondamentalement, celle-ci pourrait nous permettre de soigner les plaies laissées par cinq siècles de violences capitalistes et coloniales.

3.3.1 Conception de la décroissance | La décroissance comme espoir

En guise d'introduction, Jason Hickel nous rappelle que la situation écologique est catastrophique. Pour lui, le symptôme le plus alarmant est la disparition largement quantifiable de la biodiversité. Nous vivons, écrit-il, preuves scientifiques à l'appui, « en des temps d'extinction de masse » (Hickel, 2022 : 19-22), et si nous décimons systématiquement les vivants non-humains, « nos destins sont entremêlés. *Eux* et *nous* ne faisons littéralement qu'un » (*Ibid.* : 23). Pourtant, et alors même que nous sommes conscients de l'apocalypse que nous provoquons, nos sociétés gardent le même cap écocidaire. Pour expliquer ce paradoxe, l'anthropologue dénonce le capitalisme hégémonique qui ne cause pas simplement la crise, mais qui nous empêche également d'y trouver des solutions. Et pour cause, selon lui :

[C]'est le premier système économique intrinsèquement expansionniste de l'Histoire. Il entraîne dans ses circuits de production de marchandises des quantités toujours croissantes de nature et de travail humains. Et parce que le but du capital est d'extraire et d'accumuler des surplus, il doit obtenir ces choses pour le moins cher possible. En d'autres termes, le capital fonctionne selon une formule simple et directe : prenez plus – de la nature et du travail – que vous ne donnez en retour. La crise écologique en est une conséquence inévitable. (Hickel, 2022 : 56)

En effet, si l'on considère, comme Jason Hickel, qu'« une manière plus holistique de penser la croissance est de reconnaître qu'elle progresse à la même vitesse que celle à laquelle notre

économie métabolise le vivant » (*Ibid.* : 122), un système économique intrinsèquement expansionniste évoluant dans une biosphère finie (Running, 2012; Smith, Zhao et Running, 2012) est nécessairement amené à détruire cette dernière. En dépit de ce constat, les garants de ce système insistent sur le fait que nous ne sommes pas obligés de changer nos modes de vie, et que nous pouvons continuer à faire croître indéfiniment nos économies (Hickel, 2022 : 143).

Pour Jason Hickel, ce discours « se fonde essentiellement sur le postulat que la technologie nous sauvera » (*Ibid.* : 143). Or, vu l'ampleur de la crise écologique, il considère que faire le pari de la croissance et d'un salut technologique miraculeux est aujourd'hui tellement fou qu'il apparaît plus raisonnable de repenser notre modèle économique, aussi ambitieuse que puisse paraître la tâche. En effet, il consacre un chapitre entier, intitulé *La technologie nous sauvera-t-elle ?* (*Ibid.* : 143-183), à déconstruire la discours technosolutionniste. Il y remet en question la possibilité même de décarboner nos économies suffisamment vite et sans compromettre nos trajectoires de croissance. Il rappelle à cet effet que les plans de décarbonation les plus ambitieux reposent essentiellement sur des technologies hypothétiques ou n'ayant pas fait leurs preuves comme la bioénergie avec captage et stockage de dioxyde de carbone (BECCS). Par ailleurs, l'auteur souligne que la croissance verte ne se préoccupe que des émissions de gaz à effet de serre, quitte à déplacer les problèmes écologiques. Un exemple notoire est l'extraction de quantités gigantesques de métaux, imposée au nom de la production d'énergie « propre ».

Toutefois, l'argument écologique ne représente pas l'alpha et l'oméga de la pensée de Jason Hickel. Il dénonce également le caractère éminemment colonial, violent, oppressif et en fin de compte injuste du système capitaliste et de la croissance économique. Sa démonstration nous plonge dans l'histoire du capitalisme (*Ibid.* : 55-95). Jason Hickel en propose une lecture marxiste, qui s'attarde particulièrement sur les premiers épisodes d'accaparement des terres, des corps et des moyens de production, par la bourgeoisie, ce que Karl Marx (1867) appelle l'*accumulation primitive*. En Europe, elle prend la forme du mouvement des enclosures, qui correspond à l'accaparement violent et à la privatisation des communaux dont dépendait la subsistance de la paysannerie. Hors d'Europe, le processus est plus brutal encore. C'est l'appropriation des terres et même des corps des populations locales, par la colonisation. Pour l'auteur, reconnaître ces logiques est essentiel car elles ne sont pas un fait du passé, mais bien les fondements intrinsèques d'un système encore à l'œuvre aujourd'hui :

[L]'essor du capitalisme en Europe – et la révolution industrielle européenne – n'a pas émergé *ex nihilo*. Il s'articule autour de cultures produites par des travailleurs asservis, sur des terres

volées à des peuples colonisés, et transformées dans des manufactures qui employaient des paysans européens dépossédés de leurs terres par les enclosures. Nous avons tendance à envisager ces processus comme distincts les uns des autres, mais ils partageaient tous le même projet et obéissaient tous à la même logique sous-jacente. [...] Il serait tentant de minimiser ces violences en y voyant de simples aberrations de l'histoire du capitalisme. Mais elles ne le sont pas. Elles sont le fondement même du capitalisme. Sous le capitalisme, la croissance a toujours besoin de nouvelles frontières d'où extraire une valeur non compensée. Il est, en d'autres termes, de caractère intrinsèquement colonial. (Hickel, 2022 : 69)

Par conséquent, quand bien même ce système serait rendu écologiquement soutenable, il n'en demeurerait pas moins désirable de se doter d'un modèle de société plus juste. D'ailleurs, Jason Hickel nous met en garde car dans un système économique fondé sur l'exploitation, une croissance « verte » signifierait simplement que les profits que génèrent actuellement l'exploitation de la nature seraient compensés par l'intensification de l'exploitation d'autres facteurs de production :

On devine sans mal que si le capital se trouve dans l'impossibilité d'exploiter la nature, il essaiera de se rattraper en exploitant les citoyens. L'impératif de croissance exerce déjà une pression extraordinaire sur les hommes politiques du monde entier pour diminuer les salaires et assouplir la réglementation du travail. Il est raisonnable de penser que dans un scénario de ressources stables, cette pression s'intensifierait considérablement. Il y aurait une ruée vers des sources de main-d'œuvre toujours moins coûteuses. [...] Condamner le système habituel qui consiste à extraire des matières de la nature génèrera une pression qui obligera le capital à trouver d'autres moyens d'expansion. C'est en cela que la croissance pourrait se révéler très violente. Il serait naïf de prétendre que ces autres moyens s'avèreront inoffensifs quand cinq siècles de recul nous informent que, selon toute vraisemblance, il n'en serait rien. (Hickel, 2022 : 179-182)

Pour faire face à ce système, Jason Hickel nous encourage donc d'abord à en rejeter sa dynamique la plus centrale, et la plus absurde, le « *croissancisme* : autrement dit, la course à la croissance pour la croissance » (*Ibid.* : 116). Pour sortir de cette course absurde, il propose une décroissance, qu'il définit ainsi :

« la décroissance » [est] une réduction planifiée de l'utilisation de l'énergie et des ressources excédentaires afin de mettre l'économie à niveau avec le monde vivant de manière sûre, juste et équitable. Ce qui est passionnant, c'est que nous savons que nous pouvons le faire tout en mettant fin à la pauvreté, en améliorant le bien-être humain et en garantissant une vie florissante pour tous. En effet, c'est le principe fondamental de la décroissance. (Hickel, 2022 : 44)

Pour l'anthropologue, il s'agit donc de garantir la prospérité humaine non plus par un accroissement de la production globale de biens et de services, mais plutôt « en réduisant les inégalités, en investissant dans les biens communs universels, et en distribuant équitablement le revenu et les opportunités » (*Ibid.* : 202). D'ambitieuses politiques de redistribution sont donc nécessaires si l'on veut que la population « vive longtemps, en bonne santé et dans de bonnes conditions » (*Ibid.* : 194). La bonne nouvelle, selon lui, c'est que les services publics universels seraient bien moins chers que leurs alternatives privées. Les coûts de la santé et de l'éducation aux États-Unis, bien supérieurs à ceux des pays européens dotés d'un fort État providence, sont là pour le prouver :

Faisons une hypothèse : si le Portugal atteint des niveaux de bien-être supérieur aux États-Unis avec un PIB par habitant inférieur de 38 000 dollars, nous pouvons en conclure que ces 38 000 dollars de revenus en plus par habitant aux États-Unis sont « gâchés ». Cela représente 13 milliards de dollars par an. Treize milliards de dollars d'extraction, de production et de consommation, et une pression écologique proportionnelle, qui n'ajoutent absolument rien aux besoins fondamentaux de la population en matière de santé sociale. Des dégâts sans avantages. En théorie, l'économie américaine pourrait donc rétrécir de 65 %, à condition que le revenu soit distribué de manière plus juste et investi dans les biens publics ; le quotidien des Américains ordinaires ne s'en trouverait qu'*amélioré*. (Hickel, 2022 : 197)

Par conséquent, l'auteur propose une décroissance ciblée de certains pans de la production industrielle, qui s'accompagnerait d'un accroissement de la production dans certains secteurs publics clés. Cette transition constituerait un passage vers une économie post-capitaliste « qui n'aurait *pas* besoin de la croissance. Une économie qui s'organiserait autour de la prospérité humaine et de la stabilité écologique, plutôt qu'autour de l'accumulation constante de capital » (*Ibid.* : 224). Une sorte de « socialisme sans croissance », selon l'expression de Giorgos Kallis (2019), qui reposerait sur une diminution et une répartition équitable du temps de travail individuel, assorti d'un revenu minimum vital, ainsi que d'une réduction de la disparité salariale. Pour compléter le socle de cette économie post-capitaliste, Jason Hickel plaide pour une sorte d'inversion du processus d'enclosure, en choisissant de « restaurer les communs, ou d'en créer de nouveaux, afin de rendre superflue la quête perpétuelle d'un revenu toujours plus important » (*Ibid.* : 247). Le tout n'est envisageable qu'au sein d'une société réellement démocratique. Comme le reconnaît l'auteur :

Afin que notre combat pour une économie plus écologique soit efficace, nous devons chercher à développer la démocratie. C'est-à-dire expulser les gros intérêts financiers de la politique,

réformer radicalement le monde des médias, changer les lois de financement des campagnes politiques, retirer le statut de personnes physiques aux entreprises, démanteler les monopoles, passer à des structures de propriété coopératives, ouvrir les conseils d'administration aux travailleurs, démocratiser les votes des actionnaires, démocratiser les institutions de gouvernance mondiale et, chaque fois que c'est possible, gérer les ressources collectives comme des biens communs. (Hickel, 2022 : 264)

En définitive, pour Jason Hickel, la décroissance représente un espoir (*Ibid.* : 18). Selon son analyse, l'urgence d'agir face à la crise environnementale nous permettrait de nous orienter collectivement vers des solutions radicales, visant aussi bien à améliorer notre bien-être, qu'à rompre le cycle de la colonisation, à créer un monde plus égalitaire ou à protéger la vie. Dans cette perspective, la décroissance n'est pas seulement une sortie planifiée de l'économie capitaliste. Pour Jason Hickel elle revêt une tout autre dimension :

[D]ans le fond, la décroissance est un processus de décolonisation. La croissance capitaliste a toujours été organisée autour de la logique d'expansion territoriale. [...] La décroissance représente l'inversion de ce processus. Une libération. L'opportunité d'une guérison, d'une récupération, d'une réparation. (Hickel, 2022 : 269)

3.3.2 Conception de la nature | Un animisme salvateur ?

À l'évidence, la protection du vivant est centrale dans la démarche de Jason Hickel. Son livre s'ouvre et se clôt avec la question de la continuité de la vie sur terre. Si ce n'est pas le seul sujet qu'il aborde, l'anthropologue parvient tout de même à justifier des politiques sociales et économiques au nom de la protection de la nature. Il note par exemple les bénéfices écologiques d'une société plus égalitaire :

L'aspect exaltant de cette approche est qu'elle a un impact positif direct sur le vivant. Plus les sociétés deviennent égalitaires, moins les citoyens se sentent obligés d'augmenter leurs revenus et leurs biens pour ajouter du glamour à leur existence. Ils sont libérés de ce consumérisme perpétuel. (Hickel, 2022 : 202)

En fait, pour l'anthropologue, le rapport que nous entretenons avec la nature constitue le « cœur du problème » (*Ibid.* : 302). D'ailleurs, il identifie la *grande séparation* dualiste entre humains et nature, comme une condition nécessaire à l'émergence et à la perpétuation du capitalisme et de la colonisation (*Ibid.* : 77-86, 270). Par conséquent, réinventer notre rapport à la nature constituerait la fondation élémentaire d'un monde post-capitaliste désirable.

Cette transformation de notre rapport au monde devrait d'abord se faire en cohérence avec les découvertes scientifiques des derniers siècles. En effet la théorie de l'évolution, démontre notre continuité avec le reste du vivant, tandis que les sciences biologiques mettent en lumière nos interdépendances avec la nature à l'échelle des systèmes planétaires et jusque dans nos intestins. Même la psychologie démontre le rôle positif de la nature sur notre santé mentale et notre humeur (*Ibid.* : 287-296). Ces découvertes scientifiques sont importantes pour Jason Hickel car elles peuvent nous aider à construire une « écologie véritablement intelligente », c'est-à-dire à adopter des modes de vie, des traditions et une vision du monde qui seraient cohérents avec les spécificités écologiques de notre milieu de vie (*Ibid.* : 273).

Or, les sciences de l'environnement nous dévoilent précisément les caractéristiques écologiques de nos milieux de vie, ce qui inclut les limites des systèmes biogéochimiques planétaires (Rockström *et al.*, 2009). Compte tenu de ces connaissances, nous devrions entamer un processus de transformation culturelle et philosophique :

Notre civilisation, obsédée par l'expansion, vient de découvrir que son territoire est aussi limité que celui d'une île. Allons-nous nous accrocher à nos vieilles idéologies insouciantes ou chercher de nouveaux modes de vie plus intelligents ? (Hickel, 2022 : 273)

D'après l'anthropologue, les philosophies animistes partagées par de nombreuses cultures précoloniales sont une source d'inspiration pour développer ces modes de vie plus intelligents. Au contraire des sociétés occidentales héritières du dualisme des modernes, les peuples animistes reconnaissent chaque être vivant non-humain comme une personne, dotée d'une âme, d'une intention, d'une agentivité. Parfois, même des entités inanimées, comme des montagnes ou des rivières, sont investies d'une personnalité (*Ibid.* : 275). Ce changement de paradigme a des implications majeures : il faut adopter des comportements qui tiennent compte de toutes les personnes, humaines et non-humaines, et de l'équilibre de la communauté sociale ainsi composée. L'anthropologue dessine les contours de ces nouveaux modes de relation :

Soudain tout n'est plus qu'une question d'équilibre et d'équité. Oui, les humains chassent les toucans et déterrent les tubercules, mais quand ils le font ce n'est pas dans un esprit d'extraction, mais *d'échange*. De réciprocité. Le code moral en jeu ici n'est pas de renoncer à prendre (sous peine d'une mort prochaine), mais de ne jamais prendre plus que l'autre ne peut ou n'est disposé à donner. En d'autres termes, ne jamais prendre plus qu'un écosystème ne peut régénérer. Et vous devez veiller à donner en retour, en faisant votre possible pour enrichir les écosystèmes dont vous dépendez, plutôt que les dégrader. (Hickel, 2022 : 277)

Là encore, il y a de l'espoir, puisque nous disposons de certains outils pour instituer de tels rapports de réciprocités, et construire cette écologie intelligente. D'abord, nous pourrions inscrire cette transformation de nos rapports à la nature dans le droit en commençant par « conférer à la nature le statut de personnalité juridique » (*Ibid.* : 300). L'auteur souligne les exemples précurseurs dans ce domaine, comme le fleuve Whanganui, le mont Taranaki et le territoire de Te Urewera en Nouvelle-Zélande, qui ont tous obtenu de tels statuts. Il va même plus loin en suggérant une protection juridique à l'échelle planétaire, par une « Déclaration universelle des Droits de la Terre Mère » par exemple (*Ibid.* : 301). L'idée est déjà en cours d'élaboration, et la première mouture de cette déclaration exige que la Terre ait « le droit de vivre et d'exister, le droit au respect, le droit de régénérer ses biocapacités et de poursuivre ses cycles et processus vitaux ». Mais ce n'est pas tout, nous pouvons aussi compter sur les sciences de l'écologie qui permettent de comprendre les rapports qui nous lient aux restes du vivant et les manières dont les humains affectent leur environnement. Pour Jason Hickel, nos écologues pourraient même jouer un rôle similaire à celui des chamanes en servant d'intermédiaires entre la communauté humaine et la vaste communauté d'êtres dont celle-ci dépend, guidés par leur connaissance des écosystèmes et des équilibres naturels. L'anthropologue fait reposer de nombreux espoirs sur cette expertise :

L'écologie est une branche unique de la science en ce qu'elle cherche non seulement à comprendre les parties d'un système, mais aussi les liens qu'entretiennent ces parties entre elles, de manière plus générale. Les écologistes sont des experts dans la compréhension et la gestion de la santé des écosystèmes. Ils sont, à certains égards, semblables à des chamanes. En nous inspirant de leurs découvertes – que leur expertise soit issue d'une formation universitaire ou d'un engagement personnel de longue date –, nous pourrions déterminer la quantité d'arbres à abattre, de poissons à pêcher et de minerais à extraire sans déséquilibrer les écosystèmes, et nous pourrions fixer des limites et des quotas en conséquence. Mieux encore, nous inventerons des méthodes d'extraction qui, en plus de minimiser les dommages, pourront régénérer les écosystèmes. C'est ici que la réciprocité entre en jeu, et c'est un point particulièrement enthousiasmant. (Hickel, 2022 : 298)

Plus fondamentalement, Jason Hickel tire son optimisme du constat de « la rapidité avec laquelle les écosystèmes peuvent se régénérer » (*Ibid.* : 268). Il appuie cette affirmation par des études sur la biomasse des forêts au Costa Rica (Letcher et Chazdon, 2009) et dans le monde (Poorter *et al.*, 2016). Comme le remarque Jason Hickel, ces études révèlent que la clé d'une telle régénération est toute simple : il suffit de laisser la forêt tranquille.

Ces résultats constituent un véritable espoir. Cela signifie que si nous décidons de franchir le pas et de réduire l'activité industrielle excédentaire, le monde vivant pourra se régénérer à une vitesse remarquable. Ce n'est pas un rêve lointain. Cela pourrait se produire de notre vivant ; nous pourrions le voir de nos propres yeux. À condition d'agir vite, car plus le réchauffement climatique s'intensifie, plus les écosystèmes risquent de perdre leur pouvoir régénératif. (Hickel, 2022 : 269)

On retrouve donc l'objectif principal de la décroissance soutenable, à savoir la réduction de la production pour alléger l'empreinte écologique. Néanmoins, l'auteur précise le propos, car ce que nous dit Jason Hickel, c'est que cette réduction devrait aussi être une « décolonisation » des portions de nature intégrées dans les circuits de l'accumulation capitaliste (*Ibid.* : 269). La décroissance impliquerait donc de circonscrire l'activité humaine, au moins l'activité industrielle, pour libérer une part du monde aux bénéfices de tous les êtres vivants.

Si je résume les propositions de Jason Hickel en ce qui concerne la protection de la nature, celui-ci est en faveur d'une transformation de nos rapports aux êtres vivants non-humains, qui impliquerait d'abandonner le dualisme nature/culture pour adopter une forme d'animisme. Selon lui, cet animisme nous permettrait de vivre de façon réellement écologique, c'est-à-dire en adéquation avec les contraintes naturelles de notre milieu de vie. L'institution, notamment via la loi, de ce nouveau rapport à la nature aurait pour objectif de créer les conditions pour une cohabitation mutuellement bénéfique et fondée sur la réciprocité entre humains et non-humains. Les écologistes pourraient médier ces relations par leur expertise. Dans le même temps, l'abandon du système capitaliste et de son modèle économique orienté vers la croissance permettrait de libérer les territoires colonisés par l'activité industrielle productiviste au profit de la nature et de sa régénération.

3.3.3 Approche de la protection de la nature | Une politisation de la conservation de la biodiversité

La conception de la protection du vivant que développe Jason Hickel est assez proche de celle portée par ce que Virginie Maris (2018) identifie comme le courant de conservation de la biodiversité. En effet, dans un cas comme dans l'autre, la focalisation se fait non pas tant sur la nature que sur les relations entre humains et non-humains. L'objectif de la conservation de la biodiversité est le maintien ou l'accroissement de la biodiversité, par le recours à la protection stricte, tout autant qu'à l'intervention humaine. L'idéal est de construire une cohabitation harmonieuse entre les humains et le reste du vivant, qui peut être organisée et évaluée par des

experts scientifiques. Tous ces éléments se retrouvent dans le texte de Jason Hickel. Il est lui aussi en faveur d'une diversité des stratégies, suggérant qu'il faille « libérer » des territoires naturels et laisser les forêts tranquilles (Hickel, 2022 : 268-269), mais aussi inventer « des méthodes d'extraction qui, en plus de minimiser les dommages, pourront régénérer les écosystèmes » (*Ibid.* : 299). Par ailleurs, il place les experts, « les écologistes », au centre de la gestion de nos interactions avec le vivant. Selon lui, grâce à leur expertise « nous pourrions déterminer la quantité d'arbres à abattre, de poissons à pêcher et de minerais à extraire sans déséquilibrer les écosystèmes, et nous pourrions fixer des limites et des quotas en conséquence » (*Ibid.* : 298).

Jason Hickel adopte donc l'angle, les méthodes ainsi que l'emphase sur les sciences de l'environnement, qui forment les fondations de la conservation de la biodiversité. Néanmoins, il aspire à un écologisme plus radical. De manière cruciale, l'anthropologue veut s'inspirer des peuples indigènes. D'abord parce que leur gestion du territoire serait très efficace. L'auteur nous rappelle « qu'on trouve 80 % de la biodiversité de la planète sur des territoires gérés par des peuples indigènes » (*Ibid.* : 280). Selon lui, c'est parce que ces peuples entretiennent de *bons* rapports avec la nature : « ils protègent la vie. Ils la nourrissent. Pas par charité ou par amour de la beauté, mais parce qu'ils reconnaissent l'interdépendance fondamentale de tous les êtres » (*Ibid.* : 280). De ce point de vue, il demeure en accord avec l'approche de la conservation de la biodiversité : il rejette les considérations esthétiques du préservationnisme pour imaginer une protection du vivant qui protégerait les non-humains autant qu'elle nous protégerait nous-mêmes de notre propre pouvoir de destruction.

Cependant, il va plus loin, en nous encourageant à adopter l'ontologie de ces peuples indigènes : l'animisme. Dès lors, nous ne parlerions plus de biodiversité, mais d'une communauté du vivant, constituée d'une multitude d'individus en interaction constante, et dont chaque membre serait doté d'agentivité, d'intentionnalité et d'une conscience de soi (*Ibid.* : 274). Assurer leur protection devient alors un enjeu éthique plus que scientifique ou simplement écologique. Ce faisant, nous reconnâtrions à la nature une part d'autonomie. Toutefois, cette intégration totale entre humains et non-humains nie l'extériorité de la nature sauvage. Elle suppose aussi une certaine homogénéisation des personnes humaines et non-humaines, puisqu'elles partagent une forme de parenté ou de continuité morale qui efface l'altérité de la nature.

Toujours est-il que cette transformation collective de notre façon d’appréhender la nature à laquelle nous exhorte Jason Hickel aurait probablement pour effet de repolitiser la protection du vivant. Le pari de l’auteur semble être qu’en devenant tous animistes, nous aurions alors à cœur le respect des êtres vivants autre qu’humain. L’expertise des écologistes serait donc au service d’une communauté humaine qui aurait la *volonté* d’entretenir des rapports cobénéfiques avec le reste du vivant. Assignés à un rôle chamaniques, les experts seraient alors avant tout des médiateurs, des conseillers, et non pas des décideurs. En se fiant à la défense de la démocratie directe que Jason Hickel prône dans le reste de son livre, on peut estimer que sa vision de la protection de la nature est moins expertocratique que celle de la conservation de la biodiversité. Cependant, et dans la mesure où les outils des sciences de l’environnement ne sont pas remis en question, ce rôle central accordé aux experts laisse planer le risque d’une absorption bureaucratique et technique de la nature. En effet, Virginie Maris (2018 : 117-195) identifie la mise en donnée de la biodiversité, ainsi que le recours aux techniques et aux technologies pour la conservation de la nature comme autant de menaces pour la naturalité des écosystèmes .

3.3.4 Commentaire | Décroissance et protection de la nature, un dialogue nécessaire

Dans *Moins pour plus*, Jason Hickel propose des solutions radicales et révolutionnaires à la crise environnementale, mais aussi aux crises sociales causées par le système capitaliste. Si son analyse marxiste des limites socio-économiques du capitalisme est très matérialiste, en ce qui concerne la nature, il considère que le cœur du problème est d’abord idéologique : il s’agirait de rompre avec la vision dualiste du monde qui sépare humains et nature et qui permet l’exploitation et la colonisation de portions de nature toujours plus importantes. Seulement, cette proposition n’est radicale que si notre ontologie est bien la cause première de notre facilité à détruire le vivant ! Or, ce postulat quoique répandue n’est pas indiscutable. Comme je l’ai déjà expliqué (voir section 1.4), Virginie Maris (2018 : 63) conteste que l’abandon du *grand partage* dualiste au profit d’une vision du monde intégrative qui s’affranchirait de la séparation entre les humains et la nature soit le puissant levier d’une transition vers des trajectoires sociétales plus soutenables et plus respectueuses de la nature.

Et pour cause, son travail historique et épistémologique sur le concept de nature révèle que « l’idée de nature-altérité [c’est-à-dire d’un monde naturel distinct de celui des humains] précède largement la naissance du christianisme, la révolution scientifique ou l’avènement du

capitalisme » (*Ibid.* : 63). Par ailleurs, elle souligne que « la reconnaissance de la continuité entre humains et non-humains qu'implique la théorie de l'évolution par sélection naturelle est formulée presque un siècle avant la grande accélération » (*Ibid.* : 63). L'histoire du concept de nature-altérité ne permet pas de corroborer l'imputation de la crise environnementale au seul dualisme entre nature et culture⁶. En outre, Virginie Maris pointe du doigt d'autres facteurs qui pourraient expliquer la crise écologique :

s'il est vrai que les idées et les ontologies ont une influence sur le monde, il ne faut pas négliger les enjeux de pouvoir et les dynamiques politiques qui sont au cœur de la destruction de la nature. Ce n'est pas simplement une « vision du monde » qui saccage une forêt, mais une série d'acteurs engagés dans cette destruction, qui ont des intérêts à le faire et les moyens de leurs ambitions. Attribuez la crise environnementale à une ontologie dualiste propre à la civilisation occidentale, c'est passé sous silence la dynamique et les rapports de force bien concrets qui la sous-tendent. Le pillage de la Terre est peut-être rendu possible parce que certains considèrent la nature comme un panier de ressources à leur disposition, mais il l'est surtout parce qu'ils ont les moyens et le pouvoir d'imposer leurs valeurs et leurs représentations. (Maris, 2018 : 65)

Sur ce point en revanche, elle rejoint l'analyse anticapitaliste de Jason Hickel, dont le discours sur le sujet est plus développé que celui de Virginie Maris. À travers des détours historiques, l'auteur met en évidence le lien entre le capitalisme et différentes formes de domination, incluant la domination des humains sur la nature. Par ailleurs, il articule particulièrement bien les bénéfices d'une sortie du capitalisme avec les différents enjeux liés à la crise écologique. Sous sa plume, limiter la production industrielle, limiter l'extractivisme, démocratiser la prise de décision, lutter contre les inégalités sociales et les rapports coloniaux, abandonner les projets de géoingénierie, limiter le temps de travail salarié, partager des emplois socialement et écologiquement utiles sont autant de propositions qui dessinent une société post-capitaliste et dont l'auteur démontre tous les bénéfices pour le vivant.

La lecture croisée des ouvrages de Virginie Maris et de Jason Hickel démontre l'intérêt d'un dialogue entre le mouvement pour la protection de la nature et le mouvement pour la décroissance. D'abord parce que leurs intérêts convergent. Ensuite parce que les analyses des deux auteurs se renforcent, se complètent, et se corrigent pour permettre de comprendre

⁶ Soit dit en passant, l'attribution d'ontologies spécifiques à des sociétés entières, telle que présentée par Philippe Descola dans *Par delà nature et culture* (2015) est une généralisation qui n'épuise pas la diversité et la complexité des relations entre les humains et le monde vivant qui les entoure. Analysé toute la trajectoire de notre civilisation par ce prisme semble donc périlleux.

précisément les dynamiques sociohistoriques qui ont mené à la crise écologique en cours. Le travail de Jason Hickel, qui fait une place importante à la question de la nature, mais qui se trompe peut-être de cible, pourrait ainsi être amélioré par la prise en compte des travaux de Virginie Maris. Les propositions de Virginie Maris, quant-à-elles, seraient renforcées par l'analyse et l'intégration d'une perspective anticapitaliste plus affirmée et surtout plus détaillée que la sienne, comme celle de Jason Hickel.

Si le diagnostic est clair, il reste à savoir comment et par qui seront menées les transformations sociales nécessaires pour protéger la nature (et sortir du capitalisme). C'est peut-être là que l'on pourrait adresser une critique à Jason Hickel sur le déséquilibre entre la dimension systémique de son analyse et sa capacité à penser les transformations aux niveaux individuels et communautaires. En fait, cette critique est d'abord formulée par Schmelzer *et al.* (2022 : 162) à l'égard du courant postcapitaliste altermondialiste de la décroissance (voir section **2.3.2**) dans son ensemble, mais Jason Hickel en est sûrement la plus parfaite incarnation. Ainsi, même si la généralisation d'une ontologie animiste pourrait être bénéfique par exemple, Jason Hickel ne s'attarde jamais sur les manières de favoriser une transformation aussi radicale de nos manières d'appréhender le monde à l'échelle personnelle, pour se concentrer sur les avenues pour inscrire cette ontologie dans nos institutions politiques et légales. De plus, la manière qu'il a d'envisager la sortie du capitalisme, par l'adoption d'une série de politiques macroéconomiques, semble devoir reposer sur un large mouvement social capable de contraindre les élites politiques qui détiennent le pouvoir d'appliquer de telles mesures. Dans un cas comme dans l'autre, en attendant de renverser l'hégémonie du système capitaliste écocidaire, la marge de manœuvre est désespérément limitée.

3.4 La protection de la nature dans *Ralentir ou Périr*

Ralentir ou périr : c'est sous ce titre alarmiste que l'économiste français Timothée Parrique publie en 2022 un ouvrage dans lequel il présente « l'économie de la décroissance ». Ce livre constitue en fait une vulgarisation de sa thèse de doctorat, intitulée *The political economy of degrowth* (2019), dans laquelle il « explore le pourquoi, le quoi, et le comment de la décroissance ». À travers son livre, il propose donc sa réponse à ses trois questions, sur un ton didactique et imagé. Après avoir présenté en détail la croissance économique et sa mesure, le PIB (produit intérieur brut), il expose donc les différentes limites auxquelles celle-ci se heurte. Pour l'économiste, ces limites sont de trois ordres : écologique, social et politique. Il revient ensuite sur l'idée de la décroissance, dont il propose une définition, avant d'en retracer l'histoire puis d'en établir un bref état des lieux en tant que domaine d'étude et en tant que domaine d'action.

3.4.1 Conception de la décroissance | Une économie de la décroissance

Revenons au titre du livre de Timothée Parrique. Il constitue une mise en garde qui n'est pas sans rappeler le slogan de René Dumont, premier candidat écologiste à la présidentielle française en 1974 : « l'écologie ou la mort ». Et pour cause, c'est bien la menace d'un effondrement écologique qui motive l'auteur, et c'est en son nom qu'il nous exhorte à rompre avec le capitalisme et la croissance économique. Dès les premières pages de son introduction, Timothée Parrique explicite son inquiétude et sa position :

Disons-le clairement : l'effondrement écologique n'est pas une crise, c'est un tabassage. Le dérèglement climatique est une « violence lente » et diffuse, une usure qui s'exerce progressivement et hors de vue, aujourd'hui principalement contre les populations les plus paupérisées, mais qui va peu à peu remonter l'échelle sociale. Cette situation n'a rien à voir avec une supposée nature humaine, elle est plutôt le symptôme d'une organisation sociale spécifique, étroitement liée à une certaine vision politique du monde. C'est du moins l'argument que je défendrai à travers ce livre : la cause première du déraillement écologique n'est pas l'humanité, mais bien le capitalisme, l'hégémonie de l'économie sur tout le reste, et la poursuite effrénée de la croissance. (Parrique, 2022 : 11)

En somme, l'impossibilité de poursuivre cette croissance économique sans aggraver la catastrophe écologique déjà en cours consiste pour lui un argument massue en faveur de la décroissance. Néanmoins, l'économiste prend le temps de détailler d'autres problèmes que génère une économie de croissance.

En effet, alors que la *production* économique s'appuie sur les écosystèmes qui fournissent l'énergie, les matériaux et les services écosystémiques, la *reproduction* de la société s'appuie, elle, sur des « sociosystèmes » (*Ibid.* : 91, 94). Or, ces sociosystèmes nécessitent qu'on leur consacre du temps de travail. Historiquement, ce travail est fourni gratuitement, en dehors du marché, comme dans le cas du travail domestique réalisé par la famille (et principalement par les femmes). Cependant, la logique expansionniste du capitalisme impose la marchandisation graduelle de ce travail de *reproduction* pour en faire une *production*, qui peut alors être vendue pour dégager un profit. Toutefois, cette forme d'expansion de l'économie est contrainte par la taille limitée de la sphère reproductive. En outre, comme le rappelle l'auteur, en s'appuyant sur des travaux issus de l'ensemble des sciences sociales, comme ceux de Marcel Mauss, David Graeber ou encore Karl Polanyi⁷ :

certaines choses ne peuvent être marchandisées, à moins de conduire à leur dégradation. Richesse comptable et « pauvreté relationnelle » peuvent très bien coexister. (Parrique, 2022 : 117)

Par ailleurs, l'auteur souligne que la croissance économique a été maintenue politiquement en invoquant sa capacité à « éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités, diminuer le chômage, financer les budgets publics ou encore améliorer notre qualité de vie » (*Ibid.* : 119). Or, l'économiste fait la démonstration que, dans ces cinq domaines, les politiques de croissance n'ont pas tenu leurs promesses. De surcroît, il avance que ces objectifs pourraient être atteints sans croissance, par la redistribution des richesses et de la valeur ajoutée, par une redistribution voire une diminution du temps de travail, assortie à des formes de revenus garantis, par une réorganisation du financement de l'État ou encore par une mutualisation de certains objets de consommation (*Ibid.* : 119-152).

Pour toutes ces raisons, l'enjeu serait non pas tellement de faire le choix de la décroissance, mais surtout de définir la manière de la mettre en place. Autrement dit, face au risque d'effondrement social et écologique :

⁷ - Marcel Mauss dans son *Essai sur le don* (1925), et David Graeber dans *Dette : 5 000 ans d'histoire* (2011) décrivent comment les échanges non marchands comme le don, la réciprocité et la répartition permettent de faire vivre le lien social ainsi que toute une panoplie de relations humaines comme la gratitude, le devoir, la générosité ou la responsabilité par exemple.

- Dans *La grande transformation* (1944), Karl Polanyi soutient que les mécanismes de marchés ont tendances à se généraliser à tous les échanges, ce qui n'est pas désirable, d'une part parce qu'ils sursimplifient la multidimensionnalité de la valeur, et d'autre part parce qu'ils finissent par s'appliquer à des choses qui, par nature, ne sont pas des marchandises comme le travail, la terre et la monnaie.

Nous savons qu'il faut ralentir, et il va maintenant falloir imaginer comment planifier intelligemment cette transition pour qu'elle se fasse, de façon démocratique, dans le souci de la justice sociale et du bien-être (Parrique, 2022 : 14)

En effet, au cœur de cette citation, et comme dans l'ensemble de son livre, Timothée Parrique choisit d'appuyer sa conception de la décroissance sur « quatre points cardinaux », relativement arbitraires : la soutenabilité, la démocratie, la justice et le bien-être. Ainsi, suite à son diagnostic des limites à la croissance, il propose « un chemin de transition » prenant en compte ces quatre objectifs : la *décroissance*. Il la définit comme :

une réduction de la production et de la consommation pour alléger l'empreinte écologique planifiée démocratiquement dans un esprit de justice sociale et dans le souci du bien-être (Parrique, 2022 : 15)

Ce trajet doit mener à « un projet de société », la *post-croissance*, qu'il envisage comme :

une économie stationnaire en harmonie avec la nature où les décisions sont prises ensemble et où les richesses sont équitablement partagées afin de pouvoir prospérer sans croissance. (Parrique, 2022 : 15)

Finalement, c'est en développant point par point chacun des éléments de ces définitions que Timothée Parrique détaille sa vision. Je ne décortiquerai pas chacune de ses propositions, pour m'attarder sur celles qui concernent directement la nature. Néanmoins, je donnerai un avant-goût des pistes explorées par l'auteur pour « révolutionner » notre économie :

Le chantier est vaste, mais les idées ne manquent pas : une *économie conviviale* faites de *communes frugales* de *permaentreprises contributives*, et de *sociétés relationnelles*, animées par un *hédonisme alternatif* et une poursuite de la *résonnance* ; une économie de la *low tech* avec une culture du *travailler moins pour vivre mieux* organisée en *biorégions misarchiques* et en *cercles sociocrates* selon le modèle du *municipalisme libertaire*. Il y'en a beaucoup d'autres. (Parrique, 2022 : 274)

En fin de compte, la décroissance serait autant une contrainte qu'une opportunité. Si les limites biophysiques de la planète nous l'imposent, nous pouvons aussi trouver avantage à « désert le capitalisme » (*Ibid.* : 269). C'est en tout cas de cette manière que l'auteur nous invite à envisager la décroissance :

Pour le dire simplement, nous devons imaginer la vie économique au-delà d'un productivisme aveugle qui ne fait que compter les billets. Que peut-on encore se permettre de produire et

consommer ? La décroissance est une nécessité écologique, mais c'est aussi une aubaine sociale et existentielle. Ralentir pour survivre, oui, mais ralentir surtout pour *bien vivre*, pour exister vraiment. (Parrique, 2022 : 271)

3.4.2 Conception de la nature | De l'économie écologique à la sympathie écologique

Ainsi, la question écologique est centrale dans la conception de la décroissance de Timothée Parrique. Elle est même la motivation initiale de sa réflexion. Par conséquent, on la retrouve à travers les trois étapes de l'analyse présentée dans *Ralentir ou périr*, à savoir 1) le rejet, donc la démonstration de l'impasse de la croissance économique, 2) le trajet, soit la conception de la décroissance comme transition vers 3) le projet, c'est-à-dire l'économie de la post-croissance.

Reprenons chacune de ces étapes, en commençant par le rejet. L'auteur l'articule en trois chapitres, chacun correspondant à une des limites à la croissance qu'il identifie. C'est le premier de ces trois chapitres intitulé *L'impossible découplage – Les limites écologique de la croissance* (*Ibid.* : 53-90) qui va nous intéresser. Ce chapitre constitue en fait un cours élémentaire d'économie écologique, centré sur la notion de « découplage ». Si l'auteur y parle d'environnement et de biodiversité, c'est principalement par le biais d'analyses du rapport entre la « charge écologique » et le PIB. Le terme de « charge écologique » est d'ailleurs répété 17 fois à travers les 37 pages du chapitre, bien plus que les autres termes comme environnement (7 fois) ou nature (2 fois) et leurs dérivés. Les considérations y sont assez globales et s'appuient sur la notion de limites planétaires (Rockström *et al.*, 2009), ainsi que sur les études des groupes intergouvernementaux comme le GIEC, pour ce qui concerne les changements climatiques, ou l'IPBES pour ce qui a trait à la biodiversité. Ainsi, dans ce chapitre, la réflexion de l'auteur vis-à-vis de la nature se cantonne à la démonstration du lien entre croissance du PIB et dégradation de l'environnement, que ce soit par la surexploitation des ressources ou par la pollution.

Poursuivons donc avec la deuxième étape, le trajet, que l'économiste présente dans un chapitre intitulé *Un chemin de transition – Mettre l'économie en décroissance* (Parrique, 2022 : 189-216). L'auteur y présente des politiques de décroissance qu'il juge à même de réduire la production et la consommation. D'entrée de jeu, il donne quelques exemples en rafales, dont certains méritent d'être relevés. Que ce soit « le décret de moratoire sur les forages marins et la création de sanctuaires écosystémiques », ou encore « l'abandon des 'grands projets inutiles et imposés' » ou bien même « l'interdiction des pesticides » et « le rationnement des énergies

fossiles » (*Ibid.* : 194), ces propositions relèvent toutes de stratégies pouvant affecter la protection des écosystèmes naturels. On remarquera que ces politiques sont globalement des formes d'interdiction ou de rationnement, ce que l'auteur assume d'ailleurs (*Ibid.* : 199). Sur le plan environnemental, la suite de son chapitre constitue surtout la continuité du cours d'économie écologique entamé précédemment. Son propos peut être résumé en une citation :

la règle fondamentale de toute économie écologique : la vitesse économique de consommation-rejet ne doit jamais dépasser la vitesse écologique de régénération-assimilation. (Parrique, 2022 : 196)

En conséquence de cette règle, les limites planétaires peuvent être considérées comme autant de plafonds à ne pas dépasser et dans lesquels circonscrire la production économique, par le moyen d'interdictions, de rationnements, mais aussi de leviers fiscaux (*Ibid.* : 198-199). C'est en tout cas le point de vue de Timothée Parrique, qui précise tout de même que le tout devrait être réalisé démocratiquement et dans un esprit de justice sociale, par la nationalisation ou la coopérativisation de la production.

Jusqu'ici, Timothée Parrique aborde donc la nature de manière quantitative voir utilitariste. Sa grille de lecture est celle de l'économie écologique, qui considère la nature comme un facteur de production, un fournisseur de services écosystémiques, ou encore comme un ensemble de contraintes biophysiques, incarnées par les limites planétaires. Ces contraintes doivent simplement être prises en compte dans le calcul de l'optimisation de la production et de consommation (qui est le cœur des sciences économiques) afin de garantir sa soutenabilité.

Toutefois, Timothée Parrique finit par élaborer une pensée plus qualitative au sujet de la nature dans la dernière étape de son raisonnement : le projet. En effet, dans son chapitre *Un projet de société - Vers une économie de la post-croissance* (*Ibid.* : 219-240), celui-ci indique que le « vaste chantier » que représente le passage à une économie de post-croissance peut-être divisé en quatre projets de transformation, correspondants aux quatre points cardinaux qui guident son travail : la soutenabilité, la démocratie, la justice et le bien-être. Ces transformations sont :

- (1) repenser notre relation avec le vivant, (2) transformer la façon dont nous produisons,
- (3) harmoniser le partage des richesses et (4) redéfinir la prospérité (Parrique, 2022 : 222)

Le premier projet de transformation concerne donc directement la nature. Plus exactement, il s'agirait de créer une économie « en harmonie avec la nature » (*Ibid.* : 222). Dans la continuité

de ses chapitres précédents, l'auteur indique alors que l'économie devrait devenir « stationnaire », avec des « budgets écologiques limités » (*Ibid.* : 233). Reprenant certaines des idées que j'ai déjà présentées, il suggère également d'utiliser les gains d'efficience de notre économie pour sanctuariser des écosystèmes, ce qui permettrait de mettre le progrès technique au service d'un réensauvagement d'une partie de la nature (*Ibid.* : 223). Mais ce n'est pas tout, l'économiste nous emmène aussi sur le terrain de l'éthique et veut même questionner notre ontologie. Il propose en effet de remettre en question le dualisme nature-culture hérité de la modernité. "Et si la meilleure façon de rester en harmonie avec la nature », nous demande-t-il, « était de redéfinir cette division entre les humains et les non humains que nos économies modernes ont poussé à son paroxysme » (*Ibid.* : 226). Faisant son autocritique, il propose de dépasser les considérations purement économiques de la nature, tout en lui réinsufflant par la même occasion une part d'autonomie et d'altérité :

Jusqu'ici, la soutenabilité a été présentée sous un angle économique. La nature nous rend service, il est donc dans notre intérêt de la préserver. Le terme de « ressources naturelles » suggère que la valeur de la nature dépend de son utilité dans le processus de production, et le terme de « capital naturel » traite la nature dans son ensemble comme un investissement qu'il faudrait faire fructifier. En parlant d'« écosystèmes », on appréhende le vivant à travers le langage de l'ingénierie, on voit la nature comme une machine que l'on pourrait casser et ensuite réparer. Imaginons à quel point nos comportements seraient différents si nous traitons les écosystèmes comme des sociétés naturelles peuplées d'êtres vivants. Brûler une forêt ou saccager un récif de corail s'apparenterait alors davantage à un génocide qu'à une panne. (Parrique, 2022 : 224)

En conséquence de ce changement de vision, Timothée Parrique défend une prise en compte éthique et légale des intérêts de la nature. Selon lui :

Une économie de la post-croissance a besoin d'un nouveau « contrat naturel ». Celui-ci partirait d'une question que les économistes ne se posent jamais : « de quels humains la nature a-t-elle besoin ? » Nous devons nous doter d'une « conscience écologique », comme disait le philosophe américain Aldo Leopold dans son *Ethique de la terre*. C'est l'idée d'une « communauté élargie » qu'on retrouve aussi dans la philosophie du *buen vivir*. La société dans laquelle nous vivons n'est pas seulement humaine, mais aussi animale, végétale, et minérale. Dans une économie écologique, nous sommes tous citoyens de cette collectivité du vivant. C'est l'idée d'une « convivialité multi-espèces », un mode d'interactions où nous considérons la nature qui nous entoure comme un sujet de droit. (Parrique, 2022 : 224)

Cette dernière précision est importante, car pour lui, il ne suffit pas de simplement changer de perspective :

Il faut donc concrétiser cette sympathie écologique en donnant des droits à la nature de la même manière que nous nous sommes progressivement donné des droits à nous-mêmes. [...] Accordons aux animaux un droit à la vie et au bien-être, ce qui nous engagerait également à ne pas détruire leurs habitats. Au lieu de se donner les vagues objectifs du développement durable, protégeons la nature avec une Déclaration universelle des droits du vivant. C'est la logique qui sous-tend les initiatives de conservation telles que les sites du patrimoine mondial de l'Unesco. (Parrique, 2022 : 225)

Ainsi, en abandonnant sa perspective économiciste utilitariste initiale, l'auteur nous révèle le fond de sa pensée concernant la nature. Celle-ci n'est plus vue comme un grand ensemble monolithique, mais comme une communauté d'individus vivants, interconnectés et dépendants de leur milieu de vie biotique et abiotique, qui méritent, tout comme nous, que leurs droits soient garantis et respectés. C'est en tout cas la condition que fixe Timothée Parrique à la possibilité d'une cohabitation harmonieuse entre humains et non-humains...sans oublier l'autre condition essentielle : « désert le capitalisme » (*Ibid.* : 269).

3.4.3 Approche de la protection de la nature | Conservation de la société naturelle

Comment classer la pensée de Timothée Parrique parmi les approches de la conservation décrites par Virginie Maris ? Si son livre s'arrêtait au sixième chapitre, on pourrait simplement étiqueter l'économiste comme un conservationniste. En effet, le discours de l'économie écologique qu'il rapporte dans ses premiers chapitres recoupe parfaitement le courant incarné par Gifford Pinchot. Il est fondé sur des prémisses utilitaristes, le « bien-être » est même une des valeurs cardinales de l'économiste. La nature est largement dépeinte comme un ensemble de ressources naturelles au service des humains, ou du moins à leur disposition. D'ailleurs, on retrouve tous les mots-clés liés à cette conception dans les premiers chapitres de *Ralentir ou périr*, à l'image des notions de « services écosystémiques » (*Ibid.* : 18, 39, 57, 98, 191, 196) ou encore de « capital naturel » (*Ibid.* : 26). Comme dans l'approche conservationniste, l'objectif est donc la gestion optimale des ressources vivantes, en évitant toute surexploitation, afin de ne pas entamer les capacités de régénération naturelle des écosystèmes. C'est assez littéralement la « règle fondamentale de toute économie écologique » selon Timothée Parrique, qui indique que « la vitesse économique de consommation-rejet ne doit jamais dépasser la vitesse écologique de régénération-assimilation » (*Ibid.* : 196). Non seulement les objectifs sont les

mêmes, mais les méthodes sont similaires, quoique l'économiste français fasse mention des « sanctuaires écosystémiques » (*Ibid.* : 194), qui sont plutôt associés au préservationnisme. Pour le reste, « les leviers d'interdiction, de rationnement et de fiscalité » (*Ibid.* : 199) qu'il souhaite utiliser correspondent aux politiques que préconisent les conservationnistes : décret de moratoires, instauration de quotas et incitations aux bonnes pratiques, sous la forme de subventions par exemple. Enfin, comme Gifford Pinchot avant lui, Timothée Parrique ne cesse de répéter son attachement à la « justice sociale » (*Ibid.* : 15, 195, 206).

Néanmoins, le livre de l'économiste ne s'arrête pas là. Et comme il critique lui-même la vision de la nature qu'il véhicule dans le reste de son ouvrage, on peut même supposer que c'est bien ce qu'il présente dans son septième chapitre *Un projet de société - Vers une économie de la post-croissance* (*Ibid.* : 219-240) qui constitue son véritable positionnement sur la question. Toutefois, dans ce cas il faut admettre que son argumentation manque de cohérence puisqu'il reprend autant qu'il critique une approche économiciste du monde.

Dès lors, son propos semble plutôt le faire pencher vers ce que Virginie Maris appelle la conservation de la biodiversité. En effet, sa perspective est centrée « sur les relations entre humains et nature plus que sur la nature en elle-même » (Maris, 2018 : 70). Timothée Parrique l'écrit noir sur blanc : « l'une des valeurs centrales d'une économie de la post-croissance [c'est] une nouvelle relation avec le vivant » (Parrique, 2022 : 224). Une fois la protection de la nature recentrée sur les relations, la préoccupation devient l'organisation d'une cohabitation bienveillante et mutuellement satisfaisante. Ce sont justement les modalités de cette cohabitation que cherche à élaborer l'économiste quand il déclare qu'« il faut donc concrétiser cette sympathie écologique en donnant des droits à la nature de la même manière que nous nous sommes progressivement donné des droits à nous-mêmes » (*Ibid.* : 225). On l'a vu, pour lui cette concrétisation passe, entre autres, par la légifération, au moyen d'une Déclaration universelle des droits du vivant par exemple. Dans cette lignée, il met de l'avant le travail de protection de l'Unesco (*Ibid.* : 225). C'est donc un vrai mélange des styles que propose Timothée Parrique quand il en vient aux moyens d'action, car rappelons-le, il suggère également des mesures conservationnistes comme des quotas et des incitatifs aux bonnes pratiques. Mais là encore, cette position est cohérente avec la description que donne Virginie Maris de l'approche de la conservation de la biodiversité, qui propose selon elle une synthèse méthodologique entre les politiques de protection du vivant des approches préservationniste et

conservationniste, suivant ce qui permet d'avoir le plus d'impact sur le maintien ou l'augmentation de la biodiversité.

Toutefois, c'est là que le discours de Timothée Parrique dépasse celui de la conservation de la biodiversité. En effet, ce n'est pas pour le bien d'une « biodiversité » très statistique que l'économiste appelle à l'harmonie. Ce dernier reconnaît plutôt la valeur de chaque être vivant. Et pour preuve, selon lui, la concrétisation de notre « sympathie écologique » passe aussi par l'adoption d'une éthique antispéciste, inspirée de l'*Ethique de la Terre* (Leopold, 1949) ou de philosophies comme le *buen vivir*⁸, qui reconnaissent le vivant humain et non-humain comme une communauté. Plutôt que des écosystèmes, il nous encourage à voir des « sociétés naturelles peuplées d'êtres vivants » (*Ibid.* : 224).

Ce discours a d'ailleurs l'avantage de réinsuffler de l'autonomie et de l'altérité à la nature, alors que les chapitres axés sur l'économie écologique constituaient un parfait exemple de la triple absorption économique, bureaucratique et technique du concept de nature que Virginie Maris décrit dans son ouvrage. Qui plus est, alors que Virginie Maris accuse la conservation de la biodiversité de priver la nature de son extériorité, Timothée Parrique se sort plutôt bien de cet écueil en recommandant la création de « sanctuaires écosystémiques » pour permettre de « réensauvager une partie de la nature » (*Ibid.* : 233). D'après l'économiste, la décroissance peut contribuer directement à ce réensauvagement, pour peu que l'on choisisse d'allouer les gains de productivité de nos économies non pas à la croissance de la production, mais bien à la libération d'espaces au profit de la nature sauvage. Dès lors, la sortie du capitalisme et l'abandon de la course à la croissance ne seraient pas seulement des manières de garantir une utilisation durable des ressources naturelles. Ce seraient également des étapes nécessaires pour permettre l'entretien et le développement de rapports harmonieux avec le monde naturel.

3.4.4 Commentaire | La décroissance pour dépasser les limites de la conservation de la biodiversité et du développement durable ?

Ainsi, Timothée Parrique se positionnerait dans une forme de dépassement de la conservation de la biodiversité. Comme celles et ceux qui défendent cette approche de la protection de la nature, il propose de développer des relations harmonieuses avec la nature et, plus

⁸ Pour plus de détail sur cette philosophie dans une perspective de décroissance, je recommande la courte lecture de Gudynas, Eduardo (2015). « Buen vivir » [Alliances], dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 312-316.

généralement, protéger la nature tout en nous protégeant nous-mêmes de notre pouvoir de destruction. Il partage aussi certaines de leurs méthodes : la création de sanctuaires écosystémiques, le décret de moratoires ou encore l'établissement de quota. Toutefois l'économiste va plus loin, en établissant deux conditions à la cohabitation : d'une part la sortie du capitalisme et de la course à la croissance qui le caractérise, et d'autre part l'adoption et l'institution d'une éthique antispéciste. En fait, il propose une réponse radicale à ce qu'il estime être les deux causes de la destruction de notre environnement, à savoir notre système économique et notre vision dualiste du monde.

On peut tracer un parallèle entre la manière dont la décroissance de Timothée Parrique se distingue du développement durable, et la manière dont sa vision de la protection de la nature se distingue de la conservation de la biodiversité.

L'idée de développement durable, c'est-à-dire d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (ONU, 1987) est le fruit du travail de la commission Brundtland organisée par l'ONU qui devait guider la communauté internationale afin de préserver l'environnement dans une approche holistique, prenant en compte les populations humaines et leurs besoins. Dans la lignée du rapport *Halte à la croissance ?* (Meadows *et al.*, 1972), la commission reconnaissait les liens entre croissance économique illimitée et dégradation de l'environnement, pointant du doigt le mode de production et de consommation du Nord global et la pauvreté dans le Sud global, comme les causes premières des problèmes environnementaux planétaires. La solution proposée par la commission, qui est d'ailleurs toujours promue par l'ONU, consistait à adopter un nouveau mode de développement qui permettrait de « concilier trois éléments de base, qui sont interdépendants et tous indispensables au bien-être des individus et des sociétés : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement » (ONU, 2023). Ainsi, bien que le diagnostic présenté dans le rapport soulignait l'impact de notre système économique sur l'environnement, les solutions envisagées, loin d'être radicales, ne constituaient que des réformes du système préexistant.

Cette idéologie du développement durable était déjà préfigurée par l'approche conservationniste (Maris, 2018 : 56). Ainsi, près d'un siècle avant le rapport Brundtland, Gifford Pinchot écrivait que s'il fallait conserver la nature dans un état écologique satisfaisant, c'était pour garantir « le plus grand bien, du plus grand nombre, le plus longtemps possible ».

Bien que le paradigme dominant pour protéger la nature soit désormais la conservation de la biodiversité, cette approche demeure compatible avec le développement durable puisque l'abolition de la dualité nature-culture qui la distingue des approches conservationnistes et préservationnistes ne se traduit pas nécessairement par l'abandon d'un rapport utilitariste et économiciste au vivant (*Ibid.* : 57). Comme le relève l'autrice de *La part sauvage du monde* :

La biologie évolutive a fourni la preuve d'une continuité entre non-humains et humains, l'écologie démontre la dépendance des humains à l'égard du monde naturel et le caractère essentiel des interactions entre les individus au sein des communautés. Mais tout s'est passé comme si cette parenté et ces dépendances mutuelles n'avaient pas eu d'effet sur les cadres moraux dominants, comme s'ils ne remettaient pas radicalement en cause la supériorité et la légitime domination des humains sur la nature. C'est ainsi que la rationalité instrumentale a pu, bien qu'avec des résultats fort mitigés en termes de résultats écologiques, incorporer la conscience de notre dépendance à l'égard de la nature dans un cadre qui demeurait strictement anthropocentrique. C'est le tour de force des logiques du développement durable, ou de façon plus frontale encore, de la requalification de la protection de la nature en termes de gestion des services écosystémiques. (Maris, 2018 : 208)

Le développement durable et la conservation de la biodiversité se refusent donc à proposer des solutions radicales (au sens très littéral d'*agir sur la cause profonde*) aux enjeux sociaux et économiques qui affectent la nature ou l'« environnement ». Pourtant, comme le souligne Virginie Maris :

les éthiques animales et environnementales ont profondément bousculé ce cadre anthropocentriste pour ouvrir des voies de reconnaissance des finalités et des valeurs non instrumentales au-delà des seuls êtres humains. (Maris, 2018 : 208)

C'est de ces deux pistes que s'empare Timothée Parrique pour envisager la protection de la nature dans *Ralentir ou périr* : l'abandon de la course à la croissance économique et l'institutionnalisation d'une éthique antispéciste. Ainsi, quoiqu'il se fixe les mêmes objectifs que le développement durable : soutenabilité, justice et bien-être, auxquels il ajoute l'exigence de la démocratie, il aboutit à des solutions réellement radicales qui dépassent à la fois le développement durable comme projet de société, et la conservation de la biodiversité comme horizon de protection de la nature. Ses positions ne sont pas particulièrement originales du point de vue de la décroissance, mais sa manière d'envisager la transformation de nos rapports au vivant est à la fois moins confuse que celle de Serge Latouche (2022), et elle ne nécessite pas de mener la révolution ontologique animiste à laquelle nous exhorte Jason Hickel (2022).

Timothée Parrique suggère simplement de faire de la nature un sujet de droit (Parrique, 2022 : 225-226). Or, l'attribution du statut de personne morale, dont bénéficient les entreprises par exemple, ne requiert pas la reconnaissance d'une parenté ou d'une continuité ontologique avec les êtres vivants non-humains.

De façon intéressante, Timothée Parrique arrive aussi à faire le lien entre sortie de la croissance économique et la libération d'une « part sauvage du monde », grâce à la réallocation des gains de productivité. Il articule ainsi la critique écologique de la croissance économique, que Virginie Maris évoque dans son livre sans jamais vraiment s'en saisir comme piste d'action fondamentale, avec la préconisation première de la chercheuse : ménager une place pour la nature sauvage.

Toutefois, la décroissance telle que l'envisage Timothée Parrique elle repose surtout sur des politiques étatiques. Or, dans la situation actuelle, il paraît optimiste d'attendre des gouvernements occidentaux une planification décroissanciste. D'abord parce que dans les faits, ils oscillent plutôt entre des déclarations d'intentions liées au développement durable et la destruction de la nature au profit de la croissance économique (Daubenfeld, 2024; Gouvernement du Québec, 2023; Shields, 2025a). Plus fondamentalement, les théories anticapitalistes ou décroissantes se montrent habituellement réservées quant à la capacités de l'État à constituer un levier d'action au service de leur cause. Une réserve que Paul Ariès résume ainsi :

Les milieux de la décroissance articulent trois grandes critiques de l'État. Une première critique concerne l'État comme appareil répressif au service de l'ordre économique dominant, comme on le voit avec la répression des luttes contre les grands projets inutiles imposés (ligne TGV Lyon-Turin, barrage de Sivens, etc.). Une deuxième critique concerne l'État en tant qu'appareil idéologique au service de la croissance, ce qui suppose de dépasser le formalisme pour s'en prendre autant aux appareils privés que publics. Une troisième critique vise l'État comme principal agent productiviste, au nom des politiques de relance économique et notamment de la défense des emplois. Cette critique épouse, pour mieux la retourner, l'analyse « marxiste » sur le « capitalisme monopolistique d'État ». Mais au lieu de considérer ce dernier comme une étape nécessaire vers un « socialisme du bien vivre », elle l'envisage comme le principal agent de la barbarie. (Ariès, 2015)

En conclusion, à travers sa vision d'une société de la post-croissance, Timothée Parrique semble mettre le doigt sur deux éléments cruciaux qui permettent de construire une perspective radicale

de la protection de la nature : la rupture d'avec la croissance capitaliste et l'adoption d'une éthique environnementale qui dépasse le cadre anthropocentrique. Sa vision permettrait de dépasser certaines limites de la conservation de la biodiversité, alors que celle-ci s'accommode de la perpétuation du système capitaliste quand bien même il semble être la cause de la crise écologique. Toutefois, il est difficile d'imaginer son projet de société prendre forme dans un futur proche, tant il parie sur l'intervention de l'État, une institution qui semble peu propice à soutenir un projet de décroissance soutenable.

3.5 La protection de la nature dans *Guérir du mal de l'infini*

Dans son ouvrage *Guérir du mal de l'infini*, Yves-Marie Abraham, sociologue et professeur à HEC Montréal propose lui aussi une synthèse de ce qu'est la décroissance, dans une perspective révolutionnaire et émancipatrice nourrie par les thèses du Mouvement québécois pour une décroissance conviviale. Cette synthèse commence par une critique en trois temps de la croissance économique. Selon l'auteur, cette croissance sacralisée par les modernes, et centrale dans nos sociétés industrielles, est tout à la fois autodestructrice, injuste et aliénante. Dans un deuxième temps, et en réponse à ces critiques, Yves-Marie Abraham dessine un projet de société post-croissance qui reposerait sur le mantra suivant : « produire moins, partager plus, décider ensemble » (Abraham, 2019 : 208). Il pointe du doigt l'institution de l'entreprise comme garantissant la reproduction de l'ordre social capitaliste et de son système de domination. Pour en sortir, tout en s'affranchissant des macrosystèmes hors de notre contrôle, comme les machines industrielles et l'État, il propose de se fier à une institution véritablement démocratique : le commun. La communalisation devient alors l'objet de lutte par essence pour une société décroissante (*Ibid.* : 245).

3.5.1 Conception de la décroissance | Produire moins, partager plus, décider ensemble

Après avoir défini ce qu'il appelle « la course à la croissance économique », Yves-Marie Abraham consacre son deuxième chapitre *La croissance comme autodestruction* à la critique écologique de la croissance économique (*Ibid.* : 41-86). À la lumière des résultats du rapport Meadows (1972), Yves-Marie Abraham nous rappelle que la course à la croissance nous pousse à prélever des ressources plus vite qu'elles ne se renouvellent, et à produire des déchets et des pollutions plus vite qu'ils ne peuvent être absorbés. C'est la critique classique de l'impossibilité d'une croissance infinie dans un monde fini. Le sociologue l'étoffe en soulignant les contraintes biophysiques, économiques et politiques qui font qu'un « découplage » entre croissance économique et pression écologique n'a jamais été accompli et risque peu de l'être, au moins dans un avenir proche.

Les critiques formulées dans les chapitres suivants sont moins objectives, puisque l'auteur fonde ses propos sur des idéaux politiques : ceux de la modernité. Ainsi, les thèses qu'il défend n'ont de sens que « si nous tenons vraiment à la vie, à la justice et à la liberté » (*Ibid.* : 41). Cela-dit, le sociologue entend ces valeurs dans un sens qu'il me paraît important de préciser. D'abord

parce que pour lui, « l'amour de la vie » concerne bien toutes les formes de vie et implique une « solidarité vis-à-vis de l'ensemble des êtres vivants avec qui nous partageons cette Terre » (*Ibid.* : 269) Ensuite parce que la liberté que défend Yves-Marie Abraham est une *liberté-positive*, c'est-à-dire la « capacité d'être son propre maître par l'usage de la raison » plutôt qu'une *liberté-négative*, à savoir l'« absence d'entraves extérieures à l'action », selon la catégorisation d' Isaiah Berlin (*Ibid.* : 189-190). Finalement, on pourra noter que dans son ouvrage, le professeur d'HEC défend une égalité qui ne se cantonne pas à l'égalité des droits ou même des chances, mais qui vise bel et bien « l'égalité des conditions » (*Ibid.* : 138).

Partant de ces principes, et même en faisant abstraction de la crise écologique, ce que démontre Yves-Marie Abraham, c'est que la course à la croissance, qui est pourtant au cœur de notre « civilisation industrielle », est en fait indésirable (*Ibid.* : 87-88). D'abord parce qu'elle serait injuste. Il développe :

Cette injustice est triple. En premier lieu, les conséquences écologiques dévastatrices de la course à la production de marchandises dégradent les conditions d'existence des générations futures. Chaque jour qui passe, nous préparons à nos éventuels descendants un monde bien moins habitable que celui que nous connaissons. À cette injustice *intergénérationnelle* s'ajoute une injustice *intragénérationnelle*. La croissance économique tend en effet à ne bénéficier qu'à une partie de l'humanité actuelle, somme toute très réduite, aux dépens du reste des membres de notre espèce. Cela tient au fait que cette quête repose sur plusieurs rapports d'exploitation entre humains, au mépris de l'idéal égalitaire sur lequel notre civilisation est censée être fondée. Enfin, l'accumulation de marchandises fait une autre victime innocente: les êtres vivants non humains, dont ceux qui nous sont les plus semblables en termes de sensibilité, à savoir les animaux. Elle est donc également synonyme d'injustice *interespèces*. (Abraham, 2019 : 88)

En plus de cette triple injustice, l'auteur invite à rejeter la course à la croissance en raison de sa dimension aliénante. Cette critique inclut l'idée marxiste d'une aliénation du travail salarié. Effectivement, au sein de l'entreprise capitaliste, le prolétaire ne possède ni les moyens de production, ni les produits de son travail, ni la maîtrise de son activité, ce qui le déshumanise et le réduit à un rôle d'automate au service de l'accumulation du capital⁹. Plus largement, Yves-Marie Abraham fait la démonstration que la course à la croissance est une contrainte propre à

⁹ Voir Marx, Karl et Friedrich Engels (1976 [1847]). « Bourgeois et prolétaires », dans Éditions sociales (dir.), *Le manifeste du parti communiste*, Paris, Gallimard, p. 159-183.
Pour une relecture vulgarisée mais en anglais : Thier, Hadas (2020). « Where do profits come from? », dans *A people's guide to capitalism. An introduction to marxist economics*, Chicago, Haymarket Books, p. p. 55-77.

nos sociétés et s'y impose à tout le monde. L'anthropologie nous révèle que la plupart des sociétés prémodernes ne semblent pas connaître la préoccupation perpétuelle d'une amélioration de leur sort par l'augmentation de la production matérielle. Comme le dit l'auteur :

La course à la croissance n'est pas inscrite dans une quelconque nature humaine, comme le postule ou le présuppose une grande part de ceux et celles qui s'intéressent à la question. Mais elle n'est pas non plus l'expression d'une sorte de désordre mental dont souffrirait l'humanité contemporaine ou d'une vaste manipulation orchestrée plus ou moins secrètement par les marchands, avec leurs armées de lobbyistes et de publicitaires. Je tenterai de montrer plutôt que cette course est inhérente à ce que l'on appelle le «capitalisme» et que dans une large mesure, elle constitue un piège dans lequel nous sommes toutes et tous prisonniers, y compris les humains qui semblent en tirer les plus grands bénéfices. Chacun de nous tend à y devenir un pur instrument de l'accumulation du capital. (Abraham, 2019 : 140-141)

En définitive, ce qui se joue là, c'est notre liberté. Bien qu'elle puisse nous garantir une certaine *liberté-négative*, la course à la croissance et le capitalisme nous prive de toute *liberté-positive* :

Le prix de la puissance que nous confère cette immense accumulation de marchandises est notre impuissance à décider de nos manières de vivre, puisqu'elle suppose notamment que nous soyons dépossédés de nos moyens matériels d'existence, de notre temps et des compétences nécessaires à la production de ce qu'il nous faut pour vivre. (Abraham, 2019 : 191)

C'est donc tant au nom de la *liberté-positive* et de la justice, que d'un appel à garantir l'habitabilité de la planète, que l'auteur de *Guérir du mal de l'infini* nous exhorte à sortir volontairement et collectivement de la course à la croissance économique. Ainsi, la décroissance qu'il propose s'inscrit indéniablement dans la tradition de l'écologie politique telle que la conceptualisait André Gorz (1992), pionnier du mouvement en France. Ce dernier distingue l'*écologie scientifique* de l'*écologie politique*. La première vise à protéger l'environnement parce qu'il se détériore objectivement, au point de ne plus remplir certaines de ses fonctions vitales pour la perpétuation de notre mode de vie, voire pour notre survie. Sa méthode d'action est l'instauration par l'État de mesures visant à rendre le fonctionnement de la société plus ou moins éco-compatible, en fonction de cibles définies par des experts indépendamment des intentions des acteurs locaux. Cette écologie technocratique accentue ce qu'André Gorz appelle « l'hétérorégulation » de la société. Sous ce régime, tout devient apolitique. Tout peut (et tout doit) être géré par des experts. En s'inscrivant dans cette dérive antipolitique, l'écologie scientifique devient contradictoire avec les objectifs initiaux du mouvement écologiste : la « défense d'un *monde vécu* ». Cette conception antérieure de

l'écologie, qu'André Gorz appelle *écologie politique*, s'est constituée bien avant que la détérioration de la nature devienne une menace existentielle pour l'humanité. Elle vise à défendre des milieux de vie, considérés comme « naturels » dans la mesure où ils demeureraient accessibles à une compréhension intuitive, pratico-sensorielle et conforme aux savoirs, aux conduites et aux normes vernaculaires, contre l'extension des macrosystèmes techniques et économiques. La défense de ces milieux naturels s'organisait alors au nom du « droit des individus à déterminer eux-mêmes leurs façons de vivre ensemble, de produire et de consommer » (Gorz, 1992 : 19).

C'est dans cette même logique, et en conséquence de sa triple critique de la course à la croissance, qu'Yves-Marie Abraham suggère de se libérer de l'entreprise, et même de « l'Entreprise-monde », par le commun (Abraham, 2019 : 207-268). C'est d'ailleurs le titre de son dernier chapitre. Pour lui, l'entreprise capitaliste est la matrice des rapports de domination et d'exploitation des humains, des non-humains et de la planète, au nom de la croissance économique. Par opposition, le commun, qu'il définit comme « un collectif d'êtres humains qui s'efforcent de satisfaire ensemble, par eux-mêmes et pour eux-mêmes, un ou plusieurs de leurs 'besoins' [...] sans recourir ni à l'Entreprise ni aux services de l'État », permet de retrouver du contrôle sur sa vie et son travail, et participe ainsi d'une démarche d'autonomisation collective (Ibid. : 246-247). En effet, il repose sur un principe de coopération, sur la mise en commun des moyens de production, sur l'autoproduction, sur la prise de décision démocratique, et sur des rapports d'entraide et de réciprocité. Conséquemment, le commun apparaît comme l'institution idéale pour reconquérir un « monde-vécu » fondé sur l'idée de produire moins, partager plus et décider ensemble.

3.5.2 Conception de la nature | Contre l'injustice, une éthique de la nature

C'est à travers la formulation de ces critiques de la course à la croissance qu'Yves-Marie Abraham va principalement aborder le sujet de la nature, tout particulièrement dans son troisième chapitre intitulé *La croissance comme injustice*. En effet, rapports de l'IPBES et du WWF à l'appui, l'auteur rappelle le lourd tribut que paye l'ensemble du vivant en conséquence de la croissance économique. Fort de ce constat, il conclut que :

Il est possible de considérer que ce désastre représente [...] une terrible injustice commise à l'endroit de ces autres êtres vivants avec qui nous partageons la Terre. D'autant plus qu'à l'instar d'une large partie des humains impliqués dans l'affaire, ils n'ont évidemment jamais demandé à prendre part au jeu de la croissance. (Abraham, 2019 : 126)

Il souligne d'ailleurs que :

La vie sauvage devrait être bien davantage protégée, ce qui suppose entre autres choses de maintenir d'importants territoires à l'abri de toute activité industrielle (extractions, agriculture et élevage, transformations), pour permettre leur 'réensauvagement'. (Abraham, 2019 : 135)

Protéger la vie sauvage dans un objectif de justice interspécifique suppose d'identifier une ou des approches éthiques qui permettraient de se comporter plus justement avec le reste du vivant. D'entrée de jeu, Yves-Marie Abraham conteste l'approche utilitariste zoocentrique fondée sur un simple calcul des plaisirs et des souffrances (*Ibid.* : 128). Bien que l'utilitarisme puisse paraître plus intuitif dans nos sociétés de croissance libérales, le sociologue défend la prise en compte d'une « valeur intrinsèque » de tous les êtres vivants, sentients ou non, qui implique, selon la déontologie Kantienne de « ne jamais seulement les traiter comme de purs moyens au service de nos fins » (*Ibid.* : 128). Cette prise en compte est d'autant plus cruciale que nos activités menacent de disparition pure et simple des espèces végétales ou animales non-sentientes, comme les coraux ou certains mollusques par exemple. Finalement, selon Yves-Marie Abraham :

Le monde du vivant dans son ensemble mérite respect, attention et sollicitude de notre part, ne serait-ce que parce que toutes les formes de vie actuelles sont issues d'une même matrice – le ver de terre et le pissenlit sont bel et bien nos cousins éloignés, si l'on en croit le grand arbre généalogique établi par Darwin et ses successeurs évolutionnistes. (Abraham, 2019 : 128)

Partant de ce principe, le sociologue suggère plutôt des approches biocentriques ou écocentriques. Le biocentrisme s'oppose à la vision anthropocentrique du monde et défend l'égalité morale de chaque être vivant. Cette éthique se retrouve particulièrement dans l'écologie profonde de Arne Naess (2005). Dans une perspective écocentrique « ce sont avant tout les espèces et les écosystèmes, et plus largement encore la 'communauté biotique', qui exigent que nous leur rendions justice » (Abraham, 2019 : 128). Pour John Baird Callicott, principal théoricien de cette approche éthique, elle peut se résumer par la maxime d'Aldo Leopold (1949) : « une chose est juste lorsqu'elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique ».

Yves-Marie Abraham propose également une troisième approche éthique de la nature, selon la perspective écoféministe. Celle-ci souligne qu'il existe :

Un parallèle entre la domination subie par les femmes dans nos sociétés et celle que nous exerçons sur le monde naturel, pour y dénoncer un même mépris fondamental de tout ce qui touche à la ‘reproduction’, au bénéfice de la seule ‘production’ de marchandises. D’où la revendication centrale d’une revalorisation de toutes les activités contribuant à entretenir la vie et à favoriser son épanouissement, sans en faire une spécialité féminine. (Abraham, 2019 : 129)

Afin de mettre en pratique ces principes éthiques, le sociologue souligne qu’il est possible : « d’attribuer des droits à des écosystèmes » ou encore de « reconnaître des droits politiques » pour les animaux sauvages et domestiques (*Ibid.* : 135-136). Dans cette logique, il imagine les vivants non-humains comme des partenaires de communalisation, dans le cinquième chapitre de son livre (*Ibid.* : 246-247). Toutefois, l’auteur insiste sur les limites de l’inscription des droits de la nature dans les textes juridiques : face aux contraintes de la course à la croissance, de telles initiatives ne peuvent qu’être amendées ou ignorées, dès lors qu’elles constituent un véritable frein à l’extraction et à l’exploitation des ressources naturelles. Plusieurs exemples le prouvent, à l’image des aménagements de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l’animal* au Québec, ou de l’exploitation pétrolière dans le parc national de Yasuni en Équateur, un État qui a pourtant inscrit les droits de la Nature dans sa constitution.

Si l’idée sous-jacente demeure qu’il faudrait s’assurer d’« un partage plus égalitaire de nos moyens d’existence [...] que ce soit entre les générations d’humains, au sein des générations actuelles et entre les différentes espèces vivantes qui peuplent la planète » (*Ibid.* : 136), Yves-Marie Abraham ne laisse planer aucune ambiguïté : « il est parfaitement contradictoire de souhaiter à la fois un monde plus juste et la perpétuation du jeu de la croissance infinie » (*Ibid.* : 137) ! Pour lui, la politique de protection de la nature et du vivant la plus primordiale et la plus pressante demeure une sortie collective de la course à la croissance économique.

Dans *Guérir du mal de l’infini*, la nature est donc principalement abordée par le biais des relations que les sociétés humaines peuvent entretenir avec le reste du vivant. Néanmoins, ces relations sont vues à travers le prisme bien spécifique de l’éthique, qui ne vise pas une situation « gagnant-gagnant » comme celle prônée par la conservation de la biodiversité, mais plutôt la justice et pour tous et toutes, peu importe son espèce.

3.5.3 Approche de la protection de la nature | Une approche humaniste du préservationnisme

Pour Yves-Marie Abraham, il faut défendre la nature au nom de l'amour de la vie, mais aussi dans un souci de justice avec le reste du vivant. Ce souci distingue sa position de trois approches de la protection de la nature décrites par Virginie Maris. À titre d'exemple, cette conception est bien différente de la « justice sociale » imaginée par un conservationniste comme Gifford Pinchot, qui supposerait l'extraction maximale, quoique soutenable, des ressources et des services offerts par la nature.

Les positions de l'auteur de *Guérir du mal de l'infini* sont finalement assez compatibles avec une vision de la protection de la nature qui s'inscrirait dans une sorte de version humaniste du préservationnisme. Yves-Marie Abraham propose notamment de protéger la vie sauvage en maintenant d'importants territoires à l'abri de toute activité industrielle (*Ibid.* : 135). Comme les préservationnistes, il appelle donc à une forme de sanctuarisation de territoires, au nom du sauvage plutôt de la biodiversité ou du maintien des services écosystémiques. En revanche, on notera que les activités qu'il suggère de proscrire sont uniquement les activités industrielles, ce qui permet d'envisager un modèle de conservation plus inclusif de la présence humaine que celui des grands parcs nationaux.

De surcroît, le développement d'une éthique non utilitariste de la nature, qu'Yves-Marie Abraham appelle de ses vœux, pourrait correspondre avec la révolution de consciences qu'espéraient certains des préservationnistes les plus influents, comme John Muir et Henry David Thoreau. En effet, selon John Baird Callicott (2010), à mesure que nos sociétés et nos connaissances scientifiques ont évolué, l'éthique occidentale aurait élargi son spectre pour inclure de plus en plus de personnes et devenir de plus en plus universelle. Cet élargissement serait même la condition du succès de l'espèce humaine dans la lutte pour la vie. Progressivement, l'éthique dépassa les limites de la tribu puis du royaume pour englober l'humanité, en y incluant progressivement les femmes et les personnes racisées. À la lumière de la théorie de l'évolution et à mesure que nous réalisons toutes les interdépendances qui nous lient au reste du monde vivant, et à la Terre dans son ensemble, il semble alors nécessaire de faire évoluer notre éthique collective une fois de plus pour qu'elle intègre l'ensemble de la « communauté biotique ». Indéniablement, et c'est ce que défend Yves-Marie Abraham, cette nouvelle éthique constituerait une digue contre les abus engendrés par la modernité et permettrait un renversement des valeurs au profit de la nature et de la « reproduction ».

Toutefois, si cette approche semble concorder avec l'idéal de révolution des consciences de certains préservationnistes, une éthique de la communauté biotique comme celle de John Baird Callicott, ou un égalitarisme interspécifiques comme celui de Arne Naess, impliquent de reconnaître la nature partout où elle existe et de traiter avec respect tous les êtres vivants, qu'ils soient humains, domestiques ou sauvages. Ce projet dépasse donc en envergure celui des préservationnistes, qui s'est souvent cantonné à la sanctuarisation d'une nature spectaculaire et patrimoniale, pour inclure des enjeux de cohabitation entre humains et non-humains. Or, dans le mouvement pour la protection de la nature, ceux-ci sont surtout pris en charge par les tenants et les tenantes de la conservation de la biodiversité, mais selon des fondements idéologiques différents de ceux que semble défendre Yves-Marie Abraham.

On remarquera par ailleurs, que les positions du sociologue en faveur de la protection d'une « nature sauvage », mais aussi d'un « monde vécu » contre l'économisme, ainsi que les grands systèmes bureaucratiques et technologiques, lui permettent naturellement d'éviter les écueils de l'absorption technique, économique ou bureaucratique de la nature.

3.5.4 Commentaire | Protéger la nature en défendant un monde vécu ?

L'approche que propose Yves-Marie Abraham partage donc des points communs avec certains des mouvements décrits par Virginie Maris, mais elle semble surtout déborder des cases de sa classification. En effet, ce qui caractérise principalement la vision de la décroissance et de la protection de la nature de Yves-Marie Abraham, c'est qu'elles sont d'abord envisagées comme une défense d'un monde vécu, au nom de la justice et de la liberté. En cela, le sociologue prend appui sur l'écologie politique de André Gorz, un mouvement largement actif pour protéger la nature sur le terrain sous des formes diverses. Il a notamment été documenté par Joan Martínez-Alier (2014), quoiqu'il l'appelle plutôt l'« écologisme des pauvres » ou le « courant de la justice environnementale ». Le catalan le décrit ainsi :

Le courant de la justice environnementale (qui n'est certes pas aussi bien organisé que l'UICN) est un mélange de réseaux et mouvements de résistance locaux. Ces mouvements recoupent des enjeux liés aux moyens de subsistance, à l'organisation sociale, à la culture, à l'économie et à l'environnement. Opposée aux logiques d'extraction du pétrole, des minerais, du bois et des agrocarburants, leur « économie morale » s'inscrit aux frontières de la marchandise, dans la défense de la biodiversité et de leurs propres moyens de subsistance. La justice climatique et la justice dans l'accès à l'eau font partie de leurs revendications. (Martínez-Alier, 2015 : 90)

Or, ce que relève Joan Martínez-Alier c'est que « le mouvement de la conservation s'est désintéressé de l'écologisme des pauvres » (*Ibid.* : 91). Le terme de conservation ne désigne pas ici le conservationnisme de Virginie Maris, mais plutôt le versant institutionnel du mouvement pour la protection de la nature, dont la chercheuse fait partie. Ce n'est donc pas surprenant que Virginie Maris n'ait pas identifié l'écologisme des pauvres dans sa propre classification des courants de la protection de la nature. Cependant, il me semble que Yves-Marie Abraham partage surtout les revendications de l'écologisme des pauvres. Bien plus en tout cas que celles du mouvement institutionnel pour la protection de la nature, que ce soit sous sa forme conservationniste, préservationniste ou de conservation de la biodiversité.

L'apport principal de cette perspective, c'est de fournir un débouché concret, dans l'action, ici et maintenant, pour la décroissance et la protection du vivant, qui n'est pas pour préalable d'une prise de contrôle de l'État. Ce débouché se présente sous la forme des luttes écoterritoriales. Ces luttes, qui ne sont pas nécessairement violentes, s'organisent pour défendre des mondes vécu menacés de colonisation par les macrosystèmes techniques et économiques, sur des territoires qui abritent des vies sauvages et parfois humaine. Elles peuvent consister en des mouvements d'oppositions à des projets industriels et extractivistes¹⁰ comme les luttes contre le gazoduc et le complexe de liquéfaction de gaz naturel GNL Québec, le projet de dépotoir de Stalex à Blainville ou la myriade de mouvements menés par des citoyens et des citoyennes à travers le Québec pour faire reconnaître leurs lieux de vie comme des « territoires incompatibles avec l'activité minière ». Plus largement, ces luttes peuvent prendre la forme de tentative de communalisation de parcelles du territoire, ou de son administration, afin de retrouver une forme d'autonomie et de liberté collective. Elles se retrouvent également dans toutes les tentatives visant à construire des projets communalistes et des alternatives démocratiques qui détricotent l'hégémonie de la mégamachine capitaliste. Cette perspective est en opposition radicale avec les logiques économiques, techniques et bureaucratiques et présente donc un intérêt certain pour protéger la nature de tout risque d'absorption et d'annihilation.

Cependant, le travail de Virginie Maris souligne les limites d'une telle position. La remise en cause de l'idée qu'une cohabitation mutuellement bénéfique avec la nature puisse être une solution intégralement satisfaisante à la crise écologique (voir section 1.4.4) permet de tempérer la tendance anthropocentrique que peut prendre la défense du monde vécu. En effet, il

¹⁰ Un aperçu des luttes en cours est disponible sur le Global Atlas of Environmental Justice : <https://ejatlas.org/>

semblerait par exemple qu'André Gorz n'était pas vraiment un grand défenseur de la nature-altérité, puisqu'il affirmait son « refus de la défense de la nature en soi, indépendamment des attentes humaines » (Azam, 2017 : 245). À vrai dire, si le monde vécu est « naturel » seulement de par son accessibilité à une compréhension intuitive, pratico-sensorielle et conforme aux savoirs, aux conduites et aux normes vernaculaires, comme le décrit André Gorz (1992 : 18), la nature qu'il veut défendre serait peut-être bien une nature-normalité plutôt qu'une nature-altérité (Maris, 2018 : 19-22). Or, ce que prouve Virginie Maris, c'est que compte tenu de la situation écologique actuelle, il est nécessaire de penser et de mettre en œuvre la protection d'une nature sauvage, extérieur aux préoccupations humaines. C'est donc riche de ces enseignements qu'il convient de s'assurer d'actualiser notre conception de la défense d'un monde vécu, pour que celle-ci soit menée au nom de la liberté, de la justice, de l'amour de la vie, mais aussi de la vie proprement sauvage.

3.6 La protection de la nature dans *The future is degrowth*

The future is degrowth – A guide to a world beyond capitalism est le fruit du travail collectif de trois universitaires dont l'objectif était de proposer un état des lieux des réflexions et des débats sur la décroissance. Alors que les crises s'amoncellent (climat, biodiversité, inégalités, montée de l'autoritarisme, etc.), les partisans de la décroissance proposent une réponse à ces deux questions fondamentales : « Comment en sommes-nous arrivés là ? » et « Comment pouvons-nous nous en tirer ? » (Schmelzer *et al.*, 2022 : 13). Au fil des pages, les trois auteurs présentent cette réponse, en s'appuyant sur la littérature produite par le mouvement. Cette approche systématique leur vaut d'ailleurs les compliments de Timothée Parrique (2022 : 175) qui qualifie le livre de « véritable encyclopédie » qui « à lui seul résume parfaitement ce vaste domaine d'étude qu'est devenue la décroissance ». Le livre présente en effet sept grandes critiques fondatrices de la croissance (écologique ; socio-économique ; culturelle ; anticapitaliste ; féministe ; anti-industrielle ; et Nord-Sud), cinq grands courants de la décroissance qui se distinguent par leurs angles d'approche (les institutions ; la suffisance ; la communalisation ou les économies alternatives ; le féminisme ; et le postcapitalisme altermondialiste), six groupes de propositions pour une société de décroissance (démocratisation de l'économie ou renforcement des biens communs, pour une économie solidaire et démocratique ; sécurité sociale, redistribution et plafonnement des revenus et des richesses ; usage de technologies conviviales et démocratiques ; redistribution et revalorisation du travail ; démantèlement et reconstruction équitables de la production ; et solidarité internationale) et quatre axes stratégiques pour faire advenir cette société de décroissance (les *nowtopias*¹¹ ; les réformes non-réformistes ; la contre hégémonie ; et la confrontation des crises).

En plus d'offrir un compte rendu détaillé d'une large portion de la littérature existante au sujet de la décroissance, ce livre a l'avantage d'intégrer des perspectives diverses. D'abord parce qu'il est écrit à trois mains, mais aussi parce qu'Andrea Vetter est la seule femme parmi tous les auteurs de mon corpus. De plus, ce livre est le résultat d'une volonté d'internationaliser le contenu d'un ouvrage précédent : *Degrowth/Postwachstum zur Einführung* (2019), publié par Andrea Vetter et Matthias Schmelzer, les deux co-auteurs allemands. C'est pour amener cette perspective internationale qu'Aaron Vansintjan, un universitaire est intégré à l'équipe de rédaction.

¹¹ Le terme de « *nowtopia* » (ou « ici-topie »), est un néologisme que l'on doit à Chris Carlsson (2008) et qui désigne toutes les initiatives concrètes d'auto-organisation et de réinvention du travail en dehors du capitalisme.

Dernière précision : puisque le livre n'existe que dans sa version anglaise, l'ensemble des citations qui étayeront le reste de mon analyse seront des traductions libres, que j'ai produites en gardant à cœur la fidélité au propos original.

3.6.1 Conception de la décroissance | Un guide pour un monde au-delà du capitalisme

Ce livre s'ouvre sur les critiques de la croissance, que les auteurs abordent sur trois plans : comme idéologie, comme processus social et comme processus matériel. Il se poursuit par la présentation de différentes solutions décroissantes pour répondre à ces critiques. Comme l'ouvrage propose une synthèse de la littérature décroissante, cette portion critique est particulièrement extensive, offrant un aperçu des sept grandes critiques adressées à la croissance relevées par les auteurs. Celles-ci sont rassemblées et résumées dans le tableau suivant, tiré de leur ouvrage (Schmelzer *et al.*, 2022 : 74):

Tableau 4. Les sept formes de critiques de la croissance centrales pour la décroissance selon Schmelzer et al. (2022)

<i>Critiques de la croissance</i>	<i>La croissance économique...</i>
Critique écologique	...détruit les fondements écologiques de la vie humaine et ne peut être transformée pour devenir durable.
Critique socio-économique	...mesure mal nos vies et fait ainsi obstacle au bien-être et à l'égalité de tous et toutes.
Critique culturelle	...engendre des modes de travail, de vie et de relations entre les individus et avec la nature qui sont aliénants.
Critique anticapitaliste	...dépend et est motivée par l'exploitation et l'accumulation capitaliste.
Critique féministe	...repose sur une surexploitation fondée sur le genre et dévalorise la reproduction.
Critique anti-industrielle	...donne naissance à des techniques et des forces productives non démocratiques.
Critique Nord-Sud	... repose sur et reproduit les relations de domination, d'extraction et d'exploitation entre le centre capitaliste et la périphérie.

Selon les auteurs, ces critiques ont un dénominateur commun : « la déconstruction de la croyance hégémonique que la croissance économique est en soi une bonne chose » (*Ibid.* : 76). Elles ciblent donc « les logiques et les postulats fondamentaux de l'économie néoclassique orthodoxe » (*Ibid.* : 76) et convergent pour démontrer les failles de cette représentation du monde, contestant de ce fait l'omniscience qui lui est conférée dans nos sociétés modernes. Selon Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan :

Toutes les critiques soulignent le fait que les êtres vivants, humains et non-humains, font partie de réseaux de relations complexes et interdépendantes. Une description purement économique ne peut les saisir de manière adéquate et dissimule plutôt qu'elle n'explique la logique réelle des relations sociales et socio-écologiques. La décroissance critique ainsi l'universalisation de la rationalité économique telle qu'elle se manifeste dans son orientation idéologique vers la croissance et le remplacement de réseaux complexes de relations par un chiffre prédéterminant : le PIB. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 76)

Crucialement, les auteurs insistent sur la nécessité de l'intégration de l'*ensemble* de ces critiques à la formation d'une perspective de décroissance réellement émancipatrice, puisque l'omission de l'une ou l'autre de ces critiques exposerait la décroissance à une récupération par la droite populiste ou écofasciste avec qui elle peut partager certains thèmes, comme la critique de la globalisation ou l'emphasis sur les solutions locales, pour des raisons radicalement opposées.

Maintenant que le pourquoi de la décroissance est établi, quelle conception de la décroissance découle de la synthèse de ces sept critiques ? Pour proposer une définition du concept, les auteurs ont d'abord compilé la littérature existante, afin d'identifier les éléments qui font consensus au sein des débats autour de la décroissance. Voilà qu'ils et elle relèvent:

Ce qui rassemble [les différentes conceptions de la décroissance], c'est la proposition d'une transition radicale, une politisation du métabolisme social lui-même, une attention particulière portée à la justice et une critique de l'économie actuelle. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 165)

Reprenant ces éléments, Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan proposent leur propre définition de ce que serait une société de la décroissance :

Une société de la décroissance, selon nous, est une société qui, dans le cadre d'un processus démocratique de transformation :

1. permet la *justice écologique globale*– en d'autres termes, elle transforme et réduit son métabolisme matériel, et donc sa production et sa consommation, de manière à ce que son mode de vie soit écologiquement soutenable à long terme et globalement juste ;
2. renforce la *justice sociale* et l'*autodétermination* et s'efforce d'assurer une *bonne vie* pour toutes et tous, dans le cadre de ce nouveau métabolisme ;
3. repense ses institutions et ses infrastructures afin qu'elles *ne dépendent pas de la croissance et de l'expansion continue* pour fonctionner. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 165-166)

Les auteurs reviennent successivement sur ces trois assertions, qui sont déterminantes pour le reste de leur propos puisqu'elles établissent les valeurs fondamentales sur lesquelles se fonde leur vision d'une décroissance et de la post-croissance. D'emblée, leur définition stipule le respect du principe de « justice écologique globale ». Par conséquent, les auteurs développent d'abord les implications de cet axiome :

Nous parlons d'un monde dans lequel, d'une part, la capacité de charge écologique de la planète n'est pas dépassée et, d'autre part, les niveaux de vie matériels convergent à l'échelle mondiale pour permettre à tous de bien vivre. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 166)

Pour eux et elle, trois implications découlent de cette exigence de justice écologique globale. La première est la nécessité d'un « changement de mode de vie majeur » pour les plus riches, en particulier ceux du Nord global. La nature de ce changement consiste essentiellement en l'abandon du « mode de vie impérial », c'est-à-dire d'un mode de vie qui repose sur l'exploitation d'un ailleurs dont nous (et surtout nos entreprises) extrayons des richesses matérielles et de la main d'œuvre (bon marché), et où nous envoyons nos marchandises et nos déchets (Brand et Wissen, 2021). La deuxième implication de l'exigence de justice écologique globale est l'impératif de « changements systémiques » qui transformeraient nos sociétés au-delà du seul enjeu de la croissance. Finalement, la troisième implication est que les transformations au Nord doivent être pensées de telle façon qu'elles « ne déplacent pas les problèmes au Sud » (Schmelzer *et al.*, 2022 : 166).

Outre la justice écologique globale, les trois universitaires défendent aussi une « justice sociale », un principe qu'ils et elle estiment être au cœur même de l'idée de décroissance. Toutefois, le mouvement en défendrait une perspective singulière, considérant que :

La question de savoir comment une société pourrait offrir une « sécurité matérielle de base » à tous et toutes ne dépend pas nécessairement de la répartition des richesses monétaires, mais plutôt de la satisfaction des besoins fondamentaux. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 170)

Par ailleurs, la satisfaction de ces besoins fondamentaux ne doit pas nécessairement être envisagée dans un cadre bureaucratique et centralisé. En effet, Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan nous rappellent que le mouvement de la décroissance mise sur des structures gérées démocratiquement, voire communalisées, pour répondre aux besoins de base. Cette recherche de justice peut alors accompagner un processus d'« autodétermination » collective, une autre valeur fondamentale pour les auteurs. Ainsi :

Outre le droit de partager la production, il existe également le droit de contribuer de manière égale à la définition des conditions sociales et économiques. La plupart des approches de décroissance accordent donc une grande importance au développement de la démocratie, de l'autonomie et de l'autodétermination collective. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 171)

En dehors de cette dimension matérielle, les auteurs réaffirment que « la justice sociale implique également d'abattre les structures de domination, telles que les classes sociales, le racisme, le colonialisme, l'(hétéro)sexisme, le capacitisme et d'autres formes d'exclusion » (*Ibid.* : 171).

Enfin, le dernier principe qu' Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan mettent de l'avant, c'est celui d'une « vie bonne pour tous et toutes ». Pour eux et elle, ce concept doit être appréhendé :

Au sens large, en cherchant à comprendre la prospérité d'une manière holistique, dont le confort matériel ne représente qu'une partie. Inspirée du concept latino-américain de *buen vivir*, développé dans les années 2000 sur la base des cosmologies indigènes, la prospérité doit être dissociée de la sphère de ce que l'économie peut quantifier. Ces autres conceptions de la prospérité impliquent d'accepter la complexité des êtres humains en tant qu'êtres relationnels, de surmonter la séparation entre production et reproduction, et d'accorder plus d'importance aux besoins qui ne sont pas orientés vers l'augmentation et l'optimisation, telles que l'abondance de temps et les relations stables et significatives. Certains concepts sont au cœur de ces discussions, comme la résonance, la convivialité et la prospérité temporelle. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 172)

La décroissance que propose les auteurs de *The future is degrowth* est donc guidée par les quatre principes que sont la justice écologique globale, la justice sociale, l'autodétermination et la

prospérité non-économique (soit une bonne vie pour tous et toutes). Pour assurer la garantie de ces quatre grands principes, de manière stable, les auteurs insistent qu'il nous faille transformer nos institutions, qu'elles soient matérielles, économiques, techniques, sociales ou mentales, afin de les rendre indépendantes de la croissance (*Ibid.* : 173).

Pour finir cette brève restitution des idées d'Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan, il me reste à préciser comment ceux-ci envisagent de telles transformations institutionnelles. En effet, c'est sur le plan stratégique que les auteurs croient se distinguer. Selon leur analyse, il existe une tension au sein du mouvement :

D'une part, la décroissance est souvent proposée comme une plateforme de propositions politiques descendantes (*top-down*) relativement concrètes, telles que la réduction du temps de travail, l'établissement de revenus minimum et maximum, ou le plafonnement de la consommation de ressources. Même s'il existe des moyens pour que cette « *realpolitik* révolutionnaire » soit mise en œuvre par des organisations ou des municipalités, l'idée est que ces réformes doivent en fin de compte être mises en œuvre « par le haut », par l'État, ou défendues à travers les institutions de l'État, par le biais de mouvements sociaux et de partis politiques. D'autre part, cependant, la décroissance se caractérise tout autant par une importante focalisation sur des alternatives ascendantes (*bottom-up*) à petite échelle et des projets auto-organisés qui fonctionnent sans l'État, voire contre lui. Même si les politiques publiques peuvent soutenir leur diffusion, ces « *nowtopias* » ont tendance à être des projets « venant d'en bas ». Et c'est là une caractéristique unique de la décroissance, par rapport à d'autres orientations de gauche : un accent fort mis sur l'expérimentation et l'organisation visionnaire, désirée et ancrée dans le terrain. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 207-208)

La position des auteurs est de proposer une résolution de cette tension en misant sur la complémentarité des deux approches et en ralliant -activement- les *nowtopias* « de la base » avec les politiques « d'en-haut ». Pour eux et elle :

Les réformes descendantes permettent l'expansion et la mise à l'échelle des *nowtopias*, tandis que, sans celles-ci, les gens resteront incapables d'imaginer comment des réformes radicales pourraient améliorer leur vie et seront donc tout aussi incapables de les désirer et de lutter pour leur mise en œuvre. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 208)

En fait, ces deux éléments participent d'une même stratégie plus globale de construction d'une « contre-hégémonie » s'opposant à la croissance. Au-delà des expérimentations concrètes, cette contre-hégémonie se construit également au sein des mouvements sociaux, ou lors des blocages contre les projets écocidaires. Elle se renforce par l'éducation populaire, par la

politisation des crises, par la défense des idées de la décroissance dans l'espace politique et médiatique (*Ibid.* : 219). Pour les auteurs, l'enjeu pour la décroissance, qui est souvent portée par des personnes issues de milieux privilégiés ayant bénéficié d'une éducation universitaire, c'est de réussir à rallier les milieux populaires, mais aussi à créer des alliances avec des mouvements militants internationaux actifs comme « les luttes paysannes et autochtones, les mouvements de travailleurs sans terre et de travailleurs informels, les mouvements pour la décolonisation, le post-extractivisme ou contre les ajustements structurels [de la Banque Mondiale et du FMI] et l'impérialisme » (*Ibid.* : 222).

En fin de compte, la décroissance représente une manière d'envisager « un monde au-delà du capitalisme » (*Ibid.* : 241). Ce n'est pas la seule, et il en faudra d'autres. Pour Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan, il est peu probable que la décroissance devienne *le* mouvement qui apportera les transformations socio-écologiques pourtant nécessaires. Néanmoins, ses apports théoriques et critiques pourraient s'avérer cruciaux. C'est en tout cas l'espoir qu'entretiennent les auteurs :

Nous espérons que, lors du prochain cycle contre-hégémonique, des blocs plus importants de mouvements sociaux et de forces politiques opposés à la fois au mondialisme capitaliste et au nationalisme autoritaire intégreront les critiques, les perspectives et les propositions clés issues de la décroissance. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 241)

3.6.2 Conception de la nature | La nature comme objet de luttes intersectionnelles

Comme *The future is degrowth* est avant tout une recension de la littérature existante sur le thème de la décroissance, les perceptions personnelles des auteurs se confondent parfois avec leur travail de restitution d'idées. Je présenterai d'abord rapidement la manière qu'ils et elle ont de présenter la place de la nature parmi les différents courants critiques de la croissance qu'ils et elle identifient avant de m'intéresser plus précisément à leur proposition concernant la protection de la nature sauvage.

J'ai déjà présenté en détail la catégorisation des courants critiques de la croissance économique qui alimentent la décroissance que proposent les trois auteurs (voir section 2.3.1). Ici je résumerai simplement la conception de la nature qu'ils et elle estiment être défendue et véhiculée au sein de ces différents courants dans le tableau 5 ci-après.

*Tableau 5. La conception de la nature dans les différents courants critiques de la croissance
selon Schmelzer et al. (2022 : 76-145)*

<i>Courant critique</i>	<i>Conception de la nature</i>
Critique écologique	Vision utilitariste de la nature, influencée par la pensée économique. La nature est perçue comme un ensemble de ressources à ménager et dont l'utilisation doit être raisonnée pour pouvoir perdurer à long terme.
Critique culturelle	Critique plus romantique, fondée sur un « humanisme écologique » antimoderne et éco-conscient. L'humain est reconnu, avec poésie, comme un être relationnel et interdépendant, qui aspire à abolir les rapports de domination afin de cohabiter avec ses semblables, mais aussi avec la nature.
Critique anticapitaliste	Le capitalisme nécessite l'exploitation d'un extérieur non-capitaliste afin de générer des profits. La nature constitue par essence cet extérieur, mais elle s'imbrique également dans l'extériorité géographique de la colonie et celle sociale de la sphère de la reproduction. Cette exploitation est destructive, il faut donc s'y opposer.
Critique féministe	L'exploitation de la nature et des femmes est interreliée par leur appartenance commune à la sphère de la reproduction ainsi que par leur association au sein des dualismes hiérarchiques établis par les sciences naturelles occidentales et par la modernité. Ces hiérarchies doivent être abolies au sein d'une perspective émancipatrice comme celle de la subsistance.
Critique Nord-Sud	L'exploitation de la nature et du Sud est interreliée, par leur positionnement comme colonies, ainsi que par leur association au sein des dualismes hiérarchiques établis par les sciences naturelles occidentales et par la modernité. Ces hiérarchies doivent être abolies par une révolution des valeurs s'appuyant sur des perspectives du Sud global, autochtones et/ou issues de l'écologisme des pauvres.
Critique anti-industrielle	Critique de la volonté de contrôle et de maîtrise de la nature, alimentée par une vision rationaliste et machiniste du

	monde. Cette tentative de domination se retourne contre nous, il faut donc l'abandonner.
Critique socio-économique	Pas de dimension écologique

Les auteurs de *The future is degrowth* reprennent surtout la conception de la nature propre aux critiques anticapitalistes, féministes et Nord-Sud. La protection de la nature est surtout envisagée comme participant d'un processus d'émancipation des groupes exploités ou menacés par l'expansion capitaliste. Elle s'arrime alors à une défense de modes de vie pré- ou post-industriels, pré- ou post-coloniaux et pré- ou post-capitalistes. Les auteurs articulent cette conception de la nature avec les principes clés de leur définition de la décroissance : la justice écologique globale, la justice sociale, l'autodétermination, la bonne vie et enfin l'adoption d'institutions et d'infrastructures indépendantes de la croissance et de l'expansion continue.

Ainsi, parmi les « infrastructures mentales » croissancistes qu'il convient de repenser, les auteurs ciblent nommément: « les relations hiérarchiques entre l'homme et la nature associées au mode de vie impérial » (*Ibid.* : 175). Simultanément, dans une perspective d'autodétermination, ceux-ci réitèrent qu'il convient de repolitiser le déploiement des infrastructures matérielles et technologiques imposées par la logique de croissance. Pour ce faire, ils et elle proposent d'imposer des moratoires sur les (méga-)projets existants afin de se laisser l'opportunité de les remplacer ou de les transformer en des projets conviviaux et indépendants de la croissance, comme « des régions de biodiversité, des projets de reforestation communautaires, de l'agriculture régénérative ou des coopératives de vélo-cargo, qui ont non seulement un intérêt sur le plan climatique, mais qui contribuent à l'indépendance vis-à-vis de la croissance et au renforcement de l'autonomie collective » (*Ibid.* : 174).

Si ces éléments nous donnent des indications sur l'imaginaire des trois auteurs vis-à-vis de la nature, c'est finalement autour du principe de « justice écologique globale » qu'ils et elle clarifient leur position :

La solidarité internationale implique également la protection de la nature sauvage et la préservation des terres contre le phénomène d'*enclosures*. Cependant, il faut faire preuve de prudence en considérant les diverses propositions radicales en matière de conservation, car beaucoup reposent sur des présupposés coloniaux. [...] la décroissance prône largement

l'interdépendance entre les êtres humains et les formes de vie non humaines, ainsi que la décolonisation de notre relation à la nature. Ce n'est pas l'humanité dans son ensemble qui est le problème – encore moins les populations pauvres du monde vivant dans des zones écologiquement fragiles – mais le monde riche qui est à l'origine de la majeure partie de l'extraction, de la production et de la consommation. En termes de politique, les alternatives aux propositions colonialistes en matière de conservation comprennent le soutien aux peuples autochtones dans leurs efforts pour gérer les terres, la promotion de réformes agraires et la protection des moyens de subsistance de la paysannerie à l'échelle mondiale, la transformation de l'agriculture et de la production industrielles afin qu'elles ne dépendent pas autant de l'extraction et de la production, ce qui permettrait de mettre fin à la dégradation des terres à l'échelle mondiale, et de mettre un terme à l'accaparement spéculatif et néocolonial des terres, qu'il soit le fait de sociétés d'investissement privées ou publiques ou d'ONG de conservation. (Schmelzer *et al.*, 2022 : 202-203)

Les trois universitaires militent donc pour l'adoption de politiques intentionnelles de protection de la nature sauvage. Toutefois, ces politiques ne doivent pas accentuer la séparation entre les humains et la nature, mais plutôt miser sur la protection et la promotion de modes de vie et de production respectueux des interdépendances entre humains et non-humains, comme ceux des autochtones ou de la paysannerie. Ces politiques de protection bénéficieraient à la fois au maintien de la biodiversité et au renforcement de l'autonomie collective.

3.6.3 Approche de la protection de la nature | Pour l'émancipation, contre l'absorption

Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan semblent défendre une vision de la protection de la nature influencée par les critiques anticapitaliste, féministe et Nord-Sud de la croissance. La nature est d'abord analysée par le prisme des structures de domination, d'exploitation et d'aliénation qui touchent autant certains groupes humains (les prolétaires, les femmes, les personnes racisées) que les non-humains. Par conséquent, les auteurs proposent une vision intégrative des humains et de la nature, centrées sur les relations entre ces deux parties. Cette position, qui peut sembler similaire à l'approche de la conservation de la biodiversité a en fait une tout autre visée. Si la conservation s'intéresse au maintien de la biodiversité et éventuellement à la protection de la nature et des humains contre notre propre pouvoir de destruction, Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan pensent la protection de la nature dans une perspective d'émancipation humaniste. Ils et elles revendiquent l'abolition simultanée des rapports de domination dualistes humains/nature, homme/femme et

Nord/Sud. La protection de la nature est donc envisagée par le biais d'initiatives communautaires ou par la défense des modes de vie respectueux de la nature qu'ils soient paysans, autochtones ou post-industriels (*Ibid.* : 202-203). En tout cas ils et elle rejettent clairement la perspective préservationniste et « son malaise romantique face à la destruction d'une nature 'vierge' » (*Ibid.* : 86).

Ce recentrement sur les relations entre humains et non-humains implique-t-il l'abandon du concept de nature-altérité ? Si l'on considère les trois types d'absorption qui menaceraient le concept de nature-altérité selon Virginie Maris (voir section 1.4), il apparaît que les différentes critiques évoquées plus haut s'attaquent successivement aux logiques qui les guides, qu'elles soient économiques, techniques ou bureaucratiques. Ainsi, l'économicisation du monde est rejetée aussi bien par les critiques culturelle et anti-industrielle que par les critiques anticapitaliste, féministe et Nord-Sud. Par ailleurs, la prédominance d'une approche technique de la conservation est largement remise en cause par ces différents courants critiques qui appellent plutôt à une repolitisation de nos relations avec la nature. De plus, le respect du temps long de la nature, pare-feu essentiel à son absorption technique, qui implique de résister au déploiement technologique, à la surexploitation et aux énergies fossiles est parfaitement en adéquation avec les positions des écoféministes, des anti-industriels, ou encore des mouvements décoloniaux antiextractivistes qui défendent une vie à échelle humaine, fondée sur l'harmonie avec la nature. Enfin, les critiques anti-industrielle et culturelle, de par leur rapport plus romantique au monde, rejettent la mise en donnée de la vie, qui entraîne la virtualisation de la crise et menace la nature d'absorption bureaucratique.

Toutefois, il y a un revers à la médaille. En effet, toutes les critiques n'évitent pas l'ensemble des écueils. Paradoxalement, la critique écologique de la croissance, fondée sur l'économie écologique, est parfaitement compatible avec l'absorption économique, bureaucratique, voire technique, de la nature. Ceci étant dit, ce qui fait la force de la décroissance, à mon avis, c'est de mêler ces différentes critiques, les unes complétant les autres. En fin de compte, guidé par ces différentes critiques, le mouvement de la décroissance semble enclin à conserver le concept d'une nature-altérité ou d'une nature sauvage.

Pour les trois auteurs de *The future is degrowth* en tout cas, il faut penser la « protection de la nature sauvage (*wilderness*) » (*Ibid.* : 202). Toutefois, cette protection doit se faire avec précaution pour ne pas tomber dans des dérives colonialistes. Par conséquent ils et elle préfèrent

promouvoir la défense des modes de vie déjà compatibles avec le maintien de la biodiversité, comme ceux des peuples indigènes, plutôt que par l'exclusion des humains hors de certains territoires (*Ibid.* : 202-203).

3.6.4 Commentaire | L'intégration de la décroissance et de la protection de la nature sauvage, un potentiel à investir

La vision d' Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan de la protection de la nature dépasse ne coïncide pas vraiment avec les différentes approches identifiées par Virginie Maris. Comme dans le cas d'Yves-Marie Abraham, leur approche semble plutôt s'inscrire dans une perspective d'écologie politique ou d'« écologisme des pauvres » (Gorz, 1992; Martínez-Alier, 2015), et révèle un angle mort de mon cadre théorique. En fait, ce n'est pas la nature qui est au cœur de l'écologie défendue par ces auteurs, mais plutôt l'émancipation des humains contre la colonisation du monde par les macrosystèmes économique et technique. Pour les trois auteurs, lutter contre toutes les formes de domination implique de lutter contre la domination et l'exploitation de la nature, tout comme lutter contre toutes les formes de colonisation implique de lutter contre la colonisation de la nature sauvage. Cette perspective réaffirme la nécessité de penser les alliances entre la décroissance et les luttes écoterritoriales. Celles-ci peuvent prendre la forme de mobilisations contre les grands projets industriels imposés et inutiles, ou de luttes autochtones et paysannes pour la défense de modes de vie non capitalistes et non industriels, ainsi que pour le maintien de leur accès à leurs moyens de subsistance.

Plus largement, *The future is degrowth* permet de rendre compte de la pluralité des courants de pensée qui nourrissent et qui animent le mouvement de la décroissance. Cette pluralité explique sûrement en partie la diversité des approches de la nature dans les différentes synthèses de la décroissance que j'ai analysées jusqu'ici.

L'analyse de la présentation épistémologique des théories de la décroissance proposée dans *The Future is degrowth* par le cadre théorique tiré de *La part sauvage du monde* permet de mettre en valeur l'atout des théories de la décroissance pour penser la protection de la nature sauvage : elles se fondent sur une combinaison de théories critiques qui contestent les logiques économiques, techniques et bureaucratiques qui menacent aujourd'hui la nature même dans les sphères institutionnelles visant sa protection, où domine le paradigme de la conservation de la biodiversité. Toutefois, elle met aussi en évidence la nécessité d'intégrer une pensée critique de la nature, qui lui reconnaisse toute son extériorité, son altérité et son autonomie, pour

naviguer les approximations et les contradictions des différentes théories critiques aux sources du mouvement. Quoique cette analyse puisse paraître excessivement théorique, il me semble qu'Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan justifient son importance, si l'on considère comme eux que c'est principalement sur le plan théorique que la décroissance contribue au mouvement plus global visant à sortir du capitalisme dans un objectif de justice écologique et sociale (Schmelzer *et al.*, 2022 : 241).

Crucialement, en tant que mouvement écologique, la décroissance présente l'intérêt de permettre de penser la protection de la nature, mais aussi de penser les transformations sociales nécessaires pour s'affranchir des systèmes sociaux sous-jacents à sa destruction (le capitalisme, la mégamachine techno-scientifique) ainsi que les moyens d'action, comme l'alliance avec le mouvement de l'écologisme des pauvres, qui inclut « les luttes paysannes et autochtones, les mouvements de travailleurs sans terre et de travailleurs informels, les mouvements pour la décolonisation, le post-extractivisme ou contre les ajustements structurels et l'impérialisme » (*Ibid.* : 222). En cela, le mouvement a le potentiel de porter bien plus loin que celui pour la protection de la nature, tout en s'appuyant sur ses apports conceptuels.

3.7 Discussion | Quel écologisme pour la décroissance ?

Pour comprendre comment la protection de la nature est abordée dans les théories de la décroissance, j'ai procédé à l'analyse des principales synthèses récentes sur le sujet. Pour ce faire, je me suis appuyé sur un cadre théorique tiré d'abord de *La part sauvage du monde* (2018), un ouvrage dans lequel la chercheuse Virginie Maris, revient sur l'idée de nature, et sur sa protection. Elle nourrit ses réflexions ancrées dans l'urgence écologique actuelle d'une perspective historique dont elle tire notamment une catégorisation des différents paradigmes de protection de la nature. Cette catégorisation m'a permis de situer les différentes conceptions de la nature véhiculées dans les ouvrages qui constituent mon corpus.

3.7.1 Un écologisme qui ne se focalise pas sur la nature

Le premier constat que je tire de cette analyse est que ni le concept de nature, ni l'enjeu de sa protection en tant que telle n'occupe une place centrale dans les théories de la décroissance. Je remarque aussi que le cadre d'analyse de la protection de la nature que je tire de *La part sauvage du monde* (Maris, 2018) ne me permet pas toujours de catégoriser les discours des auteurs de mon corpus. Souvent, leurs positions chevauchent ou dépassent les courants de la protection de la nature identifiés par Virginie Maris.

Pourtant, la décroissance reste un mouvement écologiste. Les cinq ouvrages de mon corpus abordent la crise écologique et climatique, et souvent dès leur introduction. Sans hésitation, Serge Latouche (2022 : 12-13) affirme même que la « critique écologiste » de la croissance économique constitue l'une des deux sources de la décroissance. Il serait d'ailleurs abusif de dire que la nature n'est jamais abordée dans les théories de la décroissance. Jason Hickel (2022) en fait un élément essentiel de son analyse, car selon lui, c'est la grande séparation naturaliste qui permettrait l'exploitation de la nature et du vivant et par là même, le déploiement du capitalisme avec son lot d'inégalité et de destruction. Dans *Moins pour plus*, la réflexion autour de l'idée de la nature est donc omniprésente, plus particulièrement dans l'introduction, dans le premier chapitre et surtout dans le dernier chapitre qui lui est entièrement consacré. De son côté, Yves-Marie Abraham (2019 : 123-138) aborde la nature dans le cadre d'une dénonciation globale des injustices liées à la croissance. Dans son chapitre sur la justice, une sous-partie est ainsi dédiée aux « injustices interespèces ». Timothée Parrique (2022 : 222-226) quant à lui, propose une réflexion sur l'idée d'une « harmonie avec la nature ». Un thème qui constitue là aussi une sous-partie de son livre et de sa vision d'une société de la post-croissance. En

revanche, le positionnement d'Andrea Vetter, Matthias Schmelzer et Aaron Vansintjan (2022 : 202) sur la question se tient en quelques paragraphes, qui offrent cela dit un aperçu assez complet de leur conception d'une protection de la nature sauvage. Enfin, Serge Latouche (2022) parsème son texte d'une poignée de réflexions qui touchent à la nature, sans jamais lui dédier une place particulière dans son ouvrage. Il reste que le sujet est loin d'être central pour les auteurs que j'ai analysés dans ce mémoire, à l'exception de Hickel, sans parler des auteurs que j'ai décidé d'écarter de mon analyse, faute de contenu.

L'autre constat qui ressort de ces analyses, c'est le caractère hétéroclite des positions de ces auteurs au sujet de la nature et de sa protection. En s'appuyant sur la classification des approches de la protection de la nature proposée par Virginie Maris, on remarque d'abord que ces positions varient d'un auteur à l'autre. Timothée Parrique (2022 : 194) se déclare en faveur de la création de « sanctuaires écosystémiques » quand ceux-ci sont évoqués avec circonspections dans *The future is degrowth* (Schmelzer *et al.*, 2022 : 202) en raison des fondements coloniaux de ce type de proposition. Jason Hickel (2022 : 298) propose de mettre des experts, les écologues, au cœur de nos relations avec les non-humains, quand Yves-Marie Abraham (2019 : 218) s'oppose au « phénomène technicien ». Autre exemple, Serge Latouche (2022 : 52) recommande de se comporter en bon jardinier, quand Yves-Marie Abraham (2019 : note 198) nous propose d'adopter une éthique biocentrique et que Jason Hickel (2022 : 280) nous invite à nous inspirer des philosophies animistes. Si ce n'est pas le seul sujet sur lequel il n'y a pas de consensus formel au sein de la décroissance, ça n'en est pas moins un cas remarquable. En effet, ce que l'on observe, c'est que la nature est envisagée selon les sensibilités de chacun plutôt qu'à travers un cadre analytique partagé. L'anthropologue Jason Hickel s'inspire prévisiblement des ontologies autochtones. Yves-Marie Abraham s'intéresse à la nature par le prisme de la justice, une valeur centrale dans sa conception de la décroissance.

De plus, outre ces divergences entre les auteurs, on remarque qu'au sein d'une même synthèse, on peut trouver des positions différentes, voire contradictoires, si l'on se fie au cadre théorique tiré de *La part sauvage du monde*. Ce constat ressort particulièrement dans le cas de Serge Latouche, qui adopte et rejette successivement des positions propres au conservationnisme et une appréciation romantique de la nature propre au préservationnisme. Un autre exemple parlant est le cas de Timothée Parrique qui appelle ultimement à reconsidérer notre vision de la nature à l'aune de notre « sympathie écologique », ce qui détonne avec le reste de son livre, qui est un traité d'économie écologique où la nature est présentée de façon utilitaire.

Cette double hétérogénéité des positions des auteurs que j'ai analysés s'explique peut-être partiellement par la diversité des courants de pensée qui irriguent les théories de la décroissance. En effet, les différentes critiques de la croissance mobilisent différentes visions de la nature (Schmelzer *et al.*, 2022 : 73-162). La critique écologique inspirée par l'économie hétérodoxe aborde la nature de manière utilitariste et se concentre plutôt sur les ressources naturelles et sur les services écosystémiques. En revanche, les critiques anticapitalistes, féministes et Nord-Sud analysent plutôt la nature par le prisme des rapports de domination et dans une optique de convergence des luttes entre écologisme, anticolonialisme, féminisme et anticapitalisme. Simultanément, les critiques Nord-Sud mettent de l'avant des perspectives autochtones, qui placent la qualité des relations entre humains et non-humains au cœur de leur conception de la prospérité. Parmi les critiques culturelles, certains auteurs défendent eux aussi des formes de cohabitation entre humains et non-humains qui seraient fondées sur la réciprocité. Ceux-ci reconnaissent les interdépendances qui nous lient avec la nature. Pour d'autres, la nature doit être défendue au nom d'un attachement romantique, mais aussi parce qu'elle offre, dans sa dimension la plus sauvage, une extériorité radicale, véritable antidote au rationalisme et à l'utilitarisme des modernes. Finalement, c'est dans un rôle similaire que la nature prend toute son importance dans la critique anti-industrielle, qui nous invite à *faire avec* plutôt qu'à s'évertuer dans le projet prométhéen et irréaliste de chercher à tout maîtriser par la puissance technoscientifique.

La coexistence de ces différentes perspectives au sein de la décroissance rend peu probable l'émergence d'une conception univoque de la nature. En outre, la question de la nature y est souvent abordée à travers des enjeux comme ceux des systèmes de domination, qui ne coïncident pas nécessairement avec les problématiques de protection de la nature telles que les analyse Virginie Maris (2018). Finalement, c'est peut-être l'approche même de l'écologie propre à la décroissance qui permet de comprendre pourquoi la protection de la nature n'occupe pas une place centrale, ni ne fait l'objet d'une approche unique, dans les théories de la décroissance.

3.7.2 La décroissance, une écologie plus politique que scientifique ?

Comment expliquer la part marginale de la nature dans les discours décroissants ? Pour répondre à cette question, je crois qu'il faut revenir aux origines du mouvement. Parmi les traditions intellectuelles sur lesquelles se construit la décroissance, on retrouve ce que André

Gorz a nommé l'*écologie politique*, qu'il distingue et oppose en partie à l'écologie scientifique, dont la raison d'être ultime est la protection de la nature (Gorz, 1992).

Les politiques de « préservation du milieu naturel » (lequel en anglais s'appelle *environment*, « environnement » étant un anglicisme) ne tendent donc point, à la différence de l'écologie politique, à une pacification des rapports avec la nature ou à la « réconciliation » avec elle ; elles tendent à la ménager (au double sens de « ménagement » et de *management*) en prenant en compte la nécessité d'en préserver au moins les capacités d'autorégénération les plus fondamentales. De cette nécessité, on déduira des mesures qui s'imposent dans l'intérêt de l'humanité tout entière et au respect desquelles les États devront contraindre les décideurs économiques et les consommateurs individuels. La prise en compte de contraintes écologiques par les États se traduira alors par des interdictions, réglementations administratives, taxations, subventions et pénalités. Elle aura donc pour effet de renforcer l'*hétérorégulation* du fonctionnement de la société. (Gorz, 1992 : 16)

Pour André Gorz, cette conception de l'écologie est en contradiction avec le sens originnaire du mouvement qu'il présente ainsi :

Le mouvement écologique est né bien avant que la détérioration du milieu et de la qualité de vie pose une question de survie à l'humanité. Il est né originellement d'une protestation spontanée contre la destruction de la *culture du quotidien* par les appareils de pouvoir économique et administratif. Et par « culture du quotidien », j'entends l'ensemble des savoirs intuitifs, des savoir-faire vernaculaires (au sens qu'Ivan Illich donne à ce terme), des habitudes, des normes et des conduites allant de soi, grâce auxquels les individus peuvent interpréter, comprendre et assumer leur insertion dans ce monde qui les entoure.

La « nature » dont le mouvement exige la protection n'est pas la Nature des naturalistes ni celle de l'écologie scientifique : c'est fondamentalement le milieu qui paraît « naturel » parce que ses structures et son fonctionnement sont accessibles à une compréhension intuitive ; parce qu'il correspond au besoin d'épanouissement des facultés sensorielles et motrices ; parce que sa conformation familière permet aux individus de s'y orienter, d'interagir, de communiquer « spontanément » en vertu d'aptitudes qui n'ont jamais eu à être enseignées formellement.

La « défense de la nature » doit donc être comprise originellement comme défense d'un *monde vécu*, lequel se définit notamment par le fait que le résultat des activités correspond aux intentions qui les portent, autrement dit que les individus sociaux y voient, comprennent et maîtrisent l'aboutissement de leurs actes. (Gorz, 1992 : 18)

En conséquence, la décroissance viserait fondamentalement l'émancipation, individuelle et collective, à l'égard des macrosystèmes économique et technique qui colonisent nos milieux de vie. Pour André Gorz, la reconquête d'un « monde vécu » passe par l'autolimitation des besoins, l'adoption d'une norme du suffisant et la détermination collective, à une échelle locale, de ce qu'il faut produire, par et pour la communauté (Ruault, 2020). Bon nombre des propositions économiques, sociales et politiques du mouvement de la décroissance s'inscrivent dans cette logique que ce soit la réduction du temps de travail, la démocratisation de la production, la relocalisation de la production, le rejet du consumérisme, l'abolition du salariat ou encore l'autoproduction. Le pouvoir transformateur de ce dernier exemple est particulièrement criant sous la plume d'Aurélien Berlan :

En cherchant à pourvoir à nos propres besoins, les limites de nos capacités posent des bornes immanentes à l'escalade des besoins. Car le besoin le plus pressant devient celui de ne pas perdre sa vie à satisfaire de plus en plus de besoins. [...] Quand on fait les choses nous-mêmes, il en résulte une autolimitation des besoins qui est une composante essentielle de l'autonomie. (Berlan, 2022 : 181)

Dans cette perspective la protection de la nature sauvage ne constitue pas vraiment une préoccupation centrale. Selon moi, c'est ce qui explique, au moins en partie, que ce problème soit peu abordé dans les textes analysés précédemment.

En revanche, la « protection de la nature » est au fondement de ce qu'André Gorz nomme l'écologie scientifique ou expertocratique. Le fin travail d'analyse proposé par Virginie Maris porte essentiellement sur les variantes de cette écologie. Conséquemment, avec le recul offert par le schéma conceptuel gorzien, il n'est pas étonnant qu'il soit difficile de classer les approches de la décroissance selon les trois approches identifiées par Virginie Maris (2018 : 53-60). Cela dit, la décroissance s'est aussi nourrie en partie de cette écologie scientifique, notamment par le biais de l'économie écologique (Schmelzer *et al.*, 2022 : 76-87). C'est ce qui permet de comprendre que des réflexions inspirées de cette approche économique hétérodoxe puissent côtoyer dans une même synthèse décroissancistes des réflexions en termes d'écologie politique. Le travail de Timothée Parrique en constitue sans doute l'illustration la plus claire.

Seulement, la perspective de la nature sur laquelle est construite l'économie écologique s'inscrit tout à fait dans un paradigme *environnementaliste*, puisque les outils analytiques de l'économie, aussi hétérodoxes soient-ils, demeurent fondamentalement utilitaristes. S'ils peuvent intégrer l'environnement, avec ses ressources naturelles et ses services écosystémiques, comme facteur

de production et comme exutoire, ces outils sont bien moins opérationnels lorsqu'il s'agit de penser la nature dans toute son altérité, son extériorité et son autonomie (Maris, 2018; Ibid. : 76-87). À l'instar de Timothée Parrique, les auteurs qui s'appuient le plus sur ce courant de pensée proposent donc des politiques de protection de la nature fondée sur le rationnement (comme les quotas ou les moratoires) qui visent à garantir la capacité de régénération des ressources naturelles.

L'économie écologique, qui est la perspective d'écologie scientifique la plus largement reprise dans les théories de la décroissance, ne place pas la protection de la nature sauvage au centre de ses préoccupations. Pas plus que l'écologie politique. Pour autant, il paraît à la fois possible et nécessaire de penser la protection de la « part sauvage du monde » dans une perspective de décroissance.

3.7.3 Vers une perspective décroissante de la protection de la nature

D'abord, on pourrait s'attendre à une clarification des positions des auteurs sur la question de la nature pour lever l'impression de flou qui persiste à la lecture des différents ouvrages de mon corpus. La force du mouvement de la décroissance, c'est avant tout la robustesse et la portée de son volet théorique (Schmelzer *et al.*, 2022 : 241). Pousser les réflexions sur le sujet de la nature aurait pour avantage d'éviter certaines approximations. Le travail de Virginie Maris sur la nature et les différentes manières d'envisager sa protection pourrait constituer un point d'appui essentiel pour effectuer cette clarification.

J'ai déjà souligné à plusieurs reprises le flou ou les contradictions du discours de Serge Latouche, mais ce n'est pas le seul dont la réflexion est contestable. En effet, même Jason Hickel qui fait une place importante à la nature dans son discours tire des conclusions discutables. Celui-ci fait reposer la destruction de la nature et même le capitalisme sur l'ontologie dualiste et sa distinction nature/culture, lui opposant un animisme salvateur. Pourtant, Virginie Maris (2018 : 63-70) montre que la causalité entre dualisme et destruction de la nature est loin d'être établie. Certains facteurs, comme les dynamiques de pouvoir et l'accès aux moyens de perpétrer la destruction de la nature semblent plus prépondérants pour expliquer le phénomène. De plus, l'idéalisation d'un animisme vertueux semble rejouer le mythe du bon sauvage, une position aussi biaisée qu'inopérante (Amer Meziane, 2024; DeVore, Hirsch et Paulson, 2019).

Plus fondamentalement, la décroissance doit se saisir de la question de la nature-altérité. Comme le rappelle Virginie Maris :

S'il faut protéger la nature sauvage aujourd'hui, c'est tout simplement parce qu'elle est en train de disparaître. Une étude récente prévoit qu'au rythme actuel de destruction il ne restera plus dans un siècle un seul espace de nature sauvage. (Maris, 2018 : 218)

Or, tout miser sur une cohabitation mutuellement bénéfique entre humains et non-humains est utopique. Même si nous voulons établir une bonne relation avec le reste des êtres vivant sur la planète Terre, il y aura nécessairement des conflits, parfois irréductibles. Et même dans une perspective de cohabitation pacifique, garantir l'existence d'une nature réellement sauvage est nécessaire, car il nous faut une référence (qui ne soit pas glissante) afin de pouvoir juger de l'effet de nos actions sur le fonctionnement naturel des écosystèmes (Maris, 2018 : 70, 193-197).

Par conséquent, et sans disqualifier la pensée écologique radicale d'André Gorz, on peut reconnaître les limites de son humanisme totalement anthropocentrique à l'heure de la sixième extinction de masse (Azam, 2017 : 245). Mieux, à l'instar de Geneviève Azam, on peut penser que cet humanisme peut être renouvelé en accordant une place à la nature, pour elle-même. En effet, dans la société post-industrielle du début du XXI^e siècle, l'humanité se rend bien compte que c'est souvent la modification des écosystèmes qui rend la vie radicalement précaire sur la planète (*Ibid.*). En fait, dès 1986, Claude Lévi-Strauss montrait en quoi l'humanisme est indissociable du respect de la vie sous toutes ses formes.

Le respect de l'Homme par l'Homme ne peut pas trouver son fondement dans certaines dignités particulières que l'humanité s'attribuerait en propre, car, alors, une fraction de l'humanité pourra toujours décider qu'elle incarne ces dignités de manière plus éminente que d'autres. Il faudrait plutôt poser au départ une sorte d'humilité principielle ; l'Homme, commençant par respecter toutes les formes de vie en dehors de la sienne, se mettrait à l'abri du risque de ne pas respecter toutes les formes de vie au sein de l'humanité même. (Lévi-Strauss, 1979)

Par conséquent, le projet émancipateur de l'écologie politique, que porte aujourd'hui une partie de la décroissance, n'est pas antinomique avec une défense assumée de la nature sauvage.

Ce qu'il faut préserver, c'est la diversité du monde, ses potentialités, ses surprises. Il ne faut pas choisir entre le Tétràs lyre et la chapelle Sixtine, ils ne se font d'ailleurs aucune concurrence. Néanmoins, il faut admettre que, parmi les défenseurs de la nature sauvage, nombreux sont ceux qui ont vanté les mérites de la solitude. Étaient-ils en cela misanthropes ? Qu'ils furent de féroces

critiques de leurs temps, c'est certain ; mais c'est le plus souvent par souci pour l'humain et pour la société qu'ils ont décrié un monde d'industrialisation et de consumérisme qui dévorait tout autant la planète que les ouvriers, les femmes, les esclaves. C'est justement ce potentiel radicalement critique du respect de la nature sauvage qu'il nous faut raviver. Préserver un monde hors de la société, c'est aussi se ménager un espace de recul et de distance pour observer et pour critiquer cette société (Maris, 2018 : 218).

En ce qui me concerne, je crois dans la compatibilité et même la complémentarité d'un projet de décroissance émancipateur, prônant une sortie du capitalisme par l'autolimitation et la reprise en main collective et locale de la production, avec une protection de la nature sauvage. Mais, au-delà de la formulation théorique de cette idée, comment concevoir concrètement sa mise en œuvre ? Quelle approche du territoire serait cohérente avec cette position ? Je tenterai de répondre à cette question dans le dernier chapitre de ce mémoire, en m'intéressant à un type d'aire protégée qui me semble susceptible de constituer une démarche cohérente avec la décroissance et la nécessaire défense de la nature altérité : l'aire protégée d'utilisation durable (APUD).

Chapitre 4 | Le potentiel de l'aire protégée d'utilisation durable comme outil de protection de la nature et de décroissance au Québec

Comment la conception émancipatrice de la décroissance comme « reconquête d'un monde vécu » (Abraham, 2024a) peut-elle intégrer l'idée d'une protection de la nature sauvage qui nous serait radicalement extérieure (Maris, 2018) ? Telle est la question à laquelle je tenterai de répondre dans cet ultime chapitre. Je proposerai d'abord les grandes lignes d'une telle vision de la décroissance. Ensuite, je ferai l'étude d'un outil de protection de la nature, l'aire protégée d'utilisation durable (APUD), qui supporte une approche du territoire qui pourrait être compatible avec cette vision de la décroissance, dans le cadre géographique et temporel où je me situe, c'est-à-dire sur le territoire québécois dans le contexte de 2025.

4.1 Une décroissance émancipatrice pour les humains comme pour la nature

Envisager la décroissance comme une « reconquête d'un monde vécu » (Abraham, 2024a), c'est dépasser l'idée d'un rationnement contraint pour imaginer un projet de société qui soit aussi écologique qu'émancipateur. Comme j'ai tenté de le démontrer dans la partie précédente, ce projet humaniste doit être enrichi d'un véritable souci pour la protection de la nature. Je proposerai donc les grandes lignes d'une vision qui combinent ces deux dimensions en m'appuyant sur la proposition décroissanciste de Yves-Marie Abraham (2024a) et sur la théorie de la nature de Virginie Maris (2018). Dans ce qui suit, j'appellerai cette perspective la *décroissance émancipatrice* par souci de simplicité, et pour la distinguer d'une approche de la décroissance que l'on pourrait qualifier de gestionnaire ou de technocratique.

Cette décroissance émancipatrice s'inspire de l'écologie politique d'André Gorz. Pour lui, l'émancipation passe en effet par la reconquête (ou la défense) d'un *monde vécu* : un monde dont l'échelle et l'organisation sociale soient telles que « les individus sociaux y voient, comprennent et maîtrisent l'aboutissement de leurs actes » (Gorz, 1992 : 18). Cette ambition implique de lutter contre les macrosystèmes économiques (le capitalisme) et techniques (la mégamachine¹²) qui colonisent nos *milieux de vie*, guidés respectivement par la poursuite du profit et par la recherche de la puissance. Pour Yves-Marie Abraham (2024a : 16') la « décroissance devrait d'abord être une tentative de reconquête d'un monde vécu ». Toutefois, après avoir identifié ce qu'il s'agit de refuser et d'abolir, se pose la question de savoir sur quels

¹² Association des systèmes techno-industriels et économico-politiques décrite par Lewis Mumford (1973) qui crée des organisations sociales hautement centralisées et technicisées fonctionnant comme une immense machine

principes reposerait ce « monde vécu ». Abraham en suggère quatre : la perspective de subsistance, les communs, les low-tech et la biorégion. Pour ma part, il me semble que la protection de la nature sauvage devrait être intégrée à ces points de repère. Combinés, ceux-ci forment un horizon vers lequel tendre, sans prétendre qu'ils puissent se matérialiser sous leur forme la plus pure ici et maintenant.

Une perspective : la subsistance

Cette approche écoféministe et anticapitaliste théorisée par Claudia Von Werlhof, Maria Mies et Veronika Bennholdt-Thomsen (2023) repose sur l'idée aussi radicale que simple de se concentrer sur la satisfaction directe des besoins humains. Autrement dit, se consacrer à produire la vie, plutôt qu'à produire des marchandises. Cette production de la vie est envisagée à l'échelle locale, par des activités communautaires et non marchandes. Elle implique une revalorisation du travail reproductif, et le recours à l'autoproduction et l'autoconsommation pour s'autonomiser sur le plan matériel.

Une institution : le commun

Selon Yves-Marie Abraham (2019 : 246-247), le commun c'est un collectif humain qui s'efforce de satisfaire, par et pour lui-même, un ou plusieurs de ses besoins, sans recourir ni à l'entreprise ni aux services de l'État. Il relève donc d'une démarche d'autoproduction ou, plus largement, d'autonomisation collective. Les moyens nécessaires à la satisfaction de ce besoin sont mis en commun (ou communalisés), c'est-à-dire que les membres du collectif y ont librement accès, mais qu'ils en sont aussi coresponsables, sans pour autant en être propriétaires. La gestion du commun se fait de manière démocratique. Le commun se fonde ainsi sur des rapports de réciprocités et d'entraide, selon le principe de coopération. Sur le plan politique, le commun trouve sa forme la plus pure dans l'assemblée municipale. Le municipalisme est donc une composante du communalisme.

Des outils : les low-tech

L'idée des *low-tech* s'inspire de la philosophie de la convivialité de Ivan Illich (1973). Selon Yves-Marie Abraham (2024b) le terme *low-tech* désigne des techniques qui seraient d'abord soutenables, c'est-à-dire qu'elles peuvent nous bénéficier sans aggraver la destruction de notre milieu de vie. Ensuite, ces low-tech devraient être justes, ce qui nécessite qu'elles soient accessibles à tous et toutes et que leur utilisation ne crée « ni maître ni esclaves », selon la formulation d'Ivan Illich. Finalement, elles doivent permettre de renforcer l'autonomie, en

rendant les personnes qui les utilisent capables de mieux se prendre en charge, tout en restant contrôlables. Adopter la perspective low-tech ce n'est pas « renoncer à notre ingéniosité, mais à une part de notre puissance, pour gagner en soutenabilité, en équité et en autonomie, en recherchant les bons compromis entre performance et contrôle » (Abraham, 2024b : 31).

Un territoire : la biorégion

Une biorégion est « un espace géographique formant un ensemble naturel homogène, que ce soit pour le sol, l'hydrographie, le climat, la faune ou la flore. La population fait également partie de la biorégion, mais dans la mesure où elle vit en harmonie avec ces données naturelles et où elle en tire sa subsistance à long terme » (Peter Berg dans Abraham, 2024b : 36). Le biorégionalisme est donc une invitation à « ré-habiter » la Terre (Sale, 2020) en apprenant à vivre *in situ*, soit en suivant « les nécessités et les plaisirs de la vie tels qu'ils se présentent de façon singulière en un lieu particulier » et en développant « des moyens d'assurer une occupation durable de ce lieu » (Berg et Dasmann, 2019). La biorégion délimite les contours d'un cadre territorial cohérent avec le projet de relocalisation de la production et de démocratisation de nos existences (Abraham, 2024b : 35-38; Latouche, 2022 : 106-107).

Si cette perspective est prometteuse, elle fait toutefois l'objet d'une récupération réactionnaire et parfois même raciste par des penseurs de la « Nouvelle Droite ». Pourtant, les projets politiques d'ancrage territorial réactionnaires et progressistes sont des exacts opposés :

La différence essentielle tient au fonctionnement des liens que l'on tisse avec le territoire. Dans le retour à la terre réactionnaire, ces liens visent à exclure. On mobilise le sang, l'histoire et les ancêtres pour continuer à appeler « étranger » celui qui vient d'ailleurs, et ce même s'il vit là depuis vingt ans. À l'inverse, les liens à la terre progressistes tendent à inclure, en se focalisant sur les usages, sur des façons communes et facilement appropriables de se rapporter à un lieu et à ses spécificités, de tisser des relations affectives avec ses habitants, humains et non humains (Descola et Pignocchi, 2022)

Pour que le projet biorégionaliste soit réellement émancipateur « il est crucial de promouvoir un biorégionalisme solidaire, sur le plan des rapports entre régions du monde, et ouvert, sur le plan des idées et de la circulation des personnes. La combinaison de cette perspective avec celle du communalisme devrait également contribuer à limiter les risques d'une corruption fascisante de cette belle idée » (Abraham, 2024b : 38).

La protection de la nature dans une perspective de décroissance émancipatrice

L'idée d'une protection de la nature sauvage telle que la défend Virginie Maris (2018) est tout à fait compatible avec ces points de repère. D'ailleurs, la « reconquête d'un monde vécu » est intrinsèquement une contestation des logiques économiques, techniques, bureaucratiques qui sont un frein à l'émancipation humaine autant qu'elles menacent la nature d'absorption (Maris, 2018 : 117-195). Plus concrètement, l'impératif de protéger une nature sauvage extérieure aux desseins humains peut parfaitement s'arrimer à la perspective biorégionaliste. En effet, celle-ci conditionne l'occupation humaine à son adéquation avec les « données naturelles » de la biorégion, ou comme le dirait Peter Berg et Raymond Dasmann (2019) à condition que la société « s'applique à conserver des échanges équilibrés avec sa région d'accueil au travers de liens multiples entre les vies humaines, les autres entités vivantes et les processus naturels de la planète – saisons, climats, cycles de l'eau – tels qu'ils apparaissent en cet endroit précis ». Or, si on prend au sérieux ce qu'écrit Virginie Maris dans *La part sauvage du monde* (2018), entretenir des échanges équilibrés avec le monde sauvage, c'est aussi fixer les limites de l'« empire humain » en ménageant une extériorité au sein de laquelle la multitude des altérités et des potentialités qui fait la richesse de la vie sur Terre peut s'exprimer sans être menacée.

Tel pourrait donc être l'horizon d'une reconquête d'un monde vécu, incluant la protection de « la part sauvage du monde », pour reprendre la belle expression de Virginie Maris. Cela étant posé, comment concevoir une démarche qui permettrait de se mettre en chemin sans plus attendre vers cet horizon ? Une piste possible pourrait consister à soutenir des politiques de protection du territoire relativement cohérentes ou à tout le moins compatibles avec les principes que je viens de poser. C'est dans cette perspective que je me suis intéressé à la création d'un nouveau type d'aire protégée au Québec : l'APUD ou Aire protégée d'utilisation durable.

4.1.1 Méthodologie : l'analyse critique du discours

Pour étudier le potentiel de l'APUD comme dispositif pour approcher le territoire dans une perspective de décroissance émancipatrice, je me suis essentiellement appuyé sur les textes officiels présentant ce dispositif. En effet, je n'ai pas pu étudier leur mise en œuvre sur le terrain, en raison notamment du peu de cas accessibles pour étude. À ce jour, il existe seulement deux projets pilotes, à l'île d'Anticosti et à Ya'nienhonhndeh. Par conséquent, j'ai de nouveau eu recours à une analyse critique du discours (Fairclough, 1995). En effet, j'ai cherché à mettre en évidence les implications et l'idéologie sous-jacentes des discours que j'étudie. Cette fois, le corpus que j'analyse est constitué principalement de textes publiés ou commandés par différents

organes du gouvernement du Québec relativement aux APUD, à leur conception et à leur mise en place. Pour les identifier, je me suis appuyé essentiellement sur la page web du MELCCFP (2025a) dédiée à l'aire protégée d'utilisation durable, qui répertorie la plupart des documents publics disponibles sur le sujet. J'ai complété ce corpus en y intégrant les quelques mémoires de recherche qui lui ont été consacrés. Afin de contextualiser ces textes, je me suis aussi appuyé sur la littérature grise, principalement sur des articles de presse et des reportages. Toujours dans cet objectif de contextualisation, je me suis également entretenu en privé avec un des deux gestionnaires de projet pour les APUD au sein du MELCCFP, ainsi qu'avec deux employées d'une OBNL environnementale impliquées dans l'accompagnement de projets d'aires protégées.

Mon outil d'analyse est une grille thématique, permettant de comparer les différents discours entourant l'APUD à la vision d'une décroissance émancipatrice. Pour chacune des définitions de l'APUD, j'ai relevé les éléments qui correspondaient ou qui s'opposaient aux différents points de repères d'une décroissance émancipatrice présentés précédemment.

Tableau 6 : Analyse des visions de l'APUD dans une perspective de décroissance émancipatrice

	Points de repères d'une décroissance émancipatrice (Abraham, 2024a; Maris, 2018)	Perspective de subsistance	Communa- lisation	Low-tech	Biorégion	Protection de la nature sauvage et délimitation de l'empire humain
L'APUD selon le MELCCFP	<i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel C61.01, art 47</i>					

	<i>Cahier des participants et participantes du forum sur les APUD (MELCCFP, 2024a)</i>					
	<i>Actes du forum sur les APUD (RNCREQ, 2024)</i>					
L'APUD selon Denis Blouin (U Laval)	<i>Étude de cas d'aires protégées de catégorie VI (Blouin, 2022)</i>					
L'APUD à Anticosti	<i>Projet pilote d'aire protégée d'utilisation durable sur Anticosti : une initiative attendue par la communauté (Simard, 2021)</i>					
	<i>Pertinence et acceptabilité sociale d'une aire protégée d'utilisation durable pour les pourvoiries de l'ouest de l'île d'Anticosti (Venne, 2021)</i>					
	<i>La filière du gaz dans la vallée du Saint-Laurent</i>					

	(Sauvé, Béliveau et Proulx, 2024a)					
	Discussion privée avec un fonctionnaire du MELCCFP					
L'APUD au Lac à Moïse	<i>Définir les assises de l'aire protégée d'utilisation durable (APUD) Ya'nienhonhndeh proposée par la Nation Huronne-wendat (Vézina-Lavergne, 2023)</i>					
	<i>De l'assujettissement à la subjectivation politique : le projet d'aire protégée Ya'nienhonhndeh de la Nation wendat comme lieu du politique (Lesage, 2022)</i>					
	Articles de presse (Rémillard, 2023, 2024)					

Dans ce qui suit, je présente d'abord les données que j'ai collectées au sujet de l'APUD, avant d'en proposer une analyse critique dans une perspective de décroissance.

4.2 Les aires protégées, outil incontournable de la protection de la nature

L'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) est l'autorité mondiale en matière de protection de la nature. Ces lignes directrices sont la référence internationale pour développer et évaluer des politiques visant la protection ou l'utilisation durable de la nature et de ses ressources. Les plus de 1400 membres que rassemble l'UICN sont tout autant des gouvernements nationaux et infranationaux que des organisations de la société civile. Celles-ci incluent des ONG environnementalistes ainsi que des organisations de peuples autochtones. L'UICN emploie également des milliers d'experts scientifiques. L'approche de la protection de la nature qui semble dominante au sein de l'institution est la conservation de la biodiversité,

qui s'appuie sur la biologie de la conservation (Maris, 2018 : 57). L'UICN définit une *aire protégée* comme :

Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. (Dudley, 2008 : 10).

Témoin de l'hégémonie actuelle du paradigme de « conservation de la biodiversité » que décrit Virginie Maris (Maris, 2018), l'UICN précise que « dans ce contexte, la nature fait toujours référence à la biodiversité aux niveaux génétique, de l'espèce et de l'écosystème et aussi, souvent, à la géodiversité¹³, le modelé, et d'autres valeurs naturelles plus générales ». En cohérence avec cette approche, l'UICN affirme également la primauté de la conservation sur les autres activités. Par conséquent, les valeurs culturelles sont défendues à la condition qu'elles « n'interfèrent pas avec le résultat de la conservation » (Dudley, 2008 : 10-12).

Malgré les critiques qui voudraient parfois réduire ces outils au projet préservationniste le plus misanthrope, les aires protégées demeurent à ce jour la pierre angulaire des efforts des États et des grandes ONG environnementalistes pour protéger la nature (Dudley, 2008 : VII; Geldmann *et al.*, 2019). Et pour cause celles-ci permettent d'agir directement sur les causes majeures de la perte de biodiversité, à savoir la dégradation et la perte des habitats dues aux changements d'usage des terres et des mers, et ce à l'échelle d'un vaste territoire, voire d'un réseau d'aires protégées (IPBES, Coetzee, Gaston et Chown, 2014; Gray *et al.*, 2016; 2019 : 12-13).

Si les aires protégées conservent un rôle majeur dans la protection de la biodiversité, c'est aussi parce qu'elles ont évolué pour tenir compte des critiques qui leur étaient adressées. Comme le relate Denis Blouin (2022 : 9-11), leur remise en question a pris de l'ampleur au tournant des années 1970, devant le constat de l'inadéquation du modèle de conservation stricte avec la situation qui prévaut dans de nombreux territoires où la nature n'est pas exempte de présence humaine. Au cours des décennies qui ont suivi, le paradigme dominant au sein de l'UICN a évolué, passant du « préservationnisme » à la « conservation de la biodiversité » selon la typologie de Virginie Maris (2018). Les enjeux sociaux sont intégrés en principe, et l'idée que les aires protégées doivent être gérées au bénéfice de l'humanité en général, mais aussi des

¹³ D'après l'UNESCO (2025), « la géodiversité désigne la variété des éléments naturels non vivants de la planète, tant à la surface comme en profondeur – minéraux, roches, fossiles, sols, sédiments, formes de relief, topographie, processus géologiques et morphogénétiques, et des éléments hydrologiques telles que les rivières et les lacs. Le terme « géodiversité » englobe également les processus qui créent et modifient ces caractéristiques. »

nations et des communautés locales s'impose jusqu'à son inscription dans la Convention sur la diversité biologique (ONU, 1992). Deux ans plus tard, et afin de refléter cette transformation paradigmatique, l'UICN (1994) adopte un système de classification des aires protégées comprenant des catégories de conservation strictes et des catégories permettant l'aménagement à des fins de gestion des espèces et des habitats, autorisant l'utilisation durable des ressources et intégrant les paysages humanisés. Pour Denis Blouin cette classification constitue : « une reconnaissance de la légitimité des approches moins strictes, inclusives et multi-usages, du fait que ces approches sont possibles et souhaitables, voire inévitables, pour protéger la biodiversité dans plusieurs contextes » (2022 : 10).

4.1.1 La classification des aires protégées

Cette première classification est mise à jour en 2008, afin de décrire les différentes approches des aires protégées et de fournir un cadre pour penser les différentes stratégies de protection de la nature (Dudley, 2008 : 3). Cette nouvelle classification, toujours en vigueur, comporte six catégories différentes d'aires protégées, présentées dans le tableau 7 ci-après.

Tableau 7 : Les six catégories de gestion des aires reconnues par l'UICN (2008 : 16-27)

Catégorie de gestion	Description de la catégorie et de ses objectifs de conservation.
Catégorie 1a : Réserve naturelle intégrale	La catégorie 1a contient des aires protégées qui sont mises en réserve pour protéger la biodiversité et aussi, éventuellement, des caractéristiques géologiques/géomorphologiques, où les visites, l'utilisation et les impacts humains sont strictement contrôlés et limités pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ces aires protégées peuvent servir d'aires de référence indispensables pour la recherche scientifique et la surveillance continue.
Catégorie 1b : Zone de nature sauvage	Les aires protégées de la catégorie 1b sont généralement de vastes aires intactes ou légèrement modifiées, qui ont conservé leur caractère et leur influence naturels, sans habitations humaines permanentes ou significatives, qui sont protégées et gérées aux fins de préserver leur état naturel
Catégorie II : Parc national	Les aires protégées de la catégorie II sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger des processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales.
Catégorie III : Monument ou élément naturel	Les aires protégées de la catégorie III sont mises en réserve pour protéger un monument naturel spécifique, qui peut être un élément topographique, une montagne ou une caverne sous-marine, une caractéristique géologique telle qu'une grotte ou même un élément vivant comme un îlot boisé ancien. Ce sont généralement des aires protégées assez petites et elles ont souvent beaucoup d'importance pour les visiteurs.

Catégorie IV : Aire de gestion des habitats ou des espèces	Les aires protégées de la catégorie IV visent à protéger des espèces ou des habitats particuliers, et leur gestion reflète cette priorité. De nombreuses aires protégées de la catégorie IV ont besoin d'interventions régulières et actives pour répondre aux exigences d'espèces particulières ou pour maintenir des habitats, mais cela n'est pas une exigence de la catégorie.
Catégorie V : Paysage terrestre ou marin protégé	Une aire protégée où l'interaction des hommes et de la nature a produit, au fil du temps, une aire qui possède un caractère distinct, avec des valeurs écologiques, biologiques, culturelles et panoramiques considérables, et où la sauvegarde de l'intégrité de cette interaction est vitale pour protéger et maintenir l'aire, la conservation de la nature associée ainsi que d'autres valeurs.
Catégorie VI : Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	Les aires protégées de la catégorie VI préservent des écosystèmes et des habitats, ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnelles qui y sont associés. Elles sont généralement vastes, et la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles ; une certaine proportion y est soumise à une gestion durable des ressources naturelles ; et une utilisation modérée des ressources naturelles, non industrielle et compatible avec la conservation de la nature, y est considérée comme l'un des objectifs principaux de l'aire.

Au sein de cette classification, une distinction apparaît. D'un côté les catégories I à IV sont considérées comme plus strictes, notamment parce qu'elles sont incompatibles avec une quelconque utilisation des ressources naturelles. À l'inverse, les catégories V et VI, parfois qualifiées de « polyvalentes » (ou APP), se distinguent par l'inclusion des populations locales et de leur bien-être dans leur vision de la conservation. De ce fait, une utilisation modérée des ressources naturelles est possible au sein de ces aires protégées. D'ailleurs, celles-ci visent explicitement la conservation des valeurs culturelles ou des systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnels dans la mesure où ceux-ci contribuent au maintien du paysage et de la biodiversité.

Ces APP, déjà très répandues en Europe, sont beaucoup plus novatrices au Québec, où le paradigme préservationniste a perduré jusqu'à récemment. L'exemple le plus emblématique de cette philosophie de conservation stricte est peut-être l'expropriation et le déplacements de plus de 225 familles qui vivaient sur la péninsule de Forillon, afin de créer le parc national éponyme dans les années 1970 (Babin, 2020).



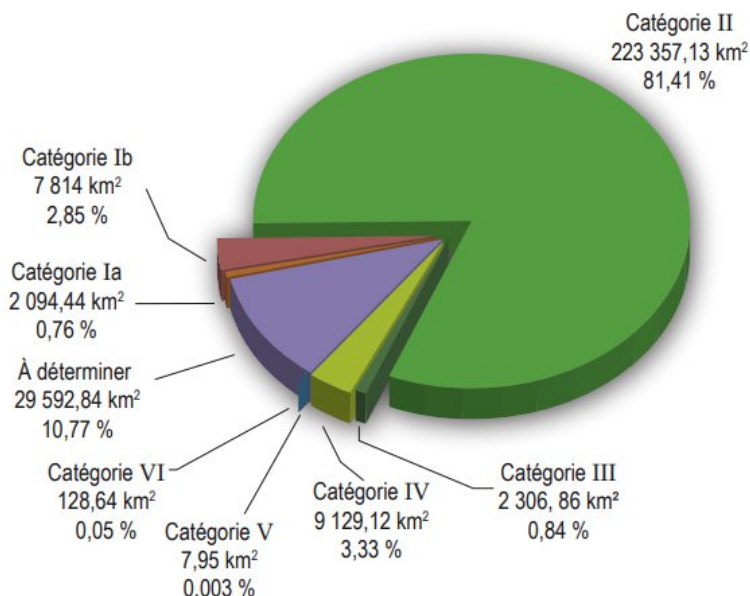
Cinquante ans plus tard, les maisons de familles expropriées font toujours partie du décor de Forillon.

4.2 Une pièce manquante dans le réseau de conservation québécois

Encore en 2024, la quasi-totalité du réseau d'aires protégées québécois se classait parmi les catégories I à VI de l'UICN (MELCCFP, 2024b). À elles seules, les aires protégées de catégories II, soit les « parcs nationaux » dans la nomenclature de l'UICN, constituaient un peu plus de 80% de ce réseau. Le diagramme ci-dessous illustre cet état de fait.

Néanmoins, les aires protégées de catégorie VI ne sont pas totalement inexistantes. D'après le Registre des aires protégées au Québec (MELCCFP, 2024b), on y retrouve presque exclusivement des « habitats fauniques ». Ceux-ci visent à protéger des habitats essentiels comme des colonies d'oiseaux et des cours d'eaux, ainsi que l'habitat d'espèces menacées comme le caribou montagnard. Ces aires sont extrêmement circonscrites et leur taille varie de moins d'un hectare à quelques centaines d'hectares (soit quelques kilomètres carrés au maximum), à l'exception de l'habitat du caribou en Gaspésie. Toutefois, elles demeurent sous la menace des activités minières par exemple, puisque la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, permet l'exploration minière dans les habitats fauniques.

Fig. 6 : Répartition des aires protégées au Québec par catégorie UICN, (MELCCFP, 2024c)



La focalisation historique des efforts de protection du territoire québécois sur la préservation d'une nature faiblement anthropisée s'explique en partie par la proximité géographique, culturelle et historique avec les États-Unis, d'où émerge le concept de *wilderness* et l'idée de sa protection (Bourgeois, 2016). Rappelons que dès l'émergence du préservationnisme, il existe une distinction entre sa conception européenne qui vise à protéger des lieux patrimoniaux, souvent humanisés, et sa conception nordaméricaine, qui privilégie la protection du *wilderness*, cette nature sauvage et supposément intouchée, bien souvent fantasmée (Maris, 2018 : 55, 114). Sans surprises, c'est cette conception intrinsèquement coloniale du *wilderness* (Plumwood, 1998) qui s'est d'abord déployée au Québec. La création des premiers parcs nationaux consistait dans les faits en une appropriation des terres autochtones par l'État colonial, québécois ou canadien, ce qui impliquait l'expulsion des Premières Nations de leurs territoires de vie (Vézina-Lavergne, 2023 : 13-14). La mise en réserve de larges territoires naturels au Québec s'explique aussi par la disponibilité de vastes territoires naturels quasiment inhabités et difficiles d'accès, dans le nord de la province ou dans les régions montagneuses notamment (voir les fig. 7 et 8 en annexe).

Pourtant, la situation évolue et l'idée d'intégrer des aires protégées polyvalentes dans le réseau québécois fait progressivement son chemin depuis les vingt cinq dernières années.

4.2.1 Genèse de l'aire protégée d'utilisation durable

Dès 1999, le ministère de l'Environnement suggère, dans le cadre de la « stratégie québécoise sur les aires protégées », que :

[D]iverses aires [zones d'exploitation contrôlées, pourvoiries, réserves fauniques, etc.] pourraient devenir, en partie ou en totalité, des aires protégées (de catégorie VI par exemple) si le mode et l'intensité actuels de l'exploitation des ressources étaient révisés pour répondre aux critères internationaux de gestion retenus par le Québec. (Ministère de l'Environnement, 1999)

Cette idée a connu un nouvel élan à la fin des années 2000, comme le raconte le *Groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI au Québec* (Bélanger et Guay, 2010). Sous l'impulsion de l'organisme environnemental sans but lucratif Nature Québec, des discussions sont menées avec la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) et la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) afin d'étoffer la suggestion du ministère. Ces organismes réfléchissent alors à la « re-protection des réserves fauniques ». Louis Bélanger et Jean-Philippe Guay rappellent le contexte dans lequel cet enjeu émerge :

Le Québec compte actuellement trois réseaux de territoires ayant fait l'objet d'une affectation faunique, soit le réseau des réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), le réseau des zones d'exploitation contrôlée gérées par des associations à but non lucratif formées par les utilisateurs, et finalement le réseau des pourvoiries à droits exclusifs géré par des entreprises en vertu d'un bail. Les territoires fauniques structurés du Québec représentent un exemple novateur d'interaction entre homme et nature basée sur une vision de conservation. Ils concrétisent une approche culturelle originale vis-à-vis la conservation de la faune sur les terres publiques. (Bélanger *et al.*, 2010 : 1-2)

Seulement voilà, dans son encadrement au début des années 2000, cette « approche culturelle originale » de la conservation ne répondait pas aux critères internationaux associés aux aires protégées. En effet, la législation ne fixait pas d'objectif de conservation de la biodiversité, et les gestionnaires de la faune ne pouvaient pas contrôler l'exploitation des ressources naturelles autre que faunique, malgré leurs impacts sur les habitats (Bélanger *et al.*, 2010 : 2).

Le Groupe de travail est alors créé, afin d'« établir comment bonifier les territoires fauniques structurés de manière à ce qu'ils répondent aux critères internationaux d'une aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles (aires protégées de catégorie VI) » (Bélanger *et al.*, 2010 : V). Ce groupe de travail est mandaté conjointement par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Il reçoit le financement public du MRNF ainsi que des fonds privés de la Ivey Foundation et de la Fondation de la faune du Québec. Il est présidé par Nature Québec, et rassemble des représentants d'une grande diversité d'organismes

intéressés par la gestion des territoires fauniques, ce qui inclut évidemment le MDDEP, le MRNF, la FedéCP et la SÉPAQ, mais aussi la Fédération des pourvoiries du Québec, la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, la SNAP et le Conseil de l'industrie forestière du Québec, quoique celui-ci décida de se retirer du groupe avant la fin de ses travaux « faute de temps ».

4.2.2 Une première vision québécoise des aires protégées polyvalentes favorable à l'industrie

L'aboutissement des études et des concertations du Groupe de travail, présenté dans un rapport publié en 2010, est double. Il confirme d'une part que le Québec bénéficierait de se doter d'un statut d'« aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles », tout en proposant par ailleurs une vision québécoise de ce statut, afin de l'adapter aux enjeux spécifiques de la province (Bélanger *et al.*, 2010 : 46-47). En fait, l'UICN elle-même suggère que cette catégorie soit adaptée selon les contextes sociaux et territoriaux particuliers (Dudley, 2008 : 14). Voici la vision de l'aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles que le Groupe de travail a finalement proposée :

Une aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles (catégorie VI de l'UICN) est un territoire voué à la protection et au maintien de la biodiversité et utilisé de manière à sauvegarder la naturalité¹⁴ de ses écosystèmes tout en assurant l'utilisation durable de ressources naturelles et de services qui contribuent au bien être des communautés. Sa gestion s'appuie sur des systèmes de gestion patrimoniale qui favorisent la conservation de la biodiversité et une interaction équilibrée entre la nature et la culture.

Ces territoires constituent des espaces exemplaires en matière de développement durable, où la conservation de la nature intègre la préservation, la gestion durable des ressources biologiques, la protection et, le cas échéant, la restauration. Sur ces territoires, la protection des écosystèmes naturels et la mise en valeur des ressources sont mutuellement bénéfiques. Pour être acceptables, les stratégies et pratiques de mise en valeur des ressources naturelles doivent être complémentaires, ou du moins compatibles avec les objectifs de protection et de maintien du caractère naturel de l'aire protégée.

¹⁴ Dans le milieu de la conservation, la naturalité se réfère au degré d'anthropisation (ou de sauvage) d'un lieu

La gestion de l'aire protégée doit être encadrée par des autorités publiques dotées d'un mandat précis visant la protection et le maintien de la biodiversité et des ressources de l'aire, dont elles s'acquittent en collaboration avec les communautés concernées. En cas de conflit dans l'utilisation des ressources naturelles et la protection et le maintien de la biodiversité, la conservation de la biodiversité doit avoir préséance. (Bélanger *et al.*, 2010 : 44-45)

Cette vision présente plusieurs marqueurs du paradigme de la *conservation de la biodiversité* (Maris, 2018 : 57). La primauté de celle-ci est clairement affirmée puisque le Groupe de travail déclare que « la conservation de la biodiversité doit avoir préséance ». Il propose également une synthèse des méthodes de la conservation et de la préservation en revendiquant une « conservation de la nature [qui] intègre la préservation, la gestion durable des ressources biologiques, la protection et, le cas échéant, la restauration ». Par ailleurs, si le Groupe de travail ne propose pas une intégration des humains à la nature, il met l'accent sur nos rapports aux vivants puisqu'il faudrait s'assurer d'« une interaction équilibrée entre la nature et la culture ».

En revanche, la logique économique dominante n'est pas vraiment contestée, le Groupe de travail s'inscrivant explicitement dans une perspective de « développement durable ». De façon remarquable, le pilier économique du développement durable est suffisamment important à leurs yeux pour que leurs recommandations enfreignent les lignes directrices de l'UICN. En effet, le Groupe de travail affirme que la réalité socio-économique de la grande forêt publique du Québec est si exceptionnelle qu'elle nécessite de réviser l'idée même d'« utilisation durable des ressources naturelles » pour y inclure des « utilisations industrielles des ressources renouvelables (notamment la foresterie) pour autant qu'elles maintiennent le caractère naturel des écosystèmes et soient compatibles avec les objectifs de conservation assignés » (Bélanger *et al.*, 2010 : 46).

Cette proposition constitue une entorse aux directives de l'UICN, qui déclare les aires protégées de catégorie VI incompatibles avec toute activité industrielle (Dudley, 2008 : 27). Elle force même le Groupe de travail à reconnaître que sa proposition consiste plutôt en un statut hybride, qui combinerait les objectifs d'une aire protégée de catégorie VI tout en étant ouvert aux activités humaines tolérées dans une aire protégée de catégorie V (Bélanger *et al.*, 2010 : 46-47). Le groupe de travail profite aussi du manque de clarté de l'UICN qui ne définit pas clairement ce qu'est une activité industrielle. Pour Bélanger *et al.* (2010 : 20-22) la « foresterie écosystémique¹⁵ », même à grande échelle, pourrait répondre aux objectifs de conservation de

¹⁵ La foresterie écosystémique, ou aménagement forestier écosystémique, vise à ce que les aménagement forestiers

la biodiversité. Pourtant, et jusqu'à ce jour, l'industrie forestière québécoise n'a pas apporté la preuve de sa capacité à gérer durablement les ressources forestières. Dans le bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts de 2023, le Forestier en chef souligne l'urgence d'engager « une réflexion profonde sur les pratiques d'aménagement forestier afin d'assurer l'avenir des forêts du domaine de l'État » (MRNF, 2024). Un constat que partagent les scientifiques et les militants qui soulignent tous les impacts négatifs de l'industrie forestière sur l'absorption du carbone, sur la biodiversité, sur la résilience et la qualité des écosystèmes, sur les capacités de régénération de la forêt, et même sur les finances publiques (Brault *et al.*, 2024).

Dans sa première mouture, la vision québécoise du statut d'aire protégée polyvalente n'est pas vraiment destinée à prémunir un territoire, un milieu de vie, de la menace de l'exploitation industrielle. L'intérêt de cet outil dans une perspective de décroissance conviviale est donc limité. Toutefois, cette conception a évolué avec le temps pour être remplacée par le statut d'aire protégée d'utilisation durable.

4.3 L'aube des aires protégées d'utilisation durable

4.3.1 L'APUD, un statut à définir

En 2021, Benoit Charrette, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, mène une réforme de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Celle-ci poursuit trois objectifs : « accélérer le processus de création d'aires protégées, introduire de nouveaux statuts de conservation et impliquer davantage les citoyens et les citoyennes ainsi que les communautés locales et autochtones dans la création et la gestion des aires protégées » (MELCCFP, 2025c). Cette volonté d'accélérer la création d'aires protégées découle des engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre des accords de Kunming-Montréal, dont l'adoption implique de protéger 30% des zones terrestres et des eaux intérieures de la province, ainsi que 30% des zones marines et côtières d'ici à 2030 (Jalbert, 2023).

Avant la ratification de ces accords en 2022, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec avait plutôt recouru à la création de larges aires protégées dans le nord de la province pour atteindre ses cibles de protection de la biodiversité (voir fig. 9). Cependant, cette stratégie a

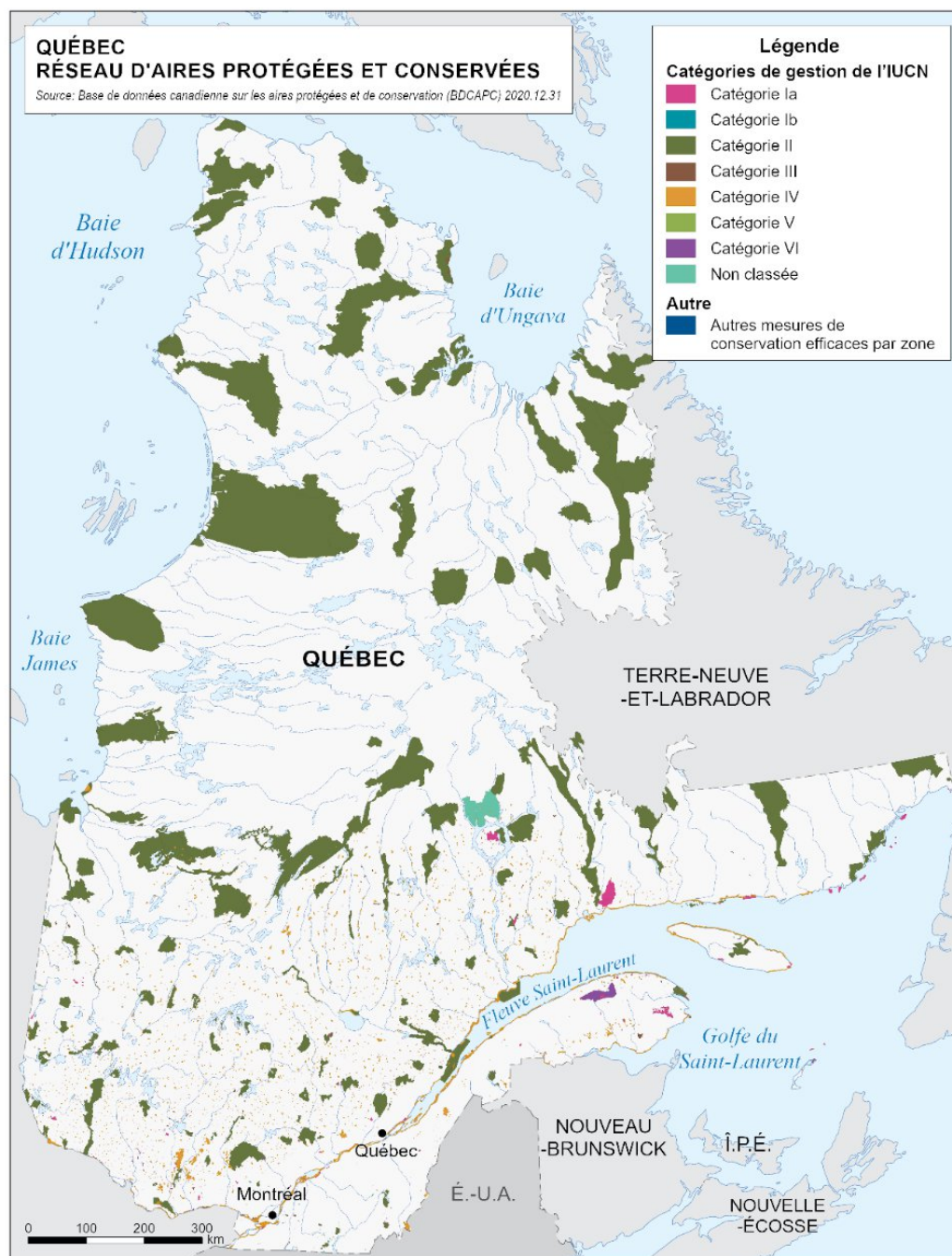
permettent le maintien des principaux attributs et des principales fonctions écologiques des forêts naturelles, dans le but de favoriser la santé de l'écosystème et de sa biodiversité, par la diminution de l'écart entre forêt aménagée et forêt naturelle au moyen de pratiques comme la préservation d'îlots forestiers lors de la récolte, ou le maintien d'une diversité d'essences lors de la plantation.

largement été décriée, car elle concentrait les efforts de conservation au-delà de la *limite nordique des forêts attribuables*, c'est-à-dire dans des territoires déjà hors d'atteinte pour l'industrie forestière (Nature Québec, 2021; Shields, 2021; SNAP, 2022). Plus généralement, les territoires ciblés étaient pratiquement exempts de toute présence ou activité humaine. Il ne s'y trouvait aucun village et ils n'étaient visés par aucun projet minier ou hydroélectrique, comme l'illustrent les figures 7 et 8 disponibles en annexe et la figure 9 ci-après. L'intérêt de protéger administrativement ces territoires, déjà préservés dans les faits par leurs situations géographiques et géologiques, apparaissait discutable. Cette stratégie fit d'ailleurs l'objet des critiques d'associations de protection de l'environnement comme Nature Québec ou la Société pour la Nature et les Parcs du Canada (SNAP) (Nature Québec, 2021; SNAP, 2022). C'est en réaction à ces critiques que le gouvernement du Québec prit le soin de reconnaître que, dans ses efforts pour atteindre la cible de protection de 30% du territoire national, une « attention particulière devra être accordée au sud du Québec, où la biodiversité est riche et où les menaces envers celle-ci sont grandissantes » (MELCCFP, 2025b).

Pour répondre à ces nouveaux objectifs de conservation, il fallait de nouveaux statuts adaptés au territoire du Québec méridional. En effet, il s'y trouve des milieux plus anthropisés, où des communautés humaines sont bien établies et où l'utilisation de la nature à des fins économiques et récréatives est centrale dans l'économie et les modes de vie, que ce soit pour le tourisme, la chasse, la pêche, l'agriculture, l'acériculture ou la foresterie. Deux nouveaux statuts d'aires protégées polyvalentes ont donc été intégrés à la réforme de *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* : l'aire protégée d'initiative autochtone (APIA) et l'aire protégée d'utilisation durable (APUD).

Une décennie après la soumission du rapport du groupe de travail, certaines de ses recommandations sont abandonnées. Le gouvernement semble plus enclin à se conformer aux lignes directrices de l'UICN. Le nom d'APUD constitue déjà un premier indicateur, puisqu'il reprend presque mot pour mot la désignation de l'UICN pour les aires protégées de catégorie VI. Le groupe de travail, qui prétendait créer une aire protégée hybride, proposait lui le nom de « réserve naturelle régionale ».

Fig. 9 : Répartition des aires protégées et conservées au Québec, par catégorie UICN, au 31 décembre 2020 (ECCC, 2024)



La définition de cette nouvelle catégorie d'aire protégée est présentée en ces mots dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, C-61.01, art. 47 :

Une aire protégée d'utilisation durable se caractérise par la présence de conditions naturelles sur la plus grande partie de son territoire et par une utilisation durable des ressources naturelles. Son territoire est mis en valeur au bénéfice des communautés locales et autochtones concernées. Sa gestion est exemplaire et la participation des communautés y est favorisée.

Au-delà de cette brève définition, les modalités qui régissent l'APUD en général, et la notion d'« utilisation durable des ressources naturelles » en particulier, demeurent ouvertes. En effet, avant d'arrêter les lignes directrices de ce nouveau statut, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) affiche sa volonté de collaborer avec les spécialistes, mais aussi avec les acteurs et les actrices de terrain dans leur élaboration. Frédéric Venne (communication personnelle, 27 novembre 2025), chargé de projet pour les APUD au MELCCFP, m'a relaté ce processus.

La première étape fut la commande d'une revue de littérature portant sur les aires protégées de catégorie VI auprès de la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique l'Université Laval. Ensuite, des lignes directrices préliminaires ont été élaborées par un comité consultatif composé d'experts de différents horizons. Réunis en groupes de discussion, ceux-ci ont fait émerger une première vision des APUD et de leur rôle dans le réseau de conservation québécois, ainsi que des propositions concernant leur gouvernance et les activités qui leur seraient compatibles. Ces orientations préliminaires ont permis le lancement de deux projets pilotes en 2021, l'un sur l'île d'Anticosti et l'autre dans le secteur du Lac-à-Moïse, situé dans le nord de la région de la Capitale-Nationale. Ces projets pilotes doivent permettre « d'alimenter le processus d'élaboration des lignes directrices sur le statut et d'expérimenter cette nouvelle formule d'aire protégée au Québec » (MELCCFP, 2025a).

En parallèle, le MELCCFP a mené des rencontres ciblées avec des groupes d'utilisateurs, de gestionnaires de la faune, d'élus locaux et d'environnementalistes ainsi qu'avec les Premières Nations pour présenter et affiner les orientations préliminaires du statut d'APUD. Fin 2024, le résultat de ce travail a été présenté à des représentants de la société civile lors d'un forum dédié aux APUD afin « d'approfondir la réflexion sur le développement de ce nouveau statut, de s'assurer d'une compréhension commune, d'identifier les enjeux et d'entendre [les] propositions et recommandations » (MELCCFP, 2024a). Toujours selon Frédéric Venne, certaines étapes sont encore nécessaires pour finaliser les lignes directrices de l'APUD. Le MELCCFP doit notamment finir de développer le régime des activités compatibles et incompatibles avec le statut d'APUD, et statuer sur la structure de gouvernance collaborative qui sera adoptée. Les retours d'expérience des projets pilotes joueront forcément un rôle. Enfin, la proposition finale devra passer en consultation interministérielle.

4.3.2 L'APUD selon le MELCCFP

Pour le moment, le MELCCFP n'a donc produit que des lignes directrices préliminaires qui donnent toutefois un avant-goût du futur statut d'APUD. Voici comment ce dispositif est présenté dans le *Cahier des participants et participantes au forum sur les aires protégées d'utilisation durable* (MELCCFP, 2024a : 13) :

Une APUD est désignée par le gouvernement sur les terres du domaine de l'État. [...] Un projet d'APUD déposé au MELCCFP doit être porté par un ou des initiateurs de projet et avoir fait l'objet d'un consensus, selon le cas, local ou régional. Il doit viser une vocation première de conservation des écosystèmes, des habitats et des valeurs culturelles à de vastes territoires. Les dimensions du projet peuvent varier selon le contexte territorial. Une APUD est composée de deux zones : une zone de libre évolution et une zone de gestion exemplaire [...]. Une APUD vise à contribuer à la conservation des aires protégées strictes, consolider le réseau écologique du Québec et servir d'outil de développement régional à vocation de conservation de la nature afin de créer des lieux de référence et d'innovation, notamment dans un contexte de changements globaux.

La zone de libre évolution et la zone de gestion exemplaire sont ensuite présentées, en précisant leurs caractéristiques ainsi que les activités qui leur sont compatibles et incompatibles (MELCCFP, 2024a : 17-21). Je résume ces orientations dans le tableau 8, ci-dessous :

Tableau 8 : Orientations préliminaires concernant le zonage des APUD

	Zone de libre évolution	Zone de gestion exemplaire
Spécifications	- Vise à laisser les écosystèmes évoluer librement. - Couvre au moins 50% de la surface de l'aire protégée. Sans rotation. - Certaines formes de gestion active de la biodiversité peuvent y être réalisées.	- Vise à encadrer les formes d'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables et compatibles avec les objectifs de conservation spécifiques à chaque APUD. - En cas de conflit entre les usages, la conservation de la nature prime.
Objectifs visés	- Assurer la protection ou la restauration des valeurs de conservation naturelle et culturelle. - Conserver un témoin écologique de la dynamique des écosystèmes en condition de libre évolution afin de servir de référence pour les aménagements réalisés dans la zone	- Conserver et mettre en valeur les écosystèmes, les habitats fauniques ainsi que les valeurs culturelles - Participer à la vitalité sociale et économique des régions au bénéfice des collectivités locales; - Développer des modèles exemplaires

	de gestion exemplaire, ainsi qu'à l'extérieur du territoire de l'APUD.	d'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, en vue de créer des lieux de référence et d'exporter certaines pratiques hors de l'APUD
Activités compatibles	- Activités permises dans les aires protégées strictes déjà existantes (parcs nationaux, réserves de biodiversité, etc.) - Activités traditionnelles, activités de mise en valeur culturelle et patrimoniale. - Activités de mise en valeur faunique (chasse, pêche, etc.) - Activités récréotouristiques extensives, de tourisme d'aventure et d'écotourisme (randonnée, ski de fond, raquette, escalade, observation de la nature, camping, etc.) - Récolte de bois de chauffage à des fins domestiques.	- Activités permises dans la zone de libre évolution. - Création ou réfection d'une route pavée, d'un chemin de fer, d'un chemin multiusage ou d'un sentier destiné aux véhicules tout-terrain motorisés. Sous réserve d'autorisation ministérielle : - Acériculture et foresterie et utilisation durable d'autres types de ressources naturelles renouvelables, lorsqu'adaptées aux objectifs de conservation et faisant l'objet de pratiques exemplaires - Production d'énergie locale adaptée aux objectifs de conservation et faisant l'objet de pratiques exemplaires (centrale de cogénération à la biomasse forestière résiduelle, etc.)
Activités incompatibles avec le statut d'APUD	- Les activités d'utilisation des ressources naturelles non renouvelables (activités gazières et pétrolières, activités minières, transport de produits pétroliers, miniers et gaziers, etc.) - Les activités d'utilisation des ressources naturelles renouvelables non biologiques (barrages hydroélectriques, parcs éoliens, ligne de transport d'énergie, etc.) - La ligniculture dont l'objectif principal est la production optimisée de bois et la sylviculture intensive.	

Cette division par zone est remarquable parce qu'elle permet de protéger simultanément un milieu de vie où s'organise une cohabitation bénéfique entre humains et nature, et une portion de nature sauvage. Ces deux zones sont complémentaires puisque l'un des objectifs de conserver une portion sauvage est de fournir une référence pour évaluer les effets des activités humaines sur la nature dans la zone de gestion exemplaire. Cette évaluation doit aussi permettre de prouver l'exemplarité des méthodes d'utilisation de la nature. De ce fait, la zone de gestion exemplaire de l'APUD peut être considérée comme un véritable laboratoire pour développer des modes de production en harmonie avec la nature, avant de les diffuser ailleurs au Québec.

Enfin, puisque l'APUD doit « servir d'outil de développement régional » au bénéfice des collectivités locales, elle apparaît comme une opportunité de faire le choix localement d'un projet de société fondé sur le respect de la nature plutôt que sur le développement d'industries extractivistes comme c'est souvent le cas dans les « régions » du Québec (MEIE, 2025).

La présentation de ces lignes directrices préliminaires a été accueillie avec enthousiasme par les participants et les participantes du forum sur les APUD de décembre 2024. C'est en tout cas ce qui est rapporté dans les actes du forum (RNCREQ, 2024). Parmi les recommandations formulées par les participants et les participantes, la plupart visent surtout à assurer l'implication des communautés locales dans la gestion des futurs APUD et à assurer leur adaptation aux réalités uniques de chaque territoire. Ces recommandations incluent par exemple de favoriser une gestion démocratique et indépendante des APUD « du bas vers le haut », l'alliance avec les Premières Nations, l'adaptation des activités autorisées en fonction des territoires et l'encouragement à l'autofinancement en générant des retombées économiques locales et en réinjectant les revenus au sein de l'APUD (RNCREQ, 2024).

4.3.3 L'APUD selon Denis Blouin de l'Université Laval

Outre ces prescriptions, pour imaginer ce que seront les lignes directrices définitives des APUD québécoises, on peut aussi s'intéresser aux résultats de l' *Étude de cas d'aires protégées de catégorie VI (APUDR)*¹⁶ réalisée par le géographe Denis Blouin (2022) pour le compte du MELCCFP. En s'appuyant sur l'analyse de 27 cas d'aires protégées de catégorie VI à travers le monde, ce dernier constate que :

Dans ce type d'aire protégée, il importe de reconnaître la cohabitation de différents systèmes de pensée et les multiples rapports au territoire qu'il faut tenter d'intégrer dans la planification et les activités. [...] À la différence d'une aire protégée stricte, qui vise à minimiser la présence humaine à des fins de conservation, l'aire protégée de catégorie VI implique des réajustements continuels au sein d'un système socioécologique afin de maintenir des systèmes d'utilisation durable des ressources associés à des communautés et à leurs pratiques traditionnelles. [...] Il s'agit alors de concevoir un cadre de gouvernance ancré dans son milieu, répondant à la pluralité des valeurs et des objectifs des acteurs et disposant de la flexibilité pour rendre possibles des ajustements. Une approche partenariale et collaborative, combinant les droits et les devoirs des

¹⁶ L'UICN désigne les aires protégées de catégories VI comme des *aire protégées avec utilisation durable des ressources naturelles* ou APUDR, alors qu'au Québec elles sont appelées *aire protégées d'utilisation durable* ou APUD.

acteurs concernés, semble être la voie à suivre pour atteindre les objectifs de conservation souhaités, tout en assurant la pérennité du mode de vie traditionnel de communautés locales et autochtones. L'utilisation des ressources naturelles doit venir en support à un mode de vie et à ses moyens de subsistance, agissant en soutien à la conservation de la biodiversité et du milieu naturel. [...] En bref, les APUDR se caractérisent par un niveau d'anthropisation modéré, le paysage des écosystèmes y ayant conservé une naturalité dans la majorité de sa superficie, tout en comportant des modalités qui permettent l'usage durable des ressources naturelles par les communautés. Ainsi, elles protègent des territoires en premier lieu pour leur biodiversité, mais aussi pour les valeurs culturelles associées (Dudley et collab., 2013), soit leur ethnodiversité (Powell, 2016; Navet, 1998). La notion d'ethnodiversité apparaît d'ailleurs centrale dans la réflexion entourant la mise en œuvre des APUDR, dans la mesure où elle complète et soutient la notion de biodiversité. Le lien étroit existant entre la diversité ethnolinguistique et la biodiversité doit être souligné à cet égard (Gorenflo et collab., 2012). (Blouin, 2022 : 241-242)

Fort de ces constats, le chercheur formule ensuite une série de recommandations relativement à la mise en œuvre de ce statut au Québec. Je résume celles qui me semblent les plus remarquables dans le tableau 9 suivant (Blouin, 2022 : 239-241):

Tableau 9 : Recommandations de Denis Blouin pour la mise en œuvre du statut d'APUD au Québec.

	Recommandations
Contexte biophysique	Une APUD devrait être implantée sur un territoire... - majoritairement de tenure publique et communautaire de grande superficie. - comprenant des biomes naturels d'intérêts, supportant des espèces endémiques et rares. - Sans utilisation non durable des ressources naturelles biologiques. Sans extraction minière (sauf du gravier pour usage local), sans utilisation des ressources naturelles non-biologiques (eau, sol, air) sauf pour l'usage des populations résidentes et selon un cadre défini. Ex : agriculture de subsistance au pourtour des habitations.
Contexte humain	Une APUD devrait... - Comporter des zones habitées constituées de hameaux et de villages qui occupent une très faible proportion de sa superficie terrestre (> 0,1 %). - Avoir une population de faible densité ayant une culture et un mode de vie traditionnels associés à l'utilisation des ressources naturelles - Inclure les communautés locales ou autochtones, ainsi que les groupes d'usagers, dans la démarche de création et dans son fonctionnement.

	- Permettre les moyens de subsistance des populations locales et autochtones suivant des modalités adaptées.
Fonctionnement	Pour son bon fonctionnement, une APUD devrait impliquer... - Une gouvernance partagée et collaborative, incluant la mise en place d'un organisme de gestion parapublic. - La participation d'un grand nombre d'organisations et d'organismes basée sur une mobilisation au sein d'un territoire (action collective) - Une participation des communautés locales et autochtones sur plusieurs plans selon une entente préalable (définition des objectifs de conservation, des objectifs multisectoriels et du zonage ; participation à la réalisation, à la surveillance, à la définition des indicateurs et à leur suivi ; etc.) - Une structure décisionnelle et représentative légitime assurant sa bonne gouvernance (avec un conseil d'administration pluriel ; une assemblée annuelle ouverte à tous ; une transparence de l'information ; des comités)

Denis Blouin propose donc une vision de l'APUD plus restrictive par rapport aux utilisations durables, mais avec une forte dimension communautaire. Ainsi, selon lui, l'utilisation des ressources naturelles doit être destinées avant tout à l'usage des populations locales et pour assurer leur subsistance. Par ailleurs, les zones habitées ne peuvent représenter qu'une proportion minime de la superficie de l'APUD. Au-delà de l'utilisation des ressources naturelles, la population et les organisations locales sont aussi pensées comme les acteurs majeurs de la gestion du territoire, aussi bien en termes de prise de décision que de mise en œuvre et de suivi. Cependant, pour Denis Blouin, l'APUD devrait servir à maintenir et à protéger des systèmes d'utilisation durable des ressources et des pratiques traditionnelles en lien avec le territoire qui existeraient déjà. Il en tire la conclusion que le potentiel d'application d'un statut d'APUD au sud du Québec serait limité.

Malgré la variété des contextes d'application, il n'en demeure pas moins que l'utilisation durable est associée principalement à une exploitation locale et communautaire, souvent proche de modes de vie traditionnels, en partie ou en totalité liée à des usages autarciques. Somme toute, on constate que le système d'utilisation des ressources dominant dans la société québécoise actuelle, fondamentalement productiviste et s'appuyant sur des technologies avancées, ne correspond pas, de prime abord, au contexte d'application des utilisations durables dans les aires protégées, sauf en contexte autochtone dans les territoires faiblement anthropisés. Il y a donc une inadéquation entre le concept d'utilisation durable en conservation de la biodiversité et les conditions retrouvées dans le sud du Québec (Blouin, 2022 : 225)

Bien que ce constat soit juste, faut-il pour autant naturaliser l'affinité des québécois.ses avec le système productiviste dominant ? Certaines pratiques traditionnelles du Québec, autochtones et allochtones, sont tout à fait compatibles avec le maintien de la biodiversité, à l'image de l'acériculture et d'autres pratiques agroécologiques, de la cueillette et de certaines formes de chasse et de pêche. À l'heure actuelle, des personnes et des collectifs perpétuent, inventent ou réapprennent des manières de vivre et de produire en harmonie avec la nature, comme le révèle une enquête sociologique de grande ampleur au Bas-Saint-Laurent (Doyon, 2020). Par ailleurs, imaginer que seules les populations autochtones seraient susceptibles d'adopter des modes de vie soutenables, c'est rejouer le mythe du bon sauvage ou de « l'éco-Indien autorisé » (DeVore *et al.*, 2019 : 38-41). Or ce mythe est délétère parce qu'il déresponsabilise les sociétés occidentales dans la lutte environnementale, en raison de l'hostilité naturelle supposée entre l'Occident moderne et la nature. Pourtant, la charge de mener les transformations sociales nécessaires pour arrêter la catastrophe écologique en cours devrait peser sur les sociétés occidentales, qui en sont les premières responsables.

Le Domaine Vert Forêt pratique la polyculture élevage et l'acériculture biologique et régénératrice dans le Témiscouata (© Domaine Vert Forêt)



4.3.4 Les projets pilotes d'APUD

Finalement, l'avenir du statut d'APUD se joue aussi sur le terrain, dans le cadre des projets pilotes lancés par le MELCCFP (2025a).

Le projet pilote de l'île d'Anticosti

Anticosti est la plus grande île du Québec. Elle est située à la jonction entre l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Son histoire est marquée par son acquisition en 1895 par un riche chocolatier français, Henri Menier, qui en fait alors sa réserve de chasse et de pêche personnelle. Dans ce but, de nombreuses espèces animales sont introduites dans les grandes forêts de l'île, comme le bison, le wapiti, l'orignal, le lièvre, le tétras et bien sûr le cerf de Virginie qui est devenu emblématique de l'île. Si toutes les espèces introduites ne survivent pas, les cerfs, eux, pullulent et ravagent les feuillus, les jeunes pousses de sapin baumier ainsi que les buissons de baies. Les ours noirs, autrefois si abondants qu'ils avaient fait la réputation de l'île pour les Innus¹⁷, sont chassés et privés de ses précieuses baies qui leur permettent de s'engraisser avant l'hiver. Ils finissent par s'éteindre sur Anticosti, ce qui facilite d'autant plus la prolifération des cerfs. L'écosystème insulaire est profondément modifié (Safari Anticosti, 2025). Menier et son associé, Georges Martin-Zédé, développent aussi un village : Port-Menier, et tentent de soutenir diverses activités économiques telles que la pêche et la mise en conserve de homard et de saumon, l'agriculture, ainsi que la coupe forestière.

À la mort d'Henri Menier, l'île est vendue à une compagnie papetière. L'intérêt pour la faune laisse place à une exploitation méthodique du bois. Mais, celle-ci s'avère peu rentable et la compagnie Consol-Bathurst finit par remettre le territoire en vente. En 1974, le gouvernement du Québec exproprie la papetière et le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche y développe une industrie récréotouristique. Un parc national géré par la SÉPAQ est implanté, ainsi qu'une pourvoirie de chasse. Cependant, en 2013, le gouvernement du Québec dévoile son intention de développer l'extraction des hydrocarbures sur l'île. L'exploitation doit être effectuée par fracturation hydraulique, une méthode décriée pour ses impacts sur la santé publique, la pollution de l'eau, les émissions de méthane, la destruction des paysages, et pour sa faible durée d'exploitation (CCNSE, 2014). S'ensuit un important mouvement de contestation citoyenne, qui s'inscrit dans une vague de luttes environnementales victorieuses contre l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Ces luttes aboutissent à la promulgation en

¹⁷ Le nom de l'île en innu est *notiskuan* : où on chasse les ours

2022 de la *Loi mettant fin à la recherche d'hydrocarbures ou de réservoirs souterrains, à la production d'hydrocarbures et à l'exploitation de la saumure* (Sauvé et al., 2024a). Sur Anticosti, la lutte pousse la communauté locale à s'organiser pour la protection à long terme de l'île. Une candidature est déposée pour inscrire Anticosti au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce projet pousse le gouvernement du Québec à faire volteface. À partir de 2017, il tourne le dos à l'industrie pétrolière et soutient la candidature de l'île jusqu'à son inscription au patrimoine mondial en 2023. Depuis, l'UNESCO garantit la protection du littoral et du lit des rivières et ruisseaux de l'île, pour leur intérêt géologique majeur.

Le canyon de la Vauréal et les fossiles d'Anticosti (© René Bourque/Municipalité de l'Île d'Anticosti)



En ce qui concerne le territoire forestier, c'est à la communauté locale de garantir sa protection. L'UNESCO demande en effet d'assurer la protection du « cadre distant » de son futur site patrimonial. Et pour cause, la protection des milieux côtiers et aquatiques remarquables, prise en charge par l'UNESCO, ne peut être garantie sans la protection des écosystèmes plus larges dans lesquelles ils s'inscrivent. Par ailleurs, l'organisation internationale favorise les formes de protection « incluant davantage les populations locales à la gouvernance du territoire » (Simard, 2021).

Pour Alice-Anne Simard de Nature Québec, le statut d'APUD semblait donc tout désigné puisqu'il permet de protéger tout le territoire, y compris les zones d'activités humaines, mais aussi d'intervenir pour restaurer les forêts endommagées par la surpopulation de cerfs de Virginie, tout en incluant les populations locales au projet de conservation (*Ibid.*). Pour toutes ces raisons, et à la demande de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti soutenue par Nature Québec, celle-ci devient en juin 2021 un des deux premiers projets pilotes d'APUD au Québec.

Pour John Pineault, maire de la municipalité en 2021 : « l'aire protégée d'utilisation durable est demandée et attendue par la communauté d'Anticosti et plusieurs de ses parties prenantes depuis des années. Ce nouveau type d'aire protégée pourrait permettre de doter la quasi-totalité de l'île d'un statut de protection sérieux et adapté au contexte d'Anticosti » (*Ibid.*). Sur le plan écologique, ce « contexte d'Anticosti », c'est une forêt (et plus particulièrement la sapinière à bouleau blanc¹⁸) dont la régénération est compromise en raison de son surpâturage par les cerfs (Venne et Bélanger, 2023). Sur le plan social, c'est une communauté qui a fait le choix de construire et d'affirmer son autonomie politique face à la menace extractiviste qui planait sur elle et sur son territoire. C'est ainsi qu'en 2018, la municipalité de L'Île-d'Anticosti adopte une nouvelle vision collective pour son île. Celle-ci est élaborée en concertation avec la population de Port-Menier et différents partenaires locaux (entreprises privées, pourvoiries, coopératives, associations, organisations environnementales) lors du « forum du futur ».

Cette vision souligne le début d'une manière nouvelle de faire les choses sur Anticosti. Nous marquons une rupture avec le passé : ce ne sont plus les décisions d'intérêts continentaux qui dicteront nos choix et nos orientations. En effet, par la présente, nous énonçons la nécessité de placer la protection de notre patrimoine et l'amélioration de nos conditions de vie au cœur des décisions qui nous concernent. Plus largement, nous affirmons avec fierté et audace notre autonomie et notre souci de protéger les richesses léguées par les générations qui nous ont précédés. (MIA, 2018 : 1)

Les participants et les participantes du forum du futur envisagent la poursuite des activités déjà centrales à la vie économique du territoire, liées à son patrimoine naturel et culturel, comme celles de pourvoiries, principalement la chasse au cerf et la pêche au saumon, ainsi que des activités récréotouristiques, comme la villégiature, la randonnée pédestre ou l'observation de la faune (MIA, 2018 : 2). De plus, dans le contexte forestier très particulier de l'île :

L'APUD d'Anticosti viserait principalement à encadrer les activités forestières [déjà menées sur l'île]. Cela dit, réalisés d'une manière exemplaire, les travaux d'aménagement forestier sur Anticosti pourraient se qualifier comme participant à une foresterie de restauration écologique. D'une part, les coupes réalisées en exclos¹⁹ contribuent à la restauration de la biodiversité

¹⁸ La sapinière à bouleau blanc est un écosystème forestier (et un domaine bioclimatique) dominé par le sapin baumier et caractérisé par la présence de bouleaux blancs, mais aussi d'épinettes blanches et noires.

¹⁹ Sur Anticosti, les coupes forestières concernent la forêt surannée et sont menées au sein d'enclos qui permettent d'exclure les cerfs de Virginie des zones de repousse de la forêt (autrement dit, des exclos), ce qui a pour objectif de permettre la régénération de la sapinière à bouleau, actuellement compromise par le broutage intensif des jeunes pousses par les cerfs qui pullulent sur l'île.

associée à la sapinière à bouleau blanc et d'autre part, elles sont utilisées comme outils de mise en valeur répondant à un besoin économique et social sous forme de territoires de chasse de qualité (Venne *et al.*, 2023 : 110)

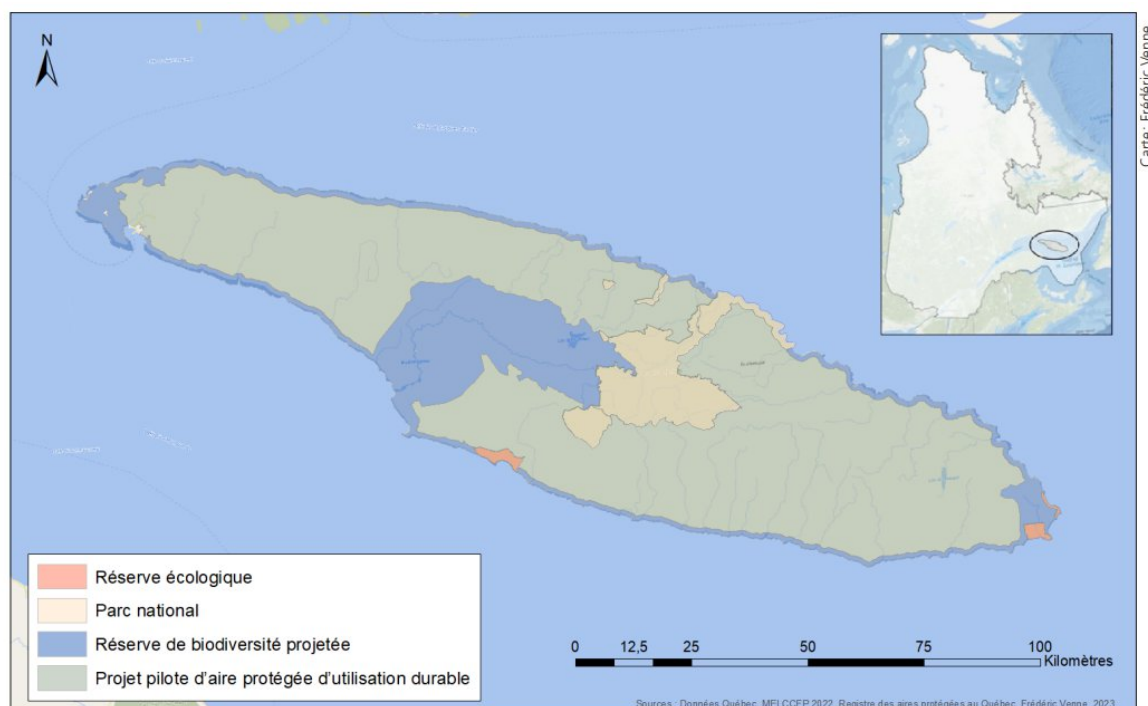
Dans le cadre de l'APUD d'Anticosti, la continuité d'une foresterie « régénérative » et « exemplaire » est donc envisagée. D'ailleurs, la société Solifor, une filiale du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), spécialisée dans la gestion durable des forêts, est impliquée dans l'élaboration de l'APUD à Anticosti (Frédéric Venne, communication personnelle, 27 novembre 2025). Cette foresterie pourrait aussi participer à d'autres initiatives aux retombées écologiques positives « comme substituer la centrale au diesel [qui alimente Port-Menier en électricité] par la mise en place d'une centrale de cogénération à la biomasse forestière locale alimentant un complexe de serres de production de plants de sapin baumier à des fins de restauration écologique » (Venne *et al.*, 2023). Il faut quand même noter que cette foresterie reste industrielle et qu'elle ne répond pas aux besoins de subsistances de la population locale. D'ailleurs, la plupart des employés forestiers sont des saisonniers qui ne vivent sur l'île que le temps de la « récolte ».

L'APUD d'Anticosti permettrait avant toute chose de protéger l'ensemble d'un territoire naturel immense (voir figure 10). L'île a une superficie de près de 8000 km², à titre de comparaison, l'île de Montréal s'étend sur seulement 500 km² et des pays comme Chypre, le Liban ou le Kosovo ont une superficie seulement légèrement supérieure, autour de 10 000 km². La différence, c'est que l'île d'Anticosti ne compte que 177 habitants permanents, tous concentrés dans le village de Port-Menier (Statistique Canada, 2021). L'APUD permettrait de garantir la continuité des dynamiques naturelles sur la majorité de l'île, tout en intervenant pour minimiser les impacts du cerf de Virginie sur la forêt...et même pour garantir sa survie.

Le contrôle de cette espèce est véritablement au centre des préoccupations écologiques sur l'île. Historiquement, le cerf de Virginie est une espèce invasive sur Anticosti, mais à l'heure actuelle, les cerfs sont bien implantés sur l'île. Ils se sont adaptés au point d'avoir dérivé biologiquement en comparaison avec les populations souches sur le continent. De plus, ils sont primordiaux pour l'économie de l'île, dont ils sont devenus le symbole, ainsi que pour la subsistance locale (Boisjoly-Lavoie *et al.*, 2015 : 19-22; Brillant, 2021). Dans le contexte si particulier d'Anticosti, le recours à une aire protégée qui mêle une zone de gestion exemplaire avec une zone de libre évolution est l'occasion de protéger un grand territoire naturel, tout en étudiant « la densité maximale de cerfs compatible avec le maintien des processus naturels »

afin de « trouver l'équilibre entre cerfs et sapins, tout en valorisant la préservation des fossiles et le retour à une plus grande biodiversité [ce qui] représente tout un défi pour la plus grande île du territoire québécois », selon le biologiste Steeve Côté (Côté dans Plante, 2023).

Fig. 10 : L'île d'Anticosti et le système de protection élaboré dans le contexte de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO (Venne et al., 2023)

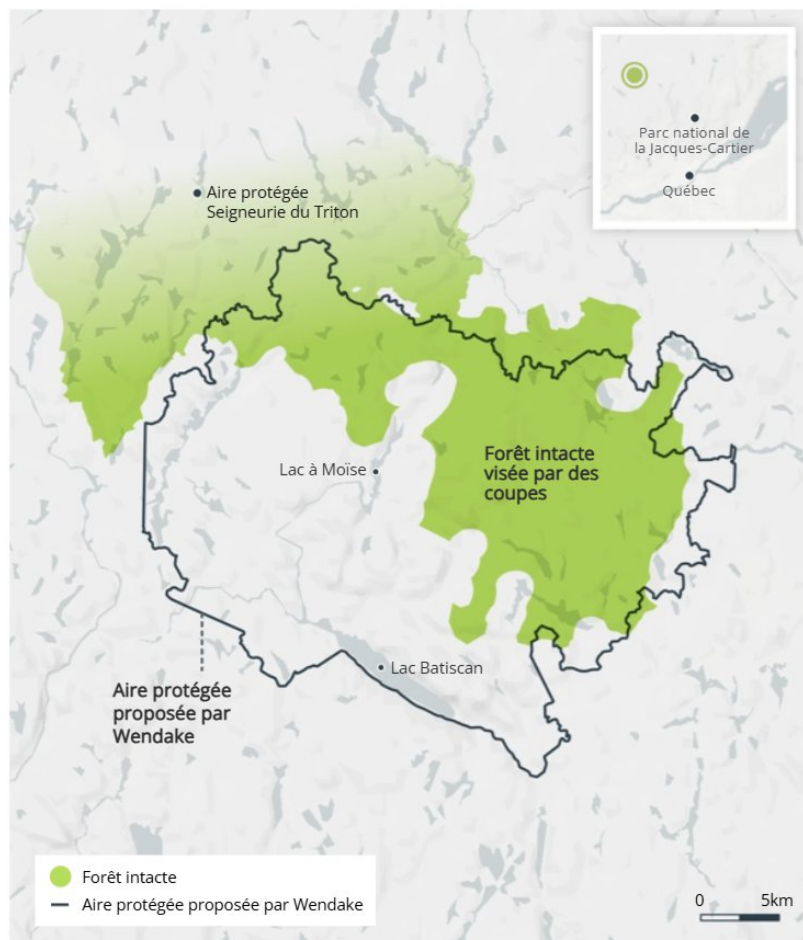


Le projet pilote du lac à Moïse - Ya'nienhonhndeh

Le deuxième projet pilote d'APUD, lancé par le Ministère, se situe dans le secteur de *Ya'nienhonhndeh* du territoire de la nation huronne-wendat, qu'ils appellent le *Nionwentsio*. Pour les allochtones ce territoire est connu comme celui du lac à Moïse. Situé à une centaine de kilomètres au nord-ouest de la ville de Québec, il abrite l'un des derniers massifs de forêt intacte dans le sud du Québec, ainsi que de nombreux lacs, le principal étant le lac Batiscan (voir fig. 11). Dans son mémoire, Audrey Vézina-Lavergne (2023 : 4-9) retrace le contexte de création du projet d'aire protégée²⁰.

²⁰ Voir aussi le court-métrage *Expéditions Ya'nienhonhndeh*, réalisé Brad Gros-Louis pour entendre des voix Wendats et voir le territoire qui est amené à être protégé. Disponible à l'adresse : <https://youtu.be/U6GoJKruydc>

Fig. 11 : Carte de l'aire protégée du lac à Moïse et répartition de la forêt intacte (Rémillard, 2024)

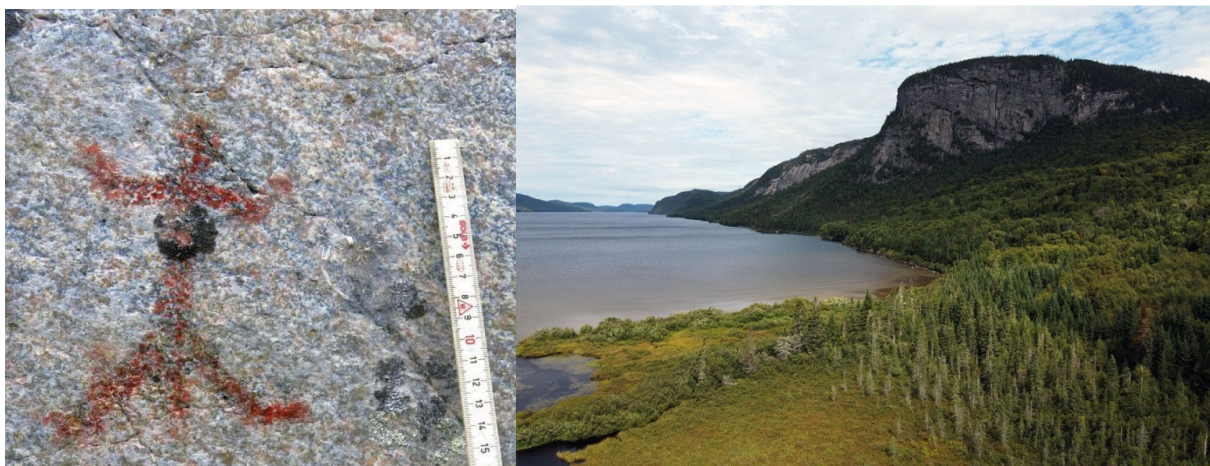


Jusqu'à la fin du XIXe siècle, ce territoire est occupé par les Wendats qui y pratiquent leurs activités coutumières de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette. À la suite de la prise en main du territoire par le gouvernement provincial, les communautés Wendats sont progressivement expulsées hors des terres publiques. Considérés comme des braconniers, les chasseurs Wendats ne peuvent perpétuer leurs activités de chasse traditionnelle légalement qu'en devenant guides dans les clubs de chasse et pêche privés, que des colons établissent sur leur territoire ancestral. La création du parc des Laurentides en 1895 leur interdit définitivement l'accès à ce territoire. Ils n'en retrouveront l'accès qu'au début des années 2000, à la faveur d'une réforme du statut du parc en réserve faunique des Laurentides et en parc national de la Jacques-Cartier, ainsi que d'une reconnaissance des droits territoriaux de la nation wendat, grâce aux arrêts Sioui et Savard.

En 2008, la nation huronne-wendat établit une structure de gestion et d'affirmation territoriale : le Bureau de Nionwentsïo. Parmi les rôles du Bureau, il y a notamment celui d'assurer la protection et le maintien de la qualité du territoire, ainsi que la préservation des activités

traditionnelles de la Nation. À partir de 2010, sous la menace de projets d'exploitation forestière, le Bureau de Nionwentsïo entreprend des travaux de recherche écologique et archéologique. Le résultat de ces travaux confirme l'intérêt patrimonial du territoire qui n'a pas connu de perturbation anthropique majeure au cours des derniers siècles, mais aussi de l'importance historique de la présence des Wendats. Pour préserver cette richesse culturelle et écologique, le Bureau conclut que l'établissement d'une aire protégée est sa meilleure option. Dès 2016, il dépose une proposition formelle pour que le territoire de Ya'nienhonhndeh soit considéré comme projet pilote pour les aires protégées polyvalentes. Alors que ce statut doit être aboli par la *Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions*, le Bureau dépose un mémoire auprès du MELCCFP dans le cadre de l'élaboration de la loi et propose sa candidature comme projet pilote pour le nouveau statut d'APUD qui s'apprête à être introduit. En juin 2021, Ya'nienhonhndeh est désignée comme projet pilote avec l'île d'Anticosti.

Une peinture rupestre et le territoire de Ya'nienhonhndeh (© Michel Plourde /Nation Wendat)



Le projet est d'abord ralenti par un conflit territorial entre les Wendats de Wendake et les Innus de Mashteuiatsh, qui revendiquent une partie du territoire de l'APUD (Rémillard, 2023), puis par les reculs du gouvernement, qui est tenté d'offrir des concessions à l'industrie forestière au cœur du projet d'aire protégée. Aujourd'hui, il semble finalement consolidé (Rémillard, 2024). Toutefois ces retards impliquent qu'une grande partie du travail reste à faire quant à la mise en place finale de l'APUD du Lac à Moïse - Ya'nienhonhndeh.

Dans un mémoire publié en 2023, Audrey Vézina-Lavergne souligne la manière dont la nation Wendat a su utiliser le dispositif des APUD. De fait, « malgré les torts que l'institution de l'aire protégée a fait subir aux Wendats à l'époque du parc des Laurentides, ils ont décidé de

s'approprier cet outil à leur avantage en développant leur propre vision de l'aire protégée » (Vézina-Lavergne, 2023 : 7).

La nation a d'abord pris le parti de mettre l'accent sur la richesse biologique du territoire dans ses discussions avec le gouvernement, alors même que c'était le patrimoine historique et culturel qu'il représentait qui était prépondérant à ses yeux (Lesage, 2022). En effet, le territoire abrite de nombreux chemins de portage, d'anciens camps de chasse, plusieurs sites archéologiques ainsi qu'une peinture rupestre remarquable, qui constitue une vraie rareté au Québec. Le nom même du territoire traduit l'importance qu'il occupait dans la vie des Wendats puisque Ya'nienhonhndeh signifie « là où l'on cueille les plantes médicinales » (Wendake, 2025). Néanmoins, pour protéger ces sites archéologiques et patrimoniaux des coupes forestières, la nation a jugé plus efficace de recourir au dispositif de l'aire protégée et a donc fait le choix d'intercéder auprès du MELCCFP plutôt que du ministère de la Culture. Pour appuyer leur demande, les Wendats ont mené des inventaires fauniques et floristiques en collaboration avec des universités et des organisations publiques (Vézina-Lavergne, 2023 : 8). Par ailleurs, la nation a aussi fait le choix d'un statut de protection moins stricte pour pouvoir protéger un territoire le plus large possible, y compris des portions déjà en partie exploitées, puisque Ya'nienhonhndeh était soumis à de projets d'aménagements forestiers et routiers. Pour les Wendats, privilégier une aire protégée polyvalente « c'était un compromis pragmatique et politique face à la réalité territoriale de la région » (Vézina-Lavergne, 2023 : 8).

Concrètement, cette réappropriation du territoire prend deux formes. D'abord la nation aura son mot à dire sur l'utilisation qui est faite de son territoire ancestral, comme le souligne une des personnes interrogées :

Puis ce qui est beau avec ça c'est que c'est pas mal nous qui allons décider après ça c'est quoi les activités, mais en concertation avec tellement d'autres acteurs du territoire. (Entrevue B3)
(Vézina-Lavergne, 2023 : 34)

Ensuite, leur rôle dans la création et la gestion de l'APUD leur permet de légitimer leur place dans les discussions autour de la gestion du territoire, mais aussi tout simplement leur présence sur le territoire.

La Nation huronne-wendat n'est pas vue comme légitime sur ce territoire-là pour toutes sortes de raisons. Puis ça fait en sorte, c'est ce qui entretient entre autres la plupart des préjugés qu'on entend, c'est ce qui entretient ce malaise-là par rapport à l'occupation contemporaine du territoire. Donc j'espère vraiment qu'à travers ce projet-là, qu'on soit capable d'obtenir une forme de

légitimité sur le territoire, puis qu'on va être capable d'aller chercher des alliés et des personnes avec qui on peut travailler. Pas juste une guerre continue. (Entrevue B1) (Vézina-Lavergne, 2023 : 36)

En plus de représenter un outil de réappropriation du territoire, à Ya'nienhonhndeh l'APUD offre des possibilités de collaboration et d'échanges entre la nation wendat et d'autres acteurs de la région, parfois opposés par le passé. Dans le cadre de ce projet pilote, la nation wendat a bâti des partenariats scientifiques avec des facultés d'archéologie et de biologie intéressées par l'étude de ce territoire unique. Elle a aussi développé des relations avec les utilisateurs et les gestionnaires de la ZEC et du parc de la SÉPAQ avoisinants, qui ont d'ores et déjà des mandats de gestion de la faune. Les Wendats veulent aussi miser sur la collaboration avec des experts et des exploitants forestiers locaux pour penser l'utilisation durable du territoire :

En effet, la Nation huronne-wendat souhaite mettre en place une foresterie basée sur un aménagement écosystémique exemplaire dans l'un des secteurs, puisqu'avec l'APUD, ils ont une meilleure garantie d'avoir un pouvoir décisionnel et de participation pour établir de bonnes pratiques d'utilisation durable des ressources. C'est aussi de développer un aménagement forestier qui concorde avec les aspirations wendat et en harmonie avec les valeurs de biodiversité, patrimoniales et socio-économiques. Les réflexions sur la réalisation concrète d'une telle foresterie dans l'aire protégée sont à faire, mais la Nation huronne-wendat est prête à définir ces pratiques avec un comité d'experts et les partenaires de la région. (Vézina-Lavergne, 2023 : 42)

Finalement, en renforçant la légitimité de la nation wendat dans la gestion du territoire, l'APUD devient un vecteur pour mettre de l'avant sa perspective du territoire et de la nature. C'est en tout cas l'un des objectifs que relève Audrey Vézina-Lavergne dans ses entrevues :

La mise en valeur de la culture et de l'histoire wendat auprès de la communauté ainsi qu'auprès de la population québécoise est un objectif de la mise en place de l'APUD. La mise en valeur est d'ailleurs l'une des façons de transmettre le patrimoine culturel, une aspiration importante au sein de la Nation. L'aire protégée vient jouer un rôle important, puisqu'elle permet la protection des éléments patrimoniaux, mais devient aussi un merveilleux outil de partage. (Vézina-Lavergne, 2023 : 25)

D'ailleurs, le partage des savoirs est déjà en cours autour de ce projet :

L'un des objectifs dans le cadre du projet, c'est la mobilisation de la science et des savoirs wendat selon le comité de travail. L'une des particularités avec le Bureau du Nionwentsio c'est qu'ils mènent leurs propres projets scientifiques et d'acquisition de connaissances, parfois en collaboration avec différents partenaires, et intègrent à la fois les savoirs traditionnels. Les

systèmes de savoirs sont déjà combinés de manière intégrante au sein de cette institution.
(Vézina-Lavergne, 2023 : 35)

Trois éléments ressortent particulièrement de l'analyse du projet pilote du Lac-à-Moïse-Ya'nienhonhndeh. Premièrement, l'APUD peut constituer un outil de réappropriation du territoire pour les communautés locales ou autochtones. Deuxièmement, l'APUD peut servir de vecteur pour tisser une collaboration entre les différents acteurs qui ont un intérêt pour le territoire. Troisièmement, l'APUD peut faciliter la mise en avant des perspectives autochtones sur le territoire et sur la nature, ce qui inclut l'intégration de leurs connaissances vernaculaires dans la gestion du territoire et la mise en avant de manières d'habiter le territoire alternatives au « développement régional » promu par le gouvernement du Québec.

4.4 Discussion | Potentiel et limites des APUD dans une perspective de décroissance

L'introduction récente de l'APUD dans l'arsenal des dispositifs de conservation au Québec semble ouvrir de nouvelles perspectives pour penser la protection de la nature et même plus largement pour imaginer une tout autre manière d'habiter le territoire. La singularité de l'APUD est de s'inscrire dans un paradigme de protection des milieux naturels inclusif des communautés humaines, en rupture avec la tradition préservationniste du Québec (MELCCFP, 2024c; Venne *et al.*, 2023). Cette approche du territoire pourrait-elle être cohérente avec une perspective de décroissance émancipatrice ? A priori, l'APUD semble compatible avec certains des aspects d'une décroissance émancipatrice, que ce soit la protection de la nature sauvage ou la perspective de subsistance, ainsi que des formes de communalisation et de biorégionalisme. Néanmoins, son potentiel demeure limité. D'abord parce que le statut est toujours en gestation et ensuite parce que c'est un dispositif qui reste tributaire de l'État.

L'APUD comme outil de protection de la nature sauvage

Si les APUD présentent un intérêt du point de vue d'une décroissance émancipatrice animée par le souci de protéger la nature sauvage, c'est d'abord parce que ce sont des aires protégées. Leur but principal est donc avant tout la protection de cette nature sauvage. L'UICN indique d'ailleurs que, même dans le cas d'une aire protégée de catégorie VI, « la plus grande partie de leur superficie présente des conditions naturelles » (Dudley, 2008 : 27), c'est-à-dire qu'elles doivent être exemptes de toute perturbation anthropique directe (exploitation des ressources naturelles, changement d'utilisation des sols, pollution ou introduction d'espèces invasives).

Ce qui est particulièrement intéressant dans les lignes directrices de l'APUD (MELCCFP, 2024a) c'est le zonage qui permet de diviser le territoire entre une zone de libre évolution, dans laquelle les processus naturels suivent leur cours à l'abri de toute intervention humaine, et une zone de gestion exemplaire, qui vise aussi bien la protection que la mise en valeur des écosystèmes. Cette mise en valeur peut inclure l'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables. De ce fait, cette zone de gestion exemplaire est un moyen de protéger des systèmes de gestion traditionnels du territoire, et de développer des modes de production réellement soutenables et adaptés au territoire. En effet, la pérennisation de l'occupation du territoire ou de l'utilisation de ses ressources naturelles par les communautés locales serait conditionnel à la démonstration de la soutenabilité de ces modes d'utilisation du territoire. Ainsi, l'APUD pourrait faire office de catalyseur pour maintenir ou développer des rapports entre humains et nature qui ne reposent ni sur l'exploitation ni sur la domination.

Or, ce que nous dit Virginie Maris (2018 : 189-195), c'est que cette stratégie de cohabitation est nécessaire, mais insuffisante. Pour elle, conserver une part de nature sauvage demeure essentiel même du point de vue de la cohabitation, ne serait-ce que pour fournir une référence à la lumière de laquelle évaluer l'impact de notre présence et de nos activités sur les processus naturels. La cohabitation mutuellement positive ne se décrète pas, elle s'expérimente, elle s'adapte, elle est itérative. Enfin, le bon voisinage, c'est aussi d'offrir à chacun l'espace dont il a besoin pour éviter les conflits. Sur la côte Est du Canada, plusieurs exemples concrets d'augmentation des conflits avec les ours blancs ou les coyotes, liés à l'expansion du territoire humain et à la raréfaction de leurs habitats et de leurs sources de nourritures de ces prédateurs illustrent la nécessité de ne pas simplement cohabiter, mais aussi de penser les limites de l'habitation du monde par les humains (Gacon, 2023; Smith *et al.*, 2023).

C'est là qu'intervient la zone de libre évolution, en garantissant l'existence d'un espace dédié à la nature sauvage, et où celle-ci peut poursuivre ses processus sans entraves. Mieux, dans les lignes directrices préliminaires de l'APUD, le rôle de cette zone de libre évolution est explicitement de servir de « témoin écologique de la dynamique des écosystèmes en condition de libre évolution afin de servir de référence pour les aménagements réalisés dans la zone de gestion exemplaire, ainsi qu'à l'extérieur du territoire de l'APUD » (MELCCFP, 2024a).

L'APUD comme cadre de subsistance

Selon l'étude de cas produite par le géographe Denis Blouin (2022), l'APUD doit être envisagé comme un territoire où l'occupation humaine s'inscrit dans une perspective de subsistance. Pour lui « l'utilisation durable est associée principalement à une exploitation locale et communautaire, souvent proche de modes de vie traditionnels, en partie ou en totalité liée à des usages autarciques » (Blouin, 2022 : 225). En fait, l'APUD devrait carrément « permettre les moyens de subsistance des populations locales et autochtones » (Blouin, 2022 : 239). Toutefois, pour le chercheur, l'existence d'une utilisation du territoire dans une perspective de subsistance devrait être un préalable à l'APUD. Par conséquent, il se montre dubitatif quant à la possibilité d'appliquer largement ce modèle dans un Québec où le système d'utilisation des ressources dominant est « fondamentalement productiviste » et s'appuie sur des « technologies avancées » (Blouin, 2022 : 225).

Néanmoins, comme je l'ai déjà souligné, des systèmes d'utilisation durable des ressources, aussi bien nouveaux que traditionnels, sont maintenus, développés ou redécouverts à travers le Québec, par des personnes et de collectifs autochtones et allochtones (Doyon, 2020). Ainsi, en dépassant les préjugés fataliste qui veulent naturaliser l'hostilité de certains groupes d'humains avec la nature (DeVore *et al.*, 2019 : 36-41), il est possible d'imaginer l'APUD comme un espace visant non seulement à protéger, mais aussi à expérimenter et à pérenniser des modes de production écologiquement soutenables et se rapprochant d'une perspective de subsistance. Le MELCCFP semble d'ailleurs de cet avis puisqu'il envisage les APUD comme des laboratoires pour « développer des modèles exemplaires d'utilisation durable des ressources naturelles renouvelables, en vue de créer des lieux de référence et d'exporter certaines pratiques hors de l'APUD » (MELCCFP, 2024a : 20).

Cependant, la perspective du MELCCFP ne suppose pas nécessairement que les « modèles exemplaires d'utilisation durables des ressources naturelles » servent à répondre aux besoins de la communauté locale dans une perspective d'autonomisation collective et de rejet de la marchandise. Frédéric Venne, chargé de projet pour les APUD au MELCCFP (communication personnelle, 27 novembre 2025) m'a toutefois confié que Luc Bouthillier, grand promoteur de la foresterie communautaire au Québec (Beauregard, 2022), avait été activement impliqué dans les réflexions sur la foresterie dans les APUD. Plus généralement, il faut reconnaître que les deux projets pilotes d'APUD se sont constitué dans un contexte de résistance des communautés locales contre des projets extractivistes visant à marchandiser une partie de leur territoire, que

ce soient les hydrocarbures à Anticosti ou la forêt centenaire à Ya'nienhonhndeh. Dans un cas comme dans l'autre, l'APUD sert aussi à protéger la primauté de la vie humaine sur les profits.

L'APUD comme communalisation

Fondamentalement, les APUD constituent l'opportunité d'une reprise en main du territoire (ou de ce que Gorz appellerait le *milieu de vie*) par la communauté locale. Actuellement, les terres publiques québécoises sont principalement gérées par le binôme formé par l'État et les entreprises privées. La domination exercée par ce binôme transparaît particulièrement à travers le projet de modernisation du régime forestier qui vise à renforcer le rôle des technocrates dans l'administration du territoire public, tout en faisant cadeau d'un tiers de la forêt à une industrie aux pratiques insoutenables qui ne survit déjà plus que d'argent public (Daubenfeld, 2025; FédéCP, 2025; Schepper et Bégin, 2020). Or comme le décrit une employée d'un organisme de conservation avec qui j'ai pu m'entretenir :

Les gens que j'accompagne, ce qu'ils souhaitent – pis là-dedans y'a des élus – c'est reprendre possession du territoire par et pour la collectivité. Parce qu'ils veulent d'autres types de développement ! [...] La conservation c'est à ça que ça sert : c'est trouver de l'espace pis du temps pour rêver son territoire, parce que t'enlèves les menaces industrielles qui vont dénaturer le territoire à jamais. (Responsable aire protégée dans une OBNL environnementale, entrevue personnelle, 3 avril 2025)

D'ailleurs, l'un des intérêts des APUD au Québec, c'est le contexte de leur mise en application puisque la planification des nouvelles aires protégées au Québec passe par l'*appel à projet d'aires protégées en territoire méridional* (MELCCFP, 2025b). Celui-ci est une manière pour le gouvernement de laisser aux communautés locales, régionales ou autochtones l'initiative de proposer des territoires à protéger (Jalbert, 2023). Preuve de l'engouement citoyen, au moins 535 projets avaient initialement été déposés et jugés comme acceptables par le MELCCFP (Shields, 2025b). C'est donc une véritable brèche qu'a ouvert le gouvernement qui permet d'imaginer reprendre le contrôle du territoire collectivement et démocratiquement. C'est ce que souligne une autre actrice du milieu avec qui je me suis entretenue :

L'État a lancé un truc qui faisait aucun sens, sur trois mois. Comment tu veux démontrer l'intérêt d'un territoire sur une page ? Mais en fait, ce qu'ils ont créé c'est un interstice où, si on arrive à s'insérer intelligemment, il va y'avoir ces discussions-là [sur l'avenir des territoires], il va y'avoir des liens qui vont être créés, qu'ils ne pourront plus contrôler après. Ils ont vraiment

lancé quelque chose dont ils n'avaient pas conscience. (Coordinatrice dans une OBNL environnementale, entrevue personnelle, 3 avril 2025)

Les deux projets pilotes d'APUD illustrent parfaitement cette intention de reprise en main du territoire par et pour la communauté. Audrey Vézina-Lavergne (2023 : 36) montre bien comment la nation wendat a mobilisé l'outil de l'aire protégée avant tout comme un moyen efficace de légitimer leur place dans les discussions autour de la gestion du territoire, mais aussi carrément leur place sur le territoire. Pour les membres de la nation qu'elle a interrogés, l'un des principaux intérêts de l'APUD est qu'elle leur permet de retrouver un certain contrôle sur les activités qui se déroulent sur leur territoire ancestral. Une des personnes interrogée par Audrey Vézina-Lavergne relève ainsi que : « ce qui est beau avec ça c'est que c'est pas mal nous qui allons décider après ça c'est quoi les activités, mais en concertation avec tellement d'autres acteurs du territoire » (Vézina-Lavergne, 2023 : 34). Ce sentiment de contrôle leur permet même d'envisager des activités forestières écosystémiques dans l'un des secteurs de l'APUD, puisqu'avec ce statut, ils auraient « une meilleure garantie d'avoir un pouvoir décisionnel et de participation pour établir de bonnes pratiques d'utilisation durable des ressources » (Vézina-Lavergne, 2023 : 42). Parallèlement, l'instauration de l'APUD à Anticosti parachève la lutte contre l'imposition des intérêts continentaux et l'affirmation par les habitants et les habitantes de l'île de leur « autonomie et [leur] souci de protéger les richesses léguées par les générations qui [les] ont précédés » (MIA, 2018 : 1).

Finalement, si l'APUD est mobilisée comme un outil de reprise en main du territoire par et pour la communauté, c'est d'abord parce qu'elle défend le territoire contre la plupart des intérêts industriels (miniers, énergétiques, immobiliers, manufacturiers ou agricoles) tout en permettant les usages communautaires. De plus son mode de gestion doit être collaboratif, ce qui implique la participation des populations locales et autochtones ainsi que l'intégration des savoirs locaux et autochtones et le partage des connaissances scientifiques du territoire (MELCCFP, 2024a : 15-16). Pour les représentants et les représentantes de la société civile, le forum sur les APUD était d'ailleurs l'occasion d'insister sur la nécessité d'une gestion démocratique et communautaire de ces dernières. Selon Frédéric Venne du MELCCFP (communication personnelle, 27 novembre 2025), l'objectif est que les APUD soient gérées par les communautés, autant que faire se peut. La gestion des APUD comprend notamment le choix de la structure de gestion en tant que telle, l'identification des sites à haute valeur de conservation (ce qui inclut des valeurs culturelles), l'élaboration du plan de conservation et son

suivi, l'encadrement des utilisations durables du territoire, l'utilisation et le partage durable des bénéfices. Le rôle joué par le MELCCFP au cours de ces différentes étapes devrait donc dépendre des besoins de support exprimé par les communautés. Dans le cas d'Anticosti, le manque de moyen de la municipalité fait que le MELCCFP joue un rôle important dans la gestion du projet pilote. La nation Wendat quant à elle a exprimé la volonté de conserver un maximum de contrôle sur la gestion de l'APUD de Ya'nienhnhndeh. Si les APUD n'instaurent pas la communalisation du territoire, elles rendent possible sa communalisation et sa gestion par et pour les communautés locales. À tout le moins, l'existence de l'APUD dans le contexte de l'*appel à projet d'aire protégée* permet de rêver le territoire collectivement, ce qui peut mener à développer d'autres projets communautaires, même sans l'aval du gouvernement.

L'APUD comme biorégion

Compte tenu du réseau d'aire protégée existant au Québec, l'APUD est perçue dans le milieu de la conservation comme un outil qui doit permettre la protection du territoire à l'échelle écorégionale, en protégeant la nature en périphérie des grandes aires protégées strictes, même en présence d'humains (Venne *et al.*, 2023 : 107-108). Une écorégion est une subdivision d'une écozone, elle est « caractérisée par des facteurs écologiques régionaux particuliers en matière de climat, de physiographie, de végétation, de sols, d'eau et de faune » (Environnement Canada). La carte des écozones et des écorégions du Québec est disponible en annexe (fig. 12). En géographie physique, une écorégion correspond donc précisément à une biorégion, sans tenir compte toutefois des populations humaines qui les habitent et de leurs activités. En effet, Peter Berg définit la biorégion comme « un espace géographique formant un ensemble naturel homogène, que ce soit pour le sol, l'hydrographie, le climat, la faune ou la flore. La population fait également partie de la biorégion, mais dans la mesure où elle vit en harmonie avec ces données naturelles et où elle en tire sa subsistance à long terme » (Peter Berg dans Abraham, 2024b : 36). Or, parmi les outils de protection écorégionale, l'APUD est justement celui qui permet d'intégrer les communautés humaines. Qui plus est, l'une des finalités de ce dispositif est de protéger ou de développer des modes d'utilisation des ressources naturelles réellement durables (MELCCFP, 2024a : 20). Une des garanties de cette durabilité, c'est qu'au sein d'une APUD, l'utilisation des ressources naturelles n'est pas (uniquement) soumise à des objectifs de rentabilité. Elle est subordonnée à des objectifs de protection de la nature dans un cadre relativement strict qui ne permet pas l'utilisation des ressources non renouvelables et qui impose une évaluation récurrente des effets de l'utilisation des ressources du site sur sa

naturalité, c'est à dire sur la continuité de ses dynamiques évolutives (MELCCFP, 2024a : 14-21).

Développer et garantir des modes d'utilisation durable des ressources renouvelables d'un territoire est l'une des conditions pour retrouver une vie *in situ* dans une perspective biorégionaliste, puisque celle-ci nécessite « des moyens d'assurer une occupation durable de ce lieu » selon Berg *et al.* (2019). Le potentiel de l'APUD est alors indéniable, car ce statut est bel et bien compatible en principe avec l'ensemble des activités de subsistance, ce qui inclue la cueillette, la chasse, la pêche, la récolte de bois de chauffage à usage domestique, l'agriculture de subsistance, l'entretien de routes et de sentiers et même la production d'énergie locale selon des pratiques exemplaires (Blouin, 2022 : 239-240; MELCCFP, 2024a : 21). Plus fondamentalement, l'idée sous-jacente au biorégionalisme comme aux APUD, c'est que la diversité des modes de vie complète et soutient la biodiversité (Blouin, 2022 : 242; Cascadia DOB). L'APUD vise à protéger et permettre cette diversité.

Finalement, les aires protégées polyvalentes, dont l'APUD constitue l'une des variantes, sont une manière d'« ouvrir le territoire aux citoyens » (Doyon, 2020 : 312). En effet, et bien que cette dimension de l'APUD soit critiquable sur le plan écologique, leur mise en place va de pair avec le développement ou la pérennisation d'activités récréotouristiques. Cet état de fait présente l'avantage de garantir une ouverture sur l'extérieur, en attirant des visiteurs par exemple. Or, pour que le projet biorégional ne fasse pas l'objet d'une récupération réactionnaire en devenant l'outil du renfermement sur soi, il est essentiel que celles-ci demeurent ouvertes sur le monde. De fait, pour la nation wendat, l'APUD est perçue comme un outil de partage et de transmission de leur culture et de leur histoire auprès de leur propre communauté, mais aussi de la population québécoise (Vézina-Lavergne, 2023 : 25). Plus généralement, les bonnes pratiques mises en place dans les APUD devraient être diffusées à l'intérieur et surtout en dehors du réseau d'aires protégées. Ainsi, comme pour la communalisation, si l'APUD ne correspond pas nécessairement à l'idéal-type de la biorégion, cet outil peut participer d'un mouvement de biorégionalisation tout en garantissant une vision du territoire ouverte sur le monde extérieur.

Les limites de l'APUD : l'incertitude et le contrôle de l'État

Du point de vue de la décroissance émancipatrice, l'APUD est un outil intéressant puisqu'il permet d'envisager le territoire dans une perspective de communalisation et de

biorégionalisation, tout en garantissant une protection adéquate de la nature sauvage. Par ailleurs, l'APUD est compatible en principe avec la perspective de subsistance. Toutefois, il faut tempérer son pouvoir transformateur, ne serait que parce que ses lignes directrices définitives sont toujours en cours de développement et qu'aucun exemple de mise en œuvre complète de l'APUD n'existe à ce jour. Les données sur lesquelles j'ai bâti cette analyse sont donc plutôt des déclarations d'intentions que des actions concrètes. Le cas des usages autorisés est particulièrement épineux puisqu'en cette fin d'année 2025, il est impossible de déterminer avec certitude si les APUD seront ouvertes à une foresterie industrielle, mais exemplaire comme le préconisait le groupe de recherche (Bélanger *et al.*, 2010) ou plutôt dédiées à des pratiques de subsistance comme le recommande Denis Blouin (2022). Un autre cas qui reste en suspens est celui du type des technologies qui seront utilisées dans ces aires protégées. Malgré ces incertitudes, le contexte exceptionnel de l'*appel à projet d'aire protégée* ouvre une brèche sans précédent pour que les citoyens et les citoyennes du Québec puissent penser et rêver leur territoire. Il me paraissait important de formuler cette analyse car, à ce stade de développement, l'APUD est partiellement aux mains de celles et ceux qui s'en saisiront. Ce sont donc aussi leurs ambitions qui feront ou non de l'APUD un outil de transformation sociale.

Il semble en tout cas que l'État ait commencé à réaliser le pouvoir subversif de ce nouveau modèle d'aire protégée par rapport à une approche croissanciste du « développement » territorial. On l'a dit plus haut l'*appel à projet d'aire protégée* a suscité 535 propositions, bien que les délais de soumission aient été de moins de cinq mois. Parmi les projets soumis, 91 ont d'ores et déjà été rejetés, principalement en raison de l'opposition de certaines MRC ou municipalités, comme la MRC de la Haute-Gaspésie qui a refusé en bloc les 20 projets d'aires protégées proposés par les habitants de la région, dont au moins une APUD (Shields, 2024). Dans *Le Devoir*, le préfet de la MRC, Guy Bernatchez explique « redouter les impacts économiques de la mise en place de projets d'aires protégées supplémentaires, notamment pour la foresterie, le développement éolien et le récréotourisme », dans une région dont l'économie est toujours orientée vers l'exploitation des ressources naturelles (MEIE, 2024; Shields, 2024). Ces refus sont révélateurs, puisqu'ils démontrent que les aires protégées sont bien perçues comme une entrave par les apôtres de la croissance et les chantres de l'extractivisme. Toutefois, cette situation est aussi révélatrice d'une des grandes faiblesses de l'APUD : c'est un statut qui dépend de l'État.

Cette dépendance à l'État est problématique pour trois raisons. Déjà, elle pose une limite à la portée de l'APUD comme outil d'autodétermination collective, car sans aval de l'État, le statut ne peut être appliqué. Or, c'est là qu'un deuxième enjeu surgit, car les théories de la décroissance analysent généralement l'État comme une institution au service de l'ordre économique directement engagée dans la poursuite du productivisme. Sa puissance en dépendent (Ariès, 2015). Par conséquent, il est peu probable de le voir dévier de sa trajectoire croissanciste au nom de la protection de la nature. C'est ce que prouve la prise de position de Guy Bernatchez ou plus généralement le bilan du gouvernement de la CAQ en matière de protection de l'environnement (Equiterre, 2025; Sayegh *et al.*, 2022)). Finalement, puisque l'octroi du statut dépend de l'État, celui-ci pourrait aussi décider de le révoquer, si une aire protégée s'avérait trop dérangeante. Sur ce point néanmoins, le précédent du parc du mont Orford, dont le gouvernement Charest avait tenté de gruger plusieurs hectares avant d'être contraint à se rétracter face à l'opposition populaire (Sauvé, Béliveau et Proulx, 2024b), montre qu'il n'est pas si facile de revenir sur la protection d'un territoire. Le fait que l'APUD soit bâtie par et pour une communauté locale devrait jouer en faveur de sa pérennisation.

Finalement, cette limite est symptomatique d'un débat de fond qui pose la question du rôle de l'État pour la décroissance. Le cas d'André Gorz illustre bien les tensions autour de cette question. D'un côté, il théorise une écologie de la défense du milieu de vie contre sa colonisation par les macrosystèmes économique et technique, dont fait partie l'État (Gorz, 1992). De l'autre, il est attaché à conserver l'État, puisqu'il voit dans celui-ci une entité nécessaire à l'abolition de certains rapports de domination (Gorz, 1980 : 163-165). André Gorz proposait une tentative de résolution de cette tension en recourant à des « réformes non-réformistes », une idée reprise par des auteurs décroissants comme Schmelzer *et al.* (2022 : 214-217). Le terme de réformes non-réformiste désigne des politiques qui font office de pied dans la porte pour que des transformations sociales décroissancistes puissent émerger et se généraliser, depuis la base. L'exemple typique est une politique de réduction du temps de travail, qu'un gouvernement même hostile à la décroissance pourrait mettre en place, et qui permettrait de libérer du temps pour réaliser des activités non-marchandes, du travail de reproduction et de soin, ou encore participer à la vie démocratique et communautaire. Dans une moindre mesure, l'APUD pourrait constituer une protection territoriale contre la menace des intérêts économiques et industriels, tout en permettant d'y expérimenter des modes de vie simplement régis par la contrainte de maintenir la naturalité des lieux. Si je n'ai pas la prétention de résoudre la question de la pertinence du recours à l'État et à ses instruments pour faire

advenir la décroissance, dans le cas précis des APUD, je trouve inspirant l'exemple de la nation wendat, qui a décidé de s'approprier cet outil qui leur a été si dommageable par le passé, pour y insuffler leur propre vision et retrouver un certain contrôle sur le territoire qui leur avait été volé.

Conclusion | Protéger la nature sauvage, pour la suite du monde

Face au constat de la menace existentielle qui pèse aujourd'hui sur la nature sauvage (Cowie *et al.*, 2022; Maris, 2018 : 218; IPBES, 2019), l'IPBES reconnaît désormais la nécessité d'une transformation sociale pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'effondrement de la biodiversité (IPBES, 2024b). Ces causes incluent la déconnexion à la nature, les rapports de domination entre humains ainsi qu'entre humains et nature, la concentration du pouvoir et de la richesse et la priorisation des gains matériels, individuels et à court terme (*Ibid.* : 5). Cependant, la perspective de transformation sociale envisagée par l'IPBES reste floue. Pourtant, la décroissance offre une perspective holistique et cohérente avec les exigences de l'IPBES pour imaginer une transformation sociale radicale vers un monde juste et soutenable.

Toutefois, bien qu'elle soit un mouvement intrinsèquement écologiste et qu'elle s'attaque aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, la décroissance ne semble pas proposer une approche claire du problème spécifique de la protection active de la nature sauvage. Pour comprendre les implications de cette problématique, je me suis appuyé sur *La part sauvage du monde* de Virginie Maris (2018). Cette lecture m'a permis de bâtir un cadre théorique qui inclut une conceptualisation fine de l'idée de nature et plus particulièrement de nature-altérité, l'identification des différents écueils en matière de protection de la nature : le danger de la triple absorption bureaucratique, technique et économique de la nature et l'insuffisance du pari de la cohabitation mutuellement bénéfique, ainsi qu'une catégorisation des différentes approches de la protection de la nature.

En m'appuyant sur ce cadre théorique, j'ai cherché à comprendre comment la décroissance approche la protection de la nature. Pour ce faire, j'ai analysé cinq des principales synthèses récentes de la décroissance : *La décroissance* (Latouche, 2022), *Ralentir ou périr* (Parrique, 2022), *Moins pour plus* (Hickel, 2022), *Guérir du mal de l'infini* (Abraham, 2019) et *The future is degrowth* (Schmelzer *et al.*, 2022). Ce que j'ai constaté, c'est que la question de la nature n'était pas centrale pour le mouvement décroissant. Bien qu'il soit un mouvement écologiste dans son essence, son écologisme se focalise plutôt sur la défense du *milieu de vie*, qui est au centre de l'écologie politique. Cette approche de l'écologie vise d'abord l'émancipation, individuelle et collective, à l'égard des macrosystèmes économique et technique qui colonisent nos milieux de vie. Elle implique l'autolimitation des besoins, le contrôle démocratique de la production, la relocalisation de la vie à une échelle biorégionale, mais aussi l'abolition des hiérarchies sociales et des différentes formes d'exploitations.

Sans nier la pertinence de ces analyses, il ne me semble pas moins nécessaire de réinvestir la question de la nature sauvage dans une perspective d'écologie politique. D'abord parce qu'il faut reconnaître que l'existence même de la « part sauvage du monde » est aujourd'hui en jeu (Maris, 2018 : 218; IPBES, 2019). Une étude édifiante de Watson *et al.* (2016) montre que la vitesse de disparition du monde sauvage excède celle de sa protection, ce qui fait planer la menace de son annihilation pure et simple. La situation est donc bien plus critique que dans les années 1970 lorsqu'émerge l'idée de la décroissance. Par ailleurs, mon analyse révèle qu'il n'existe pas de pensée structurée et précise de la notion de nature-altérité dans le corpus décroissant que j'ai analysé. Il y a pour les promoteurs de cette idée un travail de clarification et de précision à accomplir sur ce qu'est la nature et sur la manière de la protéger.

Ensuite, je pense qu'il est important de souligner que les projets de défense de la nature sauvage et d'émancipation humaine ne sont pas concurrents, mais bien complémentaires. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de défendre « la diversité du monde, ses potentialités, ses surprises » (Maris, 2018 : 218), contre le rouleau compresseur des macrosystèmes technique et économique qui impose de tout contrôler, standardiser et marchandiser au nom de l'efficacité et de la rentabilité. Défendre une vie qui vaut la peine d'être vécue implique aussi de défendre un monde hors de la société, une extériorité radicale qui peut devenir « un espace de recul et de distance pour observer et pour critiquer cette société » (*Ibid.*). Dans les deux cas, il s'agit de « retrouver le sens des limites » selon la formule de Serge Latouche (2022 : 4). Or, si les théories de la décroissance regorgent de propositions pour envisager des formes d'autolimitation généralement émancipatrices, penser la nature sauvage n'implique rien de bien différent. Pour Virginie Maris (2018 : 12), il s'agit simplement d'une invitation « à borner l'empire humain, sans rien nier de l'importance qu'il y'a à faire de cet empire un lieu de respect et d'épanouissement pour les humains et pour les non-humains ».

L'intégration de ce souci de la nature sauvage à l'écologie politique par ailleurs humaniste, que décrit André Gorz (1992) permet de dessiner les contours de ce que j'ai appelé une *décroissance émancipatrice*. Cette décroissance consiste en un projet politique de défense ou de « reconquête d'un monde vécu » (Abraham, 2024a) : un monde dont l'échelle et l'organisation sociale soient telles que « les individus sociaux y voient, comprennent et maîtrisent l'aboutissement de leurs actes » (Gorz, 1992 : 18). Défendre un monde vécu implique de lutter contre les macrosystèmes économiques et techniques qui tentent de la coloniser, guidés respectivement par la poursuite du profit et par la recherche de la puissance. Selon Yves-Marie Abraham (2024a), cette

résistance peut être guidée par les quatre points de repère que sont la perspective de subsistance, l'institution du commun, les outils *low-tech* et le cadre territorial de la biorégion. Pour que ce projet soit réellement humaniste et émancipateur pour les humains, comme pour les non-humains, le souci de la protection de la nature sauvage devrait être intégré à ces points de repère avec qui il présente beaucoup de complémentarités.

Quelle approche du territoire serait cohérente avec cette position ? C'est la question que je me suis posée suite à l'élaboration de cette vision intégratrice de la décroissance et de la protection de la part sauvage du monde. Dans le contexte québécois de 2025, le statut de l'aire protégée d'utilisation durable (APUD) me paraissait particulièrement prometteur. Créé en 2021, ce statut (dont les lignes directrices sont encore en cours d'élaboration) constitue une petite révolution dans le milieu de la protection de la nature au Québec. Historiquement, la protection du milieu naturel dans la Belle province s'est faite par l'implantation de grandes aires protégées dites « strictes », où l'humain est un visiteur qui ne fait que passer (MELCCFP, 2024b). L'APUD bouscule cette logique puisqu'elle est une aire protégée polyvalente. C'est-à-dire qu'elle vise non seulement la protection de la nature sauvage, mais qu'elle inclut aussi les communautés humaines et leurs activités, dans la mesure où celles-ci n'altèrent pas la naturalité du site (MELCCFP, 2025a). Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que l'APUD devrait être gérée par et pour la communauté. D'ailleurs, le statut a été introduit dans le contexte bien particulier de l'*appel à projet d'aire protégée en territoire public méridional* (MELCCFP, 2025b) qui est une occasion unique pour les citoyens et les citoyennes du sud de la province de proposer et faire valider des projets d'aire protégée.

L'analyse des discours autour du développement de l'APUD montre sa compatibilité avec certains des éléments clés d'une décroissance émancipatrice. D'abord, c'est un outil dédié à la protection de la nature sauvage qui combine la protection stricte dans une « zone de libre évolution » avec la possibilité de développer des formes de cohabitation mutuellement bénéfique entre humains et nature dans une « zone de gestion exemplaire » (MELCCFP, 2024a). Ces formes de cohabitation doivent en principe s'inscrire dans une perspective de subsistance (Blouin, 2022). Par ailleurs, l'APUD est un dispositif qui requiert la participation de la communauté locale dans son décret, dans sa gestion et dans le contrôle des activités qui s'y déroule. De ce fait, elle représente un premier pas vers la communalisation d'un territoire. Enfin, en combinant ces trois dimensions dans un cadre territorial pensé à l'échelle écorégionale (Venne *et al.*, 2023 : 107-108), l'APUD pourrait contribuer à un mouvement biorégionaliste.

Elle permet d'envisager une occupation humaine d'un territoire, ainsi que son utilisation, dans un cadre limité par une véritable exigence de soutenabilité.

Ceci étant dit, il faut tempérer le potentiel transformateur de l'APUD. D'abord, il faut rappeler que c'est un dispositif qui reste tributaire de l'État. Ensuite, ce que j'analyse dans ce mémoire, c'est un statut qui est toujours en gestation. Sa forme finale, mais surtout la manière dont il sera utilisé reste incertaine. D'ailleurs, le statut définitif de l'APUD au Québec pourrait intégrer des usages plus extractivistes comme la foresterie écologique industrielle ou le tourisme industriel. Toujours est-il que l'APUD reste un rempart, au moins partiel, contre l'extension des frontières de la marchandisation sur le territoire québécois.

En fait, l'ambition des communautés qui se saisiront de cet outil déterminera sûrement sa portée subversive. Chacun à sa façon, les projets pilotes d'Anticosti et de Ya'nienhonhndeh nous montrent comment cet outil peut être mobilisé par des communautés animées par la volonté de défendre leur milieu de vie. Si nous sommes réellement attachés à la défense de la vie, de la justice et de la liberté, à nous d'en faire autant !

Contributions et limites

Dans le domaine de recherche en plein essor qu'est aujourd'hui la décroissance, ce mémoire constitue une exploration, unique à ma connaissance, d'un sujet relativement marginal : la protection de la nature. Et pour cause, ce travail découle du constat d'un manque dans la littérature décroissante. Généralement, la protection de la nature y est vue comme la conséquence d'une réduction de la production et de la consommation, et donc de l'empreinte écologique globale de nos sociétés. Par conséquent, les travaux dans le domaine de la décroissance portent principalement sur les modalités d'une réduction démocratique, juste et équitable de la production et la consommation.

Sur le plan théorique, ma première contribution est de proposer, ou du moins d'expérimenter, un cadre théorique pour aborder la nature et sa protection. Dans ce mémoire, je me suis appuyé sur le travail de Virginie Maris présenté dans *La part sauvage du monde* (2018). Ce cadre théorique à l'avantage de permettre une conceptualisation fine de l'idée de nature et plus particulièrement de la nature-altérité, ou « part sauvage du monde ». Elle permet aussi d'identifier les différents écueils en matière de protection de la nature : le danger de la triple absorption bureaucratique, technique et économique de la nature et l'insuffisance du pari de la

cohabitation mutuellement bénéfique. En revanche, l'utilisation de ce cadre théorique montre les limites de la classification des approches de la protection de la nature proposée par Virginie Maris pour comprendre les perspectives des auteurs décroissants. En effet, celle-ci propose une analyse détaillée de l'écologie scientifique alors que la décroissance s'inscrit plutôt dans la perspective de l'écologie politique.

Toujours est-il que ce cadre théorique m'a servi à établir et à formuler un premier état des lieux des visions de la protection de la nature au sein des principales synthèses récentes de la décroissance. Cet état des lieux démontre que le souci de la protection active de la nature-altérité n'occupe pas une place centrale dans les théories de la décroissance. Par ailleurs, il met en évidence la diversité des approches de la protection de la nature mobilisées par les différents auteurs à l'étude. Cette diversité s'observe entre les auteurs, mais aussi au cœur même du discours de certains auteurs, dont les propos manquent parfois de cohérences sur le sujet.

Prenant acte de ce constat, j'ai tenté de démontrer l'intérêt, ou la nécessité, de penser activement la protection de la nature sauvage pour la décroissance. Une de mes contributions, je l'espère, est d'avoir réussi à prouver la complémentarité entre la décroissance et la protection de la part sauvage du monde. D'ailleurs, j'ai moi-même proposé une vision sommaire de la décroissance comme défense d'un monde vécu et comme défense d'un monde sauvage, soulignant les liens entre ces deux dimensions. C'est ce que j'ai appelé la *décroissance émancipatrice*. Néanmoins, cette vision, ainsi que d'autres propositions alternatives, restent à développer. Ce mémoire constitue avant tout un appel à se saisir de la question de la protection active de la nature sauvage à l'intention des théoriciens et des théoriciennes, mais aussi des activistes de la décroissance.

Justement, sur le plan de l'action, je propose l'analyse d'un dispositif : l'APUD. J'ai essayé d'en montrer le potentiel, dans le cadre d'une décroissance qui aurait le souci de la protection de la nature sauvage, tout en identifiant ses limites et ses défauts. Ce travail vise à outiller les activistes afin qu'ils puissent saisir les préoccupations liées à l'édification finale du statut d'APUD. Ils pourront ainsi juger de son intérêt comme moyen d'action, pour communaliser l'administration du territoire, ou pour protéger des modes de vie et d'utilisation des ressources naturelles soutenables, par exemple.

Il me faut aussi reconnaître les limites de mon propre travail. Les premières limites sont celles de mon cadre théorique. Si le travail de Virginie Maris offre des outils conceptuels pertinents

pour comprendre la nature, ce qui la menace et les différentes approches de l'écologie scientifique, il ne permet pas de saisir pleinement les perspectives des décroissants.es au sujet de la nature, qui sont principalement fondées sur l'écologie politique. Toutefois, il me semble que ces deux écologies peuvent s'apporter l'une l'autre et que l'utilisation de ce cadre théorique a au moins permis de créer du dialogue entre ces deux perspectives.

Outre les limites de mon cadre théorique, la portée de mon analyse est également restreinte par la taille de mon échantillon. Même si j'ai essayé de le construire de sorte qu'il représente les différents courants de la décroissance identifiés par Schmelzer *et al.* (2022 : 155-162), j'ai seulement pu couvrir cinq synthèses dans ce travail. Or, il apparaît que les positions des décroissants.es sur la nature sont souvent guidées par des sensibilités personnelles. Il se peut donc que des auteurs que je n'ai pas lus proposent des réflexions particulièrement approfondies sur le sujet. Je n'ai pas été en mesure de lire des synthèses écrites dans d'autres langues que le français ou l'anglais, par exemple, bien que des perspectives non occidentales de la décroissance auraient pu amener des points de vue intéressants. Cela dit, je crois que cet état de fait ne remet pas en cause le constat de l'hétérogénéité générale des discours décroissants au sujet de la protection de la nature.

Finalement, les limites principales de ce mémoire sont celles de mon analyse de l'APUD. En effet, ce statut est en émergence et ses lignes directrices définitives ne sont pas encore établies. Par conséquent, il se pourrait que certains détails de la conception définitive de l'APUD aient échappé à mon analyse. Par ailleurs, mon travail s'appuie exclusivement sur des discours officiels ou rapportés. Une enquête de terrain serait nécessaire pour juger plus précisément de la manière dont ce dispositif contribue ou non à une transformation sociale. Cependant, il n'existe à ce jour que deux projets pilotes, dans des contextes très spécifiques, et à des stades de développement encore préliminaires. Il serait surement bénéfique d'attendre l'officialisation d'un plus grand nombre d'APUD, des avancées dans la mise en place des projets pilotes, ainsi que l'édiction des lignes directrices définitives du statut avant de mener une enquête de terrain de grande ampleur pour étudier l'impact social de ces aires protégées.

Pistes de recherche

Ce mémoire est une première exploration de la place et de la conception de la protection de la nature dans les théories de la décroissance. Par conséquent, je n'ai pas la prétention d'avoir

épuisé toute la complexité de la question. En conclusion de ce mémoire, j'aimerais proposer trois pistes pour poursuivre la recherche que j'ai entamée.

La première piste serait de proposer une analyse des perspectives décroissantes sur la nature sauvage, avec un cadre conceptuel ancré dans l'écologie politique cette fois. En effet, c'est la perspective écologique principale pour la décroissance, et il serait intéressant de compléter mon état des lieux de la place de la nature dans les théories de la décroissance sous cet angle.

La deuxième piste est plutôt une invitation à se saisir de la question de la protection active de la nature sauvage que j'adresse aux théoriciens et aux théoriciennes de la décroissance. Il me semble qu'un travail de clarification sur le sujet serait bénéfique pour les théories de la décroissance.

Enfin, j'ai souligné les limites de mon étude de l'APUD. Néanmoins, ce statut émergent a le potentiel de devenir un laboratoire où différentes dynamiques sociales liées à la reprise en main démocratique du territoire, au développement de modes d'utilisation soutenables du territoire, et peut-être même à la création de rapports différents à la nature, pourraient se concrétiser. Plus largement, il semble pouvoir permettre aux communautés locales de rêver leur territoire à l'abri des menaces extractivistes. L'étude de ces dynamiques et de ces aspirations me semble un terrain d'étude prometteur pour quiconque s'intéresse aux dynamiques de transformations sociales au Québec.

Bibliographie

- Abraham, Yves-Marie (2019). *Guérir du mal de l'infini. Produire moins, partager plus, décider ensemble*, Montréal, Écosociété.
- Abraham, Yves-Marie (2024a). *La décroissance comme reconquête d'un monde vécu*. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=fCKmsY63tUs>
- Abraham, Yves-Marie (2024b). « La décroissance soutenable comme politique de sobriété », *Lien social et Politiques*, no 93, p. 22-42.
- Abraham, Yves-Marie, Andrea Levy et Louis Marion (2015). « Comment faire croître la décroissance ? » [Introduction au dossier], dans Yves-Marie Abraham, Andrea Levy et Louis Marion (dir.), *La décroissance, pour la suite du monde*, Montréal, Collectif d'Analyse Politique coll. Nouveaux cahiers du socialisme n°14, p. 25-31.
- Ariès, Paul (2005). « La décroissance, un mot-obus », *La décroissance*, vol. 26.
- Ariès, Paul (2015). « Etat » [Noyau Dur], dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 170-174.
- Azam, Geneviève (2017). « L'aube d'un nouvel humanisme », dans *Le moment gorz*, Le bord de l'eau.
- Babin, Aryane (2020). « L'expropriation du territoire de forillon : Retour sur les décisions politiques », *Magazine Gaspésie*, vol. 57, no 2, p. 48-51.
- Barca, Stefania (2018). « Book review : In defense of degrowth. Opinions and minifestos/doughnut economics. Seven ways to think like a 21st century economist », *Local Environment*, vol. 23, no 3, p. 378-381.
- Beau-Ferron, Catherine (2015). « Ecocommunauté et décroissance : Limites et potentialités de l'expérimentation locale », dans Yves-Marie Abraham, Andrea Levy et Louis Marion (dir.), *La décroissance, pour la suite du monde*, Montréal, Collectif d'Analyse Politique coll. Nouveaux cahiers du socialisme n°14, p. 164-172.
- Beauregard, Robert (2022). « Luc bouthillier (1954-2022) : Pionnier de la foresterie sociale québécoise », *Le Naturaliste canadien*, vol. 146, no 2, p. 58-60.
- Bélanger, Louis et Jean-Philippe Guay (2010). *Le concept d'aire protégée avec utilisation des ressources naturelles et les territoires fauniques structurés : Un nouvel outil d'aménagement durable pour le québec. Rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie vi.*, Québec, Nature Québec, 63 p.
- Berg, Peter et Raymond Dasmann (2019). « Réhabiter la californie », *EcoRev*, vol. 47, no 1, p. 73-84.
- Berlan, Aurélien (2022). *Terre et liberté. La quête d'autonomie contre le fantasme de délivrance.*, Saint-Michel-de-Vax, La lenteur.
- Blanc, Guillaume (2020). *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'éden africain*, Paris, Flammarion.
- Blouin, Denis (2022). *Étude de cas d'aires protégées de catégorie vi (apudr). Analyse et recommandations à des fins de mise en œuvre au québec.*, Québec, Université Laval, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique. .

- Boisjoly-Lavoie, Amélie, Steve Plante, Jérôme Spaggiari et Antoine Verville (2015). *Anticosti, une communauté riche de son patrimoine, complexe et à la recherche de son développement*, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Récupéré de https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/secteur_activites/energie/ASOC01.pdf
- Bookchin, Murray (1982). *The ecology of freedom: The emergence and dissolution of hierarchy*, Cheshire Books.
- Bourgeois, Marie-Josée (2016). *Pour une sociologie du concept de wilderness : Étude de la globalisation d'une représentation étasunienne de la nature* [mémoire de maîtrise], Montréal, Université du Québec à Montréal.
- Brand, Ulrich et Markus Wissen (2021). *Le mode de vie impérial : Vie quotidienne et crise écologique du capitalisme*, Montréal, Lux.
- Brault, Geneviève, Camille Martel, Hugo Pothier et Julien Robert (réal.) (2024). *L'état de la forêt publique, 25 ans après « l'erreur boréale »*, « La semaine verte », Canada.
- Brillant, Rachel (2021). « Le cerf de virginie d'anticosti détruit son habitat, en souffre, mais rebondit », *Radio-Canada*,
- Callicott, John Baird (2010). *Ethique de la terre*, Paris, Wildproject.
- Carlsson, Chris (2008). *Nowtopia: How pirate programmers, outlaw bicyclists, and vacant-lot gardeners are inventing the future today!*, AK Press.
- Cascadia DOB *What is bioregionalism?* 2025 de <https://cascadiabioregion.org/bioregionalism-core-principles>
- Centre de collaboration nationale en santé environnementale, [CCNSE] (2014). *Fracturation hydraulique pour la production de gaz de schiste*. Récupéré le 18 novembre 2025 de <https://ccnse.ca/resources/subject-guides/fracturation-hydraulique-pour-la-production-de-gaz-de-schiste>
- Chapelle, Sophie (2013). *Redd+ à madagascar : Le carbone qui cache la forêt.*, Basta! et Amis de la Terre Récupéré de <https://www.amisdelaterre.org/wp-content/uploads/2013/12/rap-madagascar-fr.pdf>
- Coetzee, Bernard W. T., Kevin J. Gaston et Steven L. Chown (2014). « Local scale comparisons of biodiversity as a test for global protected area ecological performance: A meta-analysis », *PLOS ONE*, vol. 9, no 8.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Notre avenir à tous : Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement*, Genève, ONU.
- Cowie, Robert H., Philippe Bouchet et Benoît Fontaine (2022). « The sixth mass extinction: Fact, fiction or speculation? », *Biological reviews of the Cambridge Philosophical Society*, vol. 97, no 2, p. 640-643.
- D'Alisa, Giacomo, Federico Demaria et Giorgos Kallis (2015a). « Introduction : Décroissance », dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 21-44.
- D'Alisa, Giacomo, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.) (2015b). *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété.

- D'Alisa, Giacomo et Giorgos Kallis (2015). « Science post-normale » [Action], dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 290-294.
- Daubenfeld, Charlene. (2024, 16 décembre). *Des batteries et des bombes: La contamination du site northvolt refait surface*. <https://snapquebec.org/des-batteries-et-des-bombes-la-contamination-du-site-northvolt-refait-surface/>
- Daubenfeld, Charlene. (2025, 24 avril). *Projet de loi 97 (réforme du régime forestier) : Des reculs inacceptables face à la gestion de nos forêts publiques* <https://snapquebec.org/projet-de-loi-97-reforme-du-regime-forestier-des-reculs-inacceptables-face-a-la-gestion-de-nos-forets-publiques/>
- Descola, Philippe (2015). *Par delà nature et culture*, Paris, Gallimard.
- Descola, Philippe et Alessandro Pignocchi (2022). *Ethnographies des mondes à venir*, Paris, Seuil.
- DeVore, Jonathan, Eric Hirsch et Susan Paulson (2019). « Conserver la nature humaine et non humaine : Un curieux cas de conservation conviviale au Brésil », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 43, no 3, p. 31-58.
- Doyon, Sabrina (dir.) (2020). *D'espoir et d'environnement ? : Nouvelles ruralités et mise en valeur de la nature au bas-saint-laurent*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Ducarme, Frédéric, Fabrice Flipo et Denis Couvet (2021). « How the diversity of human concepts of nature affects conservation of biodiversity », *Conservation Biology*, vol. 35, no 3, p. 1019-1028.
- Dudley, Nigel (2008). *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*, Gland, Suisse, Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Récupéré de <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/paps-016-fr.pdf>
- Environnement Canada *Description des écozones et écorégions*. Récupéré le 3 décembre 2025 de <http://www.ecozones.ca/francais/descriptions.html>
- Environnement et Changement climatique Canada, [ECCC] (2024). *Rapport sur la situation des aires protégées et de conservation 2016-2020*, Gouvernement du Canada, 118 p. Récupéré de https://publications.gc.ca/collections/collection_2025/eccc/cw66/CW66-1536-2024-fra.pdf
- Equiterre. (2025). *Bilan environnemental 2025 : Une dérive autoritaire est-elle en marche?* <https://www.equiterre.org/fr/articles/bilan-environnemental-2025-derive-autoritaire>
- Escobar, Arturo (2015). « Critiques du développement » [Courants de pensée], dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 57-61.
- Fairclough, Norman (1995). *Critical discourse analysis : The critical study of language*, London ; New York, Longman.
- Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, [FédéCP] (2025). *Modernisation du régime forestier - projet de loi no 97*. Récupéré le 20 novembre 2025 <https://fedecp.com/la-federation/grands-dossiers/projet-de-loi-no-97-sur-la-modernisation-du-regime-forestier/>
- Federici, Silvia (2019). *Le capitalisme patriarcal*, Paris, La fabrique.
- Gacon, Alexis (2023). « Les coyotes sont entrés dans... montréal », *Reporterre*,

- Geldmann, Jonas, Andrea Manica, Neil D. Burgess, Lauren Coad et Andrew Balmford (2019). « A global-level assessment of the effectiveness of protected areas at resisting anthropogenic pressures », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 116, no 46, p. 23209-23215.
- Gilhen-Baker, Melinda, Valentina Roviello, Diana Beresford-Kroeger et Giovanni N. Roviello (2022). « Old growth forests and large old trees as critical organisms connecting ecosystems and human health. A review », *Environ Chem Lett*, vol. 20, no 2, p. 1529-1538.
- Gimmi, Urs, Shelley L. Schmidt, Todd J. Hawbaker, Camilo Alcántara, Ulf Gafvert et Volker C. Radeloff (2011). « Increasing development in the surroundings of u.S. National park service holdings jeopardizes park effectiveness », *Journal of Environmental Management*, vol. 92, no 1, p. 229-239.
- Gorz, André (1980). *Adieux au prolétariat. Au-delà du socialisme*, Editions Galilée.
- Gorz, André (1992). « L'écologie politique entre expertocratie et autolimitation », *Actuel Marx*, vol. 2, no 12, p. 15-29.
- Gouvernement du Québec (2023). *La stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*. Récupéré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/developpement-durable/strategie-gouvernementale/strategie-gouv-developpement-durable-2023-2028-enbref.pdf>
- Gravel, Pauline (2022, 10 décembre). « Nos forêts âgées sont en péril », *Le Devoir*,
- Gray, Claudia L., Samantha L. L. Hill, Tim Newbold, Lawrence N. Hudson, Luca Börger, Sara Contu, *et al.* (2016). « Local biodiversity is higher inside than outside terrestrial protected areas worldwide », *Nature Communications*, vol. 7, no 1.
- Gudynas, Eduardo (2015). « Buen vivir » [Alliances], dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 312-316.
- Guha, Ramachandra (1989). « Radical american environmentalism and wilderness preservation : A third world critique », *Environmental ethics*, vol. 11, p. 71-83.
- Hickel, Jason (2018). *The divide: A brief guide to global inequality and its solutions* New York, W. W. Norton & Company.
- Hickel, Jason (2022). *Moins pour plus*, Marabout.
- Hickel, Jason et Giorgos Kallis (2019). « Is green growth possible? », *New Political Economy*, vol. 25, no 4, p. 1-18.
- Horkheimer, Max et Theodor W. Adorno (1996). *Dialectic of enlightenment*, Londres, Verso.
- Illich, Ivan (1973). *La convivialité*, Paris, Seuil.
- Illich, Ivan (2004). « Les deux dimensions de la contre-productivité institutionnelle », dans *Oeuvres complètes*, vol 1, Paris, p. 659-676.
- Jackson, Tim (2011). *Prosperity without growth: Economics for a finite planet*, Londres, Earthscan.
- Jalbert, Mélina. (2023, 30 août). *Conservation de la biodiversité - québec renforce la protection de près de 3 000 km2 sur son territoire*. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/conservation-de-la-biodiversite-quebec-renforce-la-protection-de-pres-de-3-000-km2-sur-son-territoire-50175>

- Kallis, Giorgos (2018). *Degrowth*, Newcastle upon Tyne, Agenda Publisher.
- Kallis, Giorgos (2019). « Socialism without growth », *Capitalism Nature Socialism*, vol. 30, no 2, p. 189-206.
- Kolbert, Elizabeth (2014). *The sixth extinction: An unnatural history*, New York, Henry Holt and Company.
- Latouche, Serge (2022). *La décroissance*, 2^e éd., Paris, Que sais-je ?
- Leopold, Aldo (1949). *A sand county almanac, and sketches here and there*, Oxford University Press.
- Lepesant, Michel (2015). « Cinq thèses sur la décroissance », dans Yves-Marie Abraham, Andrea Levy et Louis Marion (dir.), *La décroissance, pour la suite du monde*, Montréal, Collectif d'Analyse Politique coll. Nouveaux cahiers du socialisme n°14, p. 41-52.
- Lesage, Charles-Antoine (2022). *De l'assujettissement à la subjectivation politique : Le projet d'aire protégée ya'nienhonhndeh de la nation wendat comme lieu du politique*, maîtrise, Québec, Université Laval.
- Letcher, Susan G. et Robin L. Chazdon (2009). « Rapid recovery of biomass, species richness, and species composition in a forest chronosequence in northeastern costa rica », *Biotropica*, vol. 41, no 5, p. 608-617.
- Liegey, Vincent et Isabelle Brockman (2022). *Décroissance, fake or not ? Décrypter nos sociétés de croissance sans fake news : Développement durable, low-tech, sobriété, énergie renouvelable, vivre ensemble*, Paris, Tana.
- Maris, Virginie (2010). *Philosophie de la biodiversité - petite éthique pour une nature en péril* 1^e éd., Paris, Buchet-Chastel.
- Maris, Virginie (2018). *La part sauvage du monde. Penser la nature dans l'anthropocène*, Paris, Seuil.
- Martínez-Alier, Joan (2014). *L'écologisme des pauvres : Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Les petits matins.
- Martínez-Alier, Joan (2015). « Courants de l'écologisme » [Courants de pensée], dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 68-73.
- Marx, Karl (1867). *Le capital*, vol. 1,
- Marx, Karl (1894). *Le capital*, vol. 3,
- Marx, Karl et Friedrich Engels (1976 [1847]). « Bourgeois et prolétaires », dans Éditions sociales (dir.), *Le manifeste du parti communiste*, Paris, Gallimard, p. 159-183.
- Meadows, Dennis, Donella Meadows, Jorgen Randers et William II Behrens (1972). *The limits to growth*
- Mies, Maria (2005). *La perspective de la subsistance*. Récupéré le 27 octobre 2025 de
- Mies, Maria et Veronika Bennholdt-Thomsen (2023). *La subsistance : Une perspective écoféministe*, La Lenteur.
- Ministère de l'Economie, de l'Innovation et de l'Energie, [MEIE] (2024). *Structure économique (gaspésie-îles-de-la-madeleine)*, Gouvernement du Québec. Récupéré le 20 novembre 2025 de <https://www.economie.gouv.qc.ca/pages-regionales/gaspesie-iles-de-la-madeleine/portrait-regional/structure-economique>

Ministère de l'Economie, de l'Innovation et de l'Energie, [MEIE] (2025). *Portrait économique des régions du Québec*, Gouvernement du Québec. Récupéré de https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/PERQ_2025.pdf

Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, [MELCC] (2022). *Rapport sur la contribution du Québec au plan stratégique de la convention des nations unies sur la diversité biologique 2011-2020 et ses objectifs d'Aichi*. Récupéré de <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/biodiversite/rapport-quebec-aichi-2011-2020.pdf>

Ministère de l'Environnement (1999). *Aires protégées au Québec : Contexte, constats et enjeux pour l'avenir*. Récupéré de https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/contexte/index.htm

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [MELCCFP] (2024a). *Cahier des participants et participantes forum sur les aires protégées d'utilisation durable*, Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/utilisation-durable/aires-protegees-utilisation-durable-forum-cahier-participant.pdf>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [MELCCFP] (2024b). *Registre des aires protégées par désignation*, Gouvernement du Québec. Récupéré de https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [MELCCFP] (2024c). « Répartition des aires protégées au Québec, par catégorie uicn, en superficie et pourcentage » Récupéré le 21 janvier 2025

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [MELCCFP] (2025a). *Aires protégées d'utilisation durable*, Gouvernement du Québec. Récupéré le 17 novembre 2025 de <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/utilisation-durable/index.htm>

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, [MELCCFP] (2025b). *Appel à projets d'aires protégées en*

territoire public méridional, Gouvernement du Québec. Récupéré de https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/consultation/appe-l-projet-territoire-public-meridional.htm

Ministère de l'

Environnement,

Lutte contre les changements climatiques,

et la Faune et des Parcs, [MELCCFP] (2025c). *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, gouvernement du Québec, Gouvernement du Québec. Récupéré de

https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/loi-conservation-patrimoine-naturel.htm

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, [MRNF] (2024). *Bilan quinquennal de l'aménagement durable des forêts 2018-2023*. Récupéré de <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/reddition-comptes-2018-2023/BilanADF18-23.pdf>

Mossé, Justine et Clément Ramos (2021). *Découplage et croissance verte* offre soumise à conditions, dans la limite des stocks disponibles*, Carbone 4. Récupéré de https://www.carbone4.com/files/Carbone_4_Decouplage_et_croissance_verte.pdf

Mumford, Lewis (1973). *Le mythe de la machine : Technique et développement humain*, vol. 1, Paris, Fayard.

Municipalité de L'Île-d'Anticosti, [MIA] (2018). *Forum du futur. Énoncé de vision*. Récupéré de https://municipalite-anticosti.org/wp-content/uploads/2018/07/noncéde-vision-pour-le-futur-dAnticosti_juin2018.pdf

Murray, David (2015). « Low-tech » [Noyau Dur], dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 357-362.

Naess, Arne (2005). « The shallow and the deep, long-range ecology movement: A summary », dans Alan Drengson et Harold Glasser (dir.), *Selected works of arne naess*, x, Dordrecht, The Netherlands, Springer, p. 7-12.

Nature Québec (2021). *L'après-2020 des aires protégées*. Récupéré le 28 janvier 2025 <https://naturequebec.org/lapres-2020-des-aires-protegees/>

Organisation des Nations Unies (1992). *Convention sur la diversité biologique*, c. Préambule. Récupéré de <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, [UNESCO] (2025). *Journée internationale de la géodiversité*. Récupéré le 5 novembre 2025 de <https://www.unesco.org/fr/days/geodiversity>

Organisations des Nations Unies, [ONU] (2023). *Le programme de développement durable*. Récupéré le 15/09 2025 de <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

Parrique, Timothée (2019). *The political economy of degrowth*, Université Clermont Auvergne [2017-2020] Stockholms universitet.

Parrique, Timothée (2022). *Ralentir ou périr*, Paris, Seuil.

- Parrique, Timothée. (2025, 10 juillet). Réponse à serge latouche : L'étrange cas du docteur décroissance et de mister degrowth, <https://timotheeparrique.com/reponse-a-serge-latouche-letrange-cas-du-docteur-decroissance-et-de-mister-degrowth/>
- Parrique, Timothée, Jonathan Barth, François Briens, Christian Kerschner, Alejo Kraus-Polk, Anna Kuokkanen, *et al.* (2019). *Decoupling debunked: Evidence and arguments against green growth as a sole strategy for sustainability*, European Environmental Bureau. Récupéré de <https://eeb.org/wp-content/uploads/2019/07/Decoupling-Debunked.pdf>
- Pineault, Éric (2024). « Métabolisme et société : La contribution de l'écologie sociale à la critique de la matérialité du capitalisme contemporain », *Cahiers Société*, no 6, p. 51-76.
- Plante, Manon. (2023). Le défi d'anticosti : Protéger fossiles, faune et flore, <https://nouvelles.ulaval.ca/2023/04/29/le-defi-danticosti-protoger-fossiles-faune-et-flore-a:33aba18c-f5c9-4117-a757-9d820c984897>
- Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, [IPBES] (2019). *Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services*, Bonn, Allemagne, 56 p.
- Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, [IPBES]. (2024a). *Planète en péril : Le rapport de l'ipbes révèle des options pour réaliser le changement transformateur nécessaire de toute urgence pour mettre fin à l'effondrement de la biodiversité.* <https://www.ipbes.net/transformational-change/media-release?fbclid=IwY2xjawPAElhicmlkETEwbDZFMG1TcEV5YVvxN1lZc3J0YwZhchHBfaWQQMjIyMDM5MTc4ODIwMDg5MgABHlhXqH6WWmGxHqrLqNUVGZEW-m-g-d-E-7-E-R-R-Q-x-i-jH93JLOH2oedflsKKmUhWM6&brid=YvSf4iCmBNpwnq5eOxbKIQ>
- Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, [IPBES] (2024b). *Summary for policymakers of the thematic assessment report on the underlying causes of biodiversity loss and the determinants of transformative change and options for achieving the 2050 vision for biodiversity of the intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services.*, Bonn, Allemagne.
- Plumwood, Val (1998). « Wilderness skepticism and wilderness dualism », dans John Baird Callicott et Michael P. Nelson (dir.), *The great new wilderness debate*, Athens, University of Georgia Press, p. 652-690.
- Polanyi, Karl (2009 [1944]). « Sociétés et systèmes économiques » et « le marché autorégulateur et les marchandises fictives : Travail, terre et monnaie », dans *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, coll. Tel, p. 467.
- Poorter, Lourens, Frans Bongers, T. Mitchell Aide, Angélica M. Almeyda Zambrano, Patricia Balvanera, Justin M. Becknell, *et al.* (2016). « Biomass resilience of neotropical secondary forests », *Nature*, vol. 530, no 7589, p. 211-214.
- Ramose, Mogobe B. (2015). « Ubuntu » [Alliances], dans Giacomo D'Alisa, Federico Demaria et Giorgos Kallis (dir.), *Décroissance. Vocabulaire pour une nouvelle ère*, Montréal, Écosociété, p. 326-328.

- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, [RCNREQ] (2024). *Actes du forum sur les aires protégées d'utilisation durable*, Gouvernement du Québec. Récupéré de <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/utilisation-durable/aires-protegees-utilisation-durable-forum-actes.pdf>
- Rémillard, David (2023, 10 septembre). « Une aire protégée freinée par un vieux conflit territorial », *Radio-Canada*, section Environnement
- Rémillard, David (2024, 20 septembre). « Aire protégée du lac à moïse : 384 km² de territoire mis en réserve », *Radio-Canada*, section Environnement
- Rockström, Johan, Will Steffen, Kevin Noone, Åsa Persson, F. Stuart Chapin III, Eric F. Lambin, *et al.* (2009). « Planetary boundaries: A safe operating space for humanity », *Nature*, vol. 461.
- Ruault, Clara (2020). « Ce que la gauche doit à andré gorz », *Fondation Jean Jaurès*.
- Running, Steven W. (2012). « A measurable planetary boundary for the biosphere », *Science*, vol. 337, no 6101, p. 1458-1459.
- Safari Anticosti (2025). *Chasse*. Récupéré le 5 février 2025 de <https://www.safarianticosti.com/chasse-anticosti/#:~:text=Les%20animaux%20ont%20prosp%C3%A9r%C3%A9%20et,est%20d'Am%C3%A9rique%20du%20Nord>
- Sale, Kirkpatrick (2020). *L'art d'habiter la terre. La vision biorégionale*, Marseille, Wildproject.
- Sauvé, Lucie, Johanne Béliveau et Denise Proulx (2024a). « La filière du gaz dans la vallée du saint-laurent », dans *L'héritage des luttes environnementales au québec. Un souffle citoyen.*, Presses de l'Université du Québec, p. 115-166.
- Sauvé, Lucie, Johanne Béliveau et Denise Proulx (2024b). « Une longue trajectoire de mobilisations », dans *L'héritage des luttes environnementales au québec. Un souffle citoyen.*, Presses de l'Université du Québec, p. 22-32.
- Sayegh, Alexandre Gajevic, Philippe Simard, Annie Chaloux et Antoine Robitaille (2022). « Environnement et climat toujours un angle mort de la caq ? », dans Lisa Birch, Yannick Dufresne, Dominic Duval et Camille Tremblay-Antoine (dir.), *Bilan du gouvernement de la caq. Entre nationalisme et pandémie*, Les Presses de l'Université Laval, coll. Entre nationalisme et pandémie, p. 131-150.
- Schepper, Bertrand et Alexandre Bégin (2020). *Portrait de l'industrie forestière au québec : Une industrie qui a besoin de l'état*, IRIS. Récupéré de https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Forets_WEB.pdf
- Schmelzer, Matthias, Andrea Vetter et Aaron Vansintjan (2022). *The future is degrowth: A guide to a world beyond capitalism*, Verso.
- Shields, Alexandre (2021, 11 février). « L'industrie avant la protection du territoire? », *Le Devoir*, section Environnement
- Shields, Alexandre (2024, 29 novembre). « 20 projets d'aires protégées rejetés par la mrc de la haute-gaspésie », *Le Devoir*, section Environnement

- Shields, Alexandre (2025a). « Cinq enjeux environnementaux pour expliquer le dossier stablex », *Le Devoir*,
- Shields, Alexandre (2025b, 13 janvier). « Québec a reçu 320 projets d'aires protégées pour le sud de la province », *Le Devoir*, section Environnement
- Simard, Alice-Anne. (2021, 10 juin). *Projet pilote d'aire protégée d'utilisation durable sur anticosti : Une initiative attendue par la communauté*. <https://naturequebec.org/wp-content/uploads/2021/06/C0-APUD-reaction-anticosti-nq-20210610.pdf>
- Smith, Tom S., Andrew E. Derocher, Rachel L. Mazur, Geoff York, Megan A. Owen, Martyn Obbard, *et al.* (2023). « Anthropogenic food: An emerging threat to polar bears », *Oryx*, vol. 57, no 4, p. 425-434.
- Smith, W. Kolby, Maosheng Zhao et Steven W. Running (2012). « Global bioenergy capacity as constrained by observed biospheric productivity rates », *BioScience*, vol. 62, no 10, p. 911-922.
- Société pour la nature et les parcs, [SNAP] (2022). *Feuille de route pour 2030. Atteindre les objectifs de protection terrestre et marine du canada*. Récupéré de <https://snapquebec.org/wp-content/uploads/2022/06/Feuille-de-route-pour-2030-SNAP-Canada-Juin-2022.pdf>
- Statistique Canada (2021). *Recensement de la population de 2021*, Gouvernement du Canada. Récupéré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=L%27Ile%2Dd%27Anticosti&DGUIDlist=2021A00052498020&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>
- Thier, Hadas (2020). « Where do profits come from? », dans *A people's guide to capitalism. An introduction to marxist economics*, Chicago, Haymarket Books, p. p. 55-77.
- Union internationale pour la conservation de la nature, [UICN] (1994). *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*, Gland, Suisse et Cambridge, UK. Récupéré de <https://portals.iucn.org/library/efiles/documents/1994-007-En.pdf>
- Venne, Frédéric (2021). *Pertinence et acceptabilité sociale d'une aire protégée d'utilisation durable pour les pourvoies de l'ouest de l'île d'anticosti en contexte d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'unesco*, Maîtrise, Québec, Université Laval.
- Venne, Frédéric et Louis Bélanger (2023). « Anticosti, laboratoire à ciel ouvert pour l'étude des grands enjeux planétaires de conservation de la nature », *Le Naturaliste canadien*, vol. 147, no 1, p. 106-113.
- Vetter, Andrea et Matthias Schmelzer (2019). *Degrowth / postwachstum zur einfuhrung*, Junius Verlag.
- Vézina-Lavergne, Audrey (2023). *Définir les assises de l'aire protégée d'utilisation durable (apud) ya'nienhonhndeh proposée par la nation huronne-wendat*, maîtrise, Québec, Université Laval.
- Victor, Peter A. (2008). *Managing without growth: Slower by design, not disaster*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Watson, James E. M., Danielle F. Shanahan, Moreno Di Marco, James Allan, William F. Laurance, Eric W. Sanderson, *et al.* (2016). « Catastrophic declines in wilderness areas undermine global environment targets », *Current Biology*, vol. 26, no 21, p. 2929-2934.

- Wendake (2025). *Aire protégée ya'nienhonhndeh*. Récupéré le 18 novembre 2025 de <https://wendake.ca/grands-dossiers-et-consultations-publiques/aire-protegee-yanienhonhndeh/>
- White, Lynn (1967). « The historical roots of our ecological crisis », *Science*, vol. 155, no 3767, p. 1203-1207.
- WWF (2024). *Living planet report 2024 – a system in peril*, Gland, Suisse.

Annexe : cartes et figures

Fig. 7 : Carte des projets miniers au Québec (MRNF, 2025)

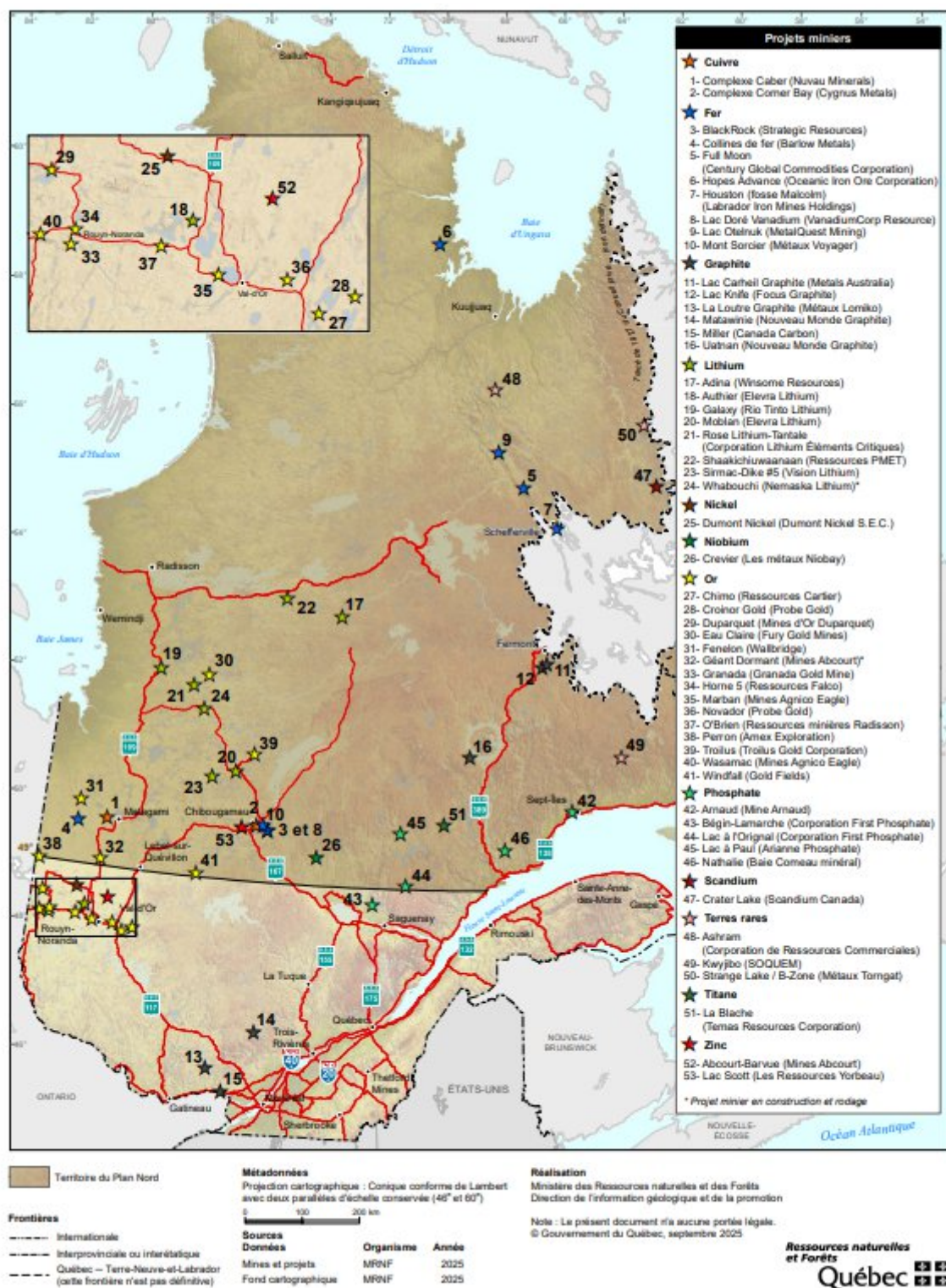


Fig. 8 : Carte des peuplements humains au Québec



Fig. 12 : Carte des écorégions du Québec (Gouvernement du Canada, 2023)

